SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lnbac, S. J., et J. Danièlou, S.].
Secrétariat Je Direction : C. Mondésert, S. J.

N« 6$

GÉLASE Ier

LETTRE CONTRE LES LUPERCALES

ET

DIX-HUIT MESSES DU SACRAMENTAIRE LÉONIEN

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION ET NOTES DE

G. **POMARES**
DOC1KUX EX THÉOLOGIE,
PRÊTRE DU DIOCÈSE DB XOXTPELLIER

Cet ouvrage est publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, bd de Latour-Maubourg, PARIS

1959

NIHIL OBSTAT :

Montpellier, le 36 août 1957

A. BONJEAN, c. d.

IMPRIMATUR I

Montpellier, le 14 septembre 1957

F POURSINES, v. g.

AVANT-PROPOS

Ce volume veut présenter au lecteur une partie de l'œuvre du pape saint Gélasc 1er (492-496). Son existence même implique la solution d'un problème de paternité littéraire, de sorte que le travail d'édition, relativement aisé dans le cas à cause de la rareté des manuscrits, a dû être précédé d'une recherche littéraire et historique dont il faut nous expliquer.

Les textes ici retenus appartiennent à deux genres très différents. Le premier est une lettre ouverte, adressée à des chrétiens romains qui, au mépris de la discipline de ΓÉglise et de la foi chrétienne, persistent à prendre part à la fête païenne des Lupercales. Qu'elle soit bien de Gélasc, la tradition manuscrite l'affirme unanimement ; on n'a pas essayé d'en établir autrement la preuve. Les autres textes relèvent d'un genre tout autre : ce sont des formulaires de messes extraits du Sacramentaire dit léonien ; textes liturgiques par conséquent, destinés à la prière officielle.

Le lien qui unit l'ensemble de ces textes est un lien historique très étroit ; leur occasion à tous fut un événement précis, que nous aurons souvent à désigner d'un mot : l'affaire des Lupercales. Si la chose est claire pour la lettre ouverte, où Gélase expose l'affaire, une telle affirmation appelle au contraire, en ce qui concerne les formulaires extraits du léonien, une solide démonstration. C'est à quoi notre introduction s'emploiera. Si l'origine gélasicnne de ces formulaires apparaît à la fin comme acquise, une étape aura été franchie dans l'exploration du Sacramentaire léonien, et ce volume aura apporté sa petite contribution à l'étude d'un des plus anciens livres liturgiques de l'Église.

La genèse de ce travail est facile à retracer. Le R. P. Dom Capelle publiait en 1945, dans la *Revue bénédictine* [1], un article

i. Dom B. Capellb, » Messes du pape S. Gélase dans le Sacramentaire léonien», dans *Revue bénédictine,* t. LV1, Maredsous (1945-X946), p. 12-41.

particulièrement intéressant où il étudiait deux formulaires de messes du léonien. Il y prouvait par des arguments d'ordre philologique que ces formulaires étaient dus au pape Gélase, et remarquait en passant que ces deux messes devaient être en rapport avec l'affaire des Lupercales. Il disait en terminant : a Dans le Sacramcntaire léonien, d'autres messes encore viennent de Gélase. Elles devront être reconnues et scrutées *. » M. l'abbé A. Chavasse, mon professeur à la Faculté de théologie de Lyon, tenta de vérifier l'intuition de Dom Capello. Il lui apparut vite que plusieurs autres messes avaient, avec les deux messes déjà découvertes, une étroite parenté littéraire, et qu'elles contenaient des allusions à l'aflaire des Lupercales, telle que la fait connaître la lettre polémique de Gélase. Tout un ensemble de textes du léonien pouvait donc être isolé, unifié plus encore par sa référence au même fait historique que par sa forme littéraire. M. l'abbé Chavasse fit part de sa découverte dans un article des *Ephemerides liturgicac* 2 sur les messes du pape Vigile contenues dans le léonien. « Doin Capelle a démontré, disait il, que le léonicn renferme deux messes du pape Gélase... Nous avons la preuve qu'il faut porter ce nombre au moins à dix-sept. » Il ajoutait en note : « Peut-être aurons-nous le loisir d'en publier bientôt la démonstration, « C'est cette démonstration que M. Chavasse m'offrit de tenter en 1951, alors que j'étais étudiant à Lyon, Dom Capelle ayant renoncé très aimablement au droit qui lui revenait de la mener jusqu'au bout. Sous une première forme, ce travail fit l'objet de la thèse pour le doctorat en théologie, que je soutins devant la Faculté de Lyon le 26 juin 1952 '. Les exigences du ministère m'empêchèrent depuis lors d'achever plus tôt ma tâche.

r. Outre les messes que cette édition va attribuer à Gélase, le léonien en contient d'autres, œuvres de Gélase ou retouchées par lui en d'autres occasions que l'affaire des Lupercales. Dont Capelle a étudié plusieurs retouches gélasicnncs (‹ Retouches gélasicnncs dans le sacramcntaire léonien », *Rev. bénéd.,* t. LXI, Maredsous, 1951). Dom C. Coebrrgh signale également deux séries de textes très certainement gélasiens (dans les deux premiers paragraphes de son article : ‹ Le pape saint Gélase 1·', auteur de plusieurs messes et préfaces du soi-disant sacramcntaire léonien ·, dans *Sacris Erudiri,* t. IV, Bruges, 1952, p. 46-102).

2. A. Chavasse, · Messes du pape Vigile (537-555) dans le Sacramentaire léonien », dans *Ephemerides liturgicae,* t. LXIV, 1950, p. 162.

3. G. Pomarès, *Dix-sepi messes du Pape Gélase dans le Sacramenlaire léonien,* 1952 (thèse dactylographiée).

Je ne pourrai jamais assez remercier M. l'abbé Chavasse pour l'aide irremplaçable qu'il m'a apportée. Je veux exprimer aussi ma reconnaissance à Mgr G. Jouassard, doyen de la Faculté «le théologie de Lyon, qui voulut bien revoir de près mes premiers essais dans cette étude et ne cessa de m'encourager à la poursuivre, ainsi qu'à tous mes maîtres de cette Faculté, de qui j'ai tant reçu et sans qui ce travail n'eût pas été possible.

Montpellier, le 25 décembre IQ57·

G. P.

NOTE SUR LES RÉFÉRENCES

Pour permettre au lecteur de se reporter plus facilement au texte latin, les références données dans Γ Introduction, les notes et les index comportent :

— pour la *Lettre* (L), le numéro du paragraphe en chiffres gras, suivi du numéro de la ligne dans la présente édition (ex. : L 3, 4 = 4° ligne du 30 paragraphe de la Lettre de Gélase) ;

— pour les *Messes* (M), le numéro en chiffres gras de la page dans l'édition Feltoë, suivi du numéro de la ligne de cette page (ex. : M 57, 15 15® ligne de la page 57 de l'édition Feltoë). Les lignes de Feltoë sont exactement reproduites dans notre édition, et la numérotation de ses pages rappelée en marge.

INTRODUCTION

Relativement riche parait déjà au regard du chercheur le patrimoine littéraire que nous a légué le pape saint Gélase 1er et dont l'histoire littéraire lui reconnaît, au moins d'une façon traditionnelle ou tacite, la paternité. Son œuvre nous vient par différentes sources et une édition moderne qui s'attacherait à la restituer dans son ensemble et d'une manière critique serait la bienvenue. Cette édition devrait grouper les très nombreuses lettres de ce pape et les quelques traités qu'il a composés, par quoi sa pensée, sa personnalité, les grands événements de son règne sont parvenus jusqu'à nous. Mais penserait-on à grouper aussi ses productions liturgiques ? Il y a longtemps cependant qu'il est permis de supposer que Gélase a également touché à ce domaine. Le *Liber Pontificalis,* dans sa première édition qui date du début du vt· siècle, quelques décades tout au plus après la mort de Gélase, signalait déjà qu'il fit des préfaces et des oraisons, autrement dit qu'il composa des formulaires de messes: *hic fecit sacramentorum prefationcs cauto sermone*

L'histoire littéraire, pourtant, ne s'est tournée vers cette partie de l'œuvre de Gélase que depuis fort peu de temps. La raison d'un tel retard s'explique : les compositions liturgiques d'un auteur sont le plus souvent anonymes et sont collectionnées, mêlées à beaucoup d'autres compositions semblables, dans les livres de prières de ΓÉglise, les Sacrainentaires ; elles y sont difficiles à identifier. C'est en s'essayant à percer les nombreux mystères soulevés par l'existence et le contenu des Sacramen-

i. L. Duchesse, *le Liber Pontificalis, texte, introduction et commentaire,* tome I. Paris, 1S86, p. 95. Le texte de cette citation est celui de la première édition du Liber Pontificalis, tel que le donnent les abrégés fclicien et cononicn. Cette première édition s'arrêtait avec la notice du pape Félix IV (γ 530)· Une édition postérieure du I.ibcr Pontificalis a ajouté un mot : *hic fuit... sacramentorum prefationcs et orationes cauto sermone* (ρ. 255 cn Duchesne, *op. cit.).* Pour la justification de tout cela, voir l'édition critique de Duchesne.

takes que les chercheurs ont proposé diverses hypothèses sur leurs auteurs. Un des gains principaux de ce volume, nous en avons l'espoir, sera de rendre certain un de ces fructueux rapprochements. Nous présenterons, en effet, une lettre de Gélase bien connue dans l'histoire littéraire, et nous lui comparerons dix-huit formulaires [1] de messes extraits du Sacramentaire léonicn. Ixj lien commun entre le premier texte et la série des seconds est un fait historique : l'effort tenté par Gélase pour amener certains chrétiens de Rome à abandonner le culte païen des Lupercales. Avant donc d'éditer les textes qui nous intéressent et afin d'en permettre au lecteur la pleine intelligence, nous devons rappeler clairement les faits et surtout démontrer la validité du rapprochement proposé. C'est à quoi s'emploiera la présente Introduction, que nous diviserons en six articles :

i) Tout d'abord nous présenterons brièvement le pape Gélase, les faits essentiels de son pontificat et les grandes lignes de son œuvre littéraire :

La personne et l'œuvre de saint Gélase Z«.

2) 11 faudra évoquer en second lieu, aussi véridiquement que possible, l'événement précis que fut l'essai de réforme tenté par Gélase et que nous appellerons par la suite * l'affaire des Lupercales ». Nous le ferons en deux étapes.

Glanant divers renseignements dans les auteurs anciens, nous rappellerons ce que fut ce vieux culte des Lupercales, depuis ses origines dans l'antique religion romaine jusqu'à la forme où nous le voyons pratiquer sous Gélase grâce aux allusions de sa lettre. Puis, prenant cette lettre elle-même, nous en ferons une analyse détaillée, ce qui nous permettra de saisir l'affaireM des Lupercales au moment important dont la lettre est le témoin, et ceci dans la perspective de Gélase lui-même, à travers scs propres termes et son propre jugement :

La fêle des Lupercales et la lettre ouverte de Gélase.

3) Nous nous tournerons alors vers le Sacramentaire léonien et nous dirons quelle méthode, essentiellement littéraire, nous a permis d'isoler, à travers ce livre d'apparence désordonnée, toute

r. Une dix-huitième préface pour l'Ascension est en effet venue s'ajouter aux dix-sept formulaires d'abord identifiés.

une couche littéraire formée d'un nombre relativement grand de formulaires, couche originale par rapport au reste du livre et homogène en elle-même tant dans sa forme littéraire que dans les thèmes qu'elle développe :

Une couche littéraire originale et homogène dans le Sacramentaire léonien.

4) En jiossession de la lettre de Gélase et de ce grouj>c de formulaires du léonien, nous en pourrons tenter alors la comparaison littéraire. Cette comparaison se révélera assez riche pour nous permettre de conclure que Gélase est bien l'auteur de ces formulaires, et qu'il les composa, tout comme sa lettre, à l'occasion de sa lutte contre les Lupercales. L'interprétation de chaque messe en fonction de l'affaire des Lupercales viendra d'ailleurs confirmer, à chaque étape de la comparaison littéraire des textes, la validité de cette conclusion :

Comparaison littéraire entre la lettre de Gélase et les messes du Sacramentaire léonien, et interprétation de chaque formulaire par l'affaire des Lupercales.

5) Nous aurons dès lors en main tous les éléments nécessaires à la reconstitution de l'affaire des Lupercales. Si, en effet, la lettre de Gélase n'est le témoin que d'un moment, sans doute important mais unique, de l'affaire, les messes nous permettent par contre de retrouver l'évolution de l'affaire, en nous mettant à peu près dans la situation des auditeurs de Gélase <jui chaque dimanche, par la succession des textes liturgiques lus par le pape, se tenaient au courant de la marche des événements. Les messes nous 0 raconteront » l'affaire, avec une précision si grande qu'il nous sera possible de la dater exactement :

Un essai de reconstitution chronologique, liturgique et canonique de l'affaire des Lupercales.

6) Nous tirerons les conclusions générales permises par cette étude :

conclusions littéraires sur le Sacramentaire léonien et la lettre de Gélase ;

conclusions liturgiques sur la naissance des formules de prière, la formation des livres liturgiques et la valeur spirituelle des formules de prière ;

conclusions historiques touchant le règne de Gélase, l'histoire du paganisme à Rome et le magistère ordinaire des papes dans la liturgie.

7) Nous présenterons enfin rapidement les textes sur lesquels nous avons travaillé, tant dans leur tradition manuscrite que dans leurs éditions.

I. LA PERSONNE ET L'ŒUVRE DE SAINT GÉLASE 1«

Saint Gélase 1er a régné du Ier mars 492 au 21 novembre 496 [1]. Ce grand pape, qui sut remplir d'une débordante activité son court pontificat, ne montait pas sur le siège de Pierre en des temps paisibles. Les Barbares, maîtres incontestés de l'empire romain bien longtemps avant la chute du dernier empereur Romulus Augustulc (en 476), se disputaient entre eux, Vandales contre Ostrogoths, la suprématie du sol italien : Théodoric, à qui l'empereur Zénon avait abandonné l'Italie en 488, n'avait pas encore, en 493. ramené la paix qui devait caractériser plus tard son long règne, puisqu'on cette même année 493 il assiégeait Odoacre dans Ravenne et le faisait assassiner ; en Orient même commençaient les invasions slaves et bulgares. D'autre part, les remous provoqués par l'hérésie monophysite étaient loin de s'apaiser : l'empereur Anastase, qui avait succédé à Zénon en 491, avait repris à son compte l'Hénotiquc et trouvait bien peu zélé pour la cause monophysite son patriarche de Byzance Euphemius, qu'il devait déposer en 496. Faire face à l'hérésie et travailler au rétablissement de l'union, donner dans le même temps toute sa sollicitude pastorale aux églises éprouvées par la guerre, pauvres en ressources et en prêtres, telles furent les deux grandes tâches de Gélase et il leur fit face avec une admirable générosité.

Que fut cet homme ? En dehors du patrimoine littéraire assez considérable qu'il nous a laissé (une centaine de pièces au moins), nous avons peu de renseignements sur sa personne. Le *Liber Pontificalis* affirme qu'il était d'origine africaine et la chose est possible ; il nous apprend aussi, ce que confirme Jean Diacre

i. Toutes les chronologies anciennes s'accordent sur ces deux dates et les historiens modernes (L. Duchesne et H. Lietzman pour ne citer qu'eux) les ont à leur tour unanimement admises

dans sa Vic de saint Grégoire, qu'il fut enseveli au Vatican dans la basilique de saint Pierre.

Pour connaître vraiment Gélasc, il faut aller à son œuvre écrite. Aussitôt se dessine, en traits vigoureusement accusés, une remarquable personnalité d'homme, d'évêque et de saint, remarquable surtout en ce qu'il a su unir harmonieusement les qualités un peu rudes d'un tempérament de chef à la bonté patiente et douce d'un cœur de père. Comme chef de l'Église, il apparaît énergique, loyal et courageux ; jamais il ne cédera quand il y va des droits de Dieu ou du Siège apostolique ; il ne laisse à personne le soin de parler selon la vérité, quels que soient ceux à qui il s'adresse. Quand il se tourne au contraire vers ses enfants souffrants ou repentants, il est toute sollicitude et ne craint pas de s'intéresser aux plus petits problèmes.

Sa production littéraire, si apte à. nous révéler son âme, est également la voie la plus sûre pour connaître son activité, dont elle demeure le vivant témoignage. Remarquons, en passant, que cette œuvre littéraire, nous le soupçonnons depuis peu, déborde la période où Gélasc occupa le siège de Rome, car il est probable qu'il commença à écrire sous les pontificats de ses prédécesseurs 1 ; il faudra donc, si nous voulons rappeler seulement l'activité littéraire du pape, nous en tenir aux documents qui appartiennent certainement aux courtes années de son pontificat; ils constituent heureusement la majeure partie des œuvres qu'on lui a toujours attribuées.

Nous aurons rappelé l'essentiel de cette activité quand nous aurons dit ce que fut son attitude en face de l'hérésie et de la désunion et que nous aurons décrit rapidement les principaux objectifs de son action pastorale.

1. Il est possible en effet que certaines œuvres de Gélasc, même parmi les plus importantes (par exemple le traité sur le pélagianisme : *De pela-Riants quidem),* aient été composées avant son élection. Il est possible encore que Gclase ait rédigé de sa main, en qualité de secrétaire, divers documents que signèrent les papes Simplicius et Félix III. Cette dernière hypothèse sera toujours difficile *à* vérifier car on ne saurait s'appuyer que sur des critères littéraires délicats à reconnaître et à manier. Elle a pourtant reçu un commencement de démonstration avec l'ouvrage de II. Kocu : c Gelasius im Kirchenpolitischen Dicnste seiner Vorgàngcr der Pâpste Simplicius und Felix III *, dans *Sitzungsber. der bayer. Akad. der* li'tss. *Pnil.-Hisi. AbUüung,* belt 6, 1935.

1) L'œuvre doctrinale et disciplinaire de Gélase.

Gélasc eut à défendre en plusieurs occasions la foi et la hiérarchie de l'Église, mises en péril. Il eut, par exemple, à s'occuper du pélagianisme ; il l'étudia dans un assez long traité, vraisemblablement antérieur à son pontificat[1]; une fois élu pape, il eut une correspondance à ce sujet avec un évêque dalmâte nommé Honorius [2], et nous possédons aussi la lettre qu'il écrivit aux évêques du Picenum pour leur dire que la dévastation des provinces par les Barbares lui était moins douloureuse que leur complaisance pour l'hérésie pélagienne[3].

Mais la lutte majeure de Gélase, en cela continuateur fidèle de ses prédécesseurs, avait son terrain en Orient. Sans doute, au moment de son accession à la chaire de Pierre, les responsables du schisme oriental avaient disparu : l'empereur Zénon était mort en 491, Acace en 489, Pierre Monge en 490 ; mais le nouvel empereur régnant. Anastase, maintenait l'Hénotique et le schisme menaçait de durer [4]. Sans doute le nouveau patriarche de Constantinople, Euphomius, montrait de meilleurs sentiments qu'Acace : il approuvait Chalcédoine, condamnait Eutychès, voulait l'union à Rome, mettait le nom du pape dans ses diptyques : mais il refusait également de rayer les noms des fauteurs du schisme : Acace, Pierre Monge, Thimothée Aelure, divers eutychiens. Le pape se dressa vigoureusement contre ces demi-mesures du patriarche. Ses ouvrages refont l'historique de la situation, démontrent la nécessité de rayer les noms d'Acace et de Pierre Monge et le bien-fondé de leur excommunication ; le traité important *De duabus naturis* étudie expressément la doctrine christologiquc de l'Église contre Eutychès et Nestorius, et s'appuie sur un très intéressant florilège patristique [5].

1. Traite *De pciagianis quidem,* P. I,, 59, col. 116-137.
2. Nous possédons deux lettres de Gélasc à Honorius, la seconde étant la réponse à une lettre de ce dernier. Leurs *incipit* sont : *Licet inter...* et *Miramur dilectionem...* (respectivement n° 384 et 385 dans P. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum,* Berlin 1851 ; dans Mignc, P. L. 59, col. 30-33).
3. Lettre *Rorbaricix hactenus,* P. L. 59, col. 33-41 (Jaffé, n° 388).
4. Il devait se prolonger pendant 35 ans, de 483 à 518.
5. On peut lire ce traité *de duabus naturis in Christo* dans A. Trust, *Epistolae Romanorum Pontificum genuinae, et quae ad eos scriptae sunt a S. Hilaro usque ad Pelagium II,* tome I *a S. Hilaria usque ad S. Hormisdam, ann. 461-533,* Braunsberg, 1868, p. 530-557. Gélase est peut-être l'au-

Mais le véritable enjeu du débat, Gélase le voyait bien, était l'autorité suprême du Siège apostolique, dont Constantinople voulait s'affranchir. Sur ce point il fut inflexible. Toutes scs lettres aux évêques d'Orient, à son légat, à Euphémius, à l'empereur lui-même revendiquent la suprématie du Siège romain : la condamnation du nom d'Acace et le retrait de l'Hénotique ne devaient être, dans son esprit, que le signe de la soumission de l'Oricnt. Gélase ne vit pas ses efforts aboutir. Du moins nous a-t-il laissé d'admirables expressions de sa foi en l'Église romaine.

Le Liber Pontificalis nous assure enfin, dans sa seconde édition 1 il est vrai, que Gélase lutta à Rome même contre l'hérésie manichéenne, qu'il eut à envoyer des personnes en exil et à brûler des ouvrages manichéens ; mais il ne semble pas qu'il y ait trace de cette action dans ses œuvres.

2) Son œuvre pastorale.

S'il a été relativement aisé de résumer l'œuvre doctrinale de Gélasc. il serait très long de dresser la liste de toutes les démarches que lui ont inspirées ses soucis de pasteur et dont nous avons encore le témoignage écrit. Accueillir, dans un synode romain 2, quelques égarés qui reviennent à la foi de l'Église dut être pour lui une douce consolation. Mais son cœur se tournait surtout, avec angoisse, vers ses enfants d'Italie atteints par la guerre. Il remercie Rustique de Lyon et Aeonius d'Arles pour les dons qu'il a reçus d'eux, supplie la reine, mère de Théodoric, en faveur d'un envoyé «pii va solliciter le roi pour les pauvres ; il écrit souvent pour que l'on utilise au mieux les biens d'Église et qu'on empêche gaspillages et détournements, il songe aux églises à. construire et à consacrer, aux terrains à acquérir, aux testaments à exécuter. Il est sévère pour les excommuniés, pour Jes sacrilèges, terrible pour les fautes du clergé, mais en même temps il exhorte les évêques à songer aux ordinations car les

tcur du petit mémoire historique sur le monophysisme paru sous Félix III *(Breviculus historiarum culychianistarum* ou *Gesto de Nomine Acacii,* Migne, P. L. 5«, col. 92S-934). H est certainement l'auteur du traité *De damnatione nominum Part et Acacii,* P. L. 59. col. 85-90.

1. Cf. DuciibSne, *ofi., cil.,* p. 255 : *hujus temporibus inventi sunt Λ/anichei in urbe Roma quos exilio deportari praecepit, quorum codices ante /ores basilicae sanctae Mariae incendio concremavit.*

2. Migue, P. L. 59, col. :83-iço.

prêtres manquent. Il est attentif au sort des veuves, des orphelins ; il s'inquiète d'un évêque malade et d'un esclave fugitif.

Un pasteur si vigilant voulait prévoir avec précision l'organisation des églises dans les contrées touchées par la guerre ; si l'on est en droit de douter que le Décret dit gélasien soit son œuvre, nous possédons tout de même de lui une importante décrétale comptant vingt-huit chapitres [1].

Enfin. Gélase ne pouvait rester indifférent aux périls que le culte chrétien courait de son temps dans sa propre ville épiscopale du lait du paganisme. Nous étudierons longuement la lettre qu'il écrivit au sénateur Andromaque au sujet des Lupercales.

Λ-t-il fait œuvre liturgique ? La question était restée jusqu'ici sans réponse précise, bien que l'on fût déjà en droit de considérer comme un indice encourageant le fait qu'un ancien livre liturgique, le Sacramcntaire gélasien, porte son nom. La présent»: édition s'emploiera à reconnaître dans le Sacramcntaire léonien les formulaires de messes composés par saint Gélase Ier à l'occasion de l'affaire des Lupercales.

i. Mignc, P. L. 59, col. 47-57.

II. LA FÊTE DES LUPERCALES ET LA LETTRE OUVERTE DE GÉLASE

Si attentif aux périls spirituels de son temps, si soucieux de la dignité et de la sainteté de l'Églisc, saint Gélase 1er ne pouvait rester insensible aux désordres que provoquaient, parmi les chrétiens, les dernières manifestations du vieux paganisme romain. On célébrait notamment chaque année, à Rome même, la fête des Lupercales, et cette fête donnait lieu à beaucoup de licence. Certains chrétiens pensaient pouvoir y prendre part sans rompre pour autant leur communion avec l'Église. En face d'un si grave désordre, le pape se devait d'agir. 11 le fit sans doute, bien que nous n'ayons plus de cet acte le témoignage écrit, en interdisant formellement aux fidèles de prendre part désormais à tout culte païen. L'ordre ne dut pas être tout de suite compris, puisque Gélase sentit la nécessité de reprendre longuement la plume contre les tenants de la fête et de justifier sa décision de chef. Nous avons par Ixmheur cette lettre : écrite en pleine lutte sur le ton de la plus violente indignation, elle nous révèle l'âme énergique et simple de Gélase.

La lettre sur les Lupercales est le premier des textes que nous allons éditer et traduire. Nous devons l'analyser avec d'autant plus de soin que, pour la suite de notre travail, elle constituera le texte de référence, à la fois historique et linguistique, sur lequel nous nous appuierons pour reconnaître les messes gélasiennes du Sacramentaire léonicn.

Pour en faciliter l'intelligence, nous commencerons par étudier la fête des Lupercales, vue d'abord par quelques auteurs de l'époque classique, vue surtout par Gélase lui-même telle qu'elle était célébrée sous son pontificat. Puis nous analyserons· la lettre elle-même en suivant point par point le plan que Gélase a choisi. A chaque étape, nous étudierons simultanément le fond et la forme, afin de mettre en lumière, en même temps que les

événements en face desquels Gélase était placé, le style et les mots dont il s'est servi pour exprimer ses réactions et ses décisions personnelles.

A. — La fête des Lupercales.

La fête des Lupercales, l'une des innombrables manifestations cultuelles de l'antique religion romaine, avait sa place au calendrier des fêtes religieuses à la date du 15 février, le quinzième jour avant les calendes de mars.

Elle commençait par le sacrifice d'un bouc, dans une grotte située aux flancs du mont Palatin, le Lupercal, mais consistait essentiellement dans la course qui suivait ce sacrifice. Cette course était fournie par les membres des collèges de luperques : ceux-ci couraient tout autour du Palatin, suivant un itinéraire prévu ; avec les lanières de peau de bouc dont ils s'étaient armés à l'issue du sacrifice, ils frappaient, sur leur parcours, toutes les femmes qui se présentaient. La fêle attirait un grand concours de peuple ; elle se terminait vraisemblablement par un repas qui réunissait les luperques.

Cette fête, on le voit, comportait plusieurs éléments ; cependant sa morphologie paraît assez claire pour permettre aux historiens des religions d émettre quelques hypothèses sur ses intentions religieuses. Ce dut être primitivement une fête de bergers, destinée sans doute à éloigner des troupeaux les maladies et les dangers : le loup y jouait un rôle important *, le chien aussi y

i. Sur le symbolisme religieux de la fête, on peut lire l'article de Marbacii, *Lupercalia,* dans Pauly-Wissowa, *Real-Encydopâdie der classischen AUeriumwissenschaft,* t. XIII, Stuttgart, X927, col. 1815 et suiv.

Les Romains expliquaient le sens de *Lupercus* par une étymologie simpliste, phonétiquement impossible : *lupum arcere,* › écarter le loup du bétail ·. Plusieurs hypothèses sont possibles (par exemple : · loup-bouc », *lupus* + Atrcwj, que propose *J.* Carcopino). De toutes façons, ‹ certaine (est) l'appartenance au loup : *Luperca* était la louve qui avait nourri les jumeaux... ; le Lupercal est l'antre de l'animal. Des « préues-loups » du Palatin on rapprochera alors ceux (AtïpïJ du Soracte. Non moins sûre la liaison au bouc : outre leur mise, le nom populaire des luperques l'atteste : *erepi* = *capri.* Les groupements animaux antithétiques sont connus (du loup ou de l'ours avec le renne, par exemple), autant que les déguisements zoomorphes hybrides (dés la période paléolithique). D'autre part, l'antique ambiguïté du sacré conçoit comme nécessaire qu'un dieu-loup protège contre les loups. » J. Bayet, *Histoire politique ci psychologique de la Religion romaine,* Paris, 1957, p. 79-80.

figure plus tard ; le cercle décrit par les coureurs devait être un cercle magique qui repoussait tous les maux hors de son tracé. Peu à peu la fête reçut des sens nouveaux. On attendit d'elle la fécondité du bétail, les cultivateurs lui demandèrent la fertilité de leurs terres : la fête était devenue une fête de bénédiction. 11 n'y avait qu'un pas à franchir pour demander aux dieux, à cette occasion, la fécondité humaine, qui est la plus grande des bénédictions ; ce fut fait très tôt : les rites soulignent surtout ce symbolisme de la fécondité. Enfin, parallèlement à sa valeur de bénédiction, la fête eut aussi un rôle de purification, ce dernier davantage souligné par sa place à la fin de l'année.

Ainsi présentée et expliquée, la fête des Lupercales serait assez simple à comprendre. Mais cette simplicité risque d'être le fait d'une interprétation par trop systématisée de l'historien moderne. Elle ne rend pas compte des antiques origines de la fête, des éléments obscurs qu'elle contient.

« Les *Lupercalia* sont pleins d'obscurité *. » Une chose seule est certaine : la fête concerne, à l'origine, le seul site du Palatin et le groupe humain qui le peupla aux temps préhistoriques. Ce fut la fête religieuse de la *Routa quadrata* primitive, dont tout le territoire était enserré par la course des luperques. Mais peut-être y eut-il à l'origine un sacrifice humain l. Quel sens donner aussi à ce fait qu'il y avait deux collèges de luperques, les *Quitte·tialcs* et les *Fabiani* avant que César ne créât le sien, les *Julii* ? Pourquoi la présence de ces hommes de noble naissance, auxquels Gélase fera allusion dans sa lettre quand il leur opposera les êtres de basse extraction qui accomplissent cette course à son époque ? A coup sûr les Lupercales sont une fête antique.

Les anciens Romains le sentaient d'instinct. Les quelques témoignages que nous allons entendre nous montreront l'idée

1. J. Bayet, ‹·/›. *cil.,* p. 79.

2. Le rite que nous entendrons Plutarque nous rappeler (les jeunes gen! touches au front par le couteau sanglant) invite à le penser. Cf. p. 28.

3. · La bipartition du collège des luperques en *Quinctiales* et *Fabian* nous laisse dans d'antres incertitudes. Union religieuse d'une famille d‹ « loups › (les (îutnefir) et d'une de « boucs » (les FaWi)... ; ou de deux « fà milles (fictives) de loups », l'une latine, l'autre Sabine ? ou collège doubl· dés l'origine, et fonctionnellement, sous des noms gentilices réels ou usur pés ? ou jonction d'une goisdu Quirinal avec une du Palatin, antéricuremcn eu possession du culte (comme il en fut pour les Saliens) ?... » J. Bayrt *0f›. cil.,* p. So.

qu'ils sc faisaient eux-mêmes de leur fête et nous permettront de comprendre ce que Géiase, par la suite, en dira.

§ i. — La fête des Lupercales
au témoignage des auteurs païens anciens.

Quand les anciens parlent de leur religion, ils fournissent deux séries bien distinctes de renseignements : les uns, sur les rites, sont à peu près concordants d'un auteur à l'autre : les autres sont très imprécis et souvent divergents, i«>rtant sur le sens religieux de la fête tel qu'il ressort des légendes auxquelles chacun fait appel.

Imprécisions et divergences tiennent aux particularités mêmes de l'antique religion romaine. Tout d'abord au caractère étonnant de son évolution, sa plus grande originalité à coup sûr : elle n'a cessé de se développer, de pair avec la puissance politique de Rome et grâce à elle ; elle n'a cessé de s'accroître en apports étrangers à mesure que, sous les anciens Rois, la République;, l'Empire enfin, la Ville rayonnait davantage sur le monde. Large accueil des dieux et des cultes, par conséquent ; mais non moins totale et parfaite assimilation de tous ces apports religieux par l'universel génie de Rome, juridique et légaliste. Les rites sont fixés par l'autorité politique, tout est réglementé et lui est soumis. Autre caractère : dans cette religion si diverse dans ses sources et pourtant si unifiée, nombreux subsistent les éléments très archaïques venant du vieux fonds religieux latin, ces primitifs *ntonina* qui étaient moins des divinités personnalisées que des formes ou des forces divines: les Lupercales à cet égard sont privilégiées. Conséquence enfin des deux caractères précédents, la religion romaine fut l'objet d'un perpétuel effort théologique pour préciser la personnalité des dieux et pour élaborer cette pseudo-histoire romaine où le rite ancien, bien souvent inchangé, cache sous un récit s historique » le mythe dont il perpétue l'existence.

On comprend quel point l'antique religion romaine, autant que l'histoire de Rome, est difficile à retracer. On voit aussi les raisons de l'apparente incohérence qui pourrait nous suqircndre chez les auteurs anciens ; à côté de rites fixés et relativement stables, chaque fête entoure ses origines de plusieurs légendes, revêt plusieurs symbolismes et une efficacité diverse, les personnes même des dieux qu'on honore, ne tirant leur relative consistance que des fonctions qu'on leur attribue, restent impré-

ciscs et confondues entre elles. La fête des Lupercales n'échappe pas à cette situation.

Pour la décrire, nous nous bornerons à présenter, dans leur ordre chronologique, quelques témoins de la grande littérature latine.

La vénérable antiquité de la fête «les Lupercales est notée par Cicéron, écrivant en l'an 56 avant Jésus son plaidoyer *Pro Caelio :* « Cette sodalité sauvage, toute pastorale et agreste, des frères en façon de loups *(germanon·m lufrercorum),* dont le rassemblement silvestre s'institua avant la civilisation *(humanitas)* et les lois *. »

Au sujet du rite, nous retenons d'abord le témoignage de Vairon, qui écrivait son ouvrage *De lingua latina* entre 50 et 27 avant Jésus-Christ. La fête est (>oiir lui une fête de purification. et le mois de février doit son nom à ce jour où le peuple est purifié par les lupcrques nus qui. semblables à des troupeaux humains, entourent le Palatin dans leur course, pour en faire la lustration 2. Le rite essentiel est ici indiqué, avec une des intentions religieuses de la fête : c'est un rite de purification.

Virgile écrivit les chants de l'Énéide entre les années 29 et 19. Au chant huitième, Évandre, qui vient d'Arcadie, fait visiter à Itnée les lieux où Rome doit s'élever : ›: Puis il montre le vaste bois sacré que l'impétueux Romulus appela Asyle, et sous la roche glacée le Lupercal ainsi nommé de Pan Lycéen, selon la mode arcadicnne \ » Virgile rattache donc le nom du Lupercal à une légende grecque : le dieu Pan et sa montagne d'Arcadie, le Lycée. C'est là un des grands rattachements légendaires que nous retrouverons plusieurs fois, trace profonde de l'influence

1. *Pro Caelio* 26 : *Fera quaedam sodalitas et plane pastoricia atque agrestis germanorum Lupercorum, quorum coitio ilia silvestris ante ex! instituta quam humanitas atque leges...* Traduction de J. Bayet *{op. ei!.,* p. Sr).

2. Varkon, *De lingua latina,* livre 6, n" 34 : *Fo magis arbitror Februarium a die februato, quod tum februatur populus, id est lupercis nudis lustratur antiquom oppidum Palatinum gregibus humanis cinctum.* (Texte établi par C. O. Müller, cd. Weidman, Leipzig, 1833, p. 86).

3. *Enéide,* Vili, 343'345 :

Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer asylum
Rettulit, et gelida monstrat sub rope Lupercal.
Parrhasio dictum Panos de inore Lycaei.

(Texte établi par R. Durand, traduction de A. Bcllessorl, Coll. Bude, Paris, 1936).

séculaire de l'hellénisme et de l'Oricnt sur lo vieux fonds religieux latin.

Denys d'Halicamasse, présent à Rome en 30 avant J.-C., est le témoin de la même légende : la fête existait au temps de la fondation de Rome et lui est par conséquent antérieure; les bergers de Numitor, voulant se saisir des Jumeaux Romulus et Remus. allaient profiter des circonstances offertes par les Lupercales : ·; Les gens de Numitor, prévoyant que les jeunes gens allaient célébrer les Lupercales — ce sacrifice arcadien à Pan tel qu'Évandre l'avait importé — tendirent une embuscade à ce moment favorable de la cérémonie où il fallait que les jeunes gens habitant autour du Palatin et venant de sacrifier dans le Lycée fissent à la course le tour du village, nus et ayant ceint n leurs reins ‹ des peaux des récentes victimes. Cela équivalait à une sorte de purification ancestrale des villageois, comme cela se fait même encore actuellement » Même rattachement donc à Pan du Lycée ; chez Denys pourtant est présente l'autre grande légende, nationale celle-là, qui rattache la fête aux Jumeaux fondateurs et à leur Louve déifiée. Dans la grotte du sacrifice (qu'il appelle le Lycée et qui est le Lupercal), la Louve, selon cette tradition, avait allaité les jumeaux : Denys ne l'ignorait pas, pour y avoir vu lui-mêmo une statue de la Louve, «œuvre antique d'airain 2 ».

En témoignant toujours des mêmes rites essentiels de la fête, Ovide, qui écrivait ses *Fastes* vers l'an 5 de notre ère, fait plus large place encore, sans chercher à les harmoniser entre elles, aux diverses origines légendaires qu'il connaît. Avec lui nous aurons déjà une vue d'ensemble de la pensée des anciens Romains sur les Lupercales. Tout d'abord il affirme que la fête est une célébration en l'honneur de Faunus : « La troisième aurore après les Ides (soit le 15 février) voit les luperques nus célé-

j. Dexys p'Hamcarxasse, *AnttquiiJs romaines,* livre 1, n» 80: 11',οη-c‹ii£i *n* τοὺ Njuît oio ; Οὺσοντα» ·* ;\ὺζα:χ ~'··›*ί* vfavloxoj», Παν: rr.v 'Aszaitz.r/, ώ: Εὐ'ανδ»; Ουσίαν, Ινήδiiυσαν χαφόν iZ£:-νο· τη; ΐίρουογ:α;, iviζ' i/σήν τοὺ ζ£ρ·. τὁ Παλ·αντιω› ©-.χοὺντα; yôîv ›£‹›·/ £ζ τον Λυχαίον τΐΟνζότα; KlpizOsiv ζ'·*υ.ην γυμνου:, νη-£ζ'ι)3^£·»ουί τ*?' α·'δ‹Γ› ταί; Suçai; ν;ο(Ετων. Ι οντο δi ζαΟα·.νΛν πνα των χωρτ,των TixTctov 1δυνατό, ‹·ι; ζα: vüν iτ·. δράται. flcxte établi par Kiessling, revu par Prou, coll. Didol. Paris, 1886).

2. *Ant. rom.,* livre I, n" 79: Xxâxî ποιήαατα -αλαιά; iργασια^. *(Ibid.}.*

brant les mystères de Faunus aux deux cornes 1. o Mais quelle est. se demande-t-il, l'origine de cette fête ? Aussitôt il laisse Faunus pour rappeler, d'après la légende hellénisante, que ce culte est celui du dieu arcaxlien l'an du Lycée, culte introduit en Italie par Évandre dès avant l'existence de Rome 2. Puis, sans transition, il donne l'explication de la nudité des luperques : d'une part. Pan était nu. afin d'être plus agile pour surprendre les bêles sauvages, et aussi en souvenir de la vie sauvage et libre que menaient les Arcadiens au commencement des temps, avant que Jupiter lût né ; d'autre part, Faunus (qui reparaît soudain) est nu lui aussi et ne peut souffrir de vêtement. Les deux divinités sont donc nommées. Ovide a d'ailleurs une troisième explication : cette course sans vêtement est le souvenir de celle que fournirent Romulus et Remus, un jour de fête de Faunus, pourchassant les voleurs de leurs troupeaux et rivalisant entre eux d'agilité.

Ovide ne choisit pas davantage quand il s'agit d'expliquer le nom des Lupercales. Ce' nom a été donné à la grotte, aux célébrants et à la fête en souvenir de la Louve qui recueillit les Jumeaux après leur exposition sur le Tibre et en souvenir de l'antre où ils s'abritèrent tous trois : x La 1-ouve donna son nom au lieu, et le lieu aux luperques 3 λ, bien que, ajoute-t-il aussitôt, on puisse faire dériver ce nom d'une montagne d'Arcadie, le Lycée, où Faunus lycéen a ses temples *.

Enfin, pour expliquer le but de la fête, Ovide fait intervenir une dernière légende, sans rapport avec ce qui précède. La fête

i. Ovine, *les Fastes,* livre 2, vers 267 :

Tertia post idus nwaoy *aurora Lupercos*
Aspici!, e! Faun: sacra bicornis eunt.

(Texte établi par H. Peter, éd. Teubner, Leipzig, 1889).

2. *ibid.,* vers 271 :

Pana deum pecoris veteres coluisse feruntur
A rcades

Vers 279 :

Transtulit F.vander silvestria numina sccum
Hic ubi nunc urbs est Zuwi *locus urbis erat.*

3. Vers 421 ;

Illa loco nomen fecit : locus ipse Luperci».

|. Vers 423 :

Quid vetui A rcadio dictos a monte Lupercos ?

est destinée à, favoriser les maternités. Il fut un temps où les Sabines enlevées par les compagnons de Romulus demeuraient stériles, frustrant ainsi l'attente de leurs époux. Elles curent recours à une bonne déesse (Lucine pour Ovide, Junon pour d'autres) qui consentit à leur donner un conseil :

Halidas maires, inquit, caper hirtus inito (vers .|.ji).

L'oracle était difficile à comprendre ! Tl se trouva heureusement un augure capable de le saisir : ›l prit et sacrifia un bouc, puis frappa les femmes avec la peau découpée en lanières, ôtant ainsi leur stérilité. Telle est l'origine de la fête des Lupercales : « Jeune épouse, qu'attends-tu, dit Ovide ? Ce ne seront pas les herbes magiques ni les prières ni les incantations qui te rendront mère. Reçois patiemment les coups d'une main qui féconde et bientôt ton l>eau-père aura le nom d'heureux aïeul 1. »

Nous avons désormais rencontré les principales légendes qui cacheront, sous l'apparence d'une histoire des origines, l'antique démarche religieuse et son intention profonde. Nous avons deviné les efforts d'une théologie s'essayant constamment à préciser et à nommer les personnes des dieux. Ce qui ne change pas, ce sont les rites ; c'est par eux que nous avons chance d'atteindre à une connaissance plus profonde de la fête. C'est pourquoi nous allons demander à Plutarque quelques détails sur la célébration de la fête telle qu'il l'a connue.

Plutarque écrivait ses l'tes d'hommes illustres à la fin du premier siècle ou au début du second ; dans la vie de Romulus, il décrit les Lupercales, au cours d'une notice assez brève. Sur leur origine, il n'est pas plus riche qu'Ovide : «A en juger par leur date, les Lupercales semblent être une fête de purification ; le nom de la fête, en grec, désigne le Lycée, et elle semble à cause de cela tout à fait ancienne, venant des Arcadiens, compagnons d'Évandrc ; mais ce n'est que l'opinion commune : ce nom peut aussi avoir été tiré de celui de la Louve. Car nous voyons les

i. Ovide, *ibid.*, vers 425-428 :

> .Vup.M *fuid expeelas ? non tu pollentibus herbis*
> *Nec- prece, nec magico carmine mater eris.*
> *Excipe fecundae patienter verbera dextrae. :*
> *Jam socer optatum nomen habebit avi.*

luperques commencer leur course à partir du lieu où l'on raconte que Romulus fut exposé. 12»

Pour les rites cependant, Plutarque donne une description plus complète, et sans doute exactement observée, de ce qu'il a vu. x Les actions qui s'y passent, commence-t-il, ne laissent pas facilement deviner leur motif 3. » Et il nous les décrit : * Ils (les lujxirques) égorgent en effet des chèvres ; puis deux jeunes gens de bonne naissance étant conduits vers eux, ils leur touchent le front avec le couteau ensanglanté, après quoi d'autres les essuient rapidement avec delà laine imbibée de lait; les jeunes gens doivent rire après qu'on les a essuyés ; ensuite, ayant découpé les peaux des chèvres, ils se mettent à courir en cercle, nus et frappant de leurs lanières celui qu'ils rencontrent. Les jeunes femmes sont loin de fuir leurs coups, pensant que ces coups favorisent la grossesse et l'accouchement. Une particularité de la fête est que les luperques sacrifient aussi un chien 3. 0 Dans une autre occasion, Plutarque donne une description analogue, un peu plus brève cependant, quand il raconte, soit dans la Vie de César, soit dans celle d'Antoine, l'épisode du couronnement de César, aux Lupercales de 44. Voici sa description dans la Vie de César : » C'était donc la fête des Lupercales, au sujet de laquelle beaucoup ont écrit, la décrivant comme étant autrefois une fête de bergers et ayant quelque rapport avec les Arcadicas du Lycée. Parmi les jeunes gens de bonne naissance et les chefs, beaucoup y courent nus à. travers la ville, frappani de leurs lanières poilues, par manière de jeu et pour rire, ceux

1. Plutarque, Kws *des hommes isiustres, Vie de Romuius,* *21* iTiSi Λουπερζάλια, τω μ ν χρόνω δο' ειεν αν είννι καΟάραια' του^ομα δ'ε τή εορτή ελληνιστί σημαίνει λϋζαια καί δοχεί διά τοΰτο παμπάλαιο; in' 'Αρκάδων είναι τών παρ' Ε-ανδρον. 'Αλλά τούτο υ';ν κοινόν sare δύναται γάρ από τή λυκαΐνη γεγονίναι τούνομα. Καί γάρ αο/ομένου τή περιδρομή< τού λ /υπέρκου ρώμεν εντεύθεν όπου τόν 'Ρωμΰλον έζτ.Οήναι λί'γουβι. (Texte établi par Cl. Lindskog, éd. Teubner, Leipzig, 19x4. l'· 69).

2. Τά οξ δρώμενα τήν αιτίαν π.ιε: δυστόπαστον. *Ibid.*

3. Σράττουσι γάρ αίγα , είτα μειράκιο» δυοίν άπο γίνου; προσα/Οεντων αΰτοϊ , οι μίν ήμαγμϊνη μα/αιρχ του μ τόπου 'ΐιγγάνουσιν, ετεροι δε αποαάττονσιν'εύΟυ . εριον 3=6ρεγμένου γάλακτι προσφέροντε · γελάν δε δει τά μειράκια μετά την άπόματιν. Έκ οε τούτου τχ δέρματα τ»2ν αιγών ζατατεμόντε , δ-.αΟεουσιν ένπεριζοίματι γυμνοί, τοί σκύτεσε τον εμπνδών παίοντε . Λί δ' :.ν ήλικίε γυναίκε οϋ φεΰγουσι τό παιεσΟαι, νομίζουσαι προ ευτοκίαν και κυησιν συνεργεϊν. 'Ιδιον δε τή εορτή τό καί κυνχ Ιΐΰειν τού; λουπίρκου . *Ibid.*

qu'ils rencontrent ; et aussi beaucoup de femmes de haut rang vont à dessein au-devant d'eux et tendent les deux mains aux coups comme on fait chez le maître d'école, persuadées que cela est bon pour celles qui sont enceintes en vue de leur accouchement, et que c'est bon aussi pour celles qui sont stériles en vue de leur grossesse *. » Dans la Vic de Romulus enfin, Plutarque explique le sacrifice du chien ; « Quant au chien, on pourrait dire, si vraiment le sacrifice est un sacrifice expiatoire, qu'il y est immolé pour purifier ceux qui le célèbrent ; les Grecs en effet emportent de jeunes chiens dans les sacrifices expiatoires et pratiquent en beaucoup d'endroits ces sacrifices canins dont nous parlons ; si au contraire ces sacrifices d'action de grâces à la Louve ressuscitent l'allaitement et le sauvetage de Romulus, ce n'est pas sans raison qu'on égorge le chien, car, pour les loups, il est l'ennemi ; et aussi, par Zeus, on peut punir cet animal qui gene les luperques quand ils courent 2. »

Tels étaient les rites qu'a connus Plutarque, plus longuement décrits mais non point différents de ceux dont témoignaient les auteurs précédents. Nous sommes là sur un terrain plus stable où il est possible de dégager les sens religieux de la fête et son caractère primitif : fête pastorale *(bouc ou chèvres, allusion constante au loup),* magie de protection et de défense *(la course circulaire, la joie de ceux qui sont sauvés),* fête sans doute de purification et d'expiation *(le sacrifice du chien),* fête certainement de fécondité, non seulement animale mais humaine. A coup sûr

1. Plutarque, *Vies des hommes illustres, Vie de César,* n° 6/:rHv μεν yio η τών Αουπιρκχλίω·/ ;o,cr>i, *“tpi* η; πολλοί γοάρουσνζ ὡ; ποιμί'ζων τό πάλι: iv εϊη. ζα: τ: χα? ποοτήζει τοί; Άοκαδιχο:; Αυχαίο:;. Τ ·>ν δ' εὐγενών νεανίσκων καί ἀο/όντων πολλο: δ:α(Ρ·.υσ:ν ἀνά την πολ:ν γυμνοί, σζ.ύτεσ*. λασίο:: το>; ἑυ.”0>ώ·ζ επί παιδιάκαί γελωτε παίοντε;· πολλά: δε καί των iv τε'λπ γυναικών ἐπίτηδεζ υχχντωσα: πάρε/»υσ:ν, ὡσπερ εν διδασκάλου, τώ ■/<:« ται; πληγα·;, πεπεισμένα' πρ; εὐτοχίαν χυουσαι , ἀγόνο:; δε προ; χόησιν αγαθόν ειναι. (Texte établi par K. Ziegler, éd. Teubner, Leipzig, 1934, *P*· 370).

2. Plutarque, *Vies des hommes illustres, Vie de Romulus, n° si* : Γο·ζ 81 χάνοι pair, τ:: αν, εἴ μἶν ἡ Ουσία καΟατμό; ἐστ:, ΟάεσΟαι καθα;σ·ω /'μ · μενών αὐτω- καί γάο ”Ε λην<« εν τε τοί; καΟαρσίο:; σκάλακα ἐζσίρουσι, ζαι πολλαχου γρὡνται τοϊ; λεγομίνο:; περ:σκυλακισμο:<· εἴ δε τη λυκαίνη ■/αοωτητια ταὒτα, καί τροφεία και σωτήρια 'Ρωμζλου τελοῦσ:ν. ουζ. ἀτόπω ὁ χάων σφάττεται· λὔκοι γάρ ἐστι πολεμὡ;. Ε· μή νή Δία κολάζετα: τό ζβοζ 4>; παο£νο/λου·ζ τοὐ Λουπετκου;, ὁτανπεριΟέουσι. (Textede Liadskog, *iuf>. Cit.}.*

fete antique venue d'un lointain passé religieux, évoquant des forces naturelles si vitales que l'élite romaine se doit d'y participer.

Plutarque et Ovide resteront nos deux témoins principaux ; nous ne trouverons pas dans les auteurs postérieurs d'indications beaucoup plus complètes sur les Lupercales. Que devint ensuite cette fête, durant les longs siècles qui séparent Plutarque de Gélasc ? Il est certain qu'avant d'être proscrit par Théodose en 392, le paganisme classique s'était jalousement défendu à Rome, pieusement conservé avec tout le patrimoine d'art et de pensée légué par un très grand passé. Longtemps les auteurs païens relurent et méditèrent les textes, s'efforçant de les interpréter et notamment de préciser les personnes, les formes et les forces divines. Les dieux des Lupercales ont bénéficié de ce travail. Prenons-en un exemple chez. Festus, qui tente de préciser l'identité de la déesse à laquelle Ovide fait allusion en lui donnant le nom de Lutine. Festus, grammairien du th® siècle, s'est appliqué à étudier l'étymologie d'un bon nombre de mots latins. Dans sa notice sur le nom de Février, il met l'accent sur le caractère de purification de la fête des Lupercales :

> Februarius mensis dictus quod tum, id est extremo mense anni, populus februabatur, id est lustraretur ac purgaretur ; vel a Junone Februata, quam alii Februalem, Romani Februlim vocant, quod ipsi eo mense sacra fiebant, «jusque feriae erant Lupercalia, quo die mulieres februabantur a lupercis amiculo Junonis, id est pelle caprina ; quam ob causam is quoque dies Februatus appellabatur. Quaecumque denique purgamenti causa in quibusque sacrificiis adhibentur, februa appellantur. Id vero, quod purgatum, dicitur februatum [1].

Cctte *Juno Februata* est le correspondant féminin de Februus, dieu de la purification, dont « les antiques Lupercales semblaient représenter de façon éminente les vertus [2].

Autre effort de rapprochement entre des noms ou des personnes divines chez le grammairien Servius Grammaticus, qui s'appliquait à commenter Virgile dans les dernières années du iv® siècle. Virgile, dans l'Énéide, nommait Castrum d'Innuum

1. Festus. *Sexti Pompei Festi de verborum significatione quae supersunt.* (Texte établi par C. O. Muller, Leipzig, 1839).
2. J. Bayet, *op. cil.,* p. 93.

une ville qui s'appelait en réalité * Ville neuve ». Servius cherche la raison <lc ce changement de nom :

> una est in Italia civitas, quae castrum novum dicitur : de hac autem ait Castrum Inui, id est Panos, qui illic colitur. Inuus autem latine appellatur, graece I !«·<-; item l·’o:άλ·:7,« gracce, latine Incubo : idem Faunus, idem Fatuus, Fatuclus. Dicitur autem Inuus ab ineundo passim cum omnibus animalibus '.

Faunus, antique démon silvestre (que nous savions être aussi Pan du Lycée), est donc rapproché d’Inuus. dieu de la fécondité des troupeaux ; rapprochement conforme au rite pastoral des Lupercales, qui mimait naguère cette fécondité. Ailleurs, Faunus est rapproché de Lupercus, Ainsi ressuscitait, au déclin du paganisme, ce démonisme qui lui redonnait vie et ferveur, qui rejoignait aussi les plus anciens dieux telluriques latins en qui épithètes et personnes étaient indistinctes, bien loin encore dans leur profond archaïsme des anthropomorphismes hellénisants de l'époque classique, bien plus riches certainement de sens religieux.

Ce furent ces dieux les plus anciens qui devaient subsister le plus longtemps dans la conscience religieuse de Rome. Nous allons voir comment, à la fin du v® siècle, Gélase dut faire face à la fête encore vivace et populaire des Lupercales.

§ 2. — La fête des Lupercales au temps de Gélase.

Au moment où Gélase écrit sa lettre, les Lupercales ont certainement changé de caractère. Ce que nous avons appris de la fête antique nous permettra cependant de reconnaître les allusions de Gélase et nous aidera aussi à mesurer, autant qu’il est possible, les transformations.

Assurons-nous en premier lieu que Gélase vise bien la fête des Lupercales. 11 lui donne tout d’abord son nom traditionnel : *Lupercalia.* Sans doute prête-t-il au dieu qui y préside un nom que nous n’avions pas trouvé dans la tradition classique : *deux Februanus* (L3, 4 et 11, 5). Mais nous savons aussi par quel processus évolutif telle ou telle épithète divine pouvait prendre

i. SiiKvtus Grammaticus, *Servii Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii,* Enéide, VI. 775. (Texte établi par G. Thilet H. Hagcn, Leipzig, 1922).

peu à. peu de l'importance et finir par se détacher du dieu qu'elle qualifiait pour commencer une existence personnelle. Or l'intention de purification des Lupercales est chose certaine : fête de fin d'année, évocation de *Juno Februata.* Caractérisé lui-même par la fête des Lupercales, Faunus a très bien pu se nommer *Faunus Februarius* et devenir ensuite sous la plume de Gélase ce *deus Februarius* qui ne saurait nous surprendre. D'ailleurs Gélase, interpellant scs adversaires, nous en donne un rapide portrait :

> hommes bien dignes de célébrer un monstre fait de je ne sais quel mélange de bête et d'homme, qu'il ait véritablement ou non vu le jour (L23, 2).

Nous reconnaissons là, dans ce « mélange de bête et d'homme », le dieu mi-homme mi-bouc, Faunus ou Pan, qu'avait fixé la théologie hellénisante du paganisme 1.

Au reste, bien d'autres notations nous replongent dans le contexte des Lupercales. Par exemple, le rattachement de la fête à la légende grecque :

> ...(cultes) dont on rapporte qu'ils furent introduits en Italie par Évandre, dès avant Romulus (L 11, 8).

Les sources d'information de Gélase ont pu être multiples. Lui-même cependant se réfère au témoignage de Tite-Live pour préciser les buts de la fête :

i. Gélase nomme d'antres divinités : *Castores vcs'ri* {L 18, 1). « Les *cures...* viennent de la Grèce, mais en passant par l'Étrurie, ou plus exactement par la ville latine étrusquisée de Tusculum dont ils étaient, à ce qu'il semble, les divinités protectrices. Tite-Live rapporte rétablissement de leur culte aux années qui suivirent le bataille du lac Régille (499 ?), dont les dieux cavaliers avaient annoncé aux Romains l'Iieurcuse issue... C'est fort anciennement, semble-t-il, qu'un lieu de culte leur a été assigné, fa tant que «lieux secourablcs ayant dépouille tout caractère de divinités marines, à l'intérieur même du pomrrrwui, près du *lacus tuturnac,* sur le Forum», (P. Fabre, *La religion romaine,* p. 386-387, dans M. Brillant et R. Aigraira *Histoire des religions,* t. 3, Paris, 1955). C'est le type ntciiie «le divinités populaires, et leur popularité est attestée par le fait, bien révélateur, que l« jurons populaires sont non seulement *Iterde,* mais ausi : *pot. edepol,* ' rador. Il n'est pas étonnant qu'on continue encore à les invoquer, meme quand le paganisme a officiellement disparu ; c'est probablement pour cette r.iisoa que Gélase fait allusion A ces ‹ dieux adjuleurs » auxquels on continue i avoir recours.

T«cs Lupercales, par ailleurs, pourquoi ont-elles été instituées ?... Tite-Live le dit dans sa seconde décade : et il rappelle qu'elles n'ont pas été instituées pour enrayer les maladies, mais furent créées, à ce qu'il lui semble, à cause de la stérilité dont les femmes étaient alors affligées (L 12).

Nous ne pouvons vérifier puisque cette partie de l'œuvre de l'historien est perdue. Du moins le texte allégué s'accorderait assez bien avec l'une au moins des grandes intentions religieuses de la fête : rite de fécondité.

Quant au cérémonial essentiel, il n'avait pas varié non plus. Gélase le savait bien, qui rappelait ce qu'on faisait autrefois :

De leur temps, en effet, les nobles eux-mêmes couraient, et les matrones, dépouillées en public de tout vêtement, recevaient les coups (L 16, 7).

Ainsi, à l'époque de Gélase, la fête consiste toujours en une course *(ipsi... nudi discurrite,* L 17. 2) ; les luperques ont conservé en main leur lanière de peau *(cutn resticulo,* L 17, 3) ; les femmes se pressent sans doute sur leur passage pour recevoir les coups ; le rire et la joie éclatent toujours *(per quandam laetitiam,* L 20, 10). Nous savions déjà la vitalité des rites. Gélase lui-même estime qu'ils ne doivent pas changer puisqu'il renvoie constamment ses adversaires à l'intégrité de la célébration antique. L'expression *more maiorum* (L 17, 2) qu'il utilise et le rappel fréquent qu'il fait de ces « anciens » sont intéressants : ainsi s'exprimaient les grands écrivains latins (Horace, Tite-Live) célébrant la restauration religieuse d'Auguste. AZo.ç *majorum,* c'est le « comportement religieux traditionnel », le retour aux vieux cultes ancestraux ».

Pourtant c'est sur ce terrain de la célébration (pie les changements les plus importants étaient intervenus. On est loin de la fête d'autrefois. Alors que Plutarque notait soigneusement la noble origine des participants. Gélase doit reprocher à ses adversaires d'avoir livré ce culte » à des gens communs et vulgaires, homines de rebut, de bas étage (L 16, ir) ». En refusant d'y courir, « vous-mêmes, leur dit-il, vous rendez leur culte vil et leur solennité vulgaire (L 16, 2) ». Comment ne pas voir là

i. Cf. J. Bayet, *ap. cit.,* p. 175.

le signe que les temps ont changé, que les collèges de luperques d'autrefois ont vraiment disparu ? Une chose d'ailleurs est frappante : ce sont des chrétiens qui s'obstinent maintenant à participer à un culte spécifiquement païen ! Le peuple va y courir, chanter, crier, mais des chrétiens s'y mêlent : des personnalités chrétiennes prennent la défense de la chose. A coup sûr les Lupercales, au temps de Gélase, avaient perdu de leur sens religieux ; elles étaient moins senties comme un acte de culte que comme une manifestation populaire du folklore romain. Pourtant elles gardaient encore beaucoup trop de saveur païenne au goût de Gélase ; elles n'étaient pas non plus sans dangers au plan moral et donnaient certainement lieu à bien des excès et des débauches (L 19 et 20). Elles étaient aussi contraires aux exigences sans partage du christianisme. Il était grave que quelques chrétiens ne sentissent pas cela, voulussent conserver au moins le souvenir de cette fête (L 27), lui eussent même gardé au fond de leur cœur une certaine confiance superstitieuse incompatible avec leur foi.

Tout cela, le pape ne le voyait que trop clairement et se chargea de le rappeler dans sa lettre. La victoire du Christ sur les ténèbres diaboliques devait, être totale et ne souffrir aucun accommodément. Pour détourner ses fidèles de leur résolution de participer encore aux Lupercales, il leur écrit la lettre ouverte que nous allons analyser.

B. — La lettre ouverte de Gélase sur les Lupercales

Cette lettre est le témoin d'un moment important du conflit qui opposa le pape Gélase à tout un groupe de ses chrétiens qui, malgré une défense antérieure certainement portée, prétendaient continuer à participer au culte des Lupercales. Au cours de l'analyse, nous retiendrons déjà les quelques indications susceptibles de nous indiquer la phase du conflit dont la lettre est le témoin. Mais l'essentiel de notre effort sera d'entrer dans la perspective de Gélase lui-même, de relever ses idées et ses sentiments ainsi que les mots qui les expriment. C'est pourquoi nous étudierons toujours conjointement le fond et la forme, les idées et leur expression verbale. En effet, s'il est théoriquement possible de les séparer par une démarche logique, il nous serait peu utile d'isoler ainsi le vocabulaire d'un auteur de la vie dont

il l'a animé ; nous nous enlèverions du même coup le plus grand moyen de comprendre ce vocabulaire, et par suite de l'utiliser dans un quelconque travail de comparaison. Dans la réalité vivante, en effet, les événements font naître une pensée qui, à son tour, cherche à s'exprimer ; on ne peut pas séparer cette pensée des mots qu'elle utilise et anime, et qui lui offrent en retour l'appui de leur matérialité. Nous essaierons donc de dégager la pensée de Gélase telle qu'il l'a exprimée au contact des événements au milieu desquels il s'est trouvé.

Bien que la lettre de Gélase soit une pièce de polémique dont la véhémence et le mouvement se soumettent mal à un plan rigoureux, nous suivrons pour l'analyser les trois grandes divisions que le texte lui-même suggère :

1) Le pape a été pris à partie pour une affaire d'ordre disciplinaire : il aurait négligé de punir un clerc coupable d'adultère. Il se défend de cette accusation et attaque à son tour son adversaire pour un motif similaire mais beaucoup plus fondé et infiniment plus grave : la participation à un culte païen.

2) Le pape juge et condamne la fête des Lupercales au cours d'un long réquisitoire.

3} 11 dicte enfin ses décisions de chef : si ses adversaires veulent à tout prix célébrer cette fête, qu'ils la célèbrent, mais qu'ils sachent que leur action va à l'encontre de leur profession chrétienne. Quant à lui, il interdit à tout chrétien d'y prendre part et, ce faisant, il a conscience de remplir son devoir.

Nous suivrons ce plan aussi fidèlement que possible, ne faisant exception que pour quelques idées maîtresses sur lesquelles le pape revient tout au long de sa lettre et dont il convient de ne pas briser l'unité.

Première partie : Attaqué sur un point de discipline, Gélase sc défend et attaque à son tour ses adversaires.

La lettre n'a plus sa suscription. Le titre que nous lisons aujourd'hui dans les manuscrits n'est qu'une indication de copiste, d'archiviste ou de bibliothécaire. Cependant les indications qu'il fournit, à savoir que Gélase écrivait au sénateur Andromaquc et aux autres romains qui voulaient le maintien de la fête des Lupercales, doivent être exactes car on constate, par l'étude directe du texte, que telle était bien la situation : tout au long de la lettre, nous voyons Gélase s'attaquer plus vigoureusement

à un adversaire principal, auquel seul il s'adresse durant toute cette première partie, mais derrière lequel sc profile un groupe anonyme, auquel il s'en prend également par la suite.

Les premiers mots nous introduisent d'emblée au cœur de l'affaire et nous précisent le point d'évolution où en est arrivée la querelle. La lettre témoigne en effet d'une situation que des événements antérieurs ont déjà préparée. A travers le texte de Gélase qui nous plonge tn *medias res.* nous essaierons de remonter à ce qui fut l'amorce du conflit, après avoir brièvement analysé les deux principales affirmations qui font la matière de cette première partie.

A) *Gélase a élé attaqué le premier pour une affaire d'ordre disciplinaire.*

La phrase initiale nous fait entrevoir l'obscure agitation de gens qui, sans pondération ni réflexion, ont osé juger et accuser, et sont allés même jusqu'à vouloir anéantir ce qui était déjà fait et bien fait. Nous reviendrons dans un instant sur cette première et très longue phrase ; ne retenons pour le moment que ceci : on a jasé sur le compte de Gélase; on a même porte contre lui une accusation précise ; «... ils nous accusent d'être des censuum lents à réprimer les fautes qui souillent l'Église... » Ainsi Gélase aurait mis de la négligence à punir un coupable. 11 est fort possible que dans le cas le grief fût un peu fondé ; une faute grave en effet avait été commise : un clerc, un ministre de l'Église, avait commis un adultère, et le pape n'avait pas encore puni 1. Gélase reconnaît la gravité de la faute et promet d'agir ; d'ailleurs on est en train d'instruire l'affaire et elle aura ses suites juridiques normales : «On n'escamote pas la procé· dure : on le juge et. s'il est convaincu, il sera soumis au châtiment qui convient (L 7, 5). »

1. Nous n'avons pas trouvé dans l'œuvre de Gélase d'autre allusion à cc clerc. Par contre nous avons trouvé un petit billet du pape invitant un évêque à être sévère dans un cas tout à fait semblable. Gélase lui demandé d'instruire l'affaire et de punir avec justice puisqu'il y a eu scandale. Une telle satisfaction, dit-il, apaise l'Église, et une faute publiquement sanction née demeure pour inspirer la crainte : Si *postquam oriri scandalum contigerit pro crimine, nullo modo esi praetereundum quia Ecclesia et satisfactione pac' quiescat, et sedata remaneat culpa sic publiciter punita, ut etiam habeant tii rem.* Migne, P. L. 59, coi. 156 B.

Une fois réglée, cette affaire secondaire sortira définitivement de la perspective de la lettre.

B) *Gélase condamne à son tour son adversaire pour une faute beaucoup plus grave, la participation à un culte païen.*

Gélase a donc concédé un premier point ; mais il ne se bornera pas à se défendre. Car il a lui aussi à se plaindre de scs détracteurs ; il doit les attaquer, dans la personne du principal d'entre eux, pour un crime de même nature, un adultère, mais situé cette fois au plan de la vie chrétienne. Il existe, en effet, un genre de fornication et d'adultère bien plus grave, qui consiste à renier pratiquement sa foi par le sacrilège. Or ce crime est celui de ses adversaires : eux chrétiens, ils encouragent la participation au vieux culte païen des Lupercales.

Nous voici maintenant capables de comprendre la première et très longue phrase de la lettre, et par elle de remonter à l'origine du conflit. Les adversaires de Gélase ont manqué évidemment de mesure en reprochant au pape sa négligence à punir un clerc coupable : Gélase, en effet, est tout disposé à faire son devoir. Mais ils ont manqué bien davantage de clairvoyance en ne comprenant pas qu'ils attiraient ainsi l'attention sur leur propre conduite, infiniment plus grave que le crime qu'ils dénonçaient. Enfin, n'ont-ils pas, par-dessus tout, manqué de sens chrétien ? L'accusation de négligence portée contre Gélase n'est qu'un moyen pour eux de se venger : en réalité ils protestent ainsi contre une mesure antérieure du pape qui les arrachait à leur propre scandale en interdisant désormais à tout chrétien de participer aux Lupercales. C'est là leur plus profonde malice : » Voilà jusqu'où ils en sont arrivés : meme ce qui a été bien fait, ils tâchent, dans leur parti pris de malveillance, de le mettre en pièces. * Nous tenons l'amorce du conflit : Gélase avait pris une bonne décision *(rccte facta},* l'interdiction des Lupercales aux chrétiens ; mais les partisans de la participation, dans leur folie et leur orgueil, veulent casser cette mesure *(etiam rccte facta... lacerare contendant},* et emploient dans ce but une arme déloyale, la diffamation de l'autorité légitime. Gélase est donc contraint de reprendre solennellement la parole, un peu pour se laver de toute accusation, mais surtout pour revenir sur la question essentielle, celle des Lupercales.

Tel est le mouvement de cette première partie. Gélase débute

sur un ton impersonnel et ne nomme pas tout de suite ses adversaires, ce qui diminue la brutalité de l'attaque, mais également la prépare en forçant peu à peu les coupables à prendre conscience de leur faute : dès les premiers mots ils se savent visés ; la tension va toujours croissant jusqu'à ce qu'éclate l'interpellation directe du principal d'entre eux : « Tu veux prendre et c'est toi qui es pris, presser et c'est toi qui es pressé, déclarer coupable et c'est toi qui es déclaré coupable (L 5, 12). »

Reprenons en détail, dans leur fond et dans leur expression littéraire, quelques points de l'argumentation plus intéressants pour nous.

a) Dans la pensée de Gélase, un double sentiment domine : celui de la dignité du chrétien, celui de la grandeur et de la sainteté de l'Église.

Quand Gélase veut parler du chrétien et le définir par ce qu'il a de plus grand, il évoque son baptême, et plus précisément la profession solennelle de sa foi que le chrétien lit lors de son baptême. Le chrétien, pour lui, est celui qui a confessé sa foi, c'est un confesseur : il a confessé la providence et la puissance de Dieu, il a confessé la vérité, c'est-à-dire Dieu lui-mème *.

Cette profession l'a uni étroitement à Dieu, par un lien sans doute spirituel et invisible, mais extrêmement fort, si fort que, pour le rompre, il faut commettre un crime énorme, le retour au paganisme. Retourner au paganisme, c'est commettre un sacrilège, c'est-à-dire un adultère spirituel *{sacrilegium, id est fornicationem et adulterium spiritale.* L 5, 2), c'est s'unir aux démons et briser ainsi l'union avec Dieu : « D'autant plus grave, en effet, est le crime de sacrilège que la fornication de l'âme est pire que celle du corps ; car par la fornication de i'àmc on quitte l'union avec Dieu lui-même et l'on passe aux esprits impurs par une sorte d'adultère spirituel. » Entre l'union avec Dieu et l'union avec les démons, l'incompatibilité est absolue. Comment ne retombe-t-il pas au pouvoir des démons *{in hanc partem recidit)* celui qui ose soutenir la nécessité du culte des idoles ? Com-

i. L 3, 7 :... abjurata unius Dei providentia cl potestate quant *confessus...*
L 4, i : Secundum apostolum longe deterius... *confessam* veritatem deserere quam si in eam nullatenus credidisset
L 8, 2 :... numquid et tu reus non cs qui post *confessionem* veritatis ad prava...
L 8. 3 :... quibus te renuntiare *professus* es...

ment n'CSt-il pas prévaricateur, celui qui retourne au paganisme ? Comment n'est-il pas sacrilège, celui qui se laisse séduire par le culte païen ? *Quomodo non ?* 11 y a là, pour Gélase, une évidence. En succombant à la tentation du paganisme, en retournant aux démons, le chrétien a en quelque sorte « défait son baptême », désormais il n'est plus chrétien ni païen : *dicite nobis nec Christiani nec pagani...* (L 19, 1). Aussi la punition de son crime est l'excommunication : *Ilaque etiam tu, post blasphctnias palam publicequc profusas, a sacro corpore modis omnibus abstinendus es* (L 9, 1). Cette sanction n'est pas une peine quelconque arbitrairement choisie par le chef de ΓÉglise; elle n'est que l'aspect visible de la rupture consommée avec Dieu. C'est pourquoi l'excommunication est totale : *modis omnibus.* Gélase, sc référant à saint Paul *, en souligne un aspect fondamental, la privation du repas eucharistique.

Sa profession de foi avait aussi uni le chrétien à l'Églisc, *quia membrum omnis Christianus ecclesiae est* (L 2, 5). Qu'il soit clerc ou laïque, il fait partie du peuple saint, il est membre du Christ, il participe au sacerdoce de l'Église 2. Au sens fort du mot, il est, dans le Seigneur, le frère de tous les autres chrétiens *(in oculo fratris,* L 6, 2). Aussi est-il solidaire de toute ΓÉglise, avec l'obligation d'un double devoir : dénoncer chez autrui les fautes qui souillent l'Église (tw *vitiis ecclesiae cohercendis,* L 2, 1), afin que cette Église reste sans tache *(ne maculetur ecclesia,* L 6. 8); éviter lui· même toute faute grave, dans le même souci

r. I Cor. 10, 20-21 : Non *potestis calicem domini bibere et calicem daemoniorum. Non potestis mensae domini participes esse cl mensae- daemoniorum.* Le texte de Gélase est tres voisin : jVon *poles enim mensae domini participare et mensae daemoniorum, nec calicem domini bibere et calicem daemoniorum.* Cette réminiscence de la première lettre aux Corinthiens n'est pas isolée. Déjà la comparaison de l'apostasie du chrétien avec l'adultère s'inspirait de 1 Cor. 6, 15 sq., où saint Paul montre que les fornicatcurs deviennent un seul être en s'unissant, comme celui qui adhère à Dieu devient un seul esprit avec Lui.

Ici la citation du texte sur l'Eucharistic est à remarquer, non seulement parce que bien choisie et adaptée (saint Paul menace ceux qui mangent des idolothytos), mais aussi parce que Gélase cite volontiers ce même texte dans plusieurs de scs écrits, ainsi que le remarque Dont Capclle {«Messes du PapeS. Gélase...», dans *Rev. binéd.,* vol. LVI, p. 12-41).

2. L 7, 7 : Numquid quia m ministerio sacro non es, in plèbe sacra non es ? An nescis et te membrum esse summi Pontificis ? An ignoras totam ecclesiam sacerdotium vocitatam ?

de la sainteté du peuple de Dieu. S'il trahit cette deuxième obligation en commettant une laute aussi lourde qu'un retour au paganisme, il devient lui-même coupable (nionçutô *et tu reus lion es...* L 8, 2) ; il perd tout droit à poursuivre son frère chrétien 1, coupable d'ailleurs, dans le cas, d'une faute moindre. Il tombe à son tour sous le coup de la poursuite et du jugement du chef de l'Églisc, sans pouvoir espérer y échapper, dans la pleine conscience où il est de son crime d'aj>ostasie : «... puisque tu te rends compte que mauvais est l'attachement qui te tient et pervers ton dessein d'apostasier... L 10, 4. » Toute faute d'un chrétien atteint et souille l'Églisc entière : en rappelant l'histoire de la femme adultère, Gélase souligne une belle leçon de loyauté dans la culpabilité, mais il veut surtout montrer que tout péché sans exception intéresse le Christ et atteint l'Église. Or cette Église doit rester sainte ; c'est pourquoi le chrétien infidèle sera poursuivi et puni.

b) Dans l'Église, la fonction coercitive est exercée par le pape. Il se doit d'y être fidèle, sous peine d'etre accusé de négligence : *ne segnitia pontificis accusetur* (L 6, 8). Ce devoir lui vient de sa fonction de chef et de gardien de l'Églisc, chargé d'en surveiller la pureté et d'en sauvegarder la bonne renommée : *ecclesiae fama* (L 6. 10). Vis-à-vis des fautes et des vices, son attitude doit être la vigilance et la sévérité, vigilance et sévérité universelles : *debei ergo et pontificis in omnibus malefactis sollicitudo et severitas non deesse et ab omnibus ecclesiae fama purgari* (L 6, 9). C'est son devoir absolu de sanctionner toute faute : « Le pontife doit-il en effet sévir contre ceux qui commettent un adultère charnel et ne doit-il pas le faire contre ceux qui accomplissent un sacrilège, c'est-à-dire un acte de fornication et d'adultère spirituel (L 5, 1) ? » Son devoir aussi de ne faire aucune acception de personne et de traiter chaque fidèle d'autant plus sévèrement qu'il occupe dans l'Église une fonction plus haute (L 7).

c} T.a fonction de juge de l'Église appartient en propre au pontife, et Gélase a conscience de l'exercer de plein droit. Cette oeuvre de justice chrétienne est semblable à l'œuvre de justice humaine. Pour la décrire, les termes de droit abondent dans la lettre : *reus, crimen, defendere, causa, censor, censura, assertio.*

i. L 6, 1 : Nnmquid non etiain leges humanae dicunt quod reus reum facere non possit ?

arguere, addici, accusare, judicare, competenter, sententia, coercere, vindicari, discuti, puniri. Soulignons seulement quelques termes plus intéressants pour nous : la faute commise l'a été d'une façon publique et officielle, *palam publicequc* [1]. Gélase emploie fréquemment le terme *jure,* [2]. Le résultat du jugement est la condamnation : *damnare, condemnare* [3]. Celle-ci se traduit par la peine, *poena,* infligée à bon droit, *consequenter* [4]. Ainsi est lavée, *purgari* [5], la réputation de l'Églisc.

d) Terminons ces quelques remarques en étudiant rapidement la manière dont Gélase voit la fête des Lupercales, comment il la décrit et la qualifie.

Pour lui, la célébration de cette fête est l'acte d'une religion véritable, mais démoniaque : l'envers du christianisme. On y adhère par une » autre « profession de foi : *professio ac praedicatio jure damnanda* (L 4, 4). Les dieux de cette religion sont les dieux du paganisme, c'est-à-dire les démons, et de même que, par le culte chrétien, on entre en communion avec Dieu, de même par les Lupercales on entre en communion avec les démons : *nam per animae fornicationem... ad immundos spiritus spiritalis adulterii genere transitur* (L2, 8). Dans cette religion, les adeptes apportent leur dévotion à célébrer leur culte selon les rites, ou bien au contraire négligent ceux-ci et se mettent en faute [6].

1. L 3, i : qui, cum se Christianum videri velit... *palam tamen publiceqtcc* praedicare non horreat...
   L 9. i : Itaque etiam tu post blaspbemias *palam pubiicequc* profusas...
2. L 2, 3 : quod ct discuti debeat ct *jure,* puniri...
   L 4. i : longe deterius *jureque damnandum...*
   L 4, 4 : professio ac praedicatio *jure damnanda...*
   L to. : : quibus cs *jure* plectibilis...
3. L 4. 5 : qui in alium sententiam *damnationis* vult sine dilatione proferri...
   L 4. 7 : semetipsum se *condemnare* cognoscat.
   L 5, 10 : Nemo te *condemnavit,* nec ego te *condemnabo.*
4. L 2, 2 : et a nobis *consequenter* agnoscant...
   L 6, fi ; peccantem cupis discuti et *poenae consequenter* addici
   L 7, 6 : ct si convictus fuerit, vindictae *consequenter* addicitur...
5. L 6, ro : ct ab omnibus ecclesiae fama *purgari.*
6. L *16.* 5 : et non longe impari *cultu* ct *devotione...*
   L *17,* 2 : ipsi *celebrate* more majorum...
   L zo, ro: per quandam laetitiam et *celebritatem numinum...*

(Voir suite p. 42.)

Pour qualifier cette religion démoniaque, Gélase use de termes, substantifs et adjectifs, qui se groupent diversement entre eux pour former de multiples expressions. Laissons de côté la série complète et passons seulement en revue les termes principaux. Une seule expression nous en fournit cinq : *ad prava et perversa et profana et diabolica... figmenta reduceris* (L 8. 3). *Figmentum* désigne étymologiquement toute représentation, statue aussi bien que culte, tout ce que l'homme jæut façonner et figurer par le travail de scs mains ou l'attitude de son corps : les Impercales sont donc bien des *figmenta* puisqu'elles sont un rite ; mais ce mot qui n'implique de soi aucune nuance péjorative en comporte cependant une ici et c'est pourquoi Gélase éprouve le besoin de toujours le qualifier *{ridiculosa, prava, perversa, profana, diabolica)* *. Par ailleurs, *fingere* signifie à la fois façonner et tromper, et Gélase sait la déloyauté de ses adversaires i. Les termes *pravus* et *pravitas* désignent ce qui est mauvais parce que s'écartant de la vraie foi. *Perversus, perversitas* expriment l'idée de ce qui est totalement retourné, sens dessus dessous, par conséquent pervers au sens propre de ce mot français. *Profanus, profanitas* désignent dans la bouche de Gélase le païen et par extension tout le paganisme. Enfin les Lupercales sont dites *diabolica* parce qu'elles se réfèrent aux démons.

L'arsenal de Gélase contre les Lupercales se complète encore de quelques autres termes : en particulier il les appelle par dérision un remède, *remedium,* remède évidemment mauvais par rapport aux bons remèdes que sont les sacrements du Christ ;

L 20, 12 : ut sit unde *numinum sollemnia celebrentur...*
L tû, 2 : vos eorum *cultum celebrilatemque* vilem... redditis.
L 17, 3 : ut *rite* vestrae salutis ludibria peragatis.
1. 24 a, 2 : his temporibus quibus dicitis agitata et *rite* ac *plena* sui, sicut vobis videtur, *devotione* completa sunt...
L 27. 3 : quando *ritu* integro, sicut dicitis, *tractabatur...*
L 30, 2 : ct soli hoc pagani, quorum *ritus* est, *exsequantur.*
L 26, 7 : cur *tractasse* sit dedecus ?

1. Dans la langue chrétienne de la polémique contre les hérétiques ou contre les païens, le mot *figmentum* est couramment employé pour dési· I gner simplement leurs « folles inventions « qui ne répondent à rien. Ici il semble avoir gardé son sens premier : représentation. La préface de la messe XVIII-χχχνπ (p. 229} impose le même sens.

2. L 10, 3 : voluntatem habere te mentiendi, artem *fingendi* non habere.» J
L 15, 5 : Deo *fictae* mentes...

il les déclare enfin vaines, *vanus, vanitas,* c'est-à-dire vides et creuses, n'apportant à leurs adeptes aucun bienfait *.

Deuxième partie : Le réquisitoire contre les Lupercales.

Dans la première partie de sa lettre, Gélase a donc stigmatisé l'attitude de ses adversaires et il les a mis en facq de leur culpabilité. Pourtant, en reprenant la plume, le pape se proposait d'aller beaucoup plus loin ; puisque l'occasion lui en est fournie, il va s'employer à porter au culte des Lupercales un coup qu'il voudrait décisif et mortel : c'est l'objet de cette seconde partie. Pour dévaluer à jamais dans l'esprit des chrétiens ce vieux reste de paganisme, il va mettre en œuvre toute son éloquence et sa force de persuasion. Le réquisitoire qu'il élabore a la rigueur d'une démonstration.

Nous pouvons y distinguer quatre parties : inefficacité constante des Lupercales (L 10-151 ; inconséquence des chrétiens qui les défendent et qui pourtant rougissent de les célébrer par eux-mêmes (L 16-17) · les Lupercales causent la ruine des mœurs et tous les autres maux (L 18-22) ; Gélase met ses adversaires au défi de lui citer un seul bienfait dû aux Lupercales (L 22, 23, 24 a et 25 a) ».

A) *L'inefficacité constante- des Lupercales* (L 10-15).

Gélase commence son réquisitoire par une démonstration historique serrée et précise. Cette démonstration nous retiendra peu. Remontant à l'institution des Lupercales, puis faisant allusion à quelques grandes épidémies et calamités du passé, Gélase montre que ces fêtes n'ont servi à rien ni pour combattre les pestes, ni pour procurer la fécondité des femmes, ni pour remédier à la stérilité des terres. Elles n'ont profité ni à Rome ni aux provinces qui se sont rattachées à Rome au cours de l'histoire. Tous les maux dont les Romains ont souffert s'expliquent assez par leurs péchés et par les mœurs blâmables des mauvais chrétiens.

1. L 24 .1. 10 : *vana* hujus *remedii* convincitur esse praesumptio.
L 25 b. 4 ; cum ipsi *remedia* vestra calcetis
L 3, 9 : et *vana* figmenta seducitur ?
L io, 5 : ut tibi materia prorsus ναηιάϋὐ illius nulla suppeditet...
L 28, 3 ·. et in Capitolio profana *vanitas* celebretur !
L 28, 5 : Si plurima genera *vanitatum*...
2. Voir note *2,* p. 183.

Profitons cependant de cette démonstration de Gélase pour souligner au passage quelques aspects de l'état d'âme de ses adversaires ;

a) La phrase d'introduction du § 10. en même temps qu'elle est une habile transition, évoque une de leurs attitudes les plus caractéristiques : leur évidente mauvaise volonté, que décèlent leurs contradictions et leur incapacité à justifier leur conduite. Gélase les invite à constater leur maladresse *(imperitia)* ; elle consiste en ceci qu'ils ne peuvent trouver à ce culte ni bienfait consistant *(nulla materia),* ni motif personnel valable *(nec possis adstruerc)* qui expliqueraient leur obstination J.e durcissement de leur attitude est donc le fruit de leur mauvaise volonté. Déjà la première phrase de la lettre avait mis en évidence leur volontaire obstination : «... (ils) *foui tout* pour porter un jugement sur autrui... ils *veulent* accuser avant de savoir et enseigner avant d'apprendre... *dénonçant* ce qu'ils ignorent en *s'appliquant* à médire... (L i). » Tout au long de la lettre abondent les affirmations de ce mauvais vouloir.

b) Autre trait de leur état d'âme : bien que chrétiens, et ceci est grave aux yeux du pape, ils ont dans le culte des Lupercales une véritable confiance. Ce sont eux qui énoncent les merveilleux bienfaits qu'ils attendent de leur fête s: ce sont *eux* qui insisteront, jusqu'à la fin, pour qu'on la conserve. Ils craignent surtout que sa suppression n'attire sur eux beaucoup de maux : terreur vaine évidemment, que Gélase s'efforce de calmer *(quid inani turbatione jactamini* ? L 13, 4), mais terreur réelle. Ils sont troublés, et ce trouble révèle leur confiance superstitieuse. Dans le secret de leur cœur, ils ont gardé leur confiance aux

X. Le debut du $21 offre une phrase en tout point parallèle à celle que nous analysons : «... vous qui voulez ce rite païen dont vous ne pouvez justifier les fondements (justification objective et concrète), vous qui avez projet de protéger une erreur que vous ne pouvez pas défendre (justification subjective)... »

2. Il faut noter le soin avec lequel Gélase, chaque fois qu'il reproduit les affirmations de ses adversaires touchant leur fête, veille à bien mettre ces affirmations à leur compte. Ce souci est manifeste par la fréquence, dans la lettre, d'expressions telles que : w *dicilis, ut putatis, sicut vobis videtur.* Donnons-en un exemple typique : *An dicitis* illic nocere, ubi per plurima saecula fuerant celebrata et repente sublata sunt ? Videamus ergo si his temporibus *quibus dicitis* agitata el rite ac plena sui, sicul *vobis videtur,* devotione completa sunt... (24 a. >)·

plus honteuses pratiques de magie : *Deo fictae mentes et saevi' legia artesque magicae etiam paganis horrendae* (L 15, 5). En réalité, dira Gélase, ce sont ces tares religieuses, et non la suppression des Lupercales, qui causent les malheurs de Rome.

B) *L'inconséquence des chrétiens qui défendent les Lupercales et qui pourtant rougissent de les célébrer par eux-mêmes* (L 16-17).

Après la démonstration historique de l'inutilité des Lupercales, Gélase continue son réquisitoire en montrant à ses interlocuteurs la contradiction profonde de leur conduite : ils veulent que l'on maintienne la fête et ils ont honte de la célébrer par eux-mêmes. Or «personne ne professe une religion qu'il rougit et évite entièrement de pratiquer par lui-même (L 17. 8) ». Eux pourtant agissent ainsi : « Ce culte pour vous vénérable et, pensez-vous, salutaire, vous l'avez abandonné à des gens communs et vulgaires, hommes de rebut, de bas étage (L 16, 10). » Avec une piété presque égale à celle des anciens païens, ils abandonnent leur fête à des mains indignes ! Gélase a beau jeu d'appuyer sur leur inconséquence. Si vraiment ils mettent leur salut dans cette fête (.si *vere profitemini,* L 17, i), qu'ils courent donc eux-mêmes. Mais ils ne le feront pas car ils ont honte ! Comment dès lors considérer comme divin, salutaire, utile, ce qu'eux-mêmes tiennent pour une infamie : *Si pudet e! dedecus est, itane salutiferum est et divinum et profuturum quod vos ipsi dedecus esse fateamini* (L 17, 6) ?

La phrase qui achève le § 17 prononce déjà la condamnation définitive ; « Que votre réserve elle-même vous apprenne que c'est un crime public et non votre salut, non pas un culte rendu à la divinité, dont aucun homme sensé ne rougit, mais bien des instruments d'aberration...» Elle introduit ainsi la démonstration de la positive nocivité de ce culte.

C) *Les Lupercales causent la ruine des mantrs et tous les autres maux* (L 18-22).

Loin d'être en effet une cause de salut, la fête des Lupercales ruine la vie morale de scs adeptes *(quae tantam moribus labem perniciemque proponit,* L 19. 8). Déjà le pape avait affirmé (L 14 et 15) la relation étroite des mauvaises mœurs des Romains aux maux divers dont ils sont accablés. A la manière de saint Paul, il avait dressé (L 15) la longue liste de ces péchés qui

rendent aux Romains a toutes choses contraires et hostiles». Or les Lupercales font bien partie de ces péchés : elles sont une grave occasion de scandale. Le changement des exécutants, Gélase l'avait constaté, avait altéré leur célébration. A présent, loin d'édifier les spectateurs comme le prétendent inutilement leurs défenseurs (uec *es! quod dicatis,* L 20, 1), elles les incitent plutôt au mal (non *tam deterrere quam admonere,* L 20, 4). En effet ce ne sont plus que réjouissances populaires fort grossières ; on y chante, en les inventant au besoin, les crimes les plus honteux *(crimine publicato expositaque verecundia.* L 20, 7), avec uon ne sait quelle joie et pour célébrer les dieux». Celui qui tient un rôle *(persona)* à cette fête est lui-même victime de ce scandale : désormais il sera dans la vie tel qu'il fut chanté aux Lupercales, pensant meme tirer «le sa mauvaise conduite matière à célébrer de pareilles solennités.

Comment ne pas penser, dans de telles conditions, que les Lupercales sont cause de tous les malheurs ? › Que direz-vous de la sécheresse, de la grêle, des orages, des tempêtes et des maux divers qui nous viennent à cause de nos mœurs (L 21, 3) ? » Les hommes prétendent superstitieusement que leurs maux viennent d'obscures influences célestes ; ils ne sont en réalité qu'un juste châtiment infligé par Dieu à leurs mauvaises mœurs.

D) *Gélose met ses adversaires au défi de lui citer* wn *seul bienfait du aux Lupercales* (L 22. 23, 24 a, 25 a).

Gélase va enfin achever son réquisitoire en réduisant ses adversaires au silence. Sa verve maintenant bien échauffée, son ton va devenir véhément. 1) accable ses lecteurs de questions de plus en plus courtes et serrées auxquelles ils ne pourraient répondre quand bien même ils en auraient le loisir. Tout à l'heure, pour démontrer l'inutilité des Lupercales, il avait apporté des faits historiques précis; à présent il demande à ses antagonistes des faits précis susceptibles de défendre leur culte (L 22). Or, ils n'en ont aucun à produire, pas un seul (L 23). Car les Lupercales, même au temps où elles étaient célébrées correctement, furent toujours aussi inutiles pour la peste que pour la stérilité, ne protégèrent jamais Rome des horreurs de la guerre. Vaine est donc la confiance qu'on met en elles (L 24 a).

Gélase achève son réquisitoire par quatre courtes questions où il fait allusion à des désastres guerriers de plus en plus ré-

cents que les Lupercales n'ont pu prévenir. Il ne lui restera plus, dans la troisième partie de sa lettre, qu'à définir respectivement l'attitude de ses adversaires et la sienne propre.

Cependant, avant d'aborder cette dernière partie, soulignons ici, tel que l'a vu Gélase, un autre trait de la psychologie deses lecteurs, leur déloyauté. Nous en avons déjà rencontré quelques indices. Dès le début de la lettre on les voit faire bon marché de la vérité (L i). Ils ne sauraient être loyaux vis-à-vis de Gélase : s'ils le diffament, c'est pour le contraindre sournoisement à rapporter sa décision au sujet des Lupercales. Ils ne sont pas plus loyaux vis-à-vis de leur foi, puisqu'ils tentent de la concilier avec le paganisme. « Dites donc, les interpelle Gélase, vous qui n'ètcs ni chrétiens ni païens... qui ne pouvez tenir les deux rôles tant ils sont opposés l'un à l'autre (L 19,1).· Gélase sait faire sentir avec ironie, au principal d'entre eux, la déloyauté de son attitude : « Vraiment, tu réclames un jugement, homme scrupuleux, rassis, religieux ! Tu ne veux pas que quelqu'un pèche dans l'Église ; tu souhaites que le délinquant soit jugé, et condamné en conséquence à une peine (L 6. 4)! » Mais il sait aussi lui dire sans détour qu'il est un menteur : a Tu as la volonté de mentir, tu n'as pas l'art d'inventer (L 10, 3). » D'ailleurs leur comportement à tous dans la célébration de leur fête témoigne des contradictions intérieures qui divisent leurs consciences : ils croient en leur culte et ils en mutilent la célébration. « Pourquoi affaiblir les causes de votre salut ? Pourquoi les estomper, pourquoi les tronquer, pourquoi les ramener à tout ce qu'il y a de vil (L 25 b) ? » C'est que, par sa honte, leur conscience porte témoignage contre elle-même : a... instruments d'aberration au sujet desquels votre esprit porte témoignage contre lui-même, rougissant d'exécuter ce qu'il déclare devoir être accompli (L 17, 11). 0 11 n'est pas étonnant qu'ils cherchent, par leurs affirmations gratuites et leurs nombreux arguments, à abuser les autres comme ils s'abusent eux-mêmes. Parfois l'affirmation présentée est si énorme que Gélase trouve qu'il était inutile de la formuler ; *nec est quod dicatis* (L 20, 1). Tout à l'heure, ils donneront leurs derniers arguments, dont aucun ne tiendra. C'est au plus profond d'eux-mêmes, en effet, que se trouve la source de leurs erreun» : ils sont aveuglés, ils ne savent pas ce qu'ils disent. « Il en est qui siègent dans leurs maisons, qui ne savent

ni ce qu'ils disent ni ce sur quoi ils dogmatisent, qui font tout pour porter un jugement sur autrui alors qu'ils ne se jugent pas eux-mêmes... (L x, i). »

Troisième partie : Prises de position.

Attaquer ses adversaires et montrer leur culpabilité, prononcer sur les Lupercales un réquisitoire définitif, Gélase vient de s'y employer. On peut penser qu'une argumentation aussi soigneusement menée et vigoureusement poussée pouvait convaincre ses lecteurs. Pasteur et père autant que chef, Gélase eût préféré convaincre que condamner. Pourtant il n'a pas le sentiment d'avoir atteint son but : sur le point d'achever sa lettre, il se trouve devant des interlocuteurs dont l'obstination reste entière, qu'il doit encore fustiger de son ironie et dont il doit réfuter les derniers arguments avant de prendre lui-même ses décisions. En prenant la plume, Gélase savait qu'il s'adressait à des chrétiens aveuglés et butés. Tl ne lui reste plus qu'à préciser leurs positions respectives.

A) *Gélase invite ironiquement ses adversaires à célébrer selon les règles la fêle des Lupercales, ci répond à leurs derniers arguments* (L 24 b. 25 b-29).

Au cours de son réquisitoire, Gélase avait montré l'inconséquence de ses interlocuteurs qui défendaient la célébration des Lupercales tout en l'abandonnant à des gens indignes. Reprenant la même idée, il les presse ironiquement de célébrer eux-mêmes leur culte (L 24 b). Si c'est un culte divin, pourquoi ne pas le célébrer ? Pourquoi le dénaturer ? Avec une ironie mordante, Gélase accable ses adversaires sous une pluie d'interrogations sans réponses. Et il ajoute ; vos ancêtres étaient plus logiques, eux qui recommençaient une cérémonie quand ils la jugeaient mal célébrée. Pourquoi vous-mêmes ne pas entreprendre la restauration authentique de ce culte que vous défendez ?

Avant de poursuivre cette analyse, essayons de préciser, avec les éléments dont nous disposons maintenant, le *moment* où a dû être écrite la lettre que nous étudions. Gélase adresse à ses adversaires, nous venons de le voir, toute une série d'invitations pressantes à célébrer eux-mêmes leur fête. Le 15 février, date

des Lupercales, ne serait-il pas tout proche ? Ses adversaires ne seraient-ils pas décidés à faire célébrer leur fête cette année encore, malgré la défense du pape ? Ne serait-ce pas pour tenter une dernière fois de les en empêcher que Gélase a pris la plume ? Nous le pensons. Déjà, en analysant la toute première phrase de la lettre, nous avions essayé de restituer les événements qui avaient amené la situation dont le texte témoigne : Gélase, avant la date où il rédige sa lettre, avait certainement donné aux chrétiens ordre de ne plus participer aux Lupercales ; les tenants de la fête avaient alors murmuré contre lui et l'avaient sournoisement attaqué. Λ présent la fête est proche et nous comprenons que Gélase écrive : *Verumtam&n cur non hoc* ***ETIAM NUNC*** *experiamini* (L 24 b) ?

La suite des faits se reconstitue donc assez bien : Gélase a interdit aux chrétiens la participation aux Lupercales ; mais à mesure que le temps passe et que la date approche, les adversaires du pape s'agitent davantage ; ils essaient par tous les moyens de le faire revenir sur sa décision ou au moins de forcer la consigne ; leur influence va grandissant et, lorsque Gélase se voit obligé de leur répondre, le 15 février est tout proche. A la fin de la lettre, plusieurs phrases confirment cette impression : K ...que seuls les païens l'accomplissent, dont c'est le culte (L 30, 2) ! » Et encore : κ Pour moi certainement je dégagerai ma conscience : ceux-là verront, qui auront négligé d'obéir à de justes avis (L 30. 6). » Les Lupercales sont bientôt là et elles risquent d'être une fois encore suivies par des chrétiens.

Ayant invité ses adversaires à prendre personnellement part à leur fête, Gélase veut encore répondre à trois mauvaises objections, les dernières :

«) S'ils refusent de célébrer eux-mêmes leur fête, c'est qu'ils estiment qu'à défaut de la célébration authentique, il importe seulement d'en conserver le simulacre. Mais comment espérer, leur demande le pape en guise de réponse, que cette célébration imparfaite aura plus d'efficacité que n'en eut le culte authentique (L 27) ?

b) Les adversaires ont une autre instance : il ne faut pas supprimer un usage si vieux. Mais le paganisme tout entier, répond Gélase, avait vécu lui aussi de longs siècles ; il est cependant presque entièrement supprimé, sans que son passé ait

pu le défendre. Pourquoi vouloir garder une partie seulement d'un ensemble désormais disparu ?

c) Finalement les adversaires font valoir l'argument que Gélasc est le moins capable d'accepter : les Lupercales sont compatibles avec le christianisme, puisqu'elles ont coexisté avec lui depuis son origine : *Sed dicis etiam Christianis temporibus haec fuisse* (L 29, 1). Or toute la lettre s'est efforcée de mettre en lumière leur radicale incompatibilité Si les Lupercales, ainsi que bien d'autres cultes païens, ont coexisté avec le christianisme pendant un temps, l'explication est autre : c'est que le remède du christianisme, tout comme un remède corporel, ne pouvait pas guérir à la fois toutes les maladies religieuses, à cause de la faiblesse de l'homme : il les guérit peu à peu, mais sûrement.

Les adversaires de Gélase n'ont plus d'arguments. Le pape fait un dernier appel à leur conscience : si le paganisme était bon — car en définitive c'est lui qui est en cause — il n'eût pas fallu le supprimer ; mais s'il est superstitieux et vain, et incompatible avec la profession chrétienne, pourquoi tarder à lui j>orter un nouveau coup ? Qu'ils jugent donc loyalement les Lupercales et qu'ils conforment leur conduite à ce jugement.

B) *Gélase dicte enfin sa décision* (L 30-32).

Il ne reste plus à Gélase qu'à formuler nettement sa position par rapport aux Lupercales. Il renouvelle sa défense avec la conscience de toute sa responsabilité : *Postremo, quod ad me pertinet, nullus baplizatus, nullus Christianus hoc celebret et soli hoc pagani quorum ritus est exsequantur* (L 30, 1).

Le libellé de cette phrase appelle une remarque. A moins de prêter à son auteur une inutile tautologie, ce texte nous invite à nous demander : qui sont ces *christiani,* qui sont ces *baptizati ?* Si nous lisons la suite, nous voyons la distinction se poursuivre : d'une part les Lupercales sont mauvaises pour les « chrétiens » : *Me pronuntiare convenit Christianis ista perniciosa et funesta indubitanter existere* {L 30, 3) ; d'autre part Gélase estime agir logiquement en éloignant de ceux qui partagent la profession chrétienne, les « baptisés » sans doute, ce qui est mauvais pour eux : *Quid me incusas si quod professis minime inimicum est a consortibus professionis christianae pronuntio submovendum* (L 30, 4) ? Ainsi les « chrétiens » seraient ceux qui n'ont pas encore professé leur foi et les «baptisés», ceux qui l'ont professée

au baptême ; les « chrétiens * seraient donc les catéchumènes. Cette exégèse paraît satisfaisante, malgré le paragraphe 3 de la lettre où Gélase, employant le terme *Christianus* dans un sens général, s'en servait pour désigner un chrétien baptisé, son adversaire, et pour lui rappeler sa profession de foi baptismale qu'il était en train de renier. Ici, *Christianus* a le sens de catéchumène et Gélase affirme que les Lupercales sont néfastes tant pour eux que pour ceux qui ont confessé leur foi au baptême *.

Par sa ferme décision, Gélase libère sa conscience et se désolidarise des mauvais chrétiens qui s'obstinent : *Ego certe absolvam conscientiam meam; ipsi videant qui justis admonitionibus oboedire neglexerint* (L 30, 6). 11 sait qu'il fait son devoir et il est prêt à rendre compte de ses actes *: unusquisque nostrum adminislrationis suae redditurus est rationem* (L 32. 2).

Il n'a pas l'intention, en agissant ainsi, d'adresser un blâme implicite aux papes ses prédécesseurs : il sait qu'ils n'ont pu, eux non plus, tolérer le paganisme et qu'ils ont peut-être même essayé auprès des empereurs de faire supprimer les Lupercales ; mais ils venaient trop tôt et le pouvoir civil ne les aura pas écoutés. Lui-même ne peut prendre de décision que sur le plan de la discipline de l'Église, en interdisant aux chrétiens de participer à la fête. Il lui reste encore à obtenir, sur le pian civil et légal, l'adhésion et l'appui de l'autorité : c'est pourquoi il demande *(suadeo)* la suppression des Lupercales, après en avoir démontré l'inutilité et la nocivité pour la vraie religion.

Il espère, pour finir, que l'obstination de ses adversaires, qu'il n'a pu réduire, n'entravera pas l'aboutissement de sa demande.

t. Ces divers sens de *Christianus* sont classiques dans ta langue chrétienne. Souvent le mot a eu un sens très général, voisin du mot français « chrétien » (c'est le cas au § 3 de la lettre). Mais il a été aussi synonyme de catéchumène (au v* $, en Orient et en Afrique, plus tard en Gaule), désignant le catéchumène officiellement inscrit cl sur le front duquel fut tracé le signe de la Croix lors de son admission au catéchiiniénat (saint Augustin, *In Joann,* tract. X1.1V, 2 *: Interroga hominem, Christianus es I... Si autem dixerit,Sum; adhuc quaeris ab eo, Catechumenus an fidetis* ?). Seul par contre le baptise a « professé sa foi » au baptême et ceci le caractérise indubitablement par rapport au catéchumène. D'où l'expression de Gélase : *a consortibus professionis Christianae.*

IIT. UNE COUCHE LITTÉRAIRE ORIGINALE ET HOMOGÈNE DANS LE SACRAMCNTAIRE LÉONIEN

Le moment est venu d'ouvrir le Sacramentairc léonien, puisque c'est de cet ancien livre liturgique que nous devons dégager la série des formulaires de messes qui font, avec la lettre, l'objet de la présente édition.

Ce Sacramentairc léonien, curieuse collection de textes liturgiques, a longtemps exercé — et il continue encore à le faire — la patience des chercheurs. A son sujet, on ne s'accorda d'emblée que sur un seul point : ce livre était né à Rome. Mise à part cette conviction, toutes les observations que l'on pouvait y faire étaient de nature à dérouter les recherches.

Sans cloute, beaucoup de sections du livre, en dépit d'un certain désordre, ont un contenu assez compréhensible, et nombre de formulaires livrent spontanément leur date d'utilisation dans le calendrier liturgique, on tout au moins la circonstance qui les a fait naître et le souvenir qu'ils sont chargés de perpétuer : messes de martyrs, messes pour des fêtes d'apôtres ou de saints connus, formulaires de jeûne, de quatre-temps, d'ordinations, de consécrations de vierges ou d'anniversaires de consécrations épiscopales, messes de grandes fêtes comme l'Ascension, la Pentecôte, Noi l ou Pâques. Ces premières indications liturgiques ne résolvent pas pour autant les problèmes littéraires et historiques que soulèvent ces formulaires ; du moins les placent-elles d'emblée dans un cadre déjà familier.

D'autres sections, au contraire, apparaissent h première vue énigmatiques. On ne discerne pas l'occasion qui a fait naître leurs I formulaires, on comprend mal leur contenu. Certaines préfaces auraient, dit-on, un caractère si » scandaleux :‹ qu'il a semblé impossible à beaucoup l que ces prières aient été un jour lues

Fe l îo ë, par exemple, en 1896, dans son édition du léonien à Cam- I

publiquement. Par ailleurs, il est manifeste que beaucoup de ces formulaires sont originaux : loin d'être tributaire des autres Sacramentaires, le léonien est la source où souvent ont puisé les autres livres liturgiques, en particulier le gélasien '. La difficulté était grande d'éclairer ces parties difficiles du livre, spécialement les sections XVIII et XXVI1II *.

Or il se trouve que ce sont particuliérement ces deux sections qui nous intéressent. La voie à suivre pour leur étude a été tracée par ceux qui déjà ont opéré entre tous ces textes des rapprochements d'expressions et de pensée. Un examen attentif commence en effet par découvrir à travers ces pièces des analogies intéressantes, quelquefois remarquables ; peu à peu, à mesure

bridge, pensait qu'il était impossible que ce Sacramentairc ait été compilé sur l'ordre d'un pape pour servir A l'usage public, *en raison* des expressions qu'on y rencontre. · And further a great many of the expressions used (c. g. in the section XVIII *orationes ft preces diurnal)* could never have found a permanent place in a sacramentary compiled by or with the sanction of a Pope for public use » {Introduction, p. xv). Duchrsne émet un jugement semblable : « Il faut ajouter qu'il (le léonien) contient un certain nombre de pièces dont la présence ne s'expliquerait guère en un tel livre... Du reste, il est sûr que de tels propos liturgiques n'ont pu être tenus que dans des assemblées restreintes, dans de petits conciliabules prives, où l'officiant, profilant de la liberté dont jouissait encore, en ces matières, l'improvisation individuelle, pouvait donner carrière A scs rancunes. On a eu tort d'écrire pareilles choses. Qu'on les ait recueillies après coup et insérées dans un recueil de textes liturgiques, c'est une maladresse que l'on ne sera pas tenté d'imputer aux chefs de l'église romaine « *(Origines du culte chrétien,* 5" éd., Paris, X925, p. 143 et 145). Il est possible que Feltoc et Duchesne aient raison en ce qui concerne *la compilation* du livre. Mais les formulaires qu'ils citent ont bien été composée par le pape Gélase pour un usage public : la présente étude voudrait le prouver,

t. C'est la conclusion de Dom Capr ii-i; dans son article sur les retouches gélasiennes dans Je Sacramcntaire léonien, et elle vaut pour toutes les messes du pape Gélase que ce livre renferme et que nous entreprenons d'étudier. Aucune d'elles n'est reprise en entier dans le gélasien. Beaucoup en sont totalement absentes (par exemple les messes π 1, vïıı,χχ, xxiinct xxxvn de la section XVIII). Par contre les oraisons que le gélasien leur emprunte y sont toutes éparpillées.

2. Une messe du Sacramentairc léonien est désignée par le numéro de sa section suivi du son numéro d'ordre. Ex. : messe XVlII-u signifie messe n® 2 de la section XVIII.

Les sections XVIII et XXVII1I sont uniquement composées de messes écrites par les papes Gélase et Vigile. Le repérage des messes de Gélase a préparé et facilité celui des messes vigilicnnes qu'a réalisé M. l'abbé A. Chavasse (cf. note *2.* p. *8).*

que s'accroît le nombre des rapprochements, des formulaires s'organisent en petits groupes homogènes ; finalement il est possible de dégager de grands ensembles littéraires, unifiés à la fois par leur forme littéraire, vocabulaire et style, et par leur fond commun, pensées et thèmes exploités.

C'est un de ces ensembles littéraires originaux et homogènes que nous nous proposons de mettre en lumière.

Pour présenter et étudier ici cette couche littéraire du léonien, nous ne pourrons évidemment pas suivre la marche tâtonnante que nous avons suivie pour parvenir à l'isoler. En particulier nous ferons abstraction pour le moment de ce que nous savons de la lettre de Gélase contre les Lupercales, alors que, en réalité, au temps où nous scrutions le Sacramentaire, nous étions « prévenus *o* déjà par l'étude de cette lettre et cherchions des formulaires se rapportant à l'événement dont elle est le témoin. Il n'en reste pas moins vrai que la seule méthode des rapprochements littéraires peut conduire, à la condition d'être suffisamment exploitée, à l'isolement d'une couche littéraire bien caractéristique, et cette nécessaire étape «le travail alla toujours de pair, en fait, avec notre recherche historique, pour nous interdire de prospecter arbitrairement à travers tout le léonien, avec grand risque d'erreurs, les textes qui nous auraient paru à première vue évoquer l'affaire des Lupercales.

Il est manifeste en effet que, même si l'on n'est pas conduit par une hypothèse historique à vérifier, une lecture attentive du léonien permet d'effectuer d'intéressants rapprochements littéraires *. Dès l'abord, par exemple, on se rend compte que les cinq premières messes de la section XVIII sortent de la même plume ; ou encore que les grandes préfaces, si curieuses, des messes xx et xxxvn de la même section évoquent des circonstances analogues ; ou enfin, que telle et telle messes de la section XXVI111 sont de la même veine. Si, poursuivant l'étude, on exploite systématiquement cette méthode des rapprochements, on s'aperçoit finalement qu'un style commun et un vocabulaire suffisamment caractéristique unifient entre eux tous ces petits groupes de messes, et que. de plus, un même fond commun les

i. 11 est remarquable que Fcltoé et Duchesne, entre autres, aient été précisément frappés par l'allure des formulaires que nous allons étudit sans pourtant être conduits par l'hypothèse de l'affaire des Lupercal (Cf. note r, p. 52).

apparente : les situations concrètes que supposent leurs formules suggèrent une circonstance historique unique, et les sentiments qui s'y reflètent s'expriment, dans toute la série, selon des thèmes majeurs que l'analyse peut dégager Forme et fond identiques permettent de conclure que ces messes composent une couche littéraire originale, qui tranche sans erreur possible sur le reste du Sacramentaire.

Pour la clarté de l'exposé, nous systématiserons les résultats acquis et chercherons à démontrer que. à l'intérieur du Sacramentaire léonien, dix-huit formulaires de messes forment une couche littéraire caractéristique, à la fois *originale* par rapport à l'ensemble du livre et *homogène* dans toutes ses parties. Pour ne pas allonger démesurément une étude en soi bien aride, nous esquisserons seulement la démonstration en nous bornant aux rapprochements littéraires les plus significatifs.

Après avoir montré *X'originaliU* de cette couche littéraire par rapport à l'ensemble du léonien en nous bornant à l'étude pure et simple de son vocabulaire (A), nous mettrons en évidence son *homogénéité* par l'étude des expressions caractéristiques, des tournures de style et des citations scripturaires, et ces rapprochements manifesteront l'unité d'auteur (B).

A. — Originalité de la couche littéraire.

Les formulaires du léonien qui retiennent l'attention dès la première lecture doivent une grande part de leur intérêt au vocabulaire qu'ils mettent en œuvre. A travers les termes qu'ils emploient, on voit clairement qu'ils parlent de « choses » pour

:. I.a série des messes qui contient le vocabulaire original que nous allons étudier est évidemment l'œuvre d'un même auteur (cc que nous mettrons en relief dans la deuxième partie de cet article en étudiant l'homogénéité de son style), mais elle est aussi le souvenir d'une circonstance unique de la vie de cet auteur, cc que manifestera le vocabulaire en sc cristallisant spontanément autour de quelques thèmes voisins. C'est pourquoi nous pensons que cette couche littéraire se borne strictement aux messes que nous énumérons, â l'exclusion de tonte autre pièce du léonien. Son centre d'intérct est unique, l'événement dont elle est le témoin est unique ; c'est en ce sens que nous la disons originale. Nous ne voulons pas affirmer par là que l'auteur de ces messes n'a écrit aucune autre pièce du Sacramentaire. Nous avons déjà dit dans l'avant-propos (voir note i, p, 8) que nous sommes persuade du contraire. Mais aucune antre pièce n'est l'écho de la situation concrète qui Sous-tcnd la couche littéraire que nous étudions, à savoir l'affaire des Lupercales.

le moins inhabituelles dans un livre de prière qu'a *priori* l'on pourrait souhaiter paisible et serein : il est question d'ennemis, de malveillance, de paganisme, de fourberie. Lorsqu'on veut vérifier cette première impression et qu'on étudie soigneusement les messes les plus caractéristiques, on en arrive, tie proche en proche, à isoler dans le Sacramentaire tout un vocabulaire original qui n'appartient, sauf rares exceptions, qu'à un nombre bien déterminé de formulaires.

Sans doute, la présence d'un tel vocabulaire ne saurait permettre ‹l *die seule* d'importantes conclusions. En particulier il serait bien imprudent de demander à une liste de mots de nous révéler *l'auteur* des textes qui les contiennent. Cette ultime conclusion, à laquelle nous souhaitons aboutir, dépasse sensiblement la portée d'un relevé matériel et statistique des termes d'une œuvre, d'un auteur ou d'une époque. Pour nous en convaincre, il suffit de nous rappeler comment un même auteur — nous-mêmes lorsque nous écrivons— varie son vocabulaire suivant la diversité des sujets qu'il aborde.

Mais parce que précisément sujet traité et vocabulaire employé sont étroitement liés, l'étude du vocabulaire retrouve, par ce biais, toute son importance. Elle constitue alors un premier moyen de dégager le *contenu original* d'un texte. S'il y a dans le Sacramentaire léonien toute une série de textes pourvus d'un vocabulaire original par rapport au reste «lu livre, c'est que les événements et les idées qui se relatent ou s'expriment à travers ces textes sont eux-mêmes originaux, toujours par rapport au reste du livre : on est en droit de parler d'une couche littéraire originale. Les mots ne sont plus étudiés selon leur sens commun et universel ; ils sont étudiés en fonction de ce qu'ils sont chargés concrètement de nous apprendre, et nous les voyons en fait se réunir spontanément autour de quelques thèmes majeurs qui révèlent le *fond* même des textes.

Pour que cette méthode de regroupement de textes par le vocabulaire fût valable, il fallait nécessairement s'en tenir au vocabulaire *propre* à ces textes. C'est la règle que nous avons suivie : tantôt il s'agit de termes qui ne sont employés qu'une seule fois dans le Sacramentaire, tantôt de termes qui, employés plusieurs fois, ne figurent pourtant que dans la couche littéraire que nous étudions ; nous n'avons fait exception que pour quelques termes qui, tout en reparaissant ici ou là dans le reste I du léonien, ne sont cependant fréquemment employés que dans les textes que nous avons isolés, parfois avec des sens absolument originaux *.

i. Durant tout le cour, de nos recherches dans le Sacramentaire léonien, nous avons sans cesse utilisé la Concordance verbale de Dom P. Bruylant S, O. S. B. Concordance verbale du Sacramentaire léonien », dans *Archivum Latinitatis Medii* Ai‡'i, t. XVIII ci XIX, Louvain}. Elle a été pour nous un instrument de travail extrêmement précieux, désormais i

i) Un premier thème s'afïirme clairement dans tout un groupe de messes de la section XVIII ; celui de tromperie, de simulation. Autour de lui se rassemblent plusieurs termes caractéristiques :

inludamur M 54, 20 [1] fallacia M 56, 33
insimulare M 60. 18 fallaciter M 58, 12
simulatio M 67, 4
lingere M 54, 19 et 67, 5 fictionibus M 54. 20
figmenta M 79, 14

Des hommes participent au culte chrétien, mais ils le font avec un cœur double :

duplici... corde M 58, 13

Us veulent se cacher :

se celare M 56, 32 abscondi M 56, 27 [2]
se velare M 57, 3

Us se trompent eux-mêmes : l'expression *ipsi se non vident* M 56, 30 est unique dans le Sacramentaire. Pris à leur propre fourberie, tantôt ils pensent ne pas être vus, tantôt ils ne s'en soucient plus : la forme *videri* ne se trouve que dans les messes

indispensable à toute recherche sur le léonien pour les économies de temps et de peine qu'elle permet de réaliser. Nous avons seulement déplore Tabser.ee de quelques mots qui n'eussent pas épaissi l'ouvrage outre mesure : par exemple les pronoms *noster* et ipsr, les prépositions swé, *post, cum, pro, per,* les conjonctions *cum, nec, neque.*

Dans le relevé qui va suivre, nous ne tiendrons jamais compte des termes contenus dans les notations marginales «lu Sacramentaire, notations dont nous ignorons les dates.

Nous signalerons toujours en note les textes du léonien où se rencontrent, bien qu'en dehors de la couche littéraire étudiée, les termes auxquels nous nous arrêtons. Nous ne forons aucun commentaire si ces termes ne caractérisent pas suffisamment les textes qui les contiennent : ainsi *mortiferis* sc lit encore dans la toute dernière pièce du léonien (XLllI-v *tn jejunio mensis decimi).* Si au contraire les textes en question nous paraissent caractéristiques du style et «les idées de Gélase, nous le signalerons aussi pour ne plus y revenir. Ainsi le même terme *mortiferae* sc trouve dans un texte corrigé vraisemblablement par Gélase (ci. article de Dom Capelle cité, note i, p. 8}.

t. Dans le présent volume, nous avons fidèlement respecté la disposition du texte latin des messes tel qu'il est dans l'édition Fcltoc. Pour notre système de références, voir la note préliminaire, p. 10.

Toutes les messes que nous étudions (sauf une seule : la messe VIIII-v) sont présentées dans l'ordre meme qu'elles occupent dans le Sacrante»·taire léonien. On $e rappellera que les références de la Concordance de Dom Bruylants se rapportent aussi à l'édition Feltoë.

2. Autre exemple dans le livre : *absconsa,* p. 172, li. tx.

que nous étudions, et à deux reprises : M 56. 31 et 68. 24. Ils ne voient pas leurs infamies et leurs laideurs :

dedecora sua notasque non ceniunt M 56, 29 1

Avec leur esprit obnubilé *(stulta mente* M 68, 16), ils ne peuvent saisir les choses de Dieu. Ils ne savent pas, *nescientes* M 57, 5 et 68, 17, qu'ils sont aveuglés et qu'ils ne peuvent parler de façon sensée s. Ils ne reculent pas devant les calomnies et les injustes attaques :

calumniantibus M 58, 18 3

Tout en eux est fausseté.

2) L'erreur dans laquelle ils essaient d'attirer les autres et par laquelle eux-mêmes se sont laissés prendre se double chez ces hommes d'une grave attitude d'orgueil :

(laceratio) superborum M 6o, 23
qui superbis resistis M 58, 5

Ils vont jusqu'à se glorifier de leurs fautes :

de pravis conversationibus suis etiam gloriantur M 68, 25 4

Quelques mots dépeignent cet orgueil, uniques dans le léonicn :

inquietos M 55, 5 tumentium M 56, 20
adfiatus M 56,21 elati M 58, 7
inflati M 68. 13

L'Église doit progresser dans l'humilité et se garder de telles pensées d'orgueil :

non superbe saperc M 57, 11

3) Un troisième thème se dégage d'une façon constante de ces messes et d'un bon nombre d'autres de la section XXVIIII : celui «lu péché. Une faute grave a été commise ; le vocabulaire employé pour la décrire permet de fixer sans erreur possible son espèce : elle a consisté dans la célébration d'un rite païen : 1

ritu pestiferae vetustatis M 79, 18

X. Seul exemple du tenue *dedecora* au pluriel, avec le sens d'actions honteuses.

2. 11 y a un autre exemple du verbe *nescio,* employé aussi au participe présent. Mais le Contexte, et donc le sens, sont tout différents : il s'agit des saints Innocents égorges pour le Christ *etiam nescientibus meritum,* p. x66, li. 33. -t1

3. Ces injustes attaques sont évoquées encore dans la section XXVIIII : *obloquia* M 137, 6.

4. Cas unique dans le Sacramcntaire d'une gloire de ce genre prenant appui sur quelque chose de honteux.

Tout dans les messes tend à désigner le paganisme. L'adjectif *diabolicus* jouit dans tout le Sacramcntaire d'un assez large emploi, mais il est représenté dans la couche littéraire que nous dégageons pour la moitié des cas (huit exemples sur seize). On y trouve :

diabolico convivio M *g,* 4 (à quoi s'opposent les *epulas aeternae salutis)*
diabolica figmenta M 79, 14
diabolicam servitutem M 66,31
diabolica simulatione M 67, 4
diabolicis laqueis M 9. 14
diabolicae fraudis incursus M 55, 19
diabolica incursione lacerari M 67. 14
diabolica vestigia M 22, 8

On peut ajouter à la liste :

tyranni jura M 22, 11
spiritus inmundi M 80, 1

Le terme *diabolus* qualifie évidemment ce qui a rapport avec le démon mais notamment, pour le chrétien, tout ce qui touche au paganisme. Or le vocabulaire employé dans les messes est celui qui servit souvent à désigner le paganisme dans la langue chrétienne :

profanitas M 79. *12* et 9.6
profanis vanitatibus M 66. 26 12
vanae superstitionis M 79, 13 [1]
abominationibus M 79, 19
inpietatibus M 137. 14 [3]
vetustas M 79, 18 et 131. 15 [4]

1. Le léonien offre deux autres exemples de remploi de *profanitas* et *profanus.* P. 19, li. 15, la messe entière est une messe en l'honneur de martyrs, et *profanitatem mundi* désigne le paganisme, comme dans nos messes. P. 27, li. 3, il est également fait .illusion à la victoire totale du christianisme sur les ténèbres païennes, *profanas mundi caligines.* Dans le léonicn, le sens de ces termes est donc constant.

2. Le second exemple du terme *superstitio,* p. 26, l. 13, désigne aussi le paganisme, l'ensemble des fausses religions.

3. Les ternies *abominatio* et *vipietas* seraient moins caractéristiques, ayant servi Λ désigner aussi les hérésies dans les controverses du v" s. Il en est de même pour quelques-uns des termes que nous allons encore relever : *falsitas, iniquitas, sacrilegus.* Cela n'mfirme en rien la force du thème, que nous dégageons : le sens de ces mots ne paraît pas douteux ici.

4. Les autres exemples du terme *vetustas,* dans le Sacramcntaire, semblent toujours désigner le ‹ vieil homme » blessé par le péché originel, et non pas se référer à un culte païen, comme c'est le cas pour les deux exemples que nous citons.

Le paganisme est la fausse religion :

laqueos falsitatum M 60, 20
falsitatibus iniquorum M 137, 8

Il procure de fausses joies, *falsis gaudiis* M 67, 2.
lin chrétien qui y retourne est un faux chrétien, un faux frère, un apostat :

sic veris confessoribus falsisque M 9,8
falsos fratres M 68, 11 1

lout est y sacrilège :

sacrilegiis voluntates M 79. 8
sacrilegis oblectationibus M 79, 3

Pour celui qui est dans l'itglise, le paganisme est par excellence le péché « extérieur » :

et (peccata) externa depellat M 138, 24
ab externis erroribus M 138, 15
nec externis obligata peccatis M 137, 21 2

De même il est le péché des « Autres » :

dolos caveamus alienos M 55. 4
alienisque... delictis M 60, 29
alienis peccatis M 67, 11
alienis inpietatibus M 137, 14
ab alienis pravitatibus M 137, 18 34

Ainsi tout ce qui s'y réfère est exécrable, mandit :

nimis est exsecrandum M 79, IJ

Le péché qui consiste à accomplir un rite païen définit ses auteurs : il en fait des artisans d'iniquité, des hommes religieusement pervertis :

operariis iniquitatis M 137, 13 '
falsitatibus iniquorum M 137. 8
os iniqua loquentium M 60, 17

1. Les termes *falsitas* et *falsitas* se retrouvent plusieurs fois dans le léonicn (par exemple p. 36, li. 17 et p. 42, lï. 21), mais Dom Capclle *y* reconnaît chaque fois des retouches de la main de Gélase (ci. art. cité, note 1, p. S).

2. Il est encore remarquable de voir que le quatrième exemple de ce mot rx.Vrm' au sens de : extérieur à l'Église, se trouve dans un texte que Dom Capclle attribue aussi à Gélase, p. 40. l>- *27.*

3. Tous les cas OÙ α/.vmcÂ qualifie un péché, uue faute, font partie des messes que nous étudions.

4. L'expression *operariis iniquitatis* est unique dans le Sacramentaire, et d'autre part l'adjectif sniÇKWS ne se trouve que dans les deux exemples cités.

reprobum sensum M 57, 5
reprobi circa fidem M 68' 17
mentium reprobarum obloquia M 137, 5

4) Ce sacrilège est aggravé, s'il est possible, par le caractère impur de sa célébration. Le vocabulaire des messes fait une large part à cet aspect de la faute, en meme temps qu'il souligne, parallèlement, la chasteté qui doit régner dans la vie chrétienne.

Les coupables sont *animales* et *carnales* M 68. 15

Ils sont pleins de pourriture comme des tombeaux, *referti suni* M 68, 26, sans être propres comme eux extérieurement, *dealbati vcl loti* M 68, 24. Ils n'ont plus de pudeur, *pudore calcato* M 68, 25

Nombreux sont les termes péjoratifs qui qualifient leur action :

terrenis allectionibus M 22, 5
infimis voluptatibus M 22, 7
spurcitiam M 68, 26
feeditate M 69, 6
obscura, nigra M 69, 3

Leurs mœurs sont mauvaises, *improbos mores* M 57. 4· ^eur væ tombe dans une honteuse licence :

quae etiam turpe sit dicere M 69, 4
in turpem redigant servitutem M 68. 20

A cette impureté étalée au grand jour s'oppose la vie chaste du chrétien :

crimina canere M 79, 17	sancta voce cantemus M 79, 21
mortiferis oblectationibus M 79. 2	delectatione aeternitatis M 79,3
corporeis delectationibus M 131, 24	Regis celsitudine delectari M 22. 10
proterva M 57, 12	matura M 57, 12
iniquitatibus M 58, 21	modesta et sana M 58. 22
improbos mores M 57, 4	probos mores M 58, 23
	castis gaudiis M 79, 24
	castis jucunditatibus M 79, 9

5) Ce sacrilege impur commis par de mauvais chrétiens ne cause pas seulement leur propre ruine, il est encore un scandale qui se glisse dans la communauté et entraîne les fidèles. Cette idée de scandale est une des principales lignes de force du vocabulaire des messes.

En premier lieu, le sacrilège est la ruine de ceux qui le commettent :

interitum M 60, 26 excidium M 138, 21

Mais il est aussi porteur de mort pour les autres parce qu'il vient du démon :

mortiferae prophanitatis M 9, 5

mortiferis oblectationibus M 79, 2
pestifera... jura M 22, io
pestiferae vetustatis M 79. 18

Ceux qui le commettent deviennent une pierre d'achoppement *(offendiculum* M 69, 7) pour la communauté chrétienne, d'autant plus dangereuse qu'ils mettent à détruire la foi toute leur application :

fidem... saepe subvertere conati sunt ct conantur M 68, 17·

Un abondant vocabulaire dépeint le scandale qu'ils provoquent, scandale qui se glisse, qui flatte, envab.it et finalement dévore et tue :

captiosis adulationibus M 58, io
per dulces sermones suos seducentes corda fallacia M 56, 33 ‘
qui fallaciter blandiuntur M 58, 12 3
explorare M 68, 19
inficiant, infecta M 80. 1 et 137. 21
facult;us laedendi M 55, 11 3
labem moribus inrogare M 79. 16
subripiat, subripientium M 58, 17 et 133, 20
devorantes M 68, 23
captivas mulierculas M 68, 21

L'Église risque d'en être déchirée :

inepta laceratio superborum M 6o. 23
lacerationibus injustis M 58, 10 *

Le paganisme est dangereux comme un filet, et les chrétiens doivent y échapper :

declinantes laqueos falsitatum M 6o. 20
subripientium delictorum laqueos evadamus M 133, 20
a diabolicis... laqueis abstinere M 9, 14 5

On souhaite que l'Église ne soit pas enchaînée (obligata M 137, 21) par les péchés «du dehors ».

6) C'est pourquoi un autre thème majeur des messes est celui de la mise en garde des fidèles. Les fidèles sont les chrétiens

x. Cet emploi de *dulces* dans un sens péjoratif est unique dans le léonicô. *Seducentes y* est unique lui aussi.

2. Le verbe WenJior est employé une antre fois, p. 120, li 7.

3. Le verbe *laedo* est employé une seule fois en dehors de la couche littéraire, p. 65, li. i1. et trois foi» dans les messes étudiées.

4. Le verbe *lacerare* ou le substantif *laceratio* sont uniquement employés dans les messes de la couche littéraire.

5. Le tenue *laqueus* se rencontre encore p. 52, li. 1, dans une messe de martyrs, contre les trois fois ci-dessus.

qui ont professé publiquement leur foi, lors du baptême : *confessoribus* M 9, 8, en ce sens très spécial, unique dans le Sacramentairc. Ce sont des frères chrétiens : le terme *frater* ne se rencontre que trois fois avec ce sens, et uniquement dans la couche littéraire dont nous essayons de montrer l'originalité : M 68, il ; 69, 6 et 69, 9.

Ce que l'on combat constitue pour les fidèles un grave danger dont il faut se garder :

simplices... astutos M 55, 2
separate vos M 69, 9
praecavere M 6o, 24
cavere M 55· 4 i 9-10 ; 69. 8 ; >1138,13
sollicite M 55- 4 sollicitudine M 138, 13
vitaro M 56. io ; 5$. 28 ; 79- 12 ! I38. io ; 138. 26 [1]
discernere M 66. 3« ; 67, 5 ' 68, ıı [2]
prohibeat M 55· 9
circumspecta M 57· circumspice M ï37> 20

La charité vis-à-vis des adversaires ne doit jamais faire oublier la prudence :

cautelae nostrae... (socienda benignitas) M 58, ı6
indiscreta... facilitas M 58, 17
ne per improvidam benignitatem M 55, 6

Sinon la chute reste toujours possible :

rcccidant M 66. 31
divellimur M 136. 28
discrepare M 131, 18 ct 137, 2
consensum praebere M 137, 15

7) Pour le chrétien qui est retombé, la conversion *(conversio)* reste elle aussi possible :

nullius sit desperanda conversio M ç, 10

Les mauvais peuvent désapprendre le mal si on leur supprime les occasions de péché :

mali esse *dediscant* vel *impossibilitate peccandi* M 55. 12

Dieu donne le repentir *(resipiscentiam* M 9, 12) une fois supprimées les abominations :

amputatis M 79, 3
abdicatis M 79, 20

Mais j>our celui qui s'endurcit dans son péché, la condamnation est inéluctable :

condemnare M 58, 14 et 138. 9

r. L·· terme *vitare* n'a qu'un seul autre emploi dans le léonicn, p. 8.|, li. 25.

2. Le tenue *discernere* sc rencontre aussi p. 16. li. 22, dans une préface où nous sommes tenté de voir encore la marque de Gélase.

Autour de ce double thème de conversion et de condamnation, nos messes utilisent volontiers un certain nombre de termes empruntés à la langue juridique :

consequenter M 56, 4
jure M 134. 25
palam inanifesteque M 57, 1
sub specie gratiae M 54. 3°
sub specie religionis M 138. 18
non reputans M 67, 7 et 71· 16

8) Le vocabulaire propre à la couche littéraire s'organise enfin autour de quelques autres rhemes secondaires. D'abord le thème de la charité fraternelle :

consorte natura M 57, 25 communes M 57, 27
consortes nostri generis M 56, 5
legitimae dilectionis... mensuram M 55. 27
mites M 55-4 fida societate M 54,21
dissentiunt M 55, 28 imprecari M 58, 20

Le thème aussi de la vie chrétienne idéale :

cuncti *vere* fideles tui M 69. io 1
amare quae recta sunt M 137, 12 et 138, 10
collaudare M 69, 11
sancta voce M 79· 21
redempta vasa M 79, 27
vera fides M 55, 15
spiritali sanctificatione M 79, 23
alacritate mentis M 71, 11
atria (supernae civitatis) M 71, 12

Le thème encore do la route, du chemin : le mot *via* n'est pas spécial aux messes que nous étudions, mais le mot *trames* est déjà plus caractéristique :

concessae... viae tramite M 6o, 20
tramites veritatis M ï33· 20
ab aequitatis tramite M 136, 27 2

D'autres termes illustrent encore ce thème de la route :

errare M 9, 1 et 55, 9 3

1. Cette expression nous parait très caractéristique. L'expression /«0-*rum vere fidelium* p. :6, li. 23, qui la rappelle, lions est un nouveau motif de considérer comme une œuvre gclasiennc la préface de la messe VIII-xxxvi dans laquelle nous avions trouvé aussi le verbe *discernere* (note 2, p. 63).

2. 1λ· mol *trames* sc lit p. 42. li. x. dans un·· preface dont nous n'avous rien Λ dire. Mais il sc lit aussi p. 40, H. 26, dans un texte où Dom Ca ie u i a reconnu une retouche gélasienne (ci. art. rit. note x. p. 8|.

3. Le verbe *errare* se rencontre une fois encore dans deux textes parai· Jèles, p. 36, li. 18 et p. 42, li. 22, où il semble s'appliquer aux hérésies. Ces textes, nous l'avons déjà signalé, ont subi des retouche» de Gélase.

digressos M 134. 25
ordine veritatis M 136, 28
inordinate ambulante M 69. 9
diabolica... vestigia M 21, 8

Nous signalons pour finir une dernière expression caractéristique, l'association des termes *conscientia* et *fama* :

a quo rationabilis conscientiae bonaeque famae donum M O9.ii
integritatem conscientiae et famae M 136, 21
conscientiae fainacque nostrae profutura M 137. 9

Nous avons relevé à peu près tout le vocabulaire original des messes, exception faite de quelques autres termes, uniques eux aussi dans le Sacramentaire mais moins caractéristiques. Nous arrêterons ici ce rapide examen. Nous pensons avoir noté un nombre de mots suffisant pour avoir le droit de conclure à un vocabulaire original, nettement distinct par son ensemble du reste du Sacramentaire et dont l'importance autorise à accorder à la couche littéraire qu'il supporte une véritable autonomie.

Bien plus, nous avons vu ce vocabulaire spécial s'organiser spontanément autour de quelques thèmes précis assez proches les uns des autres : par eux nous avons entrevu les aspects les plus caractéristiques de la situation réelle que les messes évoquent. Sans avoir encore précisé le sens de chaque terme, nous devinons que l'originalité du vocabulaire et par conséquent celle de la couche littéraire que nous étudions viennent de cette situation unique elle-même originale. Les thèmes qui sc sont dégagés convergent vers cet unique centre d'intérêt, celui-là même que nous avons pris pour tâche d'identifier.

B. — Homogénéité de la couche littéraire.

Le vocabulaire original qui, dans le Sacramentaire léonien, vient de retenir noire attention, est contenu dans dix-huit formulaires de messes d'allure générale fort diverse : les uns violents, les autres plus paisibles, les uns parlant d'attaques personnelles subies par le célébrant, d'autres parlant de pardon et de sainteté de l'Eglise. A première vue, la couche littéraire ainsi dégagée semble peu homogène. Pourtant elle l'est profondément et une courte étude de sa forme littéraire suffira à le montrer, Déjà l'étude du vocabulaire nous avait laissé pressentir cette unité foncière à travers les thèmes exploités et leur liaison logique. Une rapide analyse du style de toutes ces pièces montrera mieux encore leur homogénéité ét surtout manifestera davantage la *personnalité de l'auteur*. Les mêmes thèmes, les mêmes idées sont exploités de même façon : nous trouverons des tournures caractéristiques semblables, des citations scripturaires identiques

ou au contraire variées mais voisines quant à leur contenu, des expressions semblables ou seulement équivalentes au service du même mouvement de pensée. Nous pourrons conclure alors que toutes ces messes, constituant par leur fond un ensemble original, sortent de la même main.

Pour mettre en lumière cette homogénéité, nous nous bornerons à opérer les rapprochements d'expressions, de tournures ou de citations les plus caractéristiques.

N'était la parenté de leur vocabulaire, les formulaires se groupent en trois petits ensembles littéraires d'allure apparemment bien différente. Pour mettre en évidence l'homogénéité de toute la couche littéraire, il faudra donc procéder par étapes successives. Nous montrerons tout d'abord l'homogénéité, assez facilement perceptible, de chacun des trois groupes : nous rechercherons en dernier lieu les liens principaux qui font de ces trois groupes un tout homogène dont la forme, en dépit d'une première apparence, est d'une seule venue.

§ i. — Le premier groupe de formulaires.

Un premier ensemble sc dégage spontanément du léonien, qui groupe les formulaires i, 11, m, mi, v et vin de la section XVIII. Ces six messes ont entre elles une parenté littéraire évidente dont nous ne donnerons que quelques exemples.

Leur fond commun manifeste d'emblée une situation générale identique : l'auteur a des adversaires, et il proteste en même temps de son amour pour eux. Nous reprendrons plus loin ce thème de la charité et les citations scripturaires qui l'illustrent, car il se retrouve tout au long de la couche littéraire. Mais ici, dans ce groupe de formulaires, le thème revêt une forme spéciale.

il faut exercer une libre charité ;

liberam caritatem M 54, 22 et 57, 13

Toute l'humanité doit être unie par la concorde en une seule société d'amour car c'est la volonté de Dieu :

M 54, 21	!	Ds qui humani generis fida societate lactari
M 55, 26	:	D-s qui prudentem sinceramqne concordian tuorum cordibus inesse voluisti
M 56, 4	:	ut... universos homines sicut nosmet ipsa tamquam consortes nostri generis diligamul
M 57, 22	:	V. D. qui fideles tuos mutua faciens lege con cordes
M 57, 26	:	quatenus dum per alterutram pietatem serep periunt communes in singulis fieret seme ipsam diligens esset mens una cunctorut

La charité sc manifeste en ce que l'on désire pour autrui ce qu l'on désire pour soi-même : soit la correction des vices, soi l'acquisition de mœurs saintes :

M 56, 6 : ut quemadmodum nos purgari desideramus a vitiis ita et eorum quos amamus optemus
M 58. 22 : Cum enim docente te Dee probos mores nobis optare debeamus tunc proximos nostros sicuti nosmet ipsos vere diligimus si eis quae nos habere cupimus expetamus

Jl s'agit aussi de ne pas tomber dans les embûches des ennemis :

M 54. 19 : nec aliorum fictionibus inludamur
M 54. 29 : non incidamus insidias... declinemus... malitiam
M 55» -I : ut sollicite dolos caveamus alienos
M 58,9 : ut nec terrori nos lacerationibus patiaris injustis nec captiosis adulationibus inplicari

Surtout il ne faut pas rendre le mal pour le mal, mais désirer la conversion des méchants :

M 55. 3 · «on utique ut cuiquam noxii simus
M 58, 2o : non utique ut in iisdem nequitiis perseverent quia hoc imprecari est potius quam salutaria postulare

Il faut pardonner et oublier, tout en restant prudent :

M 54. 28 : relaxare... offensas..., dissimulare culpas
M 55, 6 : Longe aliud quippe est contumeliam praeterire aliud ne per improvidam benignitatem capiamur intendere
M 58, 16 : ut et cautelae nostrae non desit socianda benignitas et indiscreta non subripiat facilitas caritati. Praecipis enim ut pro nostris oremus inimicis...

I.e même mouvement de pensée exprime à la fois le dédain de l'injure et la pitié que l'on doit conserver au coupable :

M 57· 7 ı Quapropter hujusmodi declinantes actu et solo *miserantes* quo debemus affectu
M 6o, 22 : ut non tam nos exagitet inepta laceratio superborum quam potius moveat *miseratio* lacerantum

Pour être délivré par Dieu des ennemis, il faut d'abord opérer sa propre conversion :

M 55, 22 : ut nos ab hostibus dignanter eripias a tibi non placitis prius moribus benignus emunda
M ȯo, 15 : Ab omnibus nos quaesumus Due peccatis propitiatus absolve et eos qui nos impugnare nituntur expugna

Le même parallèle met en comparaison l'orgueil des méchants et l'humilité des bons :

M 5ὀ, 20 : Praesta Dite quaesumus ut toto tibi corde subjecti tumentium voluntatum respuamus adflatus
M 57, 11 : Da ecclesiae tuae Dite non superbe sapore sed in tibi placita humilitate proficere ut proterva despiciens...
M 58, 5 : Omp semp Ds qui superbis resistis et gratiam praestas humilibus tribue quaesumus ut non indignationem tuam provocemus elati sed propitiationis tuae capiamus dona subjecti

On exprime par deux fois, mais en deux formules dillérentes, la volonté de rester hors d'atteinte de toute critique :

M 55, 28 : in nobis tamen quod merito debeant lacerare non habeant
M 60, 24 : sicut nos convenit praecavere ne veraciter impetamur

Bien d'autres rapprochements littéraires pourraient être tentés. Plus loin nous en relèverons qui intéressent toute la couche littéraire. Nous nous sommes borné ici à quelques exemples propres à ce premier groupe de formulaires, et nous pensons qu'ils suffisent à montrer leur homogénéité.

§2. — Le deuxième groupe de formulaires.

Ce groupe comprend les messes xvni, xx, xxim et xxxvn de la section XVIII. desquelles nous rapprocherons, sans vouloir pour autant la déplacer mais seulement en raison de son caractère. la messe VIII-xx *bis.* Ces cinq messes ont aussi entre elles une étroite parenté littéraire, que nous essaierons encore de mettre en lumière à l'aide de quelques exemples qui leur soient propres.

Le fond de ces messes reflète une situation identique : l'auteur cherche à éviter (messe VI11-XX *bis),* ou au contraire juge, une fois accompli (messes de la section XV]II), un rite païen exécuté par des fidèles. Avant qu'ils n'aient commis leur sacrilège, on demandait à Dieu de les aider à repousser cette tentation :

M 9, 2 : da cunctis qui Christiana professione censentur et illa respuere quae huic inimica sunt nomini et ea quae sunt apta sectari

Après leur faute, c'est ΓÉglise que l'auteur demande à Dieu *de* préserver, et toujours au nom du même principe : il faut qu'il y ait harmonie totale entre la profession (et la foi) et l'action :

M 66, 25 : Omp semp D$ da nobis voluntatem tuam *fideli mente* retinere et *pia conversatione* depromere ut ecclesia tua a profanis vanita-

tibus expiata non aliud profiteatur *verbis* aliud exerceat *actione*
M 79, 12 : quod *professione* respuimus *actione* vitemus

Car la faute essentielle des mauvais chrétiens est d'être en contradiction avec leur profession chrétienne. L'auteur traduit toujours <lc la même façon l'opposition qui sépare ces faux frères des vrais fidèles :

M 9, 8 : cujus ecclesia sic *veris* confessoribus *falsisque* permixta nunc agitur
M 68, 10 : ex omni parte nos instruens qualiter a fidelibus *luis falsos* fratres discerneremus

11 s'agit de discerner les vrais fidèles :

M 66, 29 : a pravitatibus mundi *tuorum* discerne corda fidelium
M 67, 5 : ut a fictis sincera discernas
M 69. 10 : cuncti *vere* fideles *lui*

Le meilleur moyen pour cela est celui qu'indique l'Évangile : les reconnaître à leurs fruits :

M 67, 5 : ex operum qualitate fructus intelligi praecipis voluntatum
M 68, 12 : Unigeniti tui voce pronuntias : ex fructibus eorum cognoscetis eos

Les mauvais portent en effet de mauvais fruits : leur but est de faire revenir les vrais fidèles au paganisme :

M 68, 20 : ut eam secum in turpem redigant servitutem
M 69. 7 ׀ offendiculum suae perversitatis opponunt

L'Église court ainsi le danger de l'apostasie, et on demande à Dieu de la préserver :

M 66. 30 : in diabolicam non reccidant servitutem
M 79, 27 : non sous inmundi rursus inficiant
M 67, ı.| : diabolica non sinas incursione lacerari

Quand un chrétien apostasie et retourne au paganisme, cette faute l'atteint dans sa dignité de baptisé. Notre groupe de messes contient plusieurs allusions aux fidèles qui toutes soulignent, en face du danger païen, leur grandeur de baptisés : ils ont confessé leur foi, ils prononcent le nom du Seigneur, le Christ est mort pour eux parce qu'ils ont été baptisés en sa mort et sa résurrection :

M 9. 2 : da cunctis qui *Christiana professione censentur*
M 9. i4 ; Da quaesumus Dûe populo tuo a diabolicis *quibus renuntiavit* laqueis abstinere
M 66, 30 : ut qui *Dnm sua voce pronuntiant* in diabolicam non reccidant servitutem

M 67, 13 : et ovCS ?*'4rtS *pretioso sanguine redemisti* diabolica non sinas incursione lacerari
M 68, 19 : Φ» introeunt explorare ecclesiae libertatem quam habet *in X>'o* ut eam secum in turpem redigant servitutem
M 69. 6 : sed etiam intrinsecus *fratribus constitutis pro quibus Xius est mortuus* offendiculum suae perversitatis opponunt

Dans toutes ces constructions de phrases, le mouvement de pensée est le même : de» baptisés risquent de tomber dans l'apostasie, et des ennemis cherchent à les faire tomber. Mais les catéchumènes eux aussi sont en danger : trois textes les mentionnent spécialement :

M 67, 2 : nec falsis gaudiis inhaerere patiaris quos ad veritatis tuae praemia *venire* promittis
M 69. 5 : isti... *ad tuam gratiam venientes* sui foeditate deterrent
M 71, 10 ; ad cujus beatitudinem sempiternam non fragilitate carnis sed alacritate mentis ascenditur fac nos atria supernae civitatis et te inspirante semper ambire et tua indulgentia *fidenter intrare*

Ces quelques rapprochements d'idées et d'expressions suffisent à montrer l'homogénéité de ce groupe de formulaires, il faut y souligner encore quelques analogies littéraires intéressantes, telle cette construction. :

M 67, i : ab omni quaesumus eum contagio perversitatis emunda
M 79, 25 : ab omnibus contagiis pravitatis emunda

Tant pour le fond que pour le style, les cinq messes que nous venons de parcourir sont d'une seule venue.

§3. — Le troisième groupe de formulaires.

Un troisième groupe enfin se dégage spontanément de la couche littéraire : il comprend les messes vmi, xm. xv, xvnn xx et xxii de la section XXVI111, auxquelles il faut joindre, pour sa parenté d'allure, la messe VIII l-v pour la fête de l'Ascension.

Par son atmosphère générale, ce groupe est très différent des deux précédents. la: fond des messes qui le composent sc pa tage entre deux idées principales : d'une part des fidèles co pablcs reconnaissent leur faute, reviennent a Dieu et demande leur pardon (messes vint, xm, xv. xvnn et VlIII-v) ; d'aut part l'Église rejette hors de son assemblée et abandonne à eu mêmes d'autres coupables qui se sont endurcis et ne veulent p se repentir (messes xx et xxn). Mais ces deux idées sont con

latives. exprimant deux attitudes opposées devant une même situation, de sorte que ce troisième groupe offre à son tour une unité littéraire fortement accusée, perceptible jusque dans son style.

Une même citation scripturaire, allusion au Psaume 18, 13, y est exploitée deux fois :

M 137, 18 : Ab occultis nostris munda nos Dâe
M 138. 15 : Ab occultis nostris tua nos Dûosca purificent

Les deux dernières messes xx et xxu sont proches l'une de l'autre, ainsi que nous l'avons dit. par les allusions qu'elles font aux coupables endurcis :

M *37· 5 : tit mentium reprobarum non curemus obloquia
M 137. 5 : despectis falsitatibus iniquorum
M 137. J3 · operariis iniquitatis
M 138, 13 : Ct vexare molientium caveamus incursus
M 138, 19 : sibi modis omnibus inimici sunt qui...

Les autres messes traduisent les mêmes sentiments de repentir ct de retour à Dieu. Si les coupables ont péché, c'est que l'homme est faible dans les voies de Dieu :

M 131, 18 : et qui faciles a tua rectitudine discrepamus
M 134, 22 : secl a peccatis abstrahe fragiles

Le retour a Dieu exige en premier lieu la reconnaissance ct l'aveu du péché. Des chrétiens s'accusent ct avouent leurs fautes, d'où l'emploi très remarquable dans ces messes de l'adjectif *noslcr :*

M 131, 19 : nec relinquamur *nostris* excessibus
M 133, 17 : Peccata *nostra* Due prop tiatns absolve
M 134.21 : ne multitudinem *nostrae* pravitatis adt-ndas
M 134, 30 : quam delictis *nostris* incessanter offendimus
M 133, 25 : non *nostris* sensibus relinquamur

C'est Dieu seul qui peut ramener à lui les coupables et les conduire avec mesure :

M 136, 20 : tuo semper moderamine dirigamur
M 137, 15 : sed mores nostros ct moderatione conponas

Le même appel à la miséricorde se fait entendre :

M 134, 25 : protege tua miseratione correctos
M 131, ı8 : ad eam (rectitudinem) tua miseratione revocemur

De multiples rapprochements littéraires pourraient encore être soulignés entre ces formulaires. Or il se trouve que nous avons été embarrassé pour en trouver quelques-uns qui leur soient exclusivement propres. Txs principales caractéristiques de ces messes se retrouvent dans les messes des deux premiers groupes, de sorte que cette dernière famille de formulaires, qui paraissait

de prime abord assez étrangère aux deux antres, sc révèle à l'examen apte à entrer avec elles dans une seule couche littéraire dont nous allons voir à présent l'homogénéité d'ensemble.

§4. — Homogénéité de toute la couche littéraire.

Cette couche littéraire constitue un ensemble fortement unifié dont le fond et le style tranchent sur le reste du Sacramentairc. Pour en montrer l'homogénéité, nous glanerons comme précédemment, mais cette fois à travers toutes les messes, des listes de tournures et d'expressions caractéristiques qui manifestent un même mouvement de pensée et une même préoccupation.

ÏΛ main unique qui a composé tous ces formulaires se révèle à maints détails de construction et de style. Ainsi il est aisé de rapprocher deux à. deux les phrases suivantes :

M 57, i : palam manifesteque declarant quid et *dictis* exsequantur et *jadis*
M 79, 15 : non dubium est quo *jadis* probantur et *didis*

M 57, 19 : Consecra quaesumus Due *quae de terrenis frudibus* nomini tuo dicanda *mandasti*
M 71, 15 : accipe propitius *quae de tuis bonis* tibi nos offerre *voluisti*

M 57, 5 : *nescientes* quod traduntur *in reprobant sensum* ut faciant quae non conveniunt
M 68, 16 : De his sunt *reprobi circa fidem* quam *nescientes...*

Un mouvement de conversion identique s'exprime à l'aide des mêmes images : on va du vieux paganisme à la nouvelle vie, de ce qui est terrestre à ce qui est céleste :

M 79, 17 : promptius debemus omni ritu pestiferae *vetustatis* abolito caelestis vitae αβνϋαZβ gaudere
M 131, 14 : ut a terrenae *vetustatis* tonversatione mundati caelestis vitae profectibus *innovemur*

M 134, 27 : nos a cupiditatibus *terrenis* expediant et instituant amare *caelestia*
M 22, 5 : ne *terrenis* affectionibus inhaerendo oculos ad *caelestia* non levemus

Ou bien encore la demande d'être préservé du mal se formule selon le même schéma et souvent dans les mêmes termes :

M 56, 10 : Da nobis Due quaesumus *ambire* quae recta sunt et *vitare* quai: noxia
M 138, 9 : nobis quaesumus et *amare* quae recta sunt et perversa *vitare*
M 138, 26 : ut omnia *vitando* quae mala sunt et bona cuncta *sedando*

On peut encore rapprocher ces deux phrases. Bien que construites au moyen de matériaux différents et prises dans deux contextes fort éloignés, elles reproduisent pourtant le même mouvement de pensée :

M 60, 25 : sic eorum qui *a veritate sunt devii* flere debemus interitum quaesumus vel illis *correctionem* suppliciter exorando subvenire possimus vel...
M 134, 25 : sed quos jure corripis *a veritate digressos* protege tua miseratione *correctos*

L'antithèse du vrai et du faux est souvent exploitée de la même manière :

M 9, 1 : Ds qui *errantes... veritatis lumen* ostendis
M 9, S : sic *veris* confessoribus *falsisque* pormixta nunc agitur
M 58, 11 : potius amare concedas qui *veraciter* arguunt quam qui *fallaciter* blandiuntur
M 60. 20 : declinantes laqueos */alsitalum* ad wnfato tuam... dirigamur
M 67, 2 : nec */alsis* gaudiis inhaerere patiaris quos *ad veritatis tuae praemia* venire promittis
M 68, ii ; a fidelibus *tuis falsos* fratres discerneremus

L'auteur des messes conçoit la vérité comme un chemin, et il choisit souvent cette image du chemin pour dépeindre l'éloignement des âmes, ou au contraire leur retour à la vérité sous la conduite de Dieu :

M 9, i : Ds qui errantes ut in *viam* possint redire
M 60, 20 : ad veritatem tuam concessae nobis divinitus *viae tramite* dirigamur
M 60. 25 ; qui a veritate sunt *devii*
M 133.25 : sed ad tuae reducti semper *tramitem*-veritatis
M 134, 25 : a veritate *digressos*

La vie chrétienne aussi est conçue comme un chemin oii l'on doit courir, mais dont ou peut aussi s'éloigner :

M 79. 20 : ad verae divinitatis salutaria mandata *carrentes*
M 133' *l9* : 1lt viam tuam devota mente *currentes*
M 69. 9 : ab omni fratre *inordinate ambulante*
M 55, 8 : ut nos denuo... *errare* prohibeat

Vie chrétienne et vérité sont en définitive en étroite corrélation : le juste participe à. la vie de Dieu et la vérité dans laquelle il vit le rend semblable à Dieu :

M 136, 26 : certum est et tanto nos a tua participatione discedere quantum ab aequitatis tramite deviamus et tantum in tua similitudine

permanere quantum non divellimur ab ordine veritatis

M 22, 8 : ne dialmlica sectando vestigia a Xri consor- j
tio recedamus

Conduite par Dieu, la vie chrétienne est tout entière chose mesurée, juste, droite, raisonnable. L'auteur des messes a un sensj aigu de cette rectitude foncière, de celte loyauté totale à l'ordre divin :

M 136. 25 : V. D. qui cum summa sis *Ratio* nosque *ratio-i nates* effeceris
M 137, 6 : quae domui tuae conveniunt *rationabiliter* exsequamur
M 69, ii : a quo *rationabilis* conscientiae bonaeque famae donum omne perfectum optimumque descendit
M 55, 27 : legitime dilectionis tenere mensuram
M 133. 31 : ut et tibi semper exhibeant *debitam* servitutem
M 131, 18 : qui faciles a tua *rectitudine* discrepamus
M 136, 21 : Fac nos quaesumus Due *quae sunt reda* sectari *integritatem* conscientiae diligere semper et famae
M 134. 22 : et ad ea *quae recta sunt* tuorum dirige voluntates
M 57, 10 : circumspecta *moderatione* vivamus
M 136, 20 : tuo semper *moderamine* dirigamur
M 137. 15 : sed mores nostros et *moderatione* conponas

La vie chrétienne est encore une soumission sincère, totale à la volonté de Dieu ; nombre d'expressions diverses répètent, sous forme de prière, cette meme affirmation ;

M 9. 14 : Da quaesumus Diie populo tuo... toto tibi corde *prosterni*
M 66, 25 : Omp setnp D$ da nobis voluntatem tuam *fideli mente* retinere
M 131,9 : ut... *secundum te* vivere valeamus
M 131, 20 : sed tuae subdamur *clementer et incessabiliter* voluntati
M 133, 26 : haec studeamus *exercere quae praecipis*
M 137. 2 : a tua voluntate nunquam faciat *discrepare*

Quand on est docile à la volonté de Dieu, on est sûr de son aide :

M 55. 24 : quia *sine dubitatione defendes* quos tuis perspexeris convenire *mandatis*
M 79, >9 : qu>a tunc *propitiatio superna non deerit* si... ad verae divinitatis salutaria *mandata* currentes...

Pour l'auteur des messes, la grande faute des mauvais chrétiens qu'il poursuit est d'avoir opposé à la volonté divine leur mau-

vaise volonté. En faisant le contraire de ce que Dieu attend, ils sc sont séparés de Lui et se sont nui à eux-mêmes de toutes manières :

M 67, 6 : *ad te perlinere non reputans* quos vel dissimulare quae tua sunt vel his *contraria* perspexeris operari
M 138. 19 : sibi modis omnibus *inimici* sunt qui tuae voluntati nituntur esse *contrarii*

C'est ainsi que. soustrait à l'influence divine qui sanctifie, tout ce qui était bon dans l'économie chrétienne se corrompt, s'infléchit vers le mal et tombe sous le pouvoir du démon. L'auteur des messes a souffert intensément de cette universelle corruption née d'une excessive complaisance pour le paganisme ; il l'a dépeinte tout au long de scs formulaires en des expressions qui ne figurent pas ailleurs dans le Sacramentairc eL qui manifestent sa constante douleur pour ce mal :

M 57, 4 : improbos mores
M 57. 5 : in reprobum sensum
M 56. 27 : malis actibus
M 6?, 2 : falsis gaudiis
M 68, 13 : inflati sensu carnis suae
M 68, 2o : in turpem servitutem
M 66, .31 : in diabolicam servitutem
M 9, 4 : diabolico convivio
M 22, 8 : diabolica vestigia
M 69, 3 : malae famae
M 9. 5 : gustu mortiferae prophanitatis
M 68, 25 : de pravis conversationibus suis etiam gloriantur
M 131. 15 : terrenae vetustatis conversatione
M 22, 5 : terrenis affectionibus
M 22, 7 : infimis voluptatibus
M 79. 15 : pravi spiritus
M 80, i : spus inmundi

Vis-à vis de tout ce qui est mauvais, le chrétien doit avoir un mouvement de refus, pour se tourner vers l'idéal de vie ebrétienne qu'il a entrevu. Cette réaction de la conscience chrétienne s'exprime, le plus souvent dans les messes au moyen d'un ablatif absolu, de construction classique il est vrai, mais dont la fréquence ainsi que l'utilisation jxmr opposer deux manières de vivre totalement différentes deviennent caractéristiques du style et des préoccupations de l'auteur :

M 9, 5 ; ut *gustu mortiferae prophanitatis abjecto* puris mentibus ad epulas aeternae salutis accedant
M 79· 1 ʾ ut *mortiferis oblectationibus amputatis* aeternitatis tuae potius delectatione laetentur

M 79, i7 : promptius debemus *omni ritu pestiferae vetustatis aboiito* caelestis vitae novitate gaudere
M 79, 19 : si *cunctis abominationibus abdicatis* axi verae divinitatis salutaria mandata currentes laudes ejus sca voce cantemus
M 137. *6* '· scd *cade»! pravitate calcata* quae domui tuae conveniunt rationabiliter exsequamur
M 137, 8 : ut *despectis falsitatibus iniquorum* conscientiae famaeque nostrae profutura sectemur

Le paganisme est véritablement en dehors de l'ltglise, il fait partie du domaine du démon, le seul domaine que l'Église n'assumera jamais. Un chrétien a sans doute la possibilité de commettre des fautes graves, dont il peut demander d'être préservé par la grâce de Dieu s'il n'est pas encore tombé, et dont il doit demander le pardon s'il a eu le malheur de les commettre ; mais ce sont là des fautes de chrétien. S'il tombe dans le paganisme, il défait son baptême, en un sens il n'est plus chrétien, il est de nouveau *du dehors.* L'auteur des messes a exprimé cette coupure totale entre les deux domaines, celui de Dieu et celui des démons, en de nombreuses formules où le style laisse deviner la même main, où les idées, les antithèses manifestent les mêmes pensées et les mêmes soucis. Sans vouloir encore interpréter ces textes dans le détail, leur simple énumération est significative de leur origine commune :

M 54,19 : ut nec fingamus *aliis* nec *aliorum* fictionibus inludamur
M 55, 3 : non utique ut cuiquam noxii simus sed ut sollicite dolos caveamus *alienos*
M 6θ, 29 : Quos refecisti Diie caelesti mysterio *propriis alienisque* propitius absolve delictis
M 67. 10 : Adesto nobis omp et misericors Ds et sacramenta quae sumpsimus nec *nostris* excessibus nec *alienis* permittas violari peccatis
M 137, 14 : nec *proprio* reos neri patiaris excessu nec *alienis* inpietatibus praebere consensum
M 137, 17 : Ab occultis *nostris* munda nos Due et ab *alienis* pravitatibus benignus absolve
M 137, 20 : ut nec suis infecta sit vitiis nec *externis* obligata peccatis
M 138, 15 : Ab'occultis *nostris* tua nos Due sca purificent et ab *externis* erroribus perpetua virtute defendant
M 138. 23 : Muneris divini perceptio quaesumus Dite semper a nobis et peccata *nostra* submoveat ct *externa,* depellat

Pour achever cette rapide étude sur l'homogénéité littéraire des messes qui nous occupent, nous mettrons en lumière quelques

citations larges de textes scripturaires illustrant surtout le thème de la charité et nous constaterons de quelle manière uniforme ces allusions sont faites. Tout d'abord on trouve à deux reprises une allusion claire au double commandement de charité qui se réfère à Matth. 22, 37 [1] et aux passages parallèles, et c'est de part et d'autre la même facture de phrase :

M 56, 3 : praecipiens *ut te principaliter toto corde venerantes* consequenter et *universos homines* sicut nosmet ipsos tamquam consortes nostri generis diligamus tunc circa eos verum probantes *affectum* ut...

M 57. 17 : Concede nobis Due Ds noster *ut et te tota mente veneremur* et omnes homines rationabili diligamus *affectu*

Trois textes de nos formulaires font encore allusion à un texte de Tobic 4.16 :

quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias

Or ces trois passages exploitent cette citation d'une manière également large et a peu près dans les mêmes termes :

M 54, 18 : Oinp semp qui nulli nos *inferre* mandasti quod nobis non optamus *inferri*

M 57· 23 : ut nec alteri quisquam moliretur *infligere* quod sibi nollet *inferri*

M 138, 13 : ut nulli noxia cupiamus *inferre*

Enfin quelques textes des messes ne sont meme plus des allusions à des textes scripturaires, tant leur libellé diffère de ces derniers, mais sont tout au plus un écho du *diliges proximum tuum sicut teipsum* de Mattii. 19, 19, ou de la Règle d'or du Sermon sur la montagne *(Omnia ergo quaecumque vultis ut faciant vobis homines et vos facite illis,* Matth. 7, 12). Mais c'est partout, donnée à peu près de la même façon, la même leçon d'égalité et de réciprocité :

M 56, 6 : ut quemadmodum nos purgari desideramus a vitiis ita et eorum quos amamus optemus

M 57, 24 : et bona quae suis utilitatibus tribui cupiret a consorte natura haec eidem ipse quoque praestaret

M 58, 22 : Cum enim docente te Dnc probos mores nobis optare debeamus tunc proximos nostros sicuti nosmet ipsos vere diligimus si eis quae nos habere cupimus expetamus

i. *Mallh. 22,* 37 : Ait illi Jésus : diliges Dominum Deum tuum ex loto corde tuo ct in tota anima tua et in lota mente tua.

M 137. I(> : 111 ta,n >n nobis quant in aliis quae sunt justa servemus

Arrivés au terme <le cette rapide enquête, nous pensons avoir opéré un nombre de rapprochements littéraires suffisamment élevé pour avoir le droit de conclure à l'homogénéité de l'ensemble de la couche littéraire. Dans tous les exemples cités, nous avons décelé aussi, à côté de fréquentes similitudes de style laissant deviner l'œuvre d'une main unique, des rapprochements nombreux de pensées, de préoccupations et de réactions qui nous ont laissé pressentir la présence d'un même auteur.

Ainsi donc, à elle seule, l'analyse littéraire nous a permis d'aboutir, en cette première prise de contact avec le Sacramentaire léonien, à un double résultat : les messes que nous étudions présentent un fond commun nettement original par rapport au reste du Sacramentaire, fond commun manifesté par un vocabulaire spécial ; l'homogénéité de leur forme littéraire permet en outre île penser qu'elles sont l'œuvre d'un même auteur. Nous pouvons donc conclure à *Vexistence,* dans le Sacramentaire léonien. *d'une couche iiltéraire spéciale,* .suffisamment définie et caractéristique, composée de dix-huit formulaires de messes. C'était Punique but oil tendait le présent article.

Cependant nous souhaiterions aller plus loin car la tentation est grande désormais d'identifier *Vauteur* de tous ces formulaires liturgiques. En droit, il faudrait le chercher parmi les auteurs romains des v· et vie siècles susceptibles d'avoir contribué à la rédaction des pièces qu'a réunies le compilateur du léonien. Mais pouvons-nous penser que la seule méthode des comparaisons littéraires suffirait pour aboutir à cette découverte ? Le champ à explorer est si vaste ! En -.mssession des éléments caractéristiques de nos formulaires, est-il possible, par comparaison avec d'autres textes, d'aboutir à une identification certaine de l'auteur ? L'unique étude du vocabulaire et du style, la méthodêj statistique par listes de mots fréquemment employés par un auteur permettent-elles un résultat absolument valide ? Nous hésitons à l'affirmer. Sous cette forme, la preuve de l'authenti-| cité sera toujours difficile à établir et la conclusion manquera' de fermeté, car si on prend tel mot particulier ou telle expres-1 sion, on peut les retrouver sous la plume de plusieurs auteurs, en cette époque surtout où tonte la formation littéraire, à Rome, recevait fortement l'empreinte de la chancellerie papale. Sans

doute, chaque auteur conserve sa personnalité, et c'est pourquoi la preuve littéraire reste possible : mais l'imité du vocabulaire et dis» procédés littéraires d'une époque et d'un milieu donnés, surtout quand il s'agit de textes liturgiques, rend l'établissement de cette preuve extrêmement délicat.

Mais pourquoi négliger le fond même des textes, l'événement qu'ils évoquent, et se priver ainsi d'une autre voie possible pour identifier leur auteur ? Or nous avons entrevu déjà que si les messes sont l'œuvre d'un même homme, elles semblent également centrées sur un unique événement. Par delà la référence littéraire. une référence historique se dévoile, celle-ci beaucoup plus facile à dégager que celle-là. Nous possédons déjà, manifestées par le vocabulaire et les expressions des messes, les résonances majeures de l'événement historique qui les sous-tend. Si donc nous trouvons, dans un autre texte, l'écho d'un événement précis dont les divers aspects correspondent aux données que nous avons déjà ; si l'évolution de cet événement correspond avec vraisemblance à l'évolution des formules et à l'atmosphère des messes ; si. en même temps et surtout, sont employés de part et d'autre les mêmes mots et les mêmes expressions caractéristiques. nous pourrons alors conclure à une identification certaine, non seulement de FauArur, mais aussi de *Γévénement historique* qui a suscité cette double série d'écrits. Preuve littéraire et preuve historique auront marché de pair pour aboutir à une conclusion ferme. Leur collaboration, en outre, nous dispensera d'étendre la preuve littéraire à d'autres textes, alors que cette preuve au contraire, quand on l'emploie seule, rend souhaitable la confrontation de témoins toujours plus nombreux. Une fois reconnue, dans un seul texte, la même situation historique évoquée dans les messes, la comparaison des messes avec ce document privilégié sera assez convaincante pour emporter notre assentiment.

D'ores et déjà nous pouvons tenter la comparaison, car nous tenons ce texte : la lettre du pape Gélase contre les Lupercales.

IV. – COMPARAISON LITTÉRAIRE ENTRE LA LETTRE DE GÉLASE ET LES MESSES DU SACRAMENTAIRE LÉONIEN ET INTERPRÉTATION DE CHAQUE FORMULAIRE PAR L'AFFAIRE DES LUPERCALES

Arrivés à ce point de notre recherche, nous avons donc en mains toute une série de formulaires de messes extraits du Sacramentairc léonicn. mais la question qui commande la présente édition demeure entière : qui est l'auteur de ces messes ? A quelle occasion les a-t-il écrites ?

Du moins possédons nous maintenant tous les éléments nécessaires â l'élaboration de la réponse.

L'analyse littéraire des messes, en effet, nous a fait constamment pressentir que toutes convergent vers un centre «l'intérêt unique, vers un même événement dont elles semblent toutes être l'écho. D'un autre côté, la lettre de Gélase est le témoin, h: seul d'ailleurs que nous possédions, de la grave affaire des Lupercales qui marqua, à Rome, l'ultime effort «lu pape pour ruiner ce vieux reste de paganisme. A travers cette lettre, nous avons découvert une situation concrète bien définie, et nous avons pu saisir les intérêts engagés, l'attitude et les sentiments des adversaires en présence, tout cela contemplé du point de vue de Gélase et porté à notre connaissance par ses propres exprès· I sions.

Or les thèmes dégages par l'analyse littéraire des messes sont trop proches des ligues maîtresses de la lettre, les résonances respectives «le tous ces textes sont trop voisines pour que nous ne tentions pas de les comparer. Mais aussitôt qu'on compare la lettre et les messes, des analogies frappantes se remarquent partout, que les progrès de la recherche ne font «pie multiplier et renforcer De part ct d'autre, mêmes expressions, mêmes citations scripturaires, mêmes themes principaux, même point de vue Sans doute, on ne découvre pas des analogies d'égale importance à propos de *chacun»* «les pièces de ccs dix-huit forma-

laites [1] : mais si l'on se souvient que ces dix-huit messes forment une couche littéraire d'une unité et d'une homogénéité remarquables, les points de rencontre avec la lettre sont suffisamment nombreux et assez importants pour imposer la conclusion suivante : le pape Gélase, auteur de la lettre, est aussi l'auteur des messes, et ces messes, comme la lettre, ont été composées à l'occasion de l'affaire des l.upercales.

Pour établir cette démonstration, nous mettrons d'abord en lumière les points de rencontre littéraire qui apparentent étroitement messes et lettre. Si, apres ce premier travail, l'inteqjrétation de chacune des messes par l'affaire des Lupercales rend compte de toutes leurs données (allusions, citations et expressions), la preuve sera faite de leur rapjiort direct avec cette affaire, et la lettre aura joué parfaitement son rôle de texte-témoin en permettant une identification décisive à la fois de *l'auteur* ries messes ct de *Vévénemcnt* auquel elles se rapportent.

Quant au plan à suivre, nous systématiserons encore, pour la clarté de l'exposé, les résultats acquis. L'un des témoins en présence, la lettre de Gélase, ne représente qu'un moment particulier du conflit que fut l'affaire des Lupercales, tandis que les messes s'étalent au contraire sur une période de temps relativement longue et jalonnent ainsi la durée du conflit. Nous pouvons donc fractionner notre démonstration en divisant les formulaires en trois groupes distincts ct en comparant chaque groupe avec la lettre. Ces groupes de messes seront ceux là môme qu'avait isolés notre étude sur l'homogénéité de la couche littéraire, et nous respecterons l'ordre dans lequel nous les livre le léonicn

:. En effet, toutes ne sont pas également significatives. Telle oraison, telle postcomrnunion n'ont aucun élément qui nous permette de les attribuer â Gélase plutôt qu'à un autre ; leur caractère « neutre › est patent, ct elles ne présentent pas un lien liés serré avec le formulaire où elles figurent. Nous les laisserons cependant à leur place, car il n'y a aucune raison de ne pas les attribuer à Gélase, puisqu'elles sont nécessaires à la régularité du formulaire où elles entrent; mais nous ne prétendons pas que Gélase n'ait pas pu les emprunter Λ quelque devancier.

2. Nous m- ferons exception â cet ordre que pour le formulaire VITÏI-v. 11 est d'ailleurs très remarquable que l'ensemble des messes s'ordonne ainsi selon h- développement probable de l'affaire des Lupercales. Quand nous essaierons plus loin, par manière de contre-épreuve, de · raconter « toute la suite du conllit cl de le dater, nous n'aurons rien à changer à l'ordre des formulaires. La seule exception de la messe VIlll-v s'explique aisément

Nous mettrons seule la messe VlII-xx *bis* « hors série » et nous lui consacrerons le premier paragraphe car elle sert d'intrtxiuction à toute l'affaire.

§ i. — La messe VIlI-xx bis.

En tête de toutes les messes que nous étudions par la place qu'il occupe dans le Sacramentaire, perdu dans une partie du léonicn consacrée à des messes pour des saints martyrs, retranscrit sans numéro d'ordre à la suite d'un autre formulaire sur lequel pourtant son ton tranche d'une façon absolue *, ce formulaire nous apparaît volontiers comme une introduction. Il semble en effet faire le point d'une situation fâcheuse à laquelle on va désormais songer pour y porter remède. Dom Capelle exprimait ainsi l'impression qu'il lui avait faite : «On l'intitulerait volontiers : *missa pro errantibus*. Toutes ses prières respirent la lutte du chrétien contre les influences païennes et le danger, pour les fidèles, de se laisser entraîner à des actes incompatibles avec leur baptême 2. »

Or la comparaison de ce formulaire avec la lettre contre les Lupercales apporte la certitude que l'un et l'autre se situent dans la même perspective, visent le même événement et sont de la même main.

Opérons d'abord leur rapprochement littéraire. Dans les quatre pièces qui composent la messe, on prie Dieu en faveur du peuple chrétien, et ce peuple est défini comme le rassemble ment de ceux qui ont professé leur foi au baptême :

M 9, 2 : da cunctis qui *Christiana professione censentur*

Mais nous savons combien Gélase, dans sa lettre, fait de cas de cette même profession chrétienne :

L 3, i : cum se Christianum videri velit et *profiteatur* et dicat
L 29. 14 : quod certe *christianae professioni* non conve nirc manifestum est
L 30. 5 : a consortibus *professionis Christianae* pronuntio submovendum

L'auteur de la messe a. comme Gélase, le sens de l'unité de l'Église :

M 9, 2 : da *cunctis* qui...

car, étant une messe pour la fête de l'Ascension, clic a été déplacée par le compilateur du léonicn et réunie à d'autres formulaires concernant la même i- ·...

1. Visiblement cette messe » embarrasse le compilateur du léonien. Il est permis de supposer qu'il l'a placée lâ à cause du mot *confessoribus* de la préface qu'il a pris, à contre-sens, dans le sens de ‹ saints martyrs ».

2. *Rev. bMi.,* vol. LVI, 1945, p. >5-

L 2, 5 : in quolibet Christiano (quia membrum *omnis chrislianus* ecclesiae est)

Tous deux mettent en pleine lumière l'incompatibilité absolue qu'il y a entre la profession chrétienne et l'attache aux démons :

M 9, 14 : Da quaesumus Due fiopulo tuo a diabolicis fliobus *renuntiavit* laqueis abstinere
L 8, 3 : ad... diabolica *quibus te renuntiare* professus es figmenta reduceris

Mais d'autres rapprochements sont plus significatifs encore, et il est remarquable que tous tendent à éclairer de part et d'autre une même situation. En particulier, les chrétiens pour qui on prie tout au long de la messe ont renié leur profession chrétienne en retournant au démon, c'est-à-dire au paganisme. Tous les termes employés sont classiques dans la langue chrétienne, il est vrai, pour désigner le paganisme *(diabolico, mortiferae profhanitatis) ;* mais ils comptent aussi parmi ceux qu'emploie la lettre de Gélase, laquelle témoigne de la même situation.

La préface parle de vrais et de faux chrétiens, *veris falsisque confessoribus* 1 ; les premiers sont restés fermes dans leur foi, *firmis,* bien qu'ils aient toujours le devoir d'être vigilants ; les seconds, au contraire, sont tombés par faiblesse, *infirmis,* bien qu'il ne faille désespérer de la conversion de personne. Or la lettre de Gélase s'efforce de son côté de montrer combien est réel le danger, pour les chrétiens demeurés jusque-là fidèles, de se laisser entraîner à la célébration d'un culte païen, en même temps qu'elle exhorte ses lecteurs, mauvais chrétiens, à revenir de leur obstination impie.

La secrète du formulaire offre avec la lettre un rapprochement encore plus remarquable. On y lit que Dieu ordonne à ceux qui mangent à sa table de s'écarter résolument de la table (les dénions :

M 9, 4 : Ompscmp Ds qui tuae mensae participes a diabolico jubes abstinere convivio

Manifestement il est question ici de la communion eucharistique et il est permis de voir en ce texte une allusion au texte de saint Paul, *I Cor.* io, 21. Or la lettre de Gélase · excommunie r· elle aussi, nous l'avons vu -, les mauvais chrétiens qui ont consenti par le passé à célébrer les Lupercales et qui s'apprêtent encore a le faire ; mais de plus elle utilise pour cela une citation large plus évidente encore du même passage paulinien (L 9).

Ainsi donc la comparaison littéraire du formulaire avec la lettre s'est révélée fructueuse. S'il v a entre les deux textes une grande différence de ton. elle tient à la différence de leurs genres

x. Cf. messe VIll-xx *bis,* n. 3 «le la traduction
2. Cf. p. 39.

respectifs : la lettre accuse et combat, la messe au contraire se tourne vers Dieu et prie pour des coupables.

Nous sommes donc invités à *interpréter* cette messe en fonction de l'affaire des Lupercales, et. ce faisant, nous voyons toutes ses données prendre leur plein relief. Les Lupercales ont déjà été célébrées par le passé, puisqu'il y a de « faux confesseurs » qui ont renié leur foi (préface). Il ne faut pas que sc renouvelle ce scandale ; ceux qui errent doivent au contraire revenir dans le chemin lumineux de la vérité (oraison i). Remarquons combien est heureuse dans la circonstance l'image du mauvais chemin, le rite principal des Lupercales étant précisément le parcours d'un certain itinéraire. On demande à Dieu que tout s'arrange, le repentir des mauvais chrétiens les ramenant dans la communion de l'Église. Ainsi le peuple chrétien tout entier sera fidèle à son baptême, avec la grace de Dieu sans qui ne peut subsister aucun engagement durable. Mais ce retour à l'ordre n'est qu'un souhait et se projette dans le futur :

M 9, i.j : *Da*... populo tuo... toto tibi corde prosterni

Présentement, *nunc* (préface), il y a de mauvais chrétiens. Ce *nunc* nous paraît gros de sens. A quel moment de l'affaire des Lupercales se situe cette messe, sinon à ses débuts ? Pour introduire dans la fonction liturgique une intention de prière si importante à ses yeux, Gélase ne pouvait composer une messe qui résumât mieux que celle-ci la situation concrète de l'Église de Rome en cette occasion, en même temps que ses propres désirs de pasteur. f.a situation est triste, mais, en ce jour où l'affaire s'engage, l'espoir d'un prompt retour se lit dans chaque pièce :

M 9, io : nullius sit desperanda conversio

La dure lettre contre les Lupercales n'est pas encore écrite et rien n'est encore irrémédiablement perdu.

§ 2. - Les messes i, ii, ni, un, v et vm de la section XVIII.

Au cours de notre rapide enquête littéraire, nous avons constaté l'étroite parenté des formulaires de ce groupe. Cette parenté s'est manifestée dans les thèmes évoqués par leur vocabulaire propre et aussi par la façon dont les mêmes pensées sont exploitées à travers toute la série [1]. C>r la situation dont témoignent ces messes rappelle irrésistiblement celle que Gélase nous lait connaître par sa lettre : on l'a attaqué, il répond ; sa vigilance de pasteur doit cire attentive à tous les vices qui souillent l'Église ; il ne faillira pas à sa mission contre ses adversaires, pas plus qu'il n'omettra de pousser jusqu'au bout le procès du clerc coupable, dont scs ennemis prennent prétexte pour l'attaquer.

i. Cf. p. 66-68.

Cette analogie de situation nous invite à comparer d'abord les textes sur le plan littéraire, avant de nous livrer à l'interprétation de chaque formulaire par l'aflaire des Lupercales.

A) Comparaison des textes.

Dès l'abord, les points de rencontre littéraire, bien qu'assez nombreux pour n'èlre pas fortuits, ne semblent pourtant intéresser que des éléments de détail, vocabulaire ou expressions. En réalité les grands thèmes et le fond de ces textes sont identiques, mais il faudra le montrer davantage.

a) *Comparaison des mots et des expressions.*

Plusieurs termes du vocabulaire propre aux messes que nous étudions se retrouvent dans la lettre de Gélase, utilisés depart et d'autre dans des sens identiques, ce qui renforce l'intérêt do la comparaison. Voici ces termes :

sollicite :

M 55, 4 : sollicite (138, 11 : sollicitudo)
L 6. 10 : sollicitudo
L 7. 3 : tanto sollicitius examinandus est

fingere :

M 54. : fmgarnus (67. 5 : fictis ; 79, 14 : figmenta)
L 15. 5 : Deo lictae mentes
L 3, 9 et 4, 3 : vana figmenta, ridiculosa figmenta
L 10. 3 : artem figendi non habere

lacerare, laceratio :

M 55. 29 : lacerare
M 58, 10 : lacerationibus
M 60, 23 : laceratio
M 6o, 24 ; lacerantum (67. 15 : lacerari)
L i, 8 : etiam recte facta... lacerare contendant

consequenter :

M 56, 4 : consequenter
L 2, 2 : et a nobis consequenter agnoscant
L 6, 6 : ct poenae consequenter addici
L 7, 6 : vindictae consequenter addicitur

dedecus :

M 56, 29 : dedecora (69, 3 : dedecore)
L 17, 6 : si pudet et dedecus est
L 2Ù. 7 : cur tractasse sit dedecus

seducere :

M 56, 33 : seducentes
L 3, 8 : ad... vana figmenta seducitur

condemnare, :

M 58, 14 : condemnat (138, 9 : condemnas)
M 57. 5 : damnent [1]
L 4. 7 : semetipsum se condemnare cognoscat

En outre, ce sont des expressions caractéristiques ou même des membres entiers de phrases que l'on retrouve dans chaque série de textes ; leur comparaison offre un intérêt accru et devient assez significative pour faire songer à l'identité d'auteur. Entre les messes et la lettre, ce sont déjà des points d'attache privilégiés :

M 54. 30 : ut... declinemus in qua *student perseverare malitiam*
L i, 7 : *stadio* cacologiae, *malivolentiae proposito*

M 56. 6 : quemadmodum nos *purgari* desideramus a *vitiis*
L 6, 10 : et ab omnibus (malefactis) ecclesiae fama *purgari*

M 57. 5 : *nescientes* quod traduntur in reprobum sensum
L i, i : *nescientes* neque quae loquantur
L i, 7 : quae *nesciunt* arguentes

M 57, 6 : ut faciant quae *non conveniunt*
L 29. 14 ; quod certe Christianae professioni *won convenire* manifestum est

M 57, 1 : *palam manijesteque* declarant
L 3. 2 : *palam* tamen *publiceque* praedicare
L 9, i : post blasphcmias *palam publiceque* profusas

M 5^. 30 : *quia ipsi se non vident* aestimant nec *ab aliis* se videri
L i, 2 : *de aliis judicare* nitentes cum se *ipsi non judicent*

On le voit, ces points de rencontre matériels sont assez importants pour qu'on doive désormais en tenir compte et essayer de vérifier ce premier résultat. Mais on peut pousser plus loin le rapprochement littéraire : par-delà ces rencontres verbales, c'est la meme situation qui est évoquée de part et d'autre, vue et décrite par le même témoin. La comparaison des principaux thèmes des messes qui nous occupent avec la situation définie par la lettre de Gélase essaiera de le montrer.

i. Toutefois le ternie *damnatae* **sc lit une autre fois dans le léonicn, dans un contexte tout différent, p.- 15 t. li. 28.**

b) *Comparaison des thèmes.*

Une lecture attentive de nos six formulaires permet de dégager leurs thèmes principaux, thèmes que l'étude de leur vocabulaire nous avait déjà révélés [1]. Or ces thèmes sont ceux-là même que développe la lettre de Gélase, surtout en sa première partie. Nous le montrerons en analysant quatre d'entre eux :

le thème des injustes attaques,
le thème de la tromperie et de l'aveuglement,
le thème de l'orgueil,
le thème de la charité.

Thème des injustes attaques.

On se rappelle comment Gélase exprime, au début de sa lettre, son amertume d'avoir été accusé de négligence dans l'affaire du clerc adultère ; celle attaque était tout de même un peu fondée puisqu'il reconnaît qu'il faut punir le coupable : *verum dicis nec ego diffiteor...* (L 7. 2). Or l'auteur des messes affirme lui aussi l'intérêt qu'il y a à ne prêter le liane à aucune attaque :

M 55, 28 : in nobis tamen quod *merito* debeant lacerare non habeant
M 60. 24 : sicut nos convenit praecavere ne *veraciter* impetamur

Il dit encore que l'Église ne saurait être délivrée par Dieu des ennemis sans opérer d'abord sa propre conversion ÎM 55, 22 et 60, 15).

Pourtant l'attaque que Gélase a subie était injuste, l'affaire du clerc adultère n'étant qu'un prétexte ; en réalité ses adversaires l'attaquent à cause d'une bonne décision *(recte facta,* L 1). Or l'auteur des messes sent lui aussi l'injustice des attaques (M 58. 10 : *lacerationibus injustis* ; M 58. 18 : *calumniantibus).* Il voit qu'on essaie de lui rendre le mal pour le bien :

M 54, 22 : et illi non pro bonis mala reddere moliantur

Il est attaqué parce que son ennemi a perdu le moyen de faire le mal :

M 55. ii : si facultas eidem potius subtrahatur subsiciva laedendi

Gélase, dans sa lettre, souligne la persévérante malice et la folie avec lesquelles ses adversaires veulent le faire revenir sur sa décision *(studio cacologiae, malivolentiae proposito, nescientes, nesciunt, qui si sapèrent,* L 1). Or l'auteur des messes constate que ses ennemis ont perdu la tète et s'acharnent à nuire sous prétexte de religion :

x. Cf. p. 57-65.

M 57· 5 : nescientes quod traduntur in reprobum sensum
M 54, 29 : ut sub specie gratiae nocere cupientium declinemus in qua student perseverare malitiam

Gélase enfin a fait de sa lettre, avec éloquence, un long plaidoyer, tant pour se justifier lui-même que pour condamner les Lupercales. Sans doute les messes étudiées ne redisent pas tout ce que dit la lettre ; pourtant nous avons pu dégager Lout un vocabulaire original [1] où il est question de se garder des attaques, de se prémunir, d'être prudents.

Ainsi de part et d'autre se révèlent un même contexte et une même situation.

Thème de la tromperie et de I'atieuglenienl.

Les messes et la lettre s'accordent ici encore pour qualifier l'attitude des adversaires : ils sont déloyaux.

Tout d'abord ils essaient de tromper les autres. L'auteur des messes parle à maintes reprises île la prudence qu'il doit déployer pour ne pas être joué :

M 54, 19 : ut nec fingamus aliis nec aliorum fictionibus inludamur
M 54. 28 : ut eorum tamen non incidamus insidias
M 55, 4 : ut sollicite dolos caveamus alienos
M 58, 10 : nec captiosis adulationibus inplicari... qui fallaciter blandiuntur

Or nous savons par la lettre de Gélasc comment l'attaque qu'il a subie a propos du clerc coupable n'était qu'une feinte, comment on a fait bon marché de la vérité : *non veritatis...* (L I, 6).

Surtout les adversaires se trompent eux-mêmes, se plongent volontairement dans l'erreur, portent en eux-mêmes contradiction et inconséquence -. La préface de la messe XVJII-πι décrit avec une admirable précision leur déséquilibre spirituel : ils ne sauraient se cacher ni au regard de Dieu, ni à celui des hommes ; incapables de se voir eux-mêmes et de reconnaître leurs errements. ils essaient de justifier leur conduite par les Écritures, mais leur jugement est faussé. Or la lettre de Gélasc témoigne d'une meme attitude. Scs adversaires croient aux Lupercales ; leur insistance à les défendre le prouve. Pourtant ils ont honte de les célébrer et poussent d'autres personnes à le faire ; ils sont incapables de montrer le bien-fondé de ce culte, et surtout de prouver qu'il est compatible avec leur baptême. C'est le même aveuglement : *dicite nobis, nec Christiani nec pagani* (L 19, 1}.

En ces points encore, la rencontre des textes est bonne.

1. Ci. p. 63-63.
2. Cf. p. 45. Sur la déloyauté des adversaires, cf. p. 47*48.

Thème de l'orgueil.

L'attitude des adversaires se complète enfin d'un élément d'orgueil.

Dans les messes, tout un vocabulaire original exprime ce sentiment 1. A cet orgueil, d'ailleurs, répond l'humilité qui plaît à Dieu :

M 57, 11 : Da ecclesiae tuae Dfie non superbe sapere
M 58. ΰ : ut non indignationem tuam provocemus elati

Mais toujours cet orgueil, quand on le décrit, se manifeste à l'acharnement qu'ils mettent à attaquer :

M 56, 20 : tumentium voluntatum respuamus adflatus
M 58. 5 : qui superbis resistis
M 6o. 23 : inepta laceratio superborum

Or la lettre de Gélase, avec un vocabulaire différent, montre à satiété l'orgueilleux acharnement des ennemis du pape à maintenir leur position, contre toute logique et tout esprit chrétien 23

Thème de la charité.

Ce dernier thème enfin, largement exploité dans les messes, semble presque absent de la violente lettre de Gélase. Pourtant les intentions qui, dans les messes, le caractérisent se retrouvent toutes dans la lettre.

A plusieurs reprises, par exemple, rameur des messes parle de la clairvoyance qui doit guider sa charité :

M 55, 6 : ne per improvidam benignitatem capiamur
M 5§, ι6 : ut et cautelae nostrae non desit socianda benignitas et indiscreta non subripiat facilitas caritati

Or on sait de quelle prudence Gélase doit faire preuve pour ne pas tomber dans le piège de ses adversaires et retourner contre eux une situation où il commençait par avoir le dessous

L'auteur des messes souligne surtout deux caractères de la

1. Cf. p. 5$.

2. Les expressions abondent qui expriment leur mauvaise volonté : etiam rcctc facta *inalivolenliac proposito* lacerare *contendant* (L r, 8), cuin sic te inteiligas nwfion *haberc afjeelum pcrversxmquc apostalandi pnposilwn* (L 10, 4),

dicite nobis itaque qui *vohinlalens profanitatis* habetis cujus causas asserere non *poles!ts* (L 21, :),

qui tuendae habetis *propositum falsitatis* quam defendere *non potestis* (L 21, 2),

quasdam extitisse... *contrarias voluntates...,* sicut ne nunc quidem vos ipsos *absistere insanis conatibus velle* perpenditis (L 32, 6}.

3. il reconnaît notamment la gravité de la faute du clerc et promet de Sévir (L 7).

charité chrétienne : son universalité et sa réciprocité. Four exprimer l'universalité, l'auteur semble faire allusion au double commandement d'amour de Matth. 22, 37-40 :

M 56. 3 : praecipiens ut te principaliter toto corde venerantes consequenter et *universos* homines sicut nosmet ipsos tamquam consortes nostri generis diligamus

M 57, 17 : Concede nobis Dite Di noster ut et te tota mente veneremur et *omnes* homines rationabili diligamus affectu

Quanti la réciprocité, les messes font allusion au texte de Tobie 4.16 pour l'exprimer dans sa forme négative (ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même), et au texte de Matth. 7, 12 pour l'exprimer dans sa forme positive (fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même) *. Gélase, au contraire, dans sa lettre, cite textuellement et commente deux autres textes scripturaires, celui de (o. S, 7 (çni *sine peccato est vestrum primus i» illam lapidem mittat)* et celui de Matth. 7, 3 *(quid autem vides festucam in oculo fratris tui et trabem in oculo luo non vides).* Mais il ne les utilise que pour infliger à son adversaire le *même* traitement que celui-ci réclame pour autrui, et pour lui rappeler que l'attention du pape doit se tourner vers *toutes* les fautes qui souillent ΓÉglise.

Ainsi dans les messes et la lettre, malgré la diversité des citations. c'est la même leçon et le même point de vue. Seules les applications sont différentes : l'auteur des messes souhaite traiter tous les hommes avec un égal amour ; Gélase souhaite traiter tous les coupables avec une égale justice. la: genre littéraire de chaque texte explique assez ces différences ; mais, des deux côtés, ce sont les mêmes préoccupations.

Avec ce thème de la charité, nous terminons la comparaison des textes. 11 y a entre eux une parenté littéraire indéniable qui, par-delà des analogies nombreuses de vocabulaire et d'expressions, semble intéresser le fond même des textes. Déjà nous sommes en droit de pressentir la conclusion qui ne fera que se confirmer avec la suite de notre travail, à savoir que ces messes furent écrites par Gélase à propos de l'affaire des Lupercales. Il nous reste pourtant un moyen de corroborer tout de suite cette conclusion, pour ce premier groupe de formulaires, grâce à une contre-épreuve d'ordre historique : l'interprétation de chaque formulaire en fonction de la situation précise dont témoigne la lettre contre les Lupercales.

x. *Tob.* 4, 16: quod ab aliu oderis fieri libi, vide ne tu aliquando alteri facias.

Matth. 7, 12 : Onuua ergo quaecumque vultis ut faciant vobis homines, ct vos facite illis.

Cf. les citations dans les messes, p. 77·

B) Interprétation de chaque formulaire.

Messe XVII1-I.

Ce formulaire très complet n'offre pas. tout au long des six Êièccs qui le composent, une unité immédiatement évidente [1]. ijvcrses lignes de pensée s'y croisent : loyauté, charité, prudence, sans lien apparent entre elles. Encore moins le sens de ces pièces, surtout celui de la longue préface, est-il accessible à celui qui ne connaît pas les circonstances où elles furent composées. Au contraire toute la messe devient claire quand on la lit à la lumière des événements que l'on sait. Chacune de ses pièces y prend un sens très précis et l'ensemble, unifié par une même intention, se montre d'une remarquable homogénéité.

Les deux premières oraisons témoignent de la malveillance dont Gélase a été l'objet depuis qu'a été portée la défense de célébrer les Lupercales. Sans doute a-t-on déjà essayé de le dénigrer en l'accusant de partialité dans l'affaire du clerc adultère : on s'efforce de lui rendre le mal pour le bien (oraison 2). Gélase cependant n'a pas voulu tromper les autres (oraison 1). Tromper scs adversaires, il aurait pu être tenté de le faire en refusant de reconnaître la culpabilité du clerc ; il aurait pu surtout les tromper en les laissant à leur péché sans entreprendre la difficile condamnation des Lupercales. Mais il accomplit son devoir de pasteur et n'abandonne pas les chrétiens fidèles au danger d'être séduits et entraînés par de mauvais chrétiens. L'impartiale charité que souhaite avoir Gélase (oraison 2), c'est la charité courageuse qui ose traiter chacun selon son cas. pour la guérison de son âme, même s'il devait arriver que les coupables, ne comprenant pas les intentions du pasteur, essaient de rendre le mal pour le bien.

A la lumière de la lettre, la secrète à son tour prend un sens précis. L'offrande du chrétien n'est agréable à Dieu que si elle procède de la droiture du cœur. Or les partisans des Lupercales, et Gélase le leur dira abondamment, ont perdu toute rectitude chrétienne.

Mais la préface surtout gagne à être ainsi éclairée. Nous avons en mémoire la situation précise qu'évoque la lettre de Gélase. Le pape a été attaqué par ses ennemis dans une double intention : en premier lieu on a essayé de ruiner sa réputation de pasteur vigilant ; en second lieu, on voudrait le faire revenir sur Sa décision au sujet des Lupercales. Or, toute la première partie de la préface, dans le balancement parallèle de ses phrases, évoque exactement la même situation. I) est possible d'en distribuer le texte en deux colonnes parallèles, la première faisant

1. Dans le Sacramentaire léonien, un formulaire de messe complet compte six pièces : oraison 1, oraison 2, secrète, préface, postcominunion et oraison sur le peuple.

allusion aux attaques injustes dont Gélase est l'objet, l'autre se référant à l'intention plus grave de conserver le culte des Lupercales :

relaxare... offensas Gélase pardonne les injustes critiques	*ut... non incidamus insidias* sans prendre le change aux intentions
dissimulare culpas il fait moins attention aux fautes commises	*ut... declinemus... malitiam* qu'à la malice tenace de ceux (pii, sous la couleur de religion, veulent le maintien des Lupercales
Hû» *utique ul cuiquam noxii simus* Gélase écarte l'idée de vengeance	*sed u! sollicite dolos caveamus alienos* mais se garde avec soin de la ruse des autres
ita mites ad omnes esse nos inputs il veut bien être doux avec tous	*ut pariter corripere praecipias inquielos* mais pouvoir réprimander ceux qui troublent l'Église
longe aliud... contumeliam praeterire On peut passer outre à l'outrage	*aliud ne... capiamur intendere* impossible tout de même de le négliger au risque d'être victime.

Expliquée par la lettre, la deuxième partie de la préface n'est pas moins claire. En interdisant aux chrétiens de participer aux Lupercales, Gélase a imité l'action de Dieu qui supprime les erreurs humaines et prévient à tout jamais leur retour en empêchant les hommes d'errer. Ainsi Gélase a coupé la tentation à la racine. Mais il devra encore essayer de convaincre ceux que touche sa décision et dans ce but écrira sa lettre, pour leur démontrer que ce culte est mauvais au regard de la foi chrétienne et nuisible dans ses conséquences au lieu d'être un bienfait.

A la lumière des événements, le simple mot de la postcommunion se charge lui aussi de tout le désir de Gélase de préserver son peuple des dernières atteintes païennes : *tides semper vera.* Enfin l'oraison sur h: peuple évoque la tentation des chrétiens pris entre la faiblesse de leur condition humaine et les ruses du démon.

Ainsi interprété par ce que nous savons de l'affaire des Lupercales, ce premier formulaire présente une remarquable cohérence. Aucune de ses six pièces n'apparaît comme une prière passe-partout : chacune a été l'occasion pour l'auteur de redire sa préoccupation essentielle. Précédemment, nous avions mis en

lumière, entre les messes et la lettre, des rapports de vocabulaire et de fond assez nombreux pour nous faire pressentir une même origine. L'interprétation de ce formulaire par la lettre, en nous montrant maintenant qu'il s'agit du même événement historique, nous permet de le signer en toute sécurité du nom de Gélase.

Nous devons procéder à la même vérification pour les autres formulaires de la série.

Messe XVIH-U.

Ce formulaire présente au lecteur qui l'aborde un sens général plus facilement compréhensible que celui île la messe précédente, mais aussi moins original. On pourrait l'intituler : de l'attitude que doit inspirer un véritable amour des ennemis. Une telle intention de prière est de soi assez commune, et c'est pourquoi l'interprétation de cette messe par la lettre de Gélase va nous paraître moins éclairante que dans le cas précédent, dans la mesure même où nous en sentons moins le besoin. Du moins verrons-nous que cette interprétation, loin de forcer les textes, leur donne une portée qu'ils paraissent tout naturellement prêts à soutenir.

Si, comme on vient de le dire, l'interprétation d'un texte par un autre apparaît d'autant moins intéressante que ce texte est moins original, cette même règle se vérifie encore à l'intérieur de la messe que nous étudions ; parmi les six pièces qui la composent, toutes n'offrent pas un égal intérêt. Sans doute la messe témoigne-1. elle d'une réelle unité d'inspiration : les mêmes thèmes de conversion et de charité traversent toutes ses pièces et se font écho de l'une à l'autre. Cependant la secrète, la postcommunion et l'oraison sur le peuple, tout en se rattachant très logiquement à l'ensemble, sont moins typiques dans leur libellé que les deux oraisons ou la préface. Ce manque de couleur va rendre pins difficile leur attribution indubitable à Gélase. Nous faisons des maintenant cette remarque, tout en reconnaissant que ces pièces entrent suffisamment dans le mouvement d'ensemble du formulaire pour avoir très bien pu être écrites par Gélase : il est seulement plus malaisé de le montrer.

Arrêtons-nous d'abord aux trois pièces les plus expressives, à savoir les deux premières oraisons et la préface. Leurs principales données se complètent assez bien. Les ennemis dont parle la première oraison se sont éloignés d'une paix juste (oraison 2) et ont commis des fautes dont on souhaite qu'ils se purifient (préface). Si l'oraison x les nomme *hostibus,* la préface avoue qu'on les aime. Les aimer est même la seule chose à faire (préface), car Dieu désiré une concorde parfaite entre ceux qui sont *siens* (oraison 2). Ces ennemis ressemblent donc fort à des frères égarés dont on pleure les erreurs et dont on souhaite le retour. Reconnaissons qu'en soi ces données n'ont rien de radicalement original : une expression entre mille de la grande loi de charité.

Mais pourquoi ne pas reconnaître également que, jusque dans leurs détails, elles s'adaptent étroitement à la situation que nous fait connaître Gélase ? Les adversaires du pape ne sont-ils pas aussi des chrétiens que Gélase va tenter de sauver de leurs cr-reurs ? Les « mœurs qui ne plaisent pas à Dieu » (oraison i) et les déficiences dont des ennemis pourraient tirer parti (oraison 2) ne sont-elles pas allusions à l'affaire du clerc adultère ? I.cs exigences d'universel et juste amour de la préface ne sont-elles pas les soucis constants que Gélase exprime dans sa lettre ? I ne telle interprétation, sans doute, exige qu'on soit à l'avance averti ; du moins satisfait elle parfaitement aux données de ces textes.

Achevons l'intcqwétation de ce formulaire en nous arrêtant aux trois autres pièces : la secrète, la postcommunion et l'oraison sur le peuple. Moins caractéristiques que les précédentes, elles donnent l'impression «l'être des formules passe-partout, au sens vague et général. Aussi bien seront elles par la suite facilement utilisées : la postcommunion se retrouve en partie dans un autre endroit du léonien, une messe du pape Vigile (XVI11 x1111, poste.). Pourtant elles se rattachent facilement aux autres pièces du formulaire et, même si l'auteur les avait, par avance à sa disposition, il les a du moins judicieusement employées. En effet, toutes les trois font la distinction entre le transitoire et l'éternel, les biens d'ici-bas et les biens d'en haut : ce faisant elles développent directement la dernière demande de la préface. Mais il reste encore à les bien comprendre. Doit-on se contenter de leur sens général et ne pas chercher cc que désignent concrètement des mots tels que *terrena, noxia, terrenis erroribus* ? Là encore, il n'existe aucun moyen de trancher pour préférer une interprétation à une autre ; mais, lus dans la perspective de l'affaire des Lupercales, ces mots revêtent un sens parfaitement clair et intelligible.

Ainsi interprété, tout cc formulaire a donc un sens satisfaisant. Divers points «le ressemblance avaient tout à l'heure montré, sur le plan littéraire, sa parenté avec les formulaires voisins et avec la lettre. A présent son interprétation par l'affaire des Lupercales rend compte de toutes ses données. Il ne nous scmbl pas audacieux de l'attribuer à son tour à Gélase, et cela dan son ensemble. Un pas de plus est fait dans la vérification de notn hypothèse.

Messe XVlII-Iir.

Le formulaire précédent permettait son interprétation pa l'affaire des Lupercales ; la messe dont nous abordons l'analy» va presque jusqu'à l'exiger. Si nous nous rappelons que, d'un part, elle possède de nombreuses attaches littéraires tant ave< les formulaires voisins qu'avec l'ensemble des formulaires étu diés et que, d'autre part, la comparaison textuelle déjà eff< tuée avec la lettre de Gélase a puisé chez elle maints exempli ce résultat ne sera pas pour nous étonner. Il n'en reste f

moins extrêmement précieux pour la vérification à laquelle nous sommes en train de procéder.

La pièce la plus remarquable de cette messe est sa longue préface. C'est elle que nous devons d'abord inteq>réter.

Bien difficiles seraient à identifier les hommes dont elle nous donne une abondante description si nous n'avions pour le faire aucun terme de référence. A coup sûr. ce sont des chrétiens : ils cherchent le Christ, ils lisent les Écritures ; mais combien est trouble leur attitude spirituelle ! L'auteur de la messe fait d'abord remarquer que nous ne pouvons pas nous cacher do nos fautes, ni au regard de Dieu quand ces fautes sont intérieures, ni au regard des hommes quand elles sont extérieures. Mais, pour eux, aucun espoir de se cacher : ils ont beau ne pas voir eux-mêmes leurs laideurs, il n'y a qu'à les regarder en face (ainsi qu'y invite l'apôtre Paul) pour savoir ce qu'ils valent : ils égarent les autres par leurs paroles, ils cherchent le Christ en se cachant 1 et font même connaître au grand jour toutes ces mauvaises paroles et ces mauvais actes. Malgré cette évidente culpabilité, ils essaient encore de se justifier en invoquant le témoignage de l'Écriturc, sans voir, plongés qu'ils sont dans leur erreur, que l'Écriture les condamne.

Qui sont ces hommes ? Avertis comme nous le sommes, leur portrait évoque à nos yeux celui des adversaires de Gélase. Tous les détails de la préface nous invitent à faire ce rapprochement. Les destinataires de la lettre sont eux aussi des chrétiens ; eux

i. La façon dont les adversaires de Gélase cherchent le Christ est exprimée d'une manière assez inattendue. Avec Feltoë nous pensons que ce texte est une allusion à *Afatth,* 24, 26, et presque une citation. Ce que la Vulgate a rendu par ;n *penriralibus,* une ancienne version latine l'avait traduit par fu *cubiculis,* synonyme de *in domibus (ci.* P. Sahatjer, *Bibliorum sacrorum laitnac verswnes antiquae,* t. III. p. X47). Gélase ne s'est donc pas tellement éloigné du texte de Matthieu et jx-ut-étre ne disposait-il que du texte de l'ancienne version.

Quant à l'interprétation de cette expression dans le contexte, il paraît clair que in *eubile* s'oppose à *falam manifcsUquc.* Une semblable opposition est notée dans la préface de la messe XVIII-xx : *donit forisque.* Gélase rapproche ce que ses adversaires font chez eux, privément, en se cachant, de ce qu'ils font et disent publiquement et au grand jour; or, au grand jour, ce ne sont que chants obscènes et étalage de scandales (XVIII-xx et L 20).

L'expression tu *cubite,* cependant, ne semble pas préciser davantage. Duchesse, intuitivement, était allé beaucoup plus loin en expliquant cc passage *(Origines du culte chrétien,* p. 150) : · Ils ont beau tenir des discours doucereux, compulser les saintes Écritures, on sait que c'est surtout dans le lit des autres qu'ils vont chercher le Christ. » Malgré la rudesse de cette explication, nous y souscririons presque, mais c'est parce que, par-delà l'expression in *cubiic,* nous savons déjà quels désordres occasionnaient les Lupercales.

aussi égarent leurs frères et les poussent à célébrer le culte des Lupercales ; eux aussi essaient avec obstination de concilier leur christianisme avec ce culte païen ; eux non plus ne sauraient se cacher et nous entendons Gélase dire à l'un d'eux : fit *tamen sceleris lui pondus non potes declinare* (L 9, 7). Par-dessus tout, c'est le même aveuglement spirituel qui les empêche de juger sainement et de se rendre aux raisons du pape.

On ne pourrait souhaiter plus satisfaisant rapprochement. Comme la lettre, enfin, la préface s'achève sur une note pessimiste : à la veille de la célébration des Lupercales, la lettre n'arrivera pas à faire revenir les mauvais chrétiens sur leur décision de les célébrer : de même la préface se contente d'avoir pitié d'eux et les abandonne au jugement de Dieu désormais tout proche : au moment ou elle fut écrite, les adversaires de Gélase se durcissent déjà dans la position qui devait motiver l'ultime effort de la lettre.

Les autres pièces de ce formulaire, qui sont loin d'offrir le même intérêt que la préface, restent cependant très significatives et concourent à faire de l'ensemble un tout assez homogène. Toutes, sauf la première oraison l[1], opposent à l'orgueil de ceux que l'on critique l'humilité qui doit distinguer les vrais fidèles. Or nous savons quel orgueil la lettre de Gélasc révélera dans l'attitude des adversaires [2]. Par contraste, il convenait à des textes de prière d'exalter l'humilité, la soumission et la mesure des vrais chrétiens. Par là elles achèvent la peinture des adversaires du paj>e, si bien esquissée déjà par la préface.

Ce formulaire se réfère indubitablement à l'affaire des Lupercales, et c'est avec certitude que nous pouvons l'attribuer à Gélasc.

Messe XVIH-II1I.

Moins intéressante pour notre propos que la précédente, la messe que nous abordons maintenant rappelle davantage le formulaire XVIII-11. Ses pièces sont peu originales et donc peu caractéristiques. Elle offre même au premier abord un manque d'unité assez déconcertant : la première oraison parle d'iniquités et de justice, la deuxième oraison et la préface traitent de la charité fraternelle, la secrète dit un mot sur la matière du sacrifice, la postcommunion et l'oraison sur le peuple ne présentent rien de remarquable. J

Dans toutes ces pièces, nous ne trouvons que peu d'indices qui puissent nous aider à les interpréter ; en particulier nous avouons volontiers qu'il n'y a aucun moyen d'attribuer comme

1. Cette première oraison est du type des pièces que nous avons appel lécs · neutres ». Nous n'avons aucun moyen de dire si clic est ou non de Gélase, et nous ne pouvons que nous appuyer sur sa présence dans le formulaire pour le supposer.

2. Cf. n. 2, p. 89.

telles à Gélase certaines pièces o neutres» comme l'oraison i ou la postcommunion. Les indications les plus précieuses touchant l'origine de cette messe sont les analogies d'ordre littéraire déjà relevées, qui la rattachent assez étroitement aux formulaires précédents, au sein d'une même couche littéraire.

Pourtant son interprétation par l'affaire des Lupercales lui donne un sens satisfaisant. Nous avons dit par exemple à propos du formulaire XVIlI-u comment le thème de la charité fraternelle et de la justice, que sa préface reprend, s'adapte parfaitement à la situation respective de Gélase et de ses adversaires telle que nous la révèle la lettre du pape. L'allusion de la secrète au culte chrétien tel que Dieu l'a ordonné fait penser, dans l'optique de la lettre, au faux culte des Lupercales que Dieu ne veut certainement pas et qui lui déplaît. Les *iniquitates nostrae* de l'oraison i font penser à l'affaire du clerc adultère. Les expressions de l'oraison sur le peuple *(populus fidelis... te. instruente dispositus... conversatione tibi placeat)* éclairent la situation que nous connaissons. En somme, si l'interprétation de cette messe est satisfaisante, elle ne semble pas toutefois permettre une conclusion d'une évidence parfaite. Il nous a fallu rattacher à la lettre de Gélase, comme nous avons pu, chacune de ses pièces.

Or, il nous paraît précisément, si nous voulons rendre ferme l'attribution de cette messe à Gélase, que là se trouve le côté intéressant du rapprochement que nous tentons. La messe est disparate, au point qu'il serait difficile de préciser son objet par un titre. Au lecteur non averti, elle ne présente rien de caractéristique. Mais voici que, interprétée par l'affaire des Lupercales, elle retrouve *une réelle, unité :* chacune de ses pièces, même les plus xneutres» comme l'oraison i, évoque un des aspects de l'affaire, un des soucis majeurs de Gélase en celte conjoncture.

Pour saisir cet aspect de la messe, il fallait évidemment être prévenu ct le chercher. Pourtant il est réel et nous n'hésitons pas, malgré la relative pauvreté des indices, à attribuer à son tour tout le formulaire an pape Gélasc.

Messe. XVIII-V.

Cette messe est au contraire un beau formulaire d'une seule venue ; son interprétation par l'affaire ties Impercales va lui donner l'unité, la simplicité et la clarté de sens qu'avaient retirés de ce rapprochement les formulaires XVlII-i et XVIII-iii précédemment étudiés. En même temps que nous aurons fait ainsi un pas de plus en acquérant la certitude de son origine gélasienne, nous commencerons à apprécier la solidité de l'ensemble de la preuve, en raison des liens nombreux qui unissent les six formulaires que nous sommes en train de parcourir.

Mise à part l'oraison sur le peuple, un peu moins caractéristique (encore que ses attaches littéraires avec les formulaires précédents soient nettes), toutes les pièces de cette messe évoquent une situation qu'un lecteur de la lettre de Gélase

reconnaît aussitôt. En particulier le portrait des ennemis qui y sont dépeints répond en tout point à celui des adversaires de Gélase tels que celui-ci les voit et les combat. f.es principaux aspects de leur attitude se retrouvent tous, auxquels répond la charitable fermeté de l'évêque de Rome. Ainsi l'oraison i. qui de soi n'est qu'une supplique pour demander l'esprit d'humilité, est en réalité, transposée dans le genre de la prière, la condamnation de l'orgueil dont font preuve les chrétiens fauteurs de paganisme, orgueil que toute la lettre dénonce. L'oraison 2 est encore plus significative, et plus claires y sont les allusions à la situation du pape : scs ennemis mettent injustement en pièces *(lacerationibus injustis)* ses justes décisions, ils essaient d'attirer les fidèles au culte des Lupercales par de flatteuses tromperies *(captiosis adulationibus)* ; mieux vaut écouter l'évêque qui accuse avec vérité plutôt que ces hommes qui flattent et mentent *(qui fallaciter blandiuntur}*. La secrète et la postcommunion ne laissent, elles non plus, aucun doute sur la situation qu'elles évoquent : ces hommes au cœur double qui participent au culte chrétien *(duplici sumentes corde),* ne sont-ils pas les *nec Christiani nec pagani* (L 19. 1) que la lettre songe à exclure de la communion eucharistique (L 9) ?

Quant à la préface, elle reçoit de cette interprétation la même limpidité de sens : les ennemis calomniateurs et persécuteurs pour lesquels on prie sont chargés, tout comme les adversaires du pape, de lourdes iniquités personnelles faites d'insanités et de mœurs mauvaises. Mais surtout cette préface est remarquable par les liens littéraires évidents qui la rattachent aux préfaces XVIII-i, XVIII-11 et XVLII-in : l'auteur y présente en parallèle la charité et la justice dont il ne doit pas se démunir : charité, bonté et bienveillance pour prier, supplier, obtenir le pardon divin en faveur de scs adversaires, mais justice, prudence et clairvoyance pour demander qu'ils ne restent pas dans leurs péchés mais sc convertissent. Le rapport est frappant avec la préface XVITI-i : bonté et prudence, colombe et serpent. La dernière phrase de la préface rapj>elle â son tour, d'une manière très étroite, la préface XVUi-ix ; l'expression *probos mores* remet en mémoire l'autre expression *improbos mores* de la préface XVIIL-ni. Nous tenions à souligner a nouveau de tels liens littéraires pour montrer comment, à mesure qu'avance notre travail de vérification, les résultats s'affirment et deviennent indubitables.

Remarquons enfin que cette préface laisse deviner une certaine évolution dans l'attitude de Gélase par rapport aux messes précédentes : il affirme la nécessité de prier plus que jamais pour les chrétiens obstinés, pour qu'ils reviennent à une sainte conduite, mais non, souligne-t-il, pour qu'ils persévèrent dans leurs dérèglements. Les adversaires auraient ils donc une occasion prochaine de persévérer dans leur attitude ? La date des Lupercales serait-elle proche ? Tout en notant que la messe enferme encore un peu d'espoir dans le retour des égarés, constatons combien la prière du pape se fait pressante.

L'interprétation par la lettre de Gélase s'est révélée trop claire pour que nous hésitions à reconnaître dans ce formulaire les memes circonstances historiques et à l'attribuer à Gélase. Il nous reste encore à éprouver de la même façon la dernière messe de la série.

Messe XVTII-V1H.

Malgré une sobriété certainement recherchée, cette messe ne va pas être pour nous d'un intérêt moins grand que les formulaires précédents. Nous allons constater d'abord que son interprétation par l'affaire des Lupercales est absolument satisfaisante ; mais surtout nous verrons que cette messe rend avec bonheur l'atmosphère très particulière de la lettre de Gélase.

En premier lieu, l'auteur de la messe est attaqué par des ennemis (oraison i). Or ces ennemis ressemblent passablement à ceux rie Gélase : comme eux, ils cherchent à accuser faussement (oraison 2) ; avec orgueil, ils mettent stupidement en pièces (;*inepta laceratio superborum)* une chose que la préface ne précise pas mais que nous savons être la décision de Gélase au sujet des Lupercales ; la préface précise du moins qu'ils ont quitté le chemin de la vérité. Comme dans sa lettre, Gélase avoue ici que, dans les attaques dont il est l'objet, des griefs justes pourraient se glisser (nous pensons à l'affaire du clerc adultère) et qu'il faut donc veiller à ne pas être justement attaqué (cf. messe XVlII-n, or. 2). La secrète enfin évoque de la façon la plus heureuse, dans l'image du chemin et du sentier à laquelle elle fait appel, le « mauvais » chemin que suivent ceux qui célèbrent les Lupercales.

Mais, plus que ces fructueux rapprochements, ce qui frappe dans ce formulaire, c'est son style sec et dépouillé, une allure générale qui rappelle irrésistiblement l'atmosphère dans laquelle Gélase achève sa lettre contre les Lupercales. L'auteur y prend avec fermeté, vis-à-vis tic ses adversaires, une attitude nouvelle, très sensiblement différente de celle qu'il avait dans les messes précédentes et certainement commandée par les circonstances : désormais il n'espère presque plus qu'ils se soumettront; s'il prie encore pour eux, c'est que la prière n'est jamais vaine, même si elle n'obtient pas ce qu'elle demande ; a présent, on ne peut qu'avoir pitié d'eux et pleurer *leur perle (flere debemus interitum].* Or un pessimisme semblable imprègne la finale de la lettre : le pape sait qu'il n'a pas convaincu scs lecteurs : il exprime à nouveau sa défense et puis les laisse à leur choix : *ipsi videant qui justis admonitionibus oboedire neglexerint* (L 30, 7). Ainsi ce formulaire semble se situer au même moment que la lettre dans l'évolution de l'affaire : la fête des Lupercales est proche, le pape a tenté un ultime effort, les positions sont prises de part et d'autre. Plus que la lettre de Gélase, pourtant, le formulaire souligne la rupture qui se consomme entre le pape et les chrétiens obstinés ; face à la tentation imminente des Lupercales, Gélase paraît avoir le souci de préserver la partie saine

de son troupeau {*expugna, confuta, propriis alienisque absolve deliciis* ‘) en la séparant des mauvais chrétiens. Par la suite, il n'hésitera pas à prendre les décisions qui s'imposeront. Ainsi cette messe forme transition avec la série des formulaires dont nous allons aborder l'étude.

Nous avons achevé la lecture de la première série de formulaires. La comparaison de leur texte avec celui de la lettre de Gélase, puis leur interprétation par l'affaire des Lupercales ont donné des résultats assez positifs pour nous permettre de conclure à l'identité de l'auteur Le pape Gélase a écrit toutes ces messes, et cela à l'occasion de l'affaire des Lupercales, dont elles jalonnent l'évolution. Notre démonstration a paru valable à tous ses moments ; mais elle acquiert une valeur nouvelle à mesure qu'elle prend plus d'ampleur. Un travail similaire nous reste à accomplir sur les deux séries de formulaires que nous avons encore a parcourir.

§3. — Les messes xvhi, xx. xxihi et xxxvn DE LA SECTION XVII L.

Ce deuxième groupe nous introduit dans une atmosphère toute différente de celle où nous avait plongés le premier. Les messes précédentes laissaient seulement entrevoir une situation tendue, évoquaient assez bien le malaise général annonciateur d'un conflit ; si des griefs précis étaient invoqués contre les « ennemis », le ton restait modéré dans l'ensemble et les appels à la charité étaient fréquents. Au contraire, le ton des présentes messes atteint une telle violence qu'il a souvent étonné ceux qui, comme Duchesne, ont essayé «le percer leur mystère et qui ont tout d'abord hésité à y voir des pièces liturgiques, tant elles sont directes et dures. Λ coup sûr, si ces messes se réfèrent elles aussi à l'affaire des Lupercales, quelque chose s'est produit qui a fait entrer le conflit dans une phase nouvelle.

Comme pour le groiqx: précédent, nous conduirons notre travail de comparaison en deux étapes. Nous relèverons d'abord les principaux points de rencontre littéraire entre ces messes et la lettre du pape, puis nous interpréterons chacune d'elles en fonction de l'affaire des Lupercales.

Λ) Comparaison des textes.

Relativement nombreux, nous allons le voir, sont les points de rencontre littéraire entre la lettre et les messes de cette série. Les allusions à la célébration d'un culte païen étant fréquentes dans les messes, la comparaison littéraire intéressera principalement, non toutefois exclusivement, la deuxième partie de la

x. Cf. note de la traduction sur *alienis,* p. 2x5.

lettre, où Gélase décrit et condamne le culte des Lupercales. Afin d'opérer un rapprochement aussi complet que possible, nous instituerons successivement la comparaison aux divers plans de l'analyse littéraire : vocabulaire, expressions et thèmes développés.

a) *Comparaison du vocabulaire.*

Nous l'avons souvent dit : la valeur de cette base de comparaison est difficile à mesurer. Relever la liste complète des termes communs aux deux séries de textes ne servirait pas à grand-chose, car il resterait encore à interpréter une telle liste. Aussi nous laisserons de côté toute une tranche de vocabulaire jugée moins .significative parce que trop commune.

Un mot employé de part et d'autre est d'autant plus intéressant que sa relation avec le fond et le sens du texte est plus étroite. C'est pourquoi, avant de dresser la liste des termes les plus évocateurs, nous voulons d'abord relever toute une série de mots dont la présence dans nos textes est déjà, encore que de loin, une première indication sur leur parenté.

	Léonien	Lettre
depromere ..	M 66,16 1	L i, n et io, 7
profiteri	M 66. 27	5 fois
pronuntiare .	M 66. 30 ; 68, 12	L 30,3 et 6
subvertere...	M 68, 18	L 25, 5
redigere........	M 68, 20	L 26. 4 (reduceris L 8. 4)
discedere....	M 79, 11	L 2, 9 et 5, 9
deterrere ...	M 69. 6	L 20, 4
tractare.........	M 79, 15	L 26,6 et 7; 27, 4
currere.........	M 79. 20	L i6, 8
purgare.........	M 67, 5	L 6, ir
pudor............	M 68, 25	L 17, 5. 6 ; 20, 3, 8 (pudor, pudeat) et 26. 6
dedecus.........	M 69, 3	L 17, 6, 7 et 26, 7
contrarius...	M 67. 7	L 19, 3 ; 31. 7 ; 32, 6
constitutus..	M 69, 6	*L* 7. 4
conscientia..	M 69.. ii	L 30, 7

Nous ajoutons quelques synonymes :

conati sunt.........	M 68, 18	contendant......... L i 9
non dubium est.	M 79, 15	non dubium est. L 23, 7
		indubitanter.... L 30, 4

D'autres termes touchent plus immédiatement au fond même des textes et se distinguent quelquefois par un emploi original.

« Il faut noter encore, avec Koch, comme un usage de Gélase, le groupement *rcSiwrc-d^proïKW,* **moins au point de vue des mots que de l'idée : alliance du cœur et de la bouche, de la croyance et de sa confession. · (Dom CSpelle,** *KΛ>. dMd.,* **LVI, 1945, art. dt., p.** *26}.*

Dans les messes, leur spécialisation se manifeste en ce qu'ils appartiennent exclusivement ou à peu près à la couche littéraire que nous avons isolée dans le léonicn. Aussi leur présence dans les deux séries de textes est déjà significative de leur étroite relation.

	Léonien	Lettre
recidere............	M 66.31	L 3, 1
vitare.................	M 79,12	L 13. 3
cancre, cantare .	M 79. 17 : 79. 21	decantare L 20.11
fratres.................	M 68.11 ; 69, 6; 69. 9	L 6. 2
domus.................	M 68,21 ; 68. 26	L 1, 1
fama....................	M 69,3 ; 69, 12	L 6, 10
ritus...................	M 79,18	ritus, rite, 5 fois
figmenta............	M 79, 14	nombreux exemples
turpis..................	M 68,20 ; 69, 5	L 19. 5
perversitas.........	M 67.2 ; 69, 7	L 15, 5 ; 22. 5
sacrilegus...........	M 79,3 ; 79, 8	L 3, 7
profanus...........	M 66, 26	L 8, 3 et 28. 3
profanitas.........	M 79,12	L 3. 6 ; 16, 6 et 21,1
vanus.................	M 79.13	L 3, 9 ; 18, 6 : 22, 2 ; 24, 10 ; 29, 14
vanitas...............	M 66, 27	L 10. 5 et 28, 4, 5

Nous ajoutons à cette liste tous les synonymes remarquables que l'on peut relever :

falsis (gaudiis).	M 67. 2	figmenta, fingendi, lictae, 5 fois
simulatio...........	M 67,4	mentiendi L 10, 3
j>estifer............	M 79,18	pestilentia 6 exemples
spurcitia...........	M 68,26	ludibrium, obscenitas, fiagitium L 19. 5. 7
exsecrandum...	M 79.13	execramenlum L 17. 1

b) *Comparaison des expressions caractéristiques.*

Instituée à ce plan de l'analyse littéraire, la comparaison des textes offre déjà un intérêt beaucoup plus grand, suffisant pour poser nettement la question de l'umte d'auteur.

Relevons quelques expressions, uniques dans le léonicn et présentes dans la lettre :

profanis vanitatibus M 66. 26
profana vanitas L 28. 3

spus inmundi M 80. 1
adque immundos spiritus L 2, 9

labem moribus inrogare M 79, 16
quae tantam moribus labem perniciemque proponit L 19, 8

Certaines phrases présentent, des deux côtés, les mêmes éléments principaux :

M 67, 4 : qui ecclesiam tuam a diabolica simulatione vis esse purgatam
L 6. 10 : et ab omnibus (malefactis) ecclesiae fama purgari

Telle citation d'Écriture ' est reproduite dans la même forme :

M 68. 17 : nescientes quae loquantur neque de quibus adfirment
L i, i : nescientes neque quae loquantur neque de quibus affirment

Telle autre citation, littérale dans la messe *, inspire peut-être telle phrase de la lettre :

M 69, i : si lumen quod in te est tenebrae sunt, ipsae tenebrae quantae sunt
L 9, 5 : lux simul et tenebrae in te convenire non possunt

c) *Comparaison des thèmes.*

Les rapprochements effectués aux plans du vocabulaire et des expressions caractéristiques ont déjà laissé deviner, entre la lettre et les messes, une intéressante identité de fond, ces rapprochements n'ayant d'ailleurs de valeur et de signification que dans l'hypothèse de cette identité foncière. La comparaison des thèmes que les textes exploitent va rendre plus manifeste encore leur étroite relation.

Un terrain de rencontre s'offre immédiatement : la lettre de Gélase a pour unique objet le culte païen des Lupercales ; or les messes témoignent toutes (sauf la messe XVIII-xxini, moins caractéristique) de désordres causés par la religion païenne. C'est donc sur ce terrain commun du paganisme que nous allons chercher les principaux thèmes qu'exploitent parallèlement messes et lettre. Nous en analyserons cinq : thème du paganisme ; thème de l'incompatibilité entre profession chrétienne et paganisme ; thème du retour au démon : thème de l'orgueil et des volontés endurcies ; thème des Lupercales.

Thème du paganisme.

Nous ne nous attarderons pas à montrer que les messes xvm, xx et xxxvii font allusion à un culte païen. C'est dans leurs textes principalement que nous avons déjà relevé 9 tout un vocabulaire spécial qui appartient au matériel habituellement utilisé

:. / *Tim.* **i, 7 : non intelligentes neque quae loquuntur neque de quibus affirmant**

2. *Mallh.* **6. 23 : si ergo lumen quod in te est tenebrae sunt, ipsae tene- .brae quantae erunt.**

3. Cf. p. 58-60.

ar les auteurs chrétiens anciens pour leurs descriptions du paganisme : cela suffit déjà à placer les messes sur le même terrain que la lettre de Gélase, d'une manière d'autant plus immédiate que ce vocabulaire, dans le Sacramentaire, leur appartient le plus souvent en propre.

Thème de ('incompatibilité entre profession chrétienne et paganisme.

Ce retour au paganisme est le fait de chrétiens. La préface d'une des messes considère comme abominable un tel état de choses :

M 79, 13 : nimis est exsecrandum... a fidelibus tuis diabolica figmenta tractentur

Or Gélase dans sa lettre, et en termes très proches, fonde la grave culpabilité de son interlocuteur sur la même constatation :

L 8, 2 : numquid ct tu reus non es qui, post confessionem veritatis, ad... diabolica... figmenta reduceris

Retourner au paganisme est grave parce qu'en contradiction avec la profession baptismale. Souvent les messes, pour souligner cette contradiction, parlent de l'harmonie qui doit s'établir entre profession chrétienne et conduite :

M 66,25 : Omp semp Ds da nobis voluntatem tuam fideli mente retinere et pia conversatione depromere
M 66, 27 : non aliud profiteatur verbis aliud exerceat actione
M 79, 1- : quod professione respuimus actione vitemus

Or nous nous souvenons de l'insistance avec laquelle Gélase, dans la première partie de sa lettre, souligne la même contradiction pour condamner son interlocuteur :

L 3. 7 : <l«i» abjurata unius Dei providentia ct potestate quam confessus, ad... figmenta seducitur
L 4, i : longe deterius jureque damnandum confessam veritatem deserere
L 8, 2 : numquid et tu reus non cs qui, post confessionem veritatis, ad prava..., quibus te renuntiare professus cs, figmenta reduceris
L 29, 14 : quod certe Christianae professioni non convenire manifestum est
L 30. 4 : Quid me incusas si quod professis minime inimicum est, a consortibus professionis Christianae pronuntio submovendum ?

Dans les messes, les chrétiens qui se sont livrés à une célébration païenne n'adhèrent plus à la Tête qui est le Christ et ont sombré dans la foi :

M 68, 14 : non tenentes caput
M 68, 16 : de his sunt reprobi circa fidem

Mais les textes de la lettre que nous venons de citer n'affirment pas autre chose. De part et d'autre une même doctrine s'exprime avec une égale fermeté.

Thème du retour au démon.

Retourner au paganisme équivaut à embrasser une nouvelle religion, celle du démon ; les messes exploitent abondamment ce thème. Le paganisme est une contrefaçon de religion :

M 67, 4 : qui ecclesiam tuam a diabolica simulatione vis esse purgatam

Il comporte un culte que l'on pratique :

M 79, 14 : a fidelibus tuis diabolica figmenta tractentur

Ïl est la domination du démon, qui soumet les hommes à son esclavage :

M 67. 14 : diabolica non sinas incursione lacerari
M 66, 30 : in diabolicam non reccidant servitutem
M 68, 20 : in turpem redigant servitutem

Il comporte une union au démon, car les esprits impurs envahissent l'âme de ses adeptes :

M 79, 27 : ut redempta vasa sui Düi passione non spus inmundi rursus inficiant

Or Gélase, dans sa lettre, nous laisse du paganisme une conception identique. C'est une religion qui exige la foi, une adhésion spirituelle :

L 4, 4 : tamen ipse affectus et voluntas in crimine est, et professio ac praedicatio jure damnanda
L 10, 6 : nec possis adstruerc quod corde concipis ct ore depromis

Elle a un cuite rituel :

L 8, 3 : ad prava et perversa et profana et diabolica... figmenta
L 30, 2 : et soli hoc pagani quorum ritus est exsequantur

Elle est surtout, pour un chrétien qui y retourne, la perte de l'union à Dieu et au contraire une union au démon que Gélase compare à un adultère. On partage la table du démon, on devient sbn temple :

L 2, 8 : nam per animae fornicationem ab ipsius Dei conjunctione disceditur adque immundos spiritus spiritalis adulterii genere transitur
L 9, 2 : Non potes enim mensae Domini participare et mensae daemoniorum, nec calicem Domini bibero et calicem daemoniorum ; non potes templum Dei esse et templum diaboli

A travers la diversité des expressions, c'est bien la meme pensée que l'on retrouve, encore qu'un tel jugement sur le paganisme soit celui qu'une conscience chrétienne, chez les anciens, portait toujours, surtout quand il s'agissait d'apprécier le crime d'apostasie et le retour d'un fidèle aux dieux païens.

Thème de l'orgueil et des volontés endurcies.

Les deux thèmes qui nous restent à analyser sont plus caractéristiques encore de la situation concrète que révèle la lettre de Gélase. Les rapprochements précédents en effet, malgré leur intérêt, ne nous interdisaient pas d'une manière absolue de penser que les rencontres signalées pouvaient être fortuites. Au contraire, le thème présent, touchant à l'atmosphère spirituelle des textes, offre un intérêt plus grand. Nous allons voir que c'est l'attitude spirituelle elle-même des adversaires que l'on décrit qui est identique de part et d'autre.

Gélase, on s'en souvient, soulignait souvent dans sa lettre l'entêtement, la mauvaise volonté, l'endurcissement dans le mal de ceux qu'il essayait en vain de ramener au Christ :

L i. 8 : coque progressi sunt ut etiam recte facta *malivolentiae proposito* lacerare *contendant*
L 4, 4 : tamen ipse affectus et *voluntas* in crimine est.
L io. 2 : et sicut ait ille « *voluntatem* habere te mentiendi artem lingendi non habere ;ǃ cum sic te intelligas malum habere affectum *perversumque* apostatandi *propositum*
L 17, ii : quibus mens vestra contra semetipsam testimonium ferens quod gerendum profitetur erubescit implere
L 21. l : qui *voluntatem* profanitatis habetis cujus causas asserere non potestis, qui tuendae habetis *propositum* falsitatis quam defendere non potestis
L 32, 0 : et quasdam extitisse causas et *contrarias voluntates* quae eorum intentiones praepedirent] sicut ne nunc quidem vos ipsos absisteres *insanis conatibus* velle perpenditis

Or les messes décrivent sous le même jour ceux qu'elles condamnent : leur action est consciente et volontaire, ils savent qu'ils font le mal et essaient à peine de se justifier, ils sont dominés par leur orgueil : . _.j. I

M 67, 5 : ex operum qualitate fructus intelligi praecipis *voluntatum,* ad te pertinere non reputans quos vel dissimulare quae tua sunt vel his *contraria* perspexeris operari
M 68, 13 : de his sunt enim *inflati* sensu carnis suae
M 68, 18 : saepe subvertere (fidem) *conati sunt et conantur*
M 68, 25 : de pravis conversationibus suis etiam *gloriantur*
M 79, 8 : Repelle Dne quaesumus a nobis sacrilegas *voluntates*
M 79, 15 : qui hoc ipso pravi spiritus, non dubium est quo factis *probantur* et dictis labem moribus inrogare

Messes et lettre témoignent donc ici d'une étroite parenté.

Thème des Lupe-rcales.

Mais nous ferions la preuve définitive de leur relation si nous pouvions montrer par la comparaison des textes que messes et lettre traitent toutes du *même* culte païen, celui des Lupercales. Or les quelques allusions qui, dans les messes, évoquent le culte dont ›l s'agit coïncident toutes avec les caractéristiques de la fête des Lupercales telle que Gélase nous l'a fait connaître.

Nous avons en mémoire la façon dont Gélase décrit les Lupercales. L'essentiel de cette description est contenu dans les § 19 et 20 de la lettre : ce sont des chants obscènes et la publication au grand jour de fautes cachées que la pudeur devrait interdire de révéler, tout un ensemble île réjouissances grossières dont la publicité est une cause de scandale pour les chrétiens ; le fait que les organisateurs fassent célébrer par d'autres ce culte honteux aggrave encore leur culpabilité et iis sont responsables de la ruiné des mœurs qui suit une telle célébration ; aucun chrétien, aucun catéchumène n'y doit participer.

Or les messes nous invitent à retrouver, dans maints détails et allusions, l'écho de la même situation et la description indirecte et voilée du même culte des Lupercales. Nous avons déjà relevé dans une messe une expression semblable à celle de la lettre pour souligner la ruine des mœurs :

M 79. 16 : labem moribus inrogare

Mais voici maintenant les particularités essentielles de la célébration des Lupercales. Ce sont d'abord des chants, des réjouissances qui défient toute pudeur :

M 67, 2 : falsis gaudiis (auxquelles s'opposent les saintes joies chrétiennes :
M 79, 2,| : castis gaudiis
M 79, 9 : castis jucunditatibus)
M 79. 16 : dum scilicet vel aguntur crimina vel canuntur

M 68, 24 : sed palam pudore calcato de pravis conversationibus suis etiam gloriantur

Ce sont <les fautes honteuses et cachées que l'on publie ensuite au grand jour :

M 68. 21 : de his sunt qui penetrant domos et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis
M 68, 26 : et domi forisque spurcitiam contrahentes

Toute une œuvre de scandale se découvre, dont les femmes (mw-*Uer< u!as)* sont les principales victimes, et qui atteint non seulement. les catéchumènes, mais les chrétiens eux-mêmes ;

M 69, 6 : sed etiam intrinsecus fratribus constitutis pro quibus Xrus est mortuus offendiculum suae perversitatis opjxmunt

Contre ce débordement du mal. les chrétiens n'ont d'autre défense que d'opposer une action contraire : *courir* dans la voie des commandements de Dieu an lieu de faire la course des Lupercales ; *chanter* ses louanges au lieu de chanter des insanités ; les chanter d'une *voix sainte* (et donc d'un cœur pur) au lieu de chanter des obscénités avec un cœur souillé :

M 79, 20 : ad verae divinitatis salutaria mandata *currentes* laudes ejus sea voce cantemus

De tels rapprochements nous paraissent établir qu'il s'agit dans les messes du culte des Lupercales. Difficilement on pourrait les récuser pour les mettre au compte du simple hasard littéraire. Sans doute, dans les formulaires, la description est succincte et n'offre que sur tel détail, le choix de tel mol particulier, un point précis de comparaison avec la description que nous donne la lettre. Mais cette comparaison peut-elle être plus étroite cuire des textes d'un genre littéraire aussi différent qu'une lettre de polémique et des textes liturgiques ? Par ailleurs, une préface aussi violente que celle de la messe xx ne dit-elle pas assez clairement de quoi il s'agit, s'adressant surtout à des fidèles très au courant de la situation ?

L'interprétation de chaque formulaire ne pourra que confirmer le rapprochement. Nous allons la tenter pour chaque messe-«le cc deuxième groupe.

B) Interprétation de chaque formulaire.

Messe XVIII-XVHI.

Ce premier formulaire de la série offre, tout an long de scs six pièces, une remarquable unité de composition. Il tourne tout entier autour d'un thème facile à résumer d'un trait : délivrance

et purification de l'Église vis-à-vis de tonte forme de paganisme, séparation définitive d'avec certains coupables. Or on voit tout de suite, au simple énoncé de ce thème, que l'atmosphère de cette messe est toute différente de celle par exemple de la messe XVI11-viii, la dernière du groupe précédent. Ici plus d'allusion à une polémique en cours, plus de précautions à prendre, plus d'hésitations dans l'objet de la prière ou dans le jugement à porter contre les adversaires : un lait nouveau est à coup sûr intervenu, qui a clarifié d'un coup la situation et permis une prise de position ferme et définitive. Nous pensons que ce fait nouveau a été la participation effective à la fête des Lujx:rcales des chrétiens obstinés que n'avait pu amender la lettre de Gélase et de tous ceux qu'ils avaient entraînés avec eux. L'interprétation de cette messe fait ressortir avec bonheur cette conclusion.

C'est la préface qui permet au mieux de situer la messe dans la suite des événements. Afin de reconnaître parmi les attitudes trompeuses celles qui sont vraies, l'auteur y rappelle que Dieu demande de juger à la qualité des œuvres les options des volontés :

M 67, 5 : ut a fictis sincera discernas ex operum qualitate fructus intelligi praecipis voluntatum

Chacun des mots de cette phrase, éclairé par la lettre de Gélase, apparaît rempli d'une vie étonnante : *ficlis, voluntatum,* voilà des ternies qui nous sont désormais familiers. Mais quelque chose de nouveau est survenu, par rapport à la situation évoquée par les messes précédentes : maintenant, on peut juger à ses fruits ce qui a été fait. La lettre de Gélase, qui fut évidemment écrite avant la fête des Lupercales, se contentait de prévoir et «l'annoncer ce qui résulterait d'une telle célébration :

L 30, 7 : ipsi videant qui justis admonitionibus oboedire neglexerint

Λ présent, on est à même de juger les résultats : serait-ce que les Lupercales ont été une fois encore suivies par des chrétiens ? La conclusion paraît s'imposer. Il est dit en effet que Dieu ne regarde plus comme rattachés à Lui ceux qu'il a vu (c'est du passé l) négliger ses intérêts ou agir contre eux :

M 67, 0 : ad te pertinere non reputans quos vel dissimulare quae tua sunt vel his contraria perspexeris operari

Cette sentence est prononcée, cette, séparation d'avec Dieu est consommée désormais pour certains : ils ont participé à la fête.

La lecture des antres pièces de la messe confirme cette conclusion : un fait nouveau s'est passé, un culte païen a été célébré. On demande maintenant à Dieu de purifier son peuple et de le libérer «le toute attache au paganisme. De la situation nouvelle et des tâches qui en résultent pour le pape, le formulaire, et plus généralement toutes les messes que nous aurons

rr

encore à voir, offrent de nombreux indices. Car si la fête est passée, scs conséquences durent, Participer ou non à ce culte, c'était prendre position sur l'essentiel, c'était se placer, comme le montrait la lettre, hors ou dans l'Eglise. l'ne fois passée la. fête, la prise de position demeure ; il reste à Gélase l'obligation de juger les chrétiens coupables, en évaluant pour chaque cas leur exacte responsabilité. Or une lecture attentive de la messe que nous analysons (et cela sera vrai pour tous les formulaires suivants) nous invite à distinguer deux catégories de coupables. Il y a ceux qui furent entraînés par faiblesse, peut-être même simplement favorables à la fête, qui regrettent maintenant leur faute et veulent rester dans l'Eglise : ceux-là, nous le verrons, font pénitence. Dans les pièces de la messe que nous lisons, le pape demande pour eux la purification de leurs péchés, la grâce d'échapper à l'esclavage du démon :

M 66. 26 : ut ecclesia tua, a profanis vanitatibus expiata
M 66, : a pravitatibus mundi tuorum discerne corda fidelium
M 67, i : ab omni... contagio perversitatis emunda nec falsis gaudiis inhaerere patiaris
M 66. 30 : in diabolicam non reccidant servitutem
M 67, 14 : diabolica non sinas incursione lacerari

Mais il y a ceux qui ont désobéi formellement au pape, les destinataires de sa lettre, qui se sont faits les instigateurs de la fête, qui y ont entraîné leurs frères et qui s'endurcissent encore dans leur'attitude. C'est à eux qu'est destinée la dure sentence de la préface : ils ne sont plus rattachés à Dieu. Ce sont eux, ces «autres» que la postcommunion met à part : ils ont cessé d'être d*Église, ils sont du dehors *. Finalement nous verrons que le pape devra les abandonner à leur impénitence.

Ainsi, non seulement ce formulaire peut être facilement interprété par l'affaire des Lupercales mais encore, lu à celte lumière, il nous permet d'affirmer que la fête a eu lieu et que parmi les chrétiens compromis certains sont plus coupables que d'autres et sont jugés par le pape d'une manière différente. L'ne telle interprétation est trop satisfaisante pour que nous la refusions. Si nous nous rappelons les attaches littéraires de ces prières avec la lettre de Gélase, nous n'hésiterons plus à les lui attribuer.

Messe XVHI-XX.

La messe précédente se prêtait bien à son interprétation par l'affaire des Lupercales ; celle que nous allons lire l'exige formellement.

Son grand intérêt pour nous réside tout entier dans sa longue préface. En dehors de cette pièce remarquable, en effet, les autres pièces seraient trop peu caractéristiques, étudiées isolément,

i. Cf. les notes de la traduction, p. 215 (n. 1) et 2:9 (n. 3).

pour être identifiées à coup sûr. Les deux dernières oraisons, par exemple (postcommunion et oraison sur le peuple) n'ont rien <pii puisse nous aider à les reconnaître. Tout au plus pouvons-nous légitimement remarquer que les trois premières oraisons, lues en contraste avec la préface, continuent la distinction faite dans le formulaire précédent entre les deux catégories de chrétiens coupables : la préface, nous allons le voir, est très dure pour les véritables fauteurs du scandale ; les trois oraisons du début, au contraire, visant les chrétiens tombés par faiblesse, annoncent déjà le pardon et la joie. Ainsi est perceptible l'unité de composition de Lout le formulaire.

Mais la préface, interprétée par l'affaire des Lupercales, nous 'ivre d'emblée, sans qu'il soit possible d'hésiter, tout son secret. Plus haut déjà, lors de la comparaison littéraire des messes avec la lettre de Gélase, nous lui avions emprunté bien des termes et expressions caractéristiques. Son interprétation confirme sans discussion possible qu'il s'agit du même événement vu par le même auteur. Une brève lecture suffira à nous en assurer.

Elle commence par une citation évangélique qui la rattache étroitement, notons-le, à la préface de la messe précédente : *ex /ructibus eorum cognoscetis eos.* Pour distinguer des vrais fidèles *{a fidelibus tuis)* les chrétiens tombés dans l'erreur *(falsos fratres),* le Seigneur conseille de les reconnaître à leurs fruits. Ces œuvres des mauvais chrétiens, la préface va longuement s'attarder à les décrire. Déjà un point est acquis : ces mauvaises œuvres sont produites, le mal est fait, on va pouvoir juger sur pièces. Voilà, nettement précisée, la situation où nous avait laissés la messe xvm. Le long portrait qui va suivre de ces chrétiens corrompus est trop circonstancié pour nous laisser un doute sur leur identité : non seulement il s'agit des fauteurs «les Lupercales, mais encore des plus obstinés d'entre eux qui, même passée la fête, maintiennent leur attitude impie. Leur séparation d'avec l'Église, dont les avait menacés le pape, est maintenant consommée : ils n'adhèrent plus à la Tête qui esL le Christ. En effet, pleins d'attachement pour leur fête païenne, ils n'ont pas su entendre les paroles que Gélase leur adressait naguère dans sa lettre. Ils ont persévéré dans leur dessein et. chose plus grave, ils ont fait œuvre île scandale : arracher la foi chez les autres, les entraîner avec eux dans l'esclavage du démon, perdre la réputation des femmes, voilà leur œuvre. La célébration des Lupercales a donné eflectivemeut lieu à toute la débauche que redoutait la lettre du pape : étalage au grand jour de fautes commises dans le secret, glorification publique de honteuses turpitudes, telle fut leur occupation, et elle laisse supposer qu'ils font dans le secret plus encore qu'ils n'en ont dit. Toute relation avec eux, après tant de perverse obstination, ne saurait désormais se supporter ; ils sont un scandale autant pour les catéchumènes que pour les baptisés, et tous les chrétiens devront, suivant le conseil de l'Apôtre, se séparer d'eux. De leur côté les bons chrétiens, et cette pensée achève la préface, s'efforceront

selon l'ordre de Dieu d'accomplir les œuvres qui tourneront à la louange du Père de qui vient tout don pariait, en particulier le don d une bonne conscience au-dedans et d'une bonne réputation au-debors, choses chères à Gélase

Tel est le contenu de cette préface ; il est trop adapté à l'affaire des Lupercales, trop proche aussi du point de vue et des préoccupations de Gélase pour que nous hésitions à la lui attribuer. Si le ton est plus violent encore que celui de la lettre, c'est que tout récemment vient de se commettre la faute qu'avait interdite Gélase. Nous comprenons l'indignation du pape et nous ne nous étonnons pas, le scandale ayant été public, qu'il l'ait laissée ainsi éclater au cours «l'une assemblée liturgique ; par là il ne faisait que remplir son devoir de pasteur vigilant.

.*Messe XVUI-XXIIII* ».

Le formulaire que nous abordons diffère beaucoup des deux messes que nous venons d'étudier. Autant celles-ci nous ont facilement livré le secret de leur origine, autant celui-là le tient caché. Avouons tout de suite que sa relation avec l'affaire des Lupercales peut difficilement se prouver par des rapprochements d'ordre historique. Tout au plus pourrions-nous lire dans l'atmosphère des événements que nous connaissons une expression comme celle de l'oraison : *fragilitate carnis.* C'est à peu près tout ce que l'on peut trouver à dire.

Aussi bien, si nous avons quand même retenu ce formulaire, c'est en vertu d'autres arguments : un argument d'ordre chronologique que nous exposerons en reprenant tout le déroulement de l'affaire : surtout un argument littéraire Cette messe en effet se rattache à la couche littéraire formée par toutes les autres messes qui. dans le léonien. ont retenu notre attention. L'n terme comme *reputans* nous a intéressé, car il ne se retrouve qu'une seule autre fois dans le léonien, dans la préface de la messe XV HI-xvm. La secrète reprend un thème plusieurs fois exploité dans les autres messes (messe XVfTT-u début, de la préface et messe XVII1-un secrète) : Dieu donne lui-même les dons que les hommes lui consacrent et c'est lui qui a choisi ceux qu'il convient

1. Cf. p. :2o.

2. Ce formulaire uft compte que trois pièces, alors qii'habitucllement les messes étudiées en offrent six :

' l'oraison i manque, car ce formulaire fut utilisé (nous le dirons pad la suile) le dimanche du troisième scrutin, scrutin auquel fut empruntée la première oraison ;

— on a l'oraison 2. où il est d'ailleurs question des catéchumènes ;

— on a la secrète ;

— la préface fut reprise d'une messe précédente, peut-être la messe XVHI-xx :

— on a la poslcommunion ;

— l'oraison sur le peuple manque.

de lui offrir. Mais l'oraison surtout est intéressante, car elle fait une allusion à peu près certaine aux catéchumènes ; par là elle se rattache étroitement aux messes xvm et xx où nous avons relevé deux allusions semblables.

Tenant compte de ces rapprochements littéraires, nous avons Eensé que ce formulaire était à joindre à la série des autres, 'étude de la chronologie de l'affaire fortifiera cette conclusion.

Messe XVIII-XXXVIl.

Comme les messes xvm et xx, le formulaire que nous allons lire nous replonge avec certitude dans l'affaire des Lupercales. Chacune de ses pièces semble exiger son interprétation par cet événement ; plus que toute autre, la préface.

Mais ce formulaire offre encore un autre intérêt : interprété par l'affaire îles Lupercales, il apparaît en parfaite continuité avec la situation qu'évoquait la messe xvm et dès lors, outre qu'il contribue pour sa part à consolider l'ensemble de nos conclusions. il constitue un jalon repérable dans la progression de toute l'affaire. Ses thèmes essentiels sont exactement ceux de la messe xvm : séparation d'avec les chrétiens obstinés, purification et réintégration dans l'Église de ceux qui, étant tombés, se repentent. Mais, ici. les positions ont pris une telle netteté que le langage même qui les exprime en est changé. D'une part, le rejet des chrétiens endurcis est si ferme et si absolu qu'on ne les regarde plus que comme des étrangers : le fossé qui les sépare de l'Eglise est infranchissable, ils sont les *cunctos hostes,* les *sacrilegas voluntates,* surtout les *pravi spiritus* définitivement perdus alors qu'autrefois c'était des fidèles. D'autre part, la réintégration dans l'Église des chrétiens un instant surpris par la tentation du paganisme est désormais si imminente, si proche de sa réalisation que l'auteur de la messe se place lui-même à leur point de vue et parle à la première personne du pluriel ; sans doute la gravité de leur faute n'est pas oubliée ; pourtant ils sont déjà d'Églisc ; c'est l'Église entière, un instant souillée dans ses membres, qui travaille a se remettre dans le droit chemin, à revivre son baptême, à goûter de nouveau les saintes joies du culte chrétien. I-e formulaire tout entier témoigne de ce grand effort de ralliement et de purification, de ce grand retour à l'ordre. Déjà affleure partout la joie de la victoire définitive.

Ainsi interprétés, tous les détails de ces textes reçoivent leur pleine et indubitable signification.

Ce sont les Lupercales, où l'on chantait et faisait tant de choses, que décrit la préface : *diabolica figmenta, factis et dictis, aguntur vd canuntur.* Derrière elles, c'est tout le paganisme qui est désigné : *mortiferis oblectationibus* (or. i), *omnis profanitas, vanae superstitionis, omni ritu pestiferae vetustatis, cunctis abominationibus* (prêt.), *pravitatis* (or. sur le peuple). Iλ» démons, dont le

i. Cf. la note de la traduction, n. 9, p. 229.

paganisme est la religion, y sont nommés : *spus inmundi* (or. sur le peuple).

Les chrétiens qui se repentent reconnaissent leur faute : *nostros errores* (or. 2). Mais eux du moins se souviennent de leur baptême : *quod professione respuimus actione vitemus* (préf.), *ut redempta vasa sui Dni passione non spus inmundi rursus inficiant* (or. sur le peuple) [1].

Partout s'expriment leur conversion et leur retour. Dans un premier mouvement, ils abandonnent le paganisme :

> mortiferis oblectationibus *amputatis* (or. 1)
> a nostro *discedat* corde profanitas (préi.)
> omni ritu pestiferae vetustatis *abolito* (prêt.)
> cunctis abominationibus *abdicatis* (prêt).
> ab omnibus contagiis pravitatis *emunda* (or. sur le peuple)

Dans un second mouvement, ils vont adhérer à nouveau (et cela fiaraît tout proche) aux saintes joies du culte chrétien et à la onange de Dieu :

> aeternitatis tuae... delectatione laetentur (or. ı)
> divina mysteria castis jucunditatibus celebremus (secr.)
> caelestis vitae novitate gaudere (préf.)
> laudes ejus sca voce cantemus (préf.)
> castis gaudiis (poste.)

L'Église va donc rejeter toute trace de paganisme ; elle exclut de son sein et ne reconnaît plus les chrétiens endurcis, mais elle s'apprête à pardonner et à accueillir ceux qui se repentent.

Ce formulaire est un témoin trop net de la situation que nous connaissons pour que nous puissions refuser de l'attribuer à son tour à l'auteur de la lettre contre les Lupercales.

Remarquons une fois encore qu'à mesure qu'avance notre lecture, nous voyons évoluer naturellement et logiquement ce que nous avons appelé l'affaire des Lupercales. Avec la dernière série de formulaires qui nous reste à étudier, nous allons la voir s'engager dans sa phase finale.

§ 4. — Les messes vihi, xiii, xv, xviiii, xx et xxii DE LA SECTION XXV1III, ET MESSE V111I-V.

Les messes de la section XXV1IIÏ, auxquelles il faut ajouter la messe VIIlI-v pour l'Ascension, baignent dans une atmosphère nouvelle. Il n'y est question que de retour à l'ordre, de sainteté de vie ; si quelques adversaires sont mentionnés, c'est surtout dans les messes finales xx et xxn, et seulement pour proclamer leur chute définitive. Des allusions nombreuses sont faites à un culte païen, non pour le décrire et le condamner, mais uniquement pour dire qu'on abandonne pour toujours

i. Cf. la note de la traduction, n. 6, p. 231.

cette abomination du dehors. Tout au long de ces messes enfin, c'est l'Église elle-même qui s'exprime, suppliant Dieu de guérir complètement les blessures causées par un péché passé mais récent.

Une telle ambiance de prière ne nous surprend pas. Les messes du deuxième groupe nous avaient en effet ménagé la transition entre deux attitudes bien distinctes du pape Gélase : d'une part Gélase condamnait rudement les fauteurs des Lupercales; d'autre part il se tournait vers les chrétiens tombés mais repentants et les invitait à rentrer dans l'Église par la pénitence. La messe XVIII-xxxvii, la dernière du deuxième groupe, laissait pressentir l'imminence de ce retour et en jouissait a l'avance comme d'une chose désormais toute proche.

Les messes dont nous abordons l'étude ne seraient-elles pas en continuité avec celles de la section XVIII ? Elles relèveraient donc à leur tour du même événement historique, parvenu toutefois à un stade nouveau ; elles auraient elles aussi pour auteur le pape Gélase. Leur étude attentive va vérifier cette hypothèse.

Comme précédemment, avant d'interpréter chacune de ces messes, nous procéderons à une comparaison littéraire d'ensemble. Dans le cas présent, il nous sera doublement facile et profitable de tenter cette comparaison, puisque nous disposons maintenant de deux termes de référence : la lettre de Gélase, qui continue son rôle de texte «le base, mais aussi désormais les deux premiers groupes de formulaires déjà identifiés et dont la réunion constitue un nouveau témoin d'appréciable importance. Pour mettre en valeur l'unité de notre démonstration, nous erons rapidement l'un et l'autre rapprochement.

A) Comparaison des textes.

a) *Comparaison littéraire des messes avec la lettre de Gélase.*

Le relevé de leur vocabulaire commun permet déjà «l'isoler quelques termes caractéristiques :

sollicitudo...	M 138, n	L *6, 9* pontificis... sollicitudo
		L 7, 3 tanto sollicitius examinandus est
excidium....	M 138, 2i	L 23. i
condemnare.	M 138, ç	L 4, 7
pravitas ...	M 134, 2ï ; 137. 0 : 137. 18	L 17, ii et 32, 5
conscientia..	M 136, 22 et 137. 9	L 30, 7
farna.............	M 136, 22 et 137, 9	L 6, 10
contrarius ..	M 138, 20	L 31, 7 et32, 6
discedere....	M 136, 26	L 2, 9
purgari..........	M 137, 22	L 6, r l
mores..........	M 137, i5	L 14,9; xs, x ; X9,90t2i,7

perversus...	M 134. 31	L 8, 3 ; xo, 4 ; 15. 5 et 22» 5
vitare..........	M 138. 10; 138, 26	L 13. 3
propositum..	M 131, 25	L 1, 9 et 10, 5

Relevons aussi quelques synonymes :

piger M 138, 12	segnes L 2. i ; segnitia L 6,8
corporeis delectationibus M I3b 24	corporales adulteros L 6, 4
studere M 133. 26 et 138, 18	studium L i, 7
pestiferus M 22, io	j>estilentia (nombreuses fois)
participatio M 136. 26	participare L 9, 3

Des expressions intéressantes peuvent également être rapprochées :

mentium reprobarum M 137, 5
quibus mens vestra contra semetipsam testimonium ferens L 17, xi

nos a tua participatione discedere M 136, 26
ab ipsius Dei conjunctione disceditur L 2, 8

Mais ces textes sont surtout proches par leur contenu foncier. Avec des mots parfois différents, ils exploitent les grands thèmes qui nous sont désormais familiers.

Thème des adversaires.

Dans ces messes où s'exprime ΓÉglise entière, rares sont les allusions à des adversaires ; il y en a pourtant, suffisantes pour rappeler leur présence et leur importance. Ce sont des ouvriers d'iniquité, des esprits faussés, des méchants : *operariis iniquitatis* M 137, *3· *mentium reprobarum* M 137, 5, *iniquorum* M 137. 9· Sans doute, aucune de ces expressions ne se retrouve dans la lettre et aucune ne serait assez explicite pour nous permettre île reconnaître là les adversaires de Gélase. Les formu-j laircs heureusement complètent leur portrait.

Dans la messe xxn, par exemple, la description de leur acti-j vite est davantage suggestive : sous prétexte d'accomplir un acte religieux, ils s'en prennent à la vie île la grâce que procure le christianisme :

M 138, 18 : sub specie religionis sacros iupugnarc... effectus

Or la lettre exprimait clairement l'intention religieuse de celui qui célébrait les Lupercales :

L 20. 12 : irnrno et religione se praestare confidit

Dans la messe, les coupables sont à eux mêmes et de tonte manière leurs propres ennemis, eux qui s'efforcent de contredire la volonté divine :

M 138, 19 : quoniam sibi modis omnibus inimici sunt qui tuae voluntati nituntur esse *contrarii*

Dans la lettre, on affirme non seulement l'inutilité des Lupercales mais leur nocivité pour ceux qui les célèbrent :

L 30, 3 : Me pronuntiare convenit Christianis ista perniciosa et funesta indubitanter existere
L 31, 7 : tanquam *contraria* verae religioni noxia potius extitissc pronuntio

On y dénonce aussi les volontés rebelles (L 32, 6 : *contrarias voluntates')* qui se fixent en des choix absolument incompatibles avec la foi chrétienne :

L 19. 2 : qui tam utrumque tenere non potestis quam sibi utrumque *contrarium* est

Dans cette même messe xxn, les adversaires courent à leur ruine :

M 138, 20 : propriae... salutis operantes *excidium*

Dans la lettre, les Lupercales ne les sauvent d'aucune ruine :

L 23, i : ad quod vestrum *excidium* dicatis haec prodigia fuisse reperta

Dans les messes, ceux qui s'écartent de la vérité sont à juste titre punis de Dieu :

M *34· 25 : quos jure corripis a veritate digressos

La lettre affirme que la même faute doit être à bon droit condamnée par ΓÉglise :

L 4, i : longe deterius jureque damnandum confessam veritatem deserere

Ici et là l'adhésion à Dieu sup]x>se l'attachement à la vérité, le passage aux démons est procuré par son abandon :

M 136, 27 : tantum in tua similitudine permanere quantum non divellimur ab ordine veritatis
L 3, 7 : abjurata unius Dei providentia et potestate quam confessus ad prodigiosas...
L 8. 2 : qui post confessionem veritatis ad prava...
L 9, 3 : participare... mensae daemoniorum esse... templum diaboli

De part et d'autre enfin, l'attitude à adopter en face des adversaires est la même : une sollicitude sans repos pour ΓÉglise en même temps qu'une grande justice et une grande prudence :

L ô. 8 : hoc enim facis ne *segnitia* pontificis accusetur... debet ergo et pontificis in omnibus malefactis *sollicitudo* et severitas non ‹lcesse
M 138, xi : qui nos et *sollicitudine* non *pigros* esse... praesta... ut... vexare molientium caveamus incursus

Thème de ce qui est droit et conforme à la vérité.

Largement exploité clans les messes, comme on va le voir, ce thème qui paraît absent de la lettre de Gélase, nous rappelle cependant une de ses exigences foncières. L'étude de cette lettre avait jeté un jour très vif sur l'attitude d'âme de Gélase. Quand nous l'entendions dénoncer la volonté perverse de ses adversaires {*perversum propositum* L io, 4) ou expliquer combien il est grave d'abandonner la vérité chrétienne confessée au baptême [*longe deterius jureque damnandum* L 4, 1), nous pouvions deviner par contraste quel était son idéal. Or voici que les messes nous le livrent dans son expression claire. Nous ne voulons pas prétendre que des termes comme *veritas, voluntas* ou *rectus* soient caractéristiques d'un auteur : ils sont trop communs pour cela. Nous pensons simplement reconnaître, dans des thèmes si largement exploités, une même pensée appliquée aux mêmes préoccupations.

La volonté de Dieu est la grande règle de toute conduite :

M 131, 20 : sed tuae subdamur clementer et incessabiliter voluntati
M 135. 2 : quae tibi sunt placita toto corde sectantes
M 137. 2 : a tua voluntate nunquam faciat discrepare

La volonté humaine doit y collaborer et s'appliquer fermement à la réaliser :

M 131, 24 : spiritali facias vigere proposito
M 133, 2b : haec studeamus exercere quae praecipis
M 138.17 : ut nos divinis rebus tribuas studere veraciter

Ainsi se réalisera la rectitude de l'action humaine qui évite le mal et suit le droit chemin :

M 134. 22 : ad ea quae recta sunt tuorum dirige voluntates
M 136, 21 : quae sunt recta sectari
M 137, 12 : praestet nobis amare quae recta sunt
M 137, 16 : tam in nobis quam in aliis quae sunt justa servemus
M 138. 10 : amare quae recta sunt et perversa vitare
M 138, 26 : omnia vitando quae mala sunt ct bona cuncta sectando

T.a conduite sera alors conforme à la profession chrétienne et donc à la vérité :

M 131. 21 : ut quae sacris mysteriis profitemur piis actionibus exsequamur
M 131, ii : ut in tua gratia veraciter confidentes
M 133· 25 : a<l tuae reducti semper tramitem veritatis

Thème des Lupercales.

Iλ comparaison peut aller plus loin encore et nous permettre de retrouver dans les messes un écho assez précis, bien qu'un peu atténué, du culte des Lupercales. Divers indices tout d'abord laissent à penser que les messes repoussent un culte païen ; le principal de ces indices est l'opposition constante établie entre les fautes des chrétiens et les péchés du dehors *(alienus, exter-nus}* *.

Mais il y a plus: plusieurs expressions évoquent la course, les chants et les joies malsaines des Lupercales. La citation du Psaume 118,32, dont la présence nous avait frappé dans la messe XVIII-xxxvii, se retrouve ici :

M 133. 19 : ut viam tuam devota mente currentes

Le thème du sentier est plusieurs fois repris ou évoqué :

M 133, 26 : tramitem veritatis
M 136, 27 : aequitatis tramite
M 22, 8 : diabolica sectando vestigia

On fait allusion à des joies terrestres :

M 131, 24 : corporeis... delectationibus
M 134, -*7* ' cupiditatibus terrenis
M 22, 5 : terrenis affectionibus
M 22, 7 : infimis voluptatibus

Une sainte résolution s'oppose ici aux mauvaises résolutions de la lettre :

M 131, 24 : spiritali proposito
L i, 9 : malivolentiae proposito
L 10, 4 : perversumque apostatandi propositum

La messe XXVÎIIl-xvmi, dans la préface, montre comment on s'éloigne de la communion avec Dieu :

M 136, 26 : a tua participatione discedere

Or la lettre montrait pareillement comment les partisans des Lupercales s'éloignaient de l'union divine :

L 2, S : ab ipsius Dei conjunctione disceditur
L 9, 2 : non potes enim mensae Domini participare ct mensae daemoniorum

Enfin, de part et d'autre, on trouve développé le thème du scandale : dans la lettre, pour le décrire ou le redouter :

t. Cf. la liste complète de ces expressions p. 76. 11 est intéressant de remarquer que l'opposition wosfrr... *alienus* **devient, dans les deux derniers formulaires (XXVIIII-xx et xxii),** *noster... externus* **: la séparation d'avec les chrétiens coupables est exprimée avec plus de force, elle revêt un caractère irrémédiable.**

L 3, 8 : ad prodigiosas superstitiones et vana figmenta seducitur
L 19, 7 : religione... quae tantum moribus labem... proponit
L 20. 4 : non tam deterrere quam admonere animos

Dans les messes, pour en demander humblement la délivrance :

M 131. ι8 : qui faciles a tua rectitudine discrepamus
M 133. 2o : subripientium delictorum laqueos evadamus
M 134, 22 : a peccatis abstrahe fragiles
M 137, 14 : nec... alienis inpictatibus praebere consensum

Thème de la conscience.

Entre les messes présentes et la lettre de Gélase, il faut signaler enfin un dernier point de rencontre caractéristique. On se souvient comment les premières messes de la section XVI11. décrivant les manœuvres sournoises d'adversaires déloyaux, rappelaient plus volontiers la première partie de la lettre, tandis que les messes du deuxième groupe s'apparentaient davantage avec le cœur de la lettre dans leur description et leur condamnation des Lupercales. Voici maintenant que les messes de la section XXVIIII témoignent chez leur auteur d'une attitude d'âme assez proche de celle que prenait Gélase en achevant sa lettre.

Gélase, n'ayant pas réussi à convaincre scs adversaires, finissait en interdisant formellement aux chrétiens de prendre part à la fête païenne. Ce faisant, disait-il, il liliérait sa conscience et laissait aux partisans insoumis des Lupercales la responsabilité de leur désobéissance :

L 30, 6 : Ego certe absolvam *conscientiam* meam : ipsi videant qui justis admonitionibus oboedire neglexerint

Or les messes que nous lisons, proches en cela de la messe XVIII-XX, présentent une expression caractéristique qui n'a pas d'autre exemple dans le léonien

M 69, 12 : a quo rationabilis *conscientiae bonaeque famac* donum omne perfectum... descendit
M 136, 2ï : Fac nos... integritatem *conscientiae* diligere semper et *famae*
M 137. 9 : *conscientiae famaeque nostrae* profutura sectemur

Dans les messes de la section XXVIIII qui parlent de retour à l'ordre et de purification, l'atmosphère n'est certes plus la même que dans la lettre, écrite avant la célébration de la fête pour en limiter les funestes conséquences. Pourtant la requête fondamentale qu'expriment les mots *conscientia* et *fuma* est bien la

même ; avant comme après, l'ambition du pape reste identique : pour tous les chrétiens la bonne conscience que donne une vie droite, et pour l'Église la bonne renommée que lui procure la sainteté de tous scs membres.

Au total, on le voit, la comparaison avec la lettre de Gélase de ce troisième groupe de formulaires se révèle fructueuse. Plus riche encore sera la suivante :

b) *Comparaison littéraire des messes avec, les messes des deux premiers groupes.*

Il nous sera permis d'esquisser seulement cette nouvelle comparaison, le même travail ayant été fait au cours de l'article 111 (t 4 :1 lomogénéité de toute la couche littéraire *). Pourtant cette comparaison offre maintenant un intérêt accru qui justifie son rappel ici. Naguère, en effet, notre recherche se bornait à isoler, dans le léonien, un témoin unique ct caractéristique que nous pourrions confronter avec la lettre de Gélase. A présent nous savons que les deux tiers des textes ainsi rassemblés sont bien l'œuvre de Gélase. Les nombreux liens littéraires qui unissent aux autres groupes les messes de ce troisième groupe renforceront donc la conviction de leur origine gélasienne. Or les points de rencontre sont très nombreux. Au plan du vocabulaire, toute une série de termes, propres à la couche littéraire que nous avions dégagée, réunit aux autres groupes les formulaires que nous étudions. et chacun de ces termes évoque désormais pour nous un thème familier :

subripere.........	M 58, 17 ; 133. 20	
reprobus..........	M 57. 5 : 68, 17 ; 137. 5	
falsitas............	M 60, 20 ; 137, 8	
iniquus.............	M 60. 17 ; 137, 9	
inficere.............	M 80, 1 ; 137, 21	
cavere.............	M 9, 10 : 55, 4 ; 69, 8 ; 138. 13	
sollicitudo........	M 138, ri	sollicite M 55, 4
excidium..........	M 138, 21	interitum M 60, 26

Mais des rapprochements de plus grande importance encore manifestent davantage l'identité de fond de tous les textes. Le thème de la charité fait partout allusion au même texte de Tobic 4. 16 (M 54, 18 ; 57. 23 ; 138, 13). Le thème de la tromperie utilise de part et d'autre l'image du filet (M 60. 20 ; 133. 20) ou l'expression *sub specie* (M 54. 30 ; 138, 18). La distinction des bons et des mauvais chrétiens est faite partout avec le même soin (M 66. 29 ; 67. 6 ; 134, 23) ; de même la distinction entre les fautes des chrétiens qui se repentent ct les fautes des « autres » (M 55, 3 ; 60, 29 ; 67,10 ; 137. 14: 137, 17: 137, 20: 138,15 ;

i. Cf. p. 72-78.

138, 23). L'idée do ce qui est ordonné, raisonnable, se retrouve partout (M 56, 1 ; 57, 18; 136, 25; 137. 6). Le thème de la prudence utilise les mêmes termes (M 56. 10; 138,9: 138, 26); l'idée de conversion s'exprime en des phrases rigoureusement parallèles (M 79. 17 i I3L H)·

La double comparaison littéraire que nous venons de tenter est suffisamment riche de résultats positifs pour nous empêcher de douter que les messes de la section XXVI111 soient bien l'oeuvre du pape Gélase et relèvent elles aussi de l'événement historique précis que fut l'affaire des Lupercales.

Pour achever d'étayer notre certitude, il nous reste à lire chacune de ces messes et à vérifier si elle supporte volontiers d'etre lue à. la lumière de cet événement.

B) Interprétation de chaque formulaire.

Messe XXVIITT-vnil.

Ce premier formulaire présente tout au long de ses six pièces une grandi; unité de pensée et d'atmosphère. 1l baigne dans un climat de joie, de reconnaissance, de confiance en Dieu. Dieu, tout récemment, a sauvé du péché ceux qui maintenant le prient et II les a fixés dans une vie sainte qui devra désormais durer avec son aide. Si l'on se souvient des errements passés, c'est seulement pour dire qu'on les a définitivement quittés.

Une telle atmosphère de prière est en parfaite continuité avec la situation dont témoignait la messe XVJII-xxxvn. Cette dernière se réjouissait du pardon tout proche des chrétiens tombés par faiblesse Nous sentons à présent que ce pardon est acquis ; î'Églisc entière se réjouit de sa sainteté retrouvée. Une rapide interprétation des principales données de cette messe suffira à nous convaincre de son étroit rapport avec l'affaire des Luper-1 cales.

La secrète est à première vue la pièce la plus caractéristique. Dans scs expressions éclate la joie du renouveau *(innovemur)* :. ΓÉglise reprend sa marche vers la sainteté. Mais cette même joie d'un renouveau chrétien, bien d'autres expressions de la mcssel la chantent à leur tour : l'oraison 1 demande la grâce de conce-l voir ce qui est l>on et de le pratiquer plus promptement encore! *(promptius et agendi);* dans la préface, l'Églisese réjouit d'avoir été rappelée à une vie juste par la miséricorde divine et d'être] désormais soumise à la volonté de Dieu ; l'oraison sur le peuple] implore de Dieu l'assainissement complet de son peuple et la grâce de persévérer dans sa résolution spirituelle *(spiritali* /.-imis *vigere proposito).*

Or il est remarquable que ce renouveau de vie chrétienne! fruit de la miséricorde de Dieu *(tua miseratione,* prêt.), récom·] pense l'abandon d'un culte païen. Sans doute les Lupercales ne

sont pas explicitement nommées ; pourtant une expression comme celle de la secrète vise sans erreur possible le vieux paganisme (a *terrenae vetustatis* [1] *conversatione inundati),* et on ne peut refuser à une expression de l'oraison sur le peuple *{corporeis... delectationibus)* de peindre les mauvaises jouissances des Lupercales.

Constatons enfin l'insistance avec laquelle la messe exploite l'idée chère à Gélase de l'harmonie qui doit régner entre la pensée et l'action *(sfini cogitandi... et agendi,* or. 1), la profession de foi chrétienne et la conduite pratique *(quae... profitentur piis actionibus exsequamur,* poste.), l'intérieur et l'extérieur *(interius extersusque restaura,* or. sur le peuple).

Un tel accord foncier avec la situation que nous connaissons ne laisse place à aucun doute. Toutes ces prières ont dû être dites par les chrétiens naguère coupables et revenus désormais à l'ilglisc, car l'Église entière prie en se mettant à leur place et en adoptant leur point de vue. Tout nous oblige à cette interprétation, jusqu'à l'humble aveu que fait la préface de la faiblesse passée (çt« *faciles a tua rectitudine discrepamus).*

Sans doute toutes les pièces du formulaire ne sont pas également caractéristiques, l'oraison 2 en particulier 8. I.'unité de toute la messe nous invite pourtant à attribuer l'ensemble au pape Gélase. Dans le développement de l'allairc des Lupercales, une nouvelle et ultime phase s'inaugure.

Messe XXV1III-XIU.

Cc nouveau formulaire n'opposera pas de grandes difficultés à son interprétation par l'aflairc des Lupercales car, prenant la suite de la messe précédente, il trouve tout naturellement sa place dans l'évolution logique des pensées de Gélase et des événements. De la messe précédente, il emprunte à peu près tous les thèmes, aussi nombre d'expressions : on y sent le même récent retour à la vie chrétienne, obtenu par le même abandon d'une faute passée ; littérairement, les deux préfaces sont de facture

1. Dans les deux messes où nous l'avons rencontré (XVIII-xxxvn et ici) le terme *vetustas* désigne le paganisme. Partout ailleurs dans le léonien, il désigne le vieil homme (ci. n. 4, p. 59).

2. Celte oraison se trouve dans le Sacramentairc gélasien or. 2) Le pronom *te* de l'expression *quae te digna sunt y* manque, qui sc trouve dans le texte certainement original du léonien.

De même l'oraison x (Gélasien 111-tv, or. 1). Le mot *propitius* du texte du gélasien est une variante moins heureuse que l'original *promptius* du léonien.

L'oraison sur le peuple enfin se lit dans le gélasien (I-xxvxi, feria vil, or. sur le peuple), mais sa place authentique est celle qu'elle occupe dans la présente messe.

très voisine Le rappel du péché passé *y* est peut-être plus appuyé et confère à l'ensemble de la messe un certain caractère de tristesse. L*Église, se souvenant de scs souillures, tempère un peu dans l'humilité la joie du retour à l'ordre.

Sans doute, toutes les pièces de cette messe qui parlent de péchés ou de choses nuisibles *{peccata,* or. i, *deliciorum,* or. 2, *noxia,* jmstc.) pourraient s'entendre de route autre faute que de la participation aux Lupercales. Pourtant nous avons trouvé littérairement caractéristique l'expression de l'oraison 2 : *subripientium delictorum laqueos.* De plus cette même oraison, certainement la plus intéressante pour confirmer notre interprétation, décrit la vie chrétienne comme une course dans la voie de Dieu ; l'expression, rejoignant celle de la préface *ad tuae... tramitem veritatis,* évoque d'une manière intentionnelle, croyons-nous, la course coupable des Lupercales.

Ainsi orientée, la lecture du reste de la messe est facile. Le retour à la vie chrétienne est si récent que le mouvement de conversion intérieure se poursuit encore : la miséricorde de Dieu doit écarter «les convertis les conséquences de leur péché *{quidquid pro peccatis meremur averte,* or. 1), la protection divine doit continuer à repousser les choses nuisibles ρισχια *semper a nobis cuncta depellat,* poste.), les chrétiens ont encore à se délier d'eux-inêmes *{non nostris sensibus relinquamur,* prêt.) et à s'appliquer au culte dû à Dieu *{debitam servitutem,* or. sur le peuple).

Une telle interprétation contribue à donner à ce formulaire une unité de sens qui serait mal perceptible sans elle. Par ailleurs sa parenté littéraire avec les autres messes de Gélase, la place toute naturelle qu'il prend dans l'évolution de l'affaire nous invitent à l'inscrire an compte de Gélase. 11 est moins joyeux et confiant que le précédent parce que plus prudent et humble au souvenir de la gravité de la faute commise. Gélase poursuit son œuvre de redressement spirituel.

Messe XXVLUT-XV.

La messe que nous abordons se prête avec plus de Imnheur que les messes précédentes à son interprétation par l'affaire des Lupercales. Sans doute, le thème qu'elle développe tout au long de ses pi ces avec une assez grande régularité ne diffère pas essentiellement du thème général de conversion déjà, exploité par les formulaires vim et x iii. Pourtant, outre les nuances particulières qu'elle lui ajoute et qui augmentent son originalité, elle

i. M 131, 17 : ut qui te Auctore sumus conditi te Reparatore salvemur...
M 133, 24 : ut qui te Auctore subsistimus te dispensante dirigamur...
M 131, 19 : ncc relinquamur nostris excessibus $ed tuae subdamur... voluntati...
M 133, 25 : non nostris sensibus relinquamur sed ad tuae reducti... tramitem veritatis...

le développe dans quelques-unes de ses pièces d'une façon telle que sont irrésistiblement évoquées à la fois la manière de Gélase et la situation concrète que nous connaissons.

Toutes ses pièces ne sont pas également caractéristiques. Quelques-unes supportent, sans plus, leur interprétation par l'affaire des Lupercales. I-es *cupiditatibus terrenis* de la secrète, *ab omni errore* de la postcommunion peuvent s'entendre de ce culte païen ; l'oraison sur le peuple décrit l'idéal de la vie chrétienne selon des thèmes que Gélase affectionne : connaissance de Dieu, soumission cordiale il sa volonté. En raison de ces indices, en raison aussi de l'homogénéité de ces pièces avec les autres prières de la messe, nous pensons que ces trois oraisons, par ailleurs assez peu originales, sont là à leur place authentique et sont par conséquent l'œuvre de Gélase.

Mais les autres pièces sont beaucoup plus caractéristiques et s'accordent si bien avec les événements dans leur nouvelle phase et avec le style, la pensée et la manière de Gélase qu'il n'est plus possible, une fois l'hypothèse formulée, de les lire dans un autre contexte.

L'oraison 1, par exemple, a un vocabulaire et des thèmes trop familiers désormais pour que nous ne les comprenions pas d'emblée. Les chrétiens repentis mesurent la grandeur de leur égarement passé *(nostrae pravitatis),* reconnaissent humblement leur fragilité (en termes proches de la préface XXVIIII-vint), espèrent de Dieu qu'il «litige avec fermeté la volonté des siens, naguère chancelante.

L'oraison 2 et la préface, très voisines l'une de l'autre de facture, laissent deviner encore plus facilement leur origine. Plus que la rareté ou l'originalité de tel ou tel mot. c'est l'ensemble de ces pièces qui frappe le lecteur averti. L'oraison 2 note que c'est à bon droit que Dieu a puni les siens ; la préface rappelle que la faute était une iniquité et une perversion devant Dieu *(perversis, ab iniquitate cessantibus),* tandis que l'oraison 2 précise que la faute consistait en l'abandon de la vérité *(a veritate digressos).* Toutes deux sont une humble et repentante protestation de culpabilité *(quae malis operibus promeremur, justitiam tuam quam delictis nostris incessanter offendimus).* Enfin, et surtout, ces deux pièces résument en «leux phrases rigoureusement parallèles le fond de la situation : elles implorent la miséricorde ou le pardon divins *(protege tua miseratione, indulgentia tribuatur)* en opposant l'attitude coupable d'autrefois à la présente soumission des chrétiens. Le contexte historique que nous connaissons parfaitement éclaire de telles prières.

Pour nous, l'origine gélasienne de toute la messe et son rapport avec l'affaire des Lupercales ne présentent aucun doute. Dans l'évolution des événements telle que nous essaierons de la retracer, ce formulaire marque d'ailleurs une étape originale et nécessaire ; nous l'intitulerions volontiers : la grande demande de pardon. Une telle intention de prière avait sa place marquée dans l'œuvre de réhabilitation entreprise par Gélase.

Messe XXVIIIT-XVHII.

Après la grande demande de pardon, voici maintenant arrivée, avec ce nouveau formulaire, l'heure des énergiques résolutions. On va demander à Dieu la grâce de la persévérance dans la vie chrétienne. Le texte de cette messe est littérairement si caractéristique que son interprétation par l'affaire tics Lupercales s'impose dcmblée.

Sans doute cela n'est-il pas vrai de toutes ses pièces. Il serait pratiquement impossible, devant la secrète ou la postcommunion présentées isolément, de décider de leur origine, alors qu'au contraire, prises dans le contexte de cette messe, il nous devient possible d'éclairer à la lumière de notre interprétation telle ou telle de leurs expressions : la secrète parle de purification *(expiari)* et de remèdes *(remedia promereri) ;* la postcommunion parle de renouveau et de vie : autant de thèmes adaptés à la situation.

Ixis autres pièces, par contre, ne laissent pas place au doute. L'expression de l'oraison 2, par exemple *(integritatem conscientiae... et famae)* est absolument caractéristique du style et de la personnalité de Gélase tels qu'ils se sont exprimés en cette affaire. Rappelons-nous seulement la manière dont il défendait dans sa lettre la bonne renommée *(fama)* de l'itglise et comment il prenait position, en terminant, pour dégager sa conscience. Quant à la préface, il est impossible de la lire dans un autre contexte historique, une fois donnée la clé de son interprétation : elle est le reflet exact de la pensée de Gélase. Dans ce texte admirablement balancé, les expressions se répondent et s'éclairent mutuellement : « dévier du sentier de la justice › (noter l'image du sentier), c'est aussi « se détacher de la règle de la vérité » : deux expressions proches du style de la lettre et qui dépeignent exactement Γ« adultère » du chrétien qui va aux Lupercales ; le résultat de ce reniement est la séparation d'avec Dieu *(a tua participatione),* la perte de sa ressemblance *(similitudine)* : la lettre disait : *ab ipsius Dei conjunctione disceditur.* Plus le reniement de la loi chrétienne est profond, plus la séparation est grande *(tanto... discedere quantum... deviamus, tantum... permanere quantum non divellimur)* : incompatibilité absolue que la lettre avait si fortement soulignée *. L'invocation elle-même à l'intelligence divine, qui commence la préface, est en harmonie avec la pensée habituelle de Gélase. Gomment refuser de reconnaître un texte si opportun et circonstancié ?

L'oraison 1 et l'oraison sur le peuple seraient peut-être moins intéressantes. Cependant l'oraison sur le peuple a une expression

r. Il y a dans le léonten un autre texte assez proche de celui que nous lisons : *et hi qui ab illorum tramite déviassent haberentur externi* (XVl-x, préf.}. Il s'agit de ceux qui s'écartent de la foi de l'iiglise romaine. Or Dom Capellc reconnaît dans ce texte une retouche de la main de Gélase *(Rev. binld.,* LXI, i$5i> art. cii ‹ P· &)·

qui retient notre attention : *a tua voluntate nunquam... discrepare* [1]. Quant à l'oraison 1, les «innombrables erreurs » qu'elle désigne peuvent très bien s'entendre des fausses croyances païennes, et de plus le terme *moderamine* est très intéressant, jjosant la règle de l'équilibre chrétien que seule obtient la conduite de Dieu [2].

Au total, nous pouvons conclure que la messe entière est l'œuvre de Gélase. Dans le long travail de conversion que jalonnent les formulaires de cette dernière série, elle marque l'étape des résolutions : il ne restera plus qu'une ultime tâche à remplir, à quoi s'emploieront les derniers formulaires : consommer la rupture avec ceux qui ne sont plus d'Églisc.

Messe XXVIHI-XX.

Plus remarquable encore que les messes précédentes, ce formulaire se rattache à la lettre de Gélase et aux autres messes étudiées par des liens littéraires trop nombreux pour ne pas être reconnu tout de suite comme gélasien. Par ailleurs il ne contient pas une seule pièce qui ne puisse être rapportée à l'affaire des Lupercales. Une brève analyse suffira à le montrer.

On pourrait intituler cette messe : la séparation définitive. Cette séparation, Gélase la marque d'abord entre l'Églisc désormais rassemblée et fidèle et les chrétiens endurcis qui ont refusé de revenir. Ces coupables impénitents sont désignés en des termes que nous connaissons bien : *mentium reprobarum* (or. 2). *iniquorum* (or. 2), *operariis iniquitatis* (préf.). A leur sujet, Gélase réaffirme aussi que leurs vaines attaques ne sauraient atteindre l'Église : *mentium reprobarum non curemus obloquia* (or. 1).

Séparation encore d'avec les Lupercales et tout le paganisme. Ce sont là les impiétés et les déviations « du dehors « auxquelles un chrétien ne saurait donner son accord : *praebere consensum* (préf.). Les expressions qui les désignent sont claires : *eadem pravitate, calcata* (or. 1), *despectis falsitatibus iniquorum* (or. 2), *tibi non placita* (secrète), *alienis inpietaiibus* (préf.), *alienis pravitatibus* (poste.), *externis... peccatis* (or. sur le peuple).

Séparation enfin des chrétiens d'avec le mal et le péché quel qu'il soit. 1l est remarquable toutefois que toujours Gélase, dans cette messe, nomme ces péchés personnels des chrétiens conjointement avec le péché de paganisme dont certains s'étaient rendus coupables. Nous trouvons trois exemples de ce procédé :

nec proprio... excessu nec alienis inpietatibus, préf.
Ab occultis nostris... et ab alienis pravitatibus, poste,
nec suis... vitiis... nec externis... peccatis, or. sur le peuple

1. Cf. M 131, 20 : sed tuae subdamur dementer et incessabiliter voluntati
M 138, so : qui tuae voluntati nituntur esse contrarii
2. Cf. M 57, io : circumspecta moderatione vivamus
M 137, 15 : sed mores nostros ct moderatione couponas

Pourquoi une telle présentation des choses ? La préface l'explique : « Afin que nous puissions maintenir la justice en nous comme chez les autres. » L'autorité est toujours d'autant plus forte pour dénoncer une faute que le reste de l'Église vit de façon irréprochable. Cela nous remet en mémoire les débuts de l'affaire quand Gélase voyait opposer à ses décisions disciplinaires la faute du clerc adultère. Nous retrouvons ici la même grande leçon de réciprocité que donnaient la lettre ou les formulaires du début.

Le résultat de cette triple séparation sera une plus grande sainteté : *quae domui tuae conveniunt* (or. i), *quae reda sunt* (secrète), *quae sunt justa* (préf.), *pura mente* (poste.), *libera... et purgata* (or. sur le peuple). Surtout ce sera tout ce qui permet une bonne conscience et une intacte renommée : *conscientiae Jamaëque nostrae profutura* (or. >). Les conditions de la sainteté seront réalisées (ce que notait déjà l'oraison i de la messe précédente) lorsque l'ensemble de la vie chrétienne *{mores nostros)* sera placé sous la sage conduite de Dieu : *et moderatione conponas* (préf.).

Cette très belle messe livre donc facilement le secret de scs origines. Elle nous fait constater en outre avec quel soin Gélase s'est appliqué à guérir son Église du paganisme. Désormais son action pastorale dans l'affaire des Lupercales était à peu près terminée. En plus de la messe de l'Ascension que nous allons lire, le pape devait consacrer un dernier dimanche à cette intention de prière, pour en tirer les grandes conclusions.

Messe VI1I-V.

Dans la série des messes que nous étudions, ce formulaire pour la fête de l'Ascension, dont nous n'avons plus que la secrète et la préface, se situe un peu à part. Non que sa place dans le Sacramentaire puisse nous étonner : elle s'explique, nous le savons *, très facilement. C'est bien plutôt sa place dans l'évolution de l'affaire des Lupercales (pii est difficile à déterminer. Aussi bien, si nous considérons sa préface comme un texte de Gélase se rapportant aux événements que nous connaissons, c'est uniquement en raison des indices littéraires que nous allons mettre en valeur. Quant à la place que nous lui assignons ici, nous la justifierons en retraçant le déroulement des faits.

Que la préface soit bien de la plume de Gélase, cela nous semble certam. Nul autre que lui ne pouvait adapter plus heureusement à la fête de l'Ascension des préoccupations aussi inattendues. Chacune des expressions qu'il emploie nous est familière : *terrenis affectionibus, infimis voluptatibus, pestifera... jura.* 11 n'est pas jusqu'à l'image du chemin qui ne soit ici évoquée : *diabolica sectando vestigia.* Enfin l'auteur déclare, et ceci encore nous est une idée familière, qu'en suivant ainsi les traces du démon on quitte l'union avec le Christ : *a Xfi consortio recedamus.*

i. Ci. h. 2, p. Sx, et n. i de la traduction, p. 245.

Ces indices nous ont paru suffisants pour nous autoriser à attribuer celte préface au pape Gélase.

Messe XXVIIII-XXJI.

Cet ultinie formulaire va conclure toute l'affaire. Son rapport avec les faits est évident et son interprétation si obvie pour la plupart de ses pièces qu'elle ne pose pas de problème. Bien mieux, nous sentirons à maints indices que le pape Gélase prononce là son dernier mot. Les principales leçons des événements vont être tirées une à une, celles-là même que Gélase souhaitait graver dans la mémoire de ses chrétiens de Rome. Tl nous suffira de la relire à notre tour pour connaître quelle conclusion eut l'affaire des Lupercales.

L'oraison i est très peu caractéristique. Sans doute elle s'interprète parfaitement par la situation connue, surtout si Ton entend le mot *perversa* des Lupercales. Ses formules sont toutefois par trop générales pour être probantes.

Deux pièces sont plus intéressantes : la secrète et la postcommunion. Toutes deux mettent en parallèle les péchés personnels des chrétiens et ces péchés « du dehors « que fut l'adhésion aux Lupercales :

ab occultis nostris... et ab externis erroribus
et peccata nostra... et externa

Les précédentes messes nous avaient habitués à cette comparaison.

Deux autres pièces sont enfin absolument caractéristiques, l'oraison 2 et la préface. L'oraison 2 redit une dernière fois la volonté de Gélase de ne porter ton à personne tout en se gardant avec soin des attaques de ceux qui le tourmentent. Une telle intention de prière nous reporte à la première phase du conflit et aux premières messes de la section XVIII ; entendue à nouveau ici. elle nous apprend que les adversaires de Gélase n'ont pas désarmé. Tout le texte de cette oraison est caractéristique ; remarquons, par exemple, combien l'accusation de négligence portée naguère contre lui avait été sensible à Gélase : *sollicitudine non pigros esse... voluisti* ' La blessure n'est pas encore guérie.

La très significative préface, elle, envisage avec quelque tristesse le sort que sc réservent par leur folle obstination les chrétiens insoumis : *propriae,... salutis... excidium,* la ruine de leur propre salut. Cette expression évoque pour nous le mot *interitum* de la messe XVIII-νπι ; mais alors tout espoir n'était pas entièrement perdu d'obtenir par la prière la conversion de ces mauvais chrétiens. A présent on constate qu'ils ont persévéré dans les mêmes dispositions coupables de jadis, en particulier dans leur folle obstination : *tuae voluntati nituntur esse contrarii, luis dispositionibus adversa mente nocituri.* En s'attaquant ainsi à la volonté divine, ils sont de tontes manières leurs propres

ennemis : *sibi modis omnibus inimici sunt.* Nous reconnaissons au passage en quoi consista leur faute : attaquer, sous prétexte de célébrer un culte religieux *(sub specie religionis),* l'œuvre de grâce du christianisme *(sacros inpugnare... effectus).* En opposition avec cette attitude mortelle, Gélase demande à Dieu la grâce de s'appliquer *(studere)* de tout cœur *(veraciter)* aux choses divines : autant de termes qu'il affectionne.

Π nous reste à lire l'oraison sur le peuple. Moins caractéristique «pie les pièces précédentes, elle contient le mot final qui vient tout conclure. La perspective s'élargit bien au-delà de l'affaire des Lupercales. C'est le mot du pasteur qui relance dans la vie son troupeau en lui souhaitant d'éviter tout ce qui est mal, de rechercher tout ce qui est bien, afin d'attirer sur lui non pas l'indignation mais la miséricorde de Dieu.

Avec l'étude du troisième et dernier groupe de formulaires s'achève l'essentiel de la démonstration à laquelle nous souhaitions aboutir : montrer que dix-huit messes du Sacramentairc léonien ont trait à l'affaire des Lupercales et sont l'œuvre du pape Gélase. Nous pensons avoir mené la démonstration avec assez de prudence et de soin pour que ce résultat ne puisse être contesté dans son ensemble.

Pourtant une contre-épreuve est encore possible, qui viendra fortement confirmer notre conclusion : un essai de reconstitution chronologique, liturgique et canonique de tonte l'aliaire.

L'idée qu'un tel essai était possible nous est venue quand nous avons constaté à de nombreux indices que l'ordre des messes qui jalonnent l'affaire des Lupercales n'avait pas dû être troublé (sauf en ce qui concerne la messe VIIII-v) du fait de leur insertion dans le Sacramentairc. On pouvait alors tenter, à partir d'elles, de a raconter 0 la suite des événements.

De fait, l'essai est possible et il nous reste à le présenter.

V. UN ESSAI DE RECONSTITUTION CHRONOLOGIQUE, LITURGIQUE ET CANONIQUE DE L'AFFAIRE DES LUPERCALES

Lorsque nous nous efforcions plus haut d'isoler dans le Sacramentairc léonien une couche littéraire originale et homogène, nous nous sommes aperçu que les messes qui la composent se groupaient en trois petits ensembles littéraires de caractère assez distinct. Lorsque ensuite nous avons procédé à l'interprétation de chacune des messes en fonction de l'affaire des Lupercales, nous avons pu faire d'utiles remarques sur les indices témoignant d'une évolution dans les événements. Toujours ces indices suggérèrent trois phases principales. Ainsi les messes XVIII-i à XVlIl-vm laissaient pressentir l'approche d'une grave crise; les messes XVHI-xvni à XVHI-xxxvii montraient que l'événement redouté avait bien eu lieu ; enfin les messes de la section XXVII11 témoignaient d'une réconciliation et d'un retour à l'ordre. D'ores et déjà nous soupçonnions que l'ordre des messes tel que l'a conservé le léonien était bien l'ordre dans lequel elles avaient été composées.

Le moment est venu de rassembler les remarques faites alors et de tenter un essai de reconstitution historique de ce qui fut l'affaire des Lupercales, en prenant pour hypothèse de travail la supposition que l'ordre des messes (sauf en ce qui concerne la messe VIIIl-v pour l'Ascension) ne fut pas changé par le compilateur du léonien. Nous pensons qu'effectivement il en fut ainsi, tant est satisfaisante la reconstitution qu'il est possible de faire des événements.

Nous grouperons d'abord toutes les indications chronologiques et liturgiques fournies par les messes ; nous essaierons ensuite de dater avec précision l'ensemble des événements et nous « raconterons » enfin l'affaire selon scs aspects canoniques et disciplinaires.

A. — Les indications chronologiques et liturgiques FOURNIES PAR LES MESSES.

Il est important de réunir l'ensemble des indications fournies par les messes, puisqu'elles sont les matériaux mêmes de la reconstitution proposée.

Ces indications sont de deux sortes. Les unes, que nous appellerons « chronologiques », sont les remarques éparses dans les textes, qui permettent de préciser le point d'évolution de l'affaire au moment où tel formulaire fut composé. Elles sont à la fois nombreuses et peu précises. Elles permettent néanmoins de retracer d'une manière sûre l'évolution générale des événements. Nous nous contenterons de les rappeler ici brièvement. Les autres, que nous appellerons liturgiques, sont les allusions aux temps ou aux événements liturgiques, qui permettent de préciser la place de tel formulaire par rapport au temps liturgique. Elles sont moins nombreuses mais beaucoup plus précises. Elles seront d'une grande importance pour dater les événements, et c'est pourquoi nous les relèverons avec soin.

i) Les indications chronologiques.

Avant de les regrouper, rappelons d'abord une chose certaine : l'évolution de l'affaire des Lupercales a connu des moments cruciaux, entre autres le jour où parut la lettre de Gélase et le jour où furent effectivement célébrées les Lupercales, malgré la défense portée. Ceci rappelé, nous pouvons relire les messes :

a) Nous avions remarqué combien la messe VIII-xx *bis* pouvait heureusement servir d'introduction à toute l'affaire. Retenons un mot de la préface : *nunç.* Gélase expose la fâcheuse situation où se trouve l'église de Rome, mais il espère que tout rentrera bientôt dans l'ordre. Rien de grave ne s'est encore passé; Gélase n'a pas encore écrit sa lettre. Pourtant l'affaire est désormais entrée dans le domaine de la prière publique.

b) T.e premier grotqxî de messes de la section XVIIT (messes i à vin) ne laisse aucun doute sur le moment de l'évolution de l'affaire dont il est le témoin. Il s'agit de la période pendant laquelle se noue et s'envenime le conflit qui oppose Gélase à scs adversaires, période dont la lettre et la messe XVIII-Vin sont la conclusion. Les thèmes développés sont les mêmes que ceux

de la première partie do la lettre : on a attaqué le pape sur un point de discipline, lui-même doit reprendre sévèrement ses accusateurs et, ce faisant, il proteste de sa justice et de sa charité. Quand fut écrite la lettre ? Vraisemblablement au terme de cette période ; comme la messe XVIIl-vm, elle constitue un dernier effort pour faire revenir les adversaires sur leur décision. Mais l'espoir d'être entendu est faible et on envisage plutôt leur perte : *inli-rilum* (préf. XVlII-vin).

Une chose est certaine (et c'est la grande différence avec les messes du groupe suivant), la fête des Lupercales n'a pas encore eu lieu cene année-là.. Ces messes se situent donc avant le 15 février.

c) Avec les autres messes de la section XVIII, la situation a totalement évolué car il est manifeste qu'elles se situent *après* la célébration de la fête. Gélase condamne avec force ce retour au paganisme ; désormais il va distinguer entre deux sortes de coupables : d'une part ses adversaires irréductibles, et d'autre part les chrétiens entraînés par faiblesse. Avec la messe XVIII-xxxvn, l'espoir et la joie du pardon luisent déjà pour les seconds.

d) Enfin les messes de la section XXVIIII sont des messes de retour à l'ordre. L'Église accueille à nouveau ses enfants un instant égarés, mais entretient dans leurs cœurs des sentiments de repentir et de bon propos. Dans le même temps elle prononce l'exclusion définitive de ceux qu'elle no peut plus regarder que comme des étrangers.

Nous possédons ainsi, nettement dessinée par les textes, la ligne générale d'évolution de toute l'affaire.

2) Les indications liturgiques.

Bien plus précieuses que les précédentes, ces nouvelles indications vont nous permettre de préciser la place dans l'année liturgique des formulaires qui nous les livrent. Nous les présentons dans l'ordre où nous les avons découvertes.

a) *Le. débat liturgique de l'affaire.*

Redisons qu'il est marqué par la composition de la messe VHI-xx *bis.* Nous préciserons tout à l'heure sa place dans l'année.

b) *Les messes de Carême.*

De précieuses indications liturgiques, les plus nettes que nous aurons à relever, nous permettent de situer en Carême toute une série de formulaires. Nous allons les repérer avec soin afin de situer à leur place exacte dans l'année liturgique les messes qui les renferment.

L'organisation du Carême romain à la fin du v® siècle et au début du vi® nous est connue *. Scs six dimanches avaient chacun une destination liturgique bien précise : le premier dimanche de Carême était réservé à l'inauguration de la sainte quarantaine ; le sixième et dernier dimanche était tout entier consacré à la » passion » du Seigneur (c'était le dimanche *de Passione,* notre actuel dimanche des Rameaux) ; le deuxième dimanche n'avait pas de synaxe liturgique (dimanche vacant s) ; les troisième, quatrième et cinquième dimanches, enfin, étaient les dimanches consacrés aux scrutins prébaptismaux, c'est-à-dire qu'ils comportaient une séance d'exorcisme sur les catéchumènes (le cinquième dimanche, le plus important, faisait suivre l'exorcisme de la « tradition » du Symbole de foi, *Traditio symboli ').*

Ce rappel va permettre l'intelligence du classement que nous proposons.

i. Le dimanche *de Passione.*

Une des messes que nous avons étudiées fut en effet certainement écrite pour ce dernier dimanche du Carême, c'est la

x. **Cf. notamment l'article de A.** Chavasse : **« Le Carême romain et les scrutins prébaptismaux avant le IX* s.», dans** *Recherches de Science reli-Rieuse,* **XXXV, 1948, p. 325-381.**

2. En effet la veille de ce dimanche, qui était le x" samedi de Carême, était pourvue dès avant saint Léon (440-461) d'une synaxe eucharistique. Gélase prit même un decret pour réserver ce jour aux ordinations, et la réunion liturgique avait lieu ce jour-là dans la soirée, *circa vesperam* **(A.** Thiel, *Epist. Rom. Poni.,* **1.1, p. 368). Cette messe «le vigile tenait lieu en même temps de messe dominicale, et le deuxième dimanche de Carême, de ce fait, était vacant, c'est-à-dire n'avait pas de réunion liturgique.**

3. Les témoignages concordants du Sacramentairc gélasien ancien et du diacre Jean dans sa lettre à Senarius confirment cette organisation des scrutins (cf. A. Chavasse, *art. cü.}.*

Le Sacramentairc gélasien, *Liber sacramentorum romanae ecclesiae, [Va!. Reg.* **316), (ut édité par H. A.** Wilson **à Oxford en 1894·**

messe XVIII-xxxvii. Deux de ses expressions le prouvent, la seconde venant préciser l'indication fournie par la première. La postcommunion, en effet, souligne tout d'abord l'importance de la · solennité vénérable du mystère « célébré en ce jour. Le terme *sacramentum* est fréquent dans la langue liturgique du v« siècle pour désigner un mystère de la vie du Seigneur. De quel mystère s'agit-il ? L'oraison sur le peuple le précise en parlant des âmes «rachetées par la passion de leur Seigneur». Nous sommes donc au dimanche *de Passione.* Notons, pour confirmer cette conclusion, que les sermons do saint Léon contiennent nombre d'expressions parallèles à celles-ci, par exemple :

> Sacramentum, dilectissimi, dominicae passionis, quam Dominus Jesus, Dei Filius, pro humani generis salute suscepit (P. L. 54, coi. 313 C)

Notons encore que la même oraison sur le peuple est reprise par le Sacramentairc gélasien, avec quelques variantes, pour le dimanche *de Passione* (I-xxxvn, *or. sup. pop.}.*

z. Les dimanches de scrutins.

Le Carême romain avait deux buts principaux : préparer les catéchumènes à la réception du baptême lors de la Vigile pascale, et préparer les pénitents publics à leur réconciliation officielle avec l'Église le Jeudi saint. De ces deux préoccupations, plusieurs messes conservent la trace.

Pour ce qui est des catéchumènes, leur préparation liturgique avait lieu lors îles trois dimanches de scrutins. Nous avons relevé, en analysant les messes, toutes les allusions aux catéchumènes qu'elles contiennent. Or ces allusions sont au nombre de trois, chacune dans un formulaire différent, et de plus dans trois formulaires qui se succèdent immédiatement dans la série des messes étudiées. Cette observation, jointe à la détermination précédemment faite du dimanche *de Passione,* permet déjà de proposer pour les dimanches de Carême le classement suivant :

— 3e dimanche de Carême (premier de scrutin) :

> messe XVIJI-xvin : nec falsis gaudiis inhaerere patiaris quos ad veritatis tuae praemia venire promittis (M 67, 2)

— 4'· dimanche de Carême (deuxième de scrutin) :

> messe XVIIl-xx : isti... ad tuam gratiam venientes sui foeditate deterrent (M 69, 5)

— 5° dimanche de Carême (troisième de scrutin) :

messe XVHI-x x ïiii : fac nos atria supernae civitatis et te inspirante semper ambire et tua indulgentia fidenter intrare (M *yi,* 11)

— 6e dimanche de Carême *(de Passione) :*
messe XVIII-xxxvn.

Nous avons ainsi déterminé la place de quatre messes de Carême. Deux indices font apparaître comme particulièrement heureuse cette classification. En premier lieu il faut remarquer que le formulaire XVIII-xxiiii trouve sa place au cinquième dimanche, jour de l'important scrutin de la *Traditio symboli;* sa première oraison, qui manque, devait être empruntée à la liturgie du scrutin *. L'autre indice concerne les allusions aux chrétiens qui se repentent. Elles sont nombreuses et nous les avons relevées en analysant les messes. Or elles se font de plus en plus précises d'un formulaire à l'autre, jusqu'à ce que, dans la messe XVIII-xxxvn, la réconciliation apparaisse comme imminente. Ces allusions sont parfaitement à leur place pendant le Carême : dès le dimanche *de Passione* aliloure déjà la joie du pardon, quelques jours seulement séparent du grand renouveau de Pâques.

3. Le début du Carême.

Pour achever de reconstituer grâce aux messes étudiées la série complète des dimanches d'un Carême, il nous reste à pourvoir au premier dimanche do Carême, le second étant vacant. La messe XVIIl-vin semble avoir été utilisée ce jour-là ; une de scs expressions conviendrait bien en eflet à l'ouverture de la sainte quarantaine :

M 60. 20 : ad veritatem tuam *concessae nobis divinitus viae tramite dirigamur*

c) *Les messes post-pascales.*

Tout un groupe de formulaires, nous venons de le montrer, a trouvé en Carême sa place liturgique. Or ce groupe est constitué par des formulaires de Gélase contenus dans la section XVIII. Le groupe suivant des messes gélasicnnes, dans l'ordre proposé par le léonien, est celui de la section XXV11LI ; la

i. Cf. a. 2, p. 112.

tentation était facile d’essayer de trouver dans les dimanches après Pâques une place favorable à ces messes. Or deux indices confirment cette hypothèse : d’une part, leur nombre de six correspond exactement an nombre des dimanches *post Pascha* ; d'autre part, tous ces formulaires laissent supposer, on s’en souvient, que la réconciliation des coupables a eu effectivement lieu. Nous sommes donc bien après Pâques, nous assistons à la réorganisation spirituelle de l’Église d'où seuls les pécheurs endurcis ont été définitivement exclus Quant à la messe VIIII-v pour l’Ascension, sa place entre le 5e et le 6e dimanche *post Pascha* est obvie, malgré son déplacement dans le léonien.

d) *Les messes du début de l’année.*

Seuls la messe VIIT-χχ *bis* et les premiers formulaires de la section XVIII n’ont pas encore trouvé leur place dans l’année liturgique. Or ces messes se situent certainement, vu leur contenu. au début de l’affaire des Lupercales. Si toutes nos remarques précédentes sont exactes, il est donc logique d’assigner à ces messes, en respectant leur ordre, les dimanches qui précèdent le Carême.

Précisément une remarque liturgique très intéressante nous invite à fixer au premier janvier la date de célébration de la messe VHl-xx *bis,* la première de toutes : c’est à. ce jour, en effet, que le Sacramcntaire gélasien ancien 2 réemploie une de ses oraisons, la secrète.

Nous avons à présent utilisé toutes les indications chronologiques et liturgiques fournies par les messes, et ces indications nous ont donné le moyen à. la fois de restituer l'évolution de l’affaire et de situer à leur place exacte dans l’année liturgique une grande partie des formulaires. Un tableau (tableau I) résume l’ensemble de nos déductions ; remarquons en particulier que l’analyse des textes faite au moment île leur interprétation nous contraignait à situer le 15 février (date de la célébration des Lupercales) entre la messe XVlli-vin et la messe XVlII-xvm.

1. Un rapprochement liturgique intéressant nous invite Λ situer après Pâques la messe XXVIIII-χv. L’expression de la dernière oraison, spm *veritatis c! pacis* est une allusion à Jn. 14, 17. Or l’évangile de Jn. 14, 1-13 est la lecture du s* dimanche après Pâques dans l’ancienne liturgie romaine ; ci. le *comes* de Naples *post albas paschae dominica II* (H. Leclercq art. *Naples,* dans *DACI.,* col. 760).

2. Sacramentairc gélasien. 1-tx *ad populum* (p. 9, *édit.* Wilson}.

L'évolution liturgique de l'affaire des Lupercales.

B. — Essai de reconstitution chronologique
DE TOUTE L'AFFAIRE.

Les indications fournies par les messes viennent do nous permettre déjà une reconstitution de l'affaire des Lupercales. Pouvons-nous aller plus loin et essayer de déterminer l'année où curent lieu ces événements ? Ce serait du même coup dater avec précision chacun des dimanches qui jalonnèrent l'évolution liturgique de l'affaire. Une seule voie nous était ouverte pour tenter ce calcul : l'examen des années du règne de Gélase. Un second tableau (tableau TI) permet de les étudier rapidement ; nous l'avons facilement établi en connaissant les dates du règne de Gélasc (i« mars 492-21 novembre 496) et les elates de la fête de Pâques pour ces années ».

L'année 492 n'est pas à retenir, Gélase ayant été intronisé le icr mars de cette année-là. Pour choisir parmi les quatre années restantes, il nous reste un seul moyen : c'est le *nombre* des formulaires dont nous disposons ct qu'il faut placer dans le présent tableau ; non pas évidemment le nombre des dimanches de Carême. qui ne varie jamais d'une année à l'autre, ni celui des dimanches *post Pascha,* fixe lui aussi, mais le nombre des dimanches allant du début de l'année au début du Carême. Or, aussitôt que l'on compare le tableau 1 et le tableau II, il saute aux yeux qu'une seule année permet de les faire coïncider, c'est l'année 495. Seule, elle offre du icr janvier au Ier dimanche de Carême (exclu) le nombre de six dimanches qui nous est juste nécessaire pour inscrire la messe VIII-xx *bis* et les cinq premiers formulaires de la section XVIII ; seule elle fait tomber le ior janvier un dimanche, jour de synaxe liturgique, ce 1er janvier qui esi le jour probable de l'emploi de la messe VIII-xx *bis ;* seule enfin elle fait tomber le 15 février (jour des Lupercales) entre les messes XVIlI-vm et XVIIl-xviii, condition qu'exigeait l'analyse des textes *.

Σ. On trouve toutes ces indications chronologiques dans un ouvrage comme celui de Π. Libtzmanx, *Zeiirechnung der rümischcn Kaiserseit, des Mütelaltcrs und der Neuxeit /tir die Jahre* 1-2000 *nach Christus,* éd. Walter de Gruyter, Berlin-Leipzig, 1934.

2. D'autres rapprochements liturgiques pourraient confirmer que nous sommes sur la bonne voie. Par exemple l'épistolier romain «le Würzbourg (édit. G. Morin, · Le plus ancien cornes ou lectionnaire de l'Église romaine»,

La détermination de l'année permet du même coup de connaître la date exacte de chacun des dimanches qui jalonnèrent le déroulement liturgique de l'affaire des Lupercales ; il suffit de fondre le tableau I et le tableau II : la reconstitution chronologique offerte par le tableau 111 est trop satisfaisante pour n'etre pas très vraisemblablement exacte L

C. — Les aspects canoniques et disciplinaires DE L'AFFAIRE.

Ayant en mains le deroulement liturgique et chronologique des faits, nous pouvons désormais retracer à grands traits toute l'histoire de l'affaire des Lupercales, en situer exactement les phases principales.

Au début du règne de Gélase, le culte des Lupercales est une des dernières survivances du paganisme à, Rome ; il y est d'ailleurs célébré en bonne partie par des chrétiens peu délicats dans leur foi. qui le fréquentent au titre de vieille fête locale traditionnelle et porte-bonheur. Le pape supporte avec peine une pareille coutume, mais de multiples affaires l'empêchent probablement de remédier tout do suite à la situation ·. Les Lupercales de 494 seront cependant les dernières qu'il tolérera. Dès la fin de cette même année il dut exprimer sa volonté, car la vive opposition qu'il soulève contre lui paraît avoir commencé antérieurement à la série des messes que nous avons étudiées. Toujours est-il que le icr janvier 495, en même temps que, par la voie de la prière liturgique, il portait l'affaire à la connaissance de toute la communauté chrétienne de Rome, Gélase devait

Rev. bW<i., **XXVIII {19m), p. 41-74) donne A lire au 3· dimanche après l'Epiphanie le texte de Rom. 12, x7 que cite également la préface de la messe XVIII-111, attribuée précisément, dans notre hypothèse, au 3· dimanche après l'Épiphanie.**

1. D'autres données historiques montrent que l'année 495 est seule à convenir. En 493. en effet, le sénateur Andromaque (à qui la lettre contre les Lupercales s'adressera comme au chef des chrétiens rebelles) était encore l'ami de Gélase. C'est ce qu'observait déjà Dvciiesxe **dans son édition du** *Liber Pontificalis :* **« Le livre contre les Lupercales n'a pu être écrit avant le commencement de 494 car, dans une lettre de l'année précédente (Jaffé, 622 ; Thiel, t. I, p. 346}. Gélase parlait encore avec éloge du sénateur Andromaque. ı** *[Lib. Pont.,* **t. I, p. 256, n. 6). La rupture entre le pape ct le sénateur a dû se consommer dans le courant de l'année 494, puisqu'on 495 les positions sont nettement marquées dès le début de l'affaire.**

2. Nous avons dit (p. 17 à xç) la grande activité de ce pape.

Tableau II.

Les ANNÉES DU RÈGNE DE GÉLASE.

Années	402	493	494	495	496
Lettres dominicales	ED	C	B	A	GF
		3 janv.	2 janv.	i janv.	
		IO		8	7 janv.
		i7		15	14
		24	23	22	21
		|3>	30	29	28
		7 fév.	6 fév.	5 fév.	4 fév.
		14	13		11
		21	20		18
		28	—	=	25
I Quadr.		7 mars	27	12	3 mars
H Quadr. (vacat)	i mars	14	6 mars	KJ	10
Ill Quadr.	8	21	13	26	17
IV Quadr.	»5	28	20	5 mars	24
V Quadr.	22	4 avril	27	12	31
VI Quadr.	29	11	3 avril	19	7 avril
Pascha	5 avril	18 avril	10 avril	26 marSj	14 avril
1 post Pascha	12	<<	17	2 avril	21
Il post Pascha	19	2 mai	24	9	28
TH post Pascha	26	9	i mai	16	5 mai
IV post Pascha	3 mai	16	8	23	12
V post Paschal	ro	23	’5	3°	19
in Ascensione Dni	U	27	19	4 mai	23
VI post Pascha	17	30	p22	7	I'26
Pentecostes	i4 mai	6 juin	29 mai	4 mai	2 juin

promulguer officiellement la défense à tout chrétien de participer aux prochaines Lupercales. La décision était d'ordre disciplinaire, ct il est remarquable de constater que précisément la contre-attaque à laquelle passent les partisans des Lupercales se situe elle aussi sur le terrain disciplinaire : le pape aurait négligé de punir un clerc coupable d'adultère et on lui en fait grief

FT

Tableau ITI.

Chronologie de l'affaire des Lupercales.

Messes	Temps LITURGIQUES	Année 495. Lettre DOMINICALE : A
VIlI-xx *bis*.........		i janvier
XVIII-i................		8
XVHT-ii...............		15
XVIII-ui.............		2'2
XVIII1111...........		29
XVIII-v...............		5 février
XVIIï-vin..........	I Quadr.	12
		15 (mercredi) : fête des Lupercales
	II Quadr. (vacat)	19
XV11I-XVIII.........	III Quadr.	26
XVUT-xx............	IV Quadr.	5 mars
XVIII-xxmi	V Quadr.	12
XVIII-xxxvn ...	VI de Passione	19
	Pascha	•26 mars
XXVIIlI-viin...	I post Pascha	2 avril
XXVIIII-χιπ....	TI post Pascha	2
XXVIIII-xv	III post Pascha	16
XXVniI-xvim. .	IV post Pascha	1*3
XXVIIII-xx . ..	lV post Pascha	30
VIIII-v..................	in Ascensione Dili	4 mai (jeudi)
XXVlIlI-xxii..	VI post Pascha	I7
	Pentecostes	' 14 mai

Les premières messes étudiées témoignent toutes de la lutt< ainsi engagée ; le pape s'cflorcc de montrer la disparité «les deu? fautes du point de vue de leur gravité : si le crime du clcr< coupable mérite l'exclusion de l'Église, la participation d'ui

chrétien à un culte païen dépasse le plan disciplinaire et engage la foi elle-même, c'est un véritable sacrilège témoignant d'un total aveuglement du sens chrétien.

L'agitation grandit à mesure qu'approche le 15 février, date des Lupercales. Pour dissuader d'y participer les chrétiens obstinés, Gélase tente un dernier effort en écrivant au sénateur Andromaque et aux autres partisans des Lupercales la longue lettre que nous connaissons. Mais il sent bien qu'il ne sera pas entendu : la messe qu'il compose pour le premier dimanche de Carême rend le même son que la finale de la lettre : il est probable que cette année encore des chrétiens iront assister ou se mêler aux Lupercales.

De fait, les Lupercales ont lieu et des chrétiens s'y trouvent, entraînés par les adversaires du pape. Ayant ainsi enfreint une défense formelle, ils tombent sous le coup des sanctions canoniques dont Gélase les avait menacés. Mais qui est allé à la fête ? Les grands fautifs sont évidemment les adversaires obstinés du pape et c'est eux que condamne la préface de la messe XVIII-xx ; contre eux la sanction n'est pas douteuse : ils sont exclus de la communauté chrétienne, excommuniés. Par contre il apparaît vite à Gélase que d'autres chrétiens sont allés aux Lupercales par entraînement. Or nous sommes en Carême. En même temps que le pape fulmine son indignation contre la désobéissance commise, il songe au renouveau spirituel des fêtes pascales toutes proches et inspire peu à peu à son auditoire des sentiments de repentir. La messe du dimanche *de Passione* respire déjà la joie de Pâques.

Les messes post-pascales enfin travaillent à consolider le résultat obtenu. Gélase s'efforce d'affermir dans une vie chrétienne inébranlable scs chrétiens défaillants. Dans le même temps il réaffirme l'exclusion définitive de ceux qui n'ont pas voulu se soumettre.

A la Pentecôte de l'an 405. l'affaire des Lupercales, semble-t-il, était close.

VI. CONCLUSIONS

11 est temps de tirer les conclusions de cette longue mais nécessaire Introduction et de faire le compte des quelques acquisitions réalisées sur le triple terrain littéraire, liturgique et historique.

I. — Conclusions littéraires.

Notre espoir, disions-nous, était de contribuer un peu à l’exploration du Sacramentairc léonien. Au terme de notre travail, nous nous croyons en droit d’affirmer que dix-huit formulaires de messes de ce Sacramentairc sont l'œuvre du pape Gélase et ont été écrits à propos de l’affaire des Lupercales, très vraisemblablement en 495. C'est là le gain le plus important de cette étude. Même si telle ou telle oraison particulière de ces formulaires est moins caractéristique, ce résultat nous paraît ferme et nous ne pensons pas qu’il puisse être contesté dans son ensemble. Du même coup s’accroît d’autant le patrimoine littéraire qu’on peut avec certitude attribuer au pape Gélase.

A cette première et principale conclusion, nous ajoutons une remarque littéraire sur le caractère inhabituel de la lettre de Gélase contre les Lupercales. C’est une lettre ouverte et publique, écrite par un pape. Il serait faux de «lire qu’une lettre de ce genre, davantage controverse ou traité de polémique que lettre proprement dite, soit un fait littéraire totalement nouveau (le genre de la lettre-traité était déjà classique au ive siècle) ; mais qu'une telle lettre soit l’œuvre d’un pape est chose nouvelle et étonnante. De même que la littérature chrétienne ne nous donnait guère, avant ceux de saint Léon, île sermons prononcés par des papes, de même elle ne nous offrait, dans le genre épistolaire émanant de papes, que des lettres d’affaires. Tλ lettre contre les Lupercales, lettre de polémique adressée à un petit groupe de chrétiens dissidents pour discuter leur position et les inviter à revenir, est un fait littéraire assez nouveau et remarquable pour que nous ayons pensé devoir le souligner.

II. — Conclusions liturgiques.

a) Touchant la vie liturgique de l'Église, notre étude permet de saisir sur le vif, avec autant de vérité que s'il s'agissait d'un événement d'actualité, la façon dont s'est élaborée, on une circonstance bien déterminée, la prière de la communauté chrétienne de Rome à la fin du v® siècle : un événement important pour la vie de l'Église trouve un écho direct dans les formules de prières que le pape compose pour le dimanche suivant. Ainsi les oraisons de la Messe (dans lesquelles il faut compter la grande prière de la Préface) sont encore improvisées à cette époque et reflètent les préoccupations majeures du Pontife qui les prononce. Telle était et telle sera encore pendant la première moitié du vi· siècle la part importante mais normale prise par le Pontife dans la célébration liturgique. Ce fait était bien connu et nous n'en avons ici qu'une nouvelle et vivante illustration. Le pape Vigile (537-555) composera de la même façon, au gré des circonstances, les formulaires de messes qui constitueront les mêmes sections XVIII et XXV11IÏ du Sacramentairc léonien ou nous avons puisé la plupart des messes de Gélase '. Λ cette é|>oque, la prière liturgique continuait encore à jaillir de l'actualité. '

b) Un autre fait digne d'attention intéresse au premier chef l'histoire des formules de prière liturgiques : les formulaires de messes composés par un pape à l'occasion d'événements bien précis ne sont pas tombés dans l'oubli ; passé ces événements et leur fièvre, les textes sont restés : c'est la preuve formelle qu'ils lurent soigneusement conservés. Nous aimerions pouvoir aujourd'hui accéder à toutes ces anciennes archives ou collections du Vatican qui conservèrent ces textes liturgiques : nous ne le pouvons pas, en l'absence de tout document connu. Il est seulement certain qu'elles existèrent : là put puiser, vers 560 z, le compilateur du Sacramentairc léonien. La reconstitution chronologique de l'affaire des Lupercales a montré en effet que ce compilateur consultait des documents : tout en mélangeant,

:. **Cf. article cité de A.** ChavaSSB : · **Messes du pape Vigile dans le Sacramentairc léonien «,** *F.ph. lit.,* **LXIV, 1950, p. 161-2x3.**

2. La compilation du léonien est postérieure au pape Vigile (537-555} puisque ce Sacramentairc contient des messes de ce pape (cf. A. Ciiavassr, *art. tit., Ephemerides I.ilurçicac,* **LXIV el LXVI}.**

dans les sections XVIII et XXVllIl, les messes de Gélase et celles de Vigile, il respecta cependant *Vordre* même clans lequel étaient classées les messes de Gélase clans la source qu'il avait sous les yeux, cet ordre étant celui de leur parution. Aussi bien le Sacramentaire léonien n'avait pas encore pour dessein d'organiser systématiquement les oraisons de la Messe de façon invariable pour toute l'année liturgique : il n'est encore lui-même qu'une collection de textes liturgiques, offrant seulement un choix de prières. 1l était réservé au vi° siècle de voir les premiers essais tentés pour fixer les oraisons de la Messe sinon pour toute l'année, du moins d'abord jiour le Carême : l'époque de l'improvisation liturgique touchait à sa fin 1.

c) Nous sommes très loin de cette liturgie improvisée de jadis. Au hasard des fêtes et des temps liturgiques, nous devons lire, dans notre Missel romain telle oraison que Gélase composa autrefois dans le feu de sa lutte contre les Lupercales ; mais nous en avons totalement oublié le sens d'actualité, d'ailleurs si peu facile à reconnaître aujourd'hui qu'il a fallu cette longue Introduction pour le faire revivre. D'aucuns pourraient s'étonner que, par le fragile hasard de la conservation des textes dans de vieilles collections romaines et de la compilation des premiers livres liturgiques, des formules de prières aussi particulières que celles-là puissent à présent nourrir notre piété, porter notre propre prière et apparaître avec un caractère religieux de valeur universelle et intemporelle. Pourtant une attitude spirituelle authentique est de droit universelle. La Bible elle-même, qui

:. Nous «levons rappeler d'un mot la façon dont le compilateur du léo· nien a inséré les messes de Gélase dans son travail :

— la messe VHI-xx Ws, grâce à un contre-sens sur le mot ccw/morc-s, est au milieu de formulaires pour des fêles de saints :

— la messe VIIIl-v a été rangée avec d'autres formulaires pour la fêté de l'Ascension ;

__ les messes des sections XVIII et XXVIIIl furent insérées au milieu de messes de Vigile · en des points où la messe vigilienne qui précède 01 qui suit présente des idées analogues ı {et A. Chavasse, *art. suf>*. citt P- 212) ;

— les messes de la section XXV1I11 sont toutes post-pascales.

2. Par exemple l'oraison 1 de la mette VHI-xx *bis* est actuellcmen l'oraison du 3* dimanche après Pâques. Toutes les références au Misse romain sont d'ailleurs notées dans l'apparat critique du texte latin de formulaires.

est la Parole de Dieu, nous fournit maints exemples similaires : la foi d'Abraham, telle exclamation de douleur d'un Psaume, telle parole du Seigneur Jésus se sont exprimées en des circonstances très précises et n'en ont pas moins une valeur intemporelle et universelle. Toute parole religieuse intense devient ainsi une formule « typique » que l'Église peut nous proposer et en laquelle nous pouvons couler notre propre prière. Ainsi en est-il des oraisons du Missel quand nous en oublions l'origine pour leur faire porter l'expression de notre vie religieuse personnelle.

III. — Conclusions historiques.

Cette étude peut enfin apjmrter à l'Histoire de l'Église quelques précisions utiles.

«) En ce qui concerne d'abord l'histoire du pape Gélase, nous connaissons maintenant avec assez de détails une des principales actions menées par lui sur le terrain pastoral.

t) Le caractère de son intervention appelle en second lieu une importante remarque : des textes liturgiques ont pu être utilisés par un pape pour exercer dans l'Église le *magistère ordinaire.* Quand il intervient pour interdire aux chrétiens la participation au culte des Lupercales, Gélase ne prend pas en effet une simple décision disciplinaire : il engage son autorité sur une question qui intéresse la foi et la profession chrétienne ellesmêmes, sa lettre l'affirme abondamment. Si bien que, lorsque des chrétiens lui désobéissent formellement et suivent la fête, le 15 février, le pape se juge en droit de les rejeter de l'Église. Plus tard encore, après les fêtes de Pâques, ces mauvais chrétiens qui ne se sont pas soumis sont définitivement abandonnés à leur solitude. N'y a-t-il pas là une indication évidente que le pape Gélase engageait dans sa décision son magistère ordinaire ? 11 est clair que, non seulement dans sa lettre mais aussi dans les textes liturgiques qu'il composait pour chaque dimanche, Gélasc redisait avec autorité la foi commune de l'Église et en précisait les exigences en face du «langer concret qui la menaçait. De son côté la communauté chrétienne de Rome, qui entendait ainsi chaque dimanche les prières composées par son chef, y puisait l'enseignement même de l'Église en dehors duquel il n'y a pour un chrétien aucune vie de foi possible et avait donc l'obligation d'y adhérer intérieurement.

Pourtant lorsque Gélase, à la fin de sa lettre, redit sa décision, il affirme vouloir ainsi dégager sa propre conscience : *ego certe absolvam conscientiam meam* (L 30, 6). « Pour cc qui me regarde, dit-il, qu'aucun baptisé, aucun catéchumène ne célèbre cela (L30, 1) »; et encore : a II me faut déclarer que... » Pourquoi tant d'application à se mettre seul en cause ? Est-ce pour donner sa décision comme un avis personnel et quelque peu arbitraire ? Certainement pas, et lui-même nous interdit de le penser. S'il met tant de soin à présenter sa volonté, c'est uniquement en raison des circonstances : il entend dégager la responsabilité de scs prédécesseurs qui ne firent pas ce qu'il va faire maintenant, qu'il ne veut d'ailleurs pas juger et même qu'il excuse. C'est aussi pour engager à fond sa responsabilité personnelle en tant que chef de l'église : « Chacun de nous aura à rendre compte de sa gestion (L 32, 2). › Quand il commande et parle ainsi, il le fait donc de sa pleine autorité apostolique et entend engager les chrétiens jusque sur le plan de leur conscience et de leur foi.

c) Enfin, notre dernière remarque historique concerne l'histoire du paganisme à Rome. La fête des Lupercales continua-t-elle à se célébrer dans les années qui suivirent l'intervention de Gélase ? Nous ne le savons pas. Du moins nous est-il permis de penser que h; pape lui avait porté un rude coup. Ce qui est plus sûr, c'est que l'ensemble du vieux paganisme romain était en train d'expirer au moment où Gélase était sur le siège de Pierre. Pour nous en assurer, il n'est que de relire sa lettre : on ne sacrifie plus dans les temples païens, il n'y a plus de culte au Capitole, presque tous les cultes ont été peu à peu supprimés (L 28). Pourquoi, demande Gélase à ses adversaires, vouloir conserver les Lupercales au nom de la tradition, alors qu< tout le reste du paganisme a presque disparu ? Gélase cspèri même obtenir du pouvoir civil une décision officielle supprimani cette fête. Le fait même que les chrétiens défendent les Lupercales est révélateur pour nous ; c'est le signe (pic la fête avait à peu près tout perdu de sa signification religieuse pour n'etre plu qu'une manifestation du folklore local. Même ainsi édulcorée Gélase ne l'accepte évidemment pas, mais ses arguments son surtout d'ordre moral : il est sévère parce que la fête est ur grave occasion de scandale et de licence.

Γη autre fait liturgique bien connu confirme l'état de déc;

dcnce où était tombé le paganisme : c'est au cours du vi» siècle que va s'accomplir à Rome un changement profond dans la discipline baptismale. Jusque-là fonctionnait l'institution du catéchuinénat et les baptêmes d'adultes étaient la règle quasi générale ; bientôt les baptêmes d'enfants seront le plus grand nombre, et par suite l'institution du catéchuménat va régresser, le rite même d'administration du baptême sera modifié. Or ce grand changement n'est que le signe et la conséquence d'une situation nouvelle de ΓÉglise de Rome. Des familles en grand nombre sont chrétiennes ; le milieu ambiant est chrétien ; des petits baptisés pourront sans danger grandir dans leur foi. N'est-ce pas nous assurer équivalemment que le vieux paganisme a désormais perdu toute virulence et que Rome est devenue chrétienne ?

VIL LES TEXTES

Les textes du pape Gélase présentés dans cette édition ne sont pas le résultat d'un nouveau travail critique. L'excellence des éditions dont nous disposons et le peu d'ampleur de la tradition manuscrite rendaient superflue la reprise d'un tel travail, qui par ailleurs, au moins en ce qui concerne la lettre do Gclase, eût dépassé nos possibilités. Aussi nous sommes-nous contenté de redonner ici les textes des meilleures éditions, nous réservant seulement le droit de proposer nos conjectures pour les rares passages où il était permis d'hésiter et où celles des éditeurs ne semblaient pas satisfaisantes.

Nous présenterons successivement le texte de la lettre de Gélase et celui des messes du Sacramcntairc léonien.

I. — Le texte de la lettre de Gélase.

La lettre de Gélase contre les Lupercales est parvenue jusqu'à nous par une seule voie : elle n'est qu'une pièce particulière parmi les nombreuses autres pièces d'une longue collection de documents d'archives connue dans la littérature chrétienne sous le nom de *Collectio Avellana* ». L'histoire de son texte est donc liée à l'histoire de la collection entière *, dans laquelle elle s'insère sous le numéro d'ordre too.

La *Collectio Avellana,* la plus longue des archives similaires que nous possédions par le nombre et l'étendue de ses documents, a dû être réunie à Rome peu après le temps du pape

1. Ce nom fut donné pour la premiere fois à cette collection par les frères Bal'crini ; leur texte s'appuyait principalement sur le Codex AvcllanuS, dont nous dirons l'histoire.

2. La plus complète et la meilleure histoire du texte, des manuscrits et des éditions de la *Coüeciio Avellana* est celle que donne, dans le Corpus de Vienne, Otto Günthcr, son principal éditeur, *oj>. infra cit.* Nous tirons de lui tout cc que nous rappelons ici.

Vigile ’. Elle contient 244 pièces numérotées selon leur ordre de classement, émanant soit d'empereurs, de magistrats romains ou byzantins, soit de papes, d’évêques ou de synodes, et écrites entre les années 367 et 553, la dernière en date de ces pièces, colligée sous le n° 83 et dite » Constitution des trois chapitres «, ayant été en effet donnée à Rome par Vigile le 14 mai 553. Dans quel but cette collection fut-elle réunie par l’archiviste qui la constitua ? On no peut que formuler des hypothèses. Comment, d’autre part, une collection de pièces aussi importantes ne nous est-elle parvenue que par une seule famille de manuscrits, émanant d’un seul archétype relativement récent ? Te! est parfois le sort précaire de certains grands monuments de l’histoire et on ne peut que le déplorer.

Pour présenter le texte de cette *Collectio Avellana,* il nous suffira de faire brièvement état de la tradition manuscrite et des principales éditions. Nous aurons présenté du mémo coup le texte de la lettre de Gélase contre les Lupercales.

1) La tradition manuscrite de la « Collectio Avellana ».

Deux manuscrits sont au départ de cette tradition, tous deux du début du xie siècle :

fl) le Vaticanus latinus 3787, sur parchemin (V) ;

b) le Vaticanus latinus 4961, sur parchemin (= a).

L’histoire de chacun de ces manuscrits ne nous est pas également connue : alors que nous ne savons à peu près rien de V -, nous connaissons avec assez de précision l’origine et les aventures successives de *t.* Ce dernier fut peut-être écrit sur l’ordre de Pierre Damien, mais certainement peu de temps avant que celui-ci ne l’acquît pour le monastère dont il fut l’abbé entre les années 1043 et 1058, avant son cardinalat. C’est ainsi que le manuscrit entra dans le monastère ombrien de Sainte-Croix près de la fontaine Avellana, d’où il prit le nom de Codex Avellanus. 11 devait rester environ quarante ans au monastère avant d'être offert par les moines au pape Marcel II. Puis il fut acquis par le cardinal Guillaume Sirletus, familier des papes Marcel II

1. C'est l’opinion, très vraisemblable, des frères Ballerini.

2. L'examen du manuscrit montre seulement qu'il est une copte d’un archétype en minuscules, copie simultanément exécutée par neuf copistes se partageant le travail, comme il était fréquemment d'usage pour la transcription des très longs documents.

Ct Pic IV. Il entra enfin à la bibliothèque vaticane entre la mort de Sirletus (1585) et l'année 1591 où le cardinal Antoine Carafe en recensa la plus grande partie.

Cette situation privilégiée du manuscrit fit que les éditeurs le préférèrent longtemps à V, en le considérant comme le plus ancien. Pour percevoir clairement leur erreur, il fallait que quelqu'un reprît *ab ovo* l'étude du texte à partir de tous scs témoins manuscrits connus : c'est ce que lit personnellement leur dernier éditeur, Otto Günther : il en tira la conclusion que non seulement V était légèrement antérieur à *t,* mais que a était une copie de V *. 1l fut ainsi amené à établir sa propre édition à partir de V pris comme texte de base, et c'est son édition que nous utiliserons. En ce qui concerne le manuscrit x, il nous suffît de signaler pour finir que son texte fut à plusieurs reprises retouché par des copistes postérieurs. Quelques retouches (a2), du xiv« on du XVe siècle, n'intéressent que la pièce n° 105 de la *Collectio Avellana.* D'autres (za et x4), qui intéressent entre autres la pièce n° 100, c'est-à-dire la lettre de Gélase, sont du xvi° siècle ; elles rétablissent quelques conjectures assez faciles et n'offrent pas un très grand intérêt, inspirées qu'elles furent par une copie de x dont nous allons parler, l'Ottobonianus 1105, sur papier, du xvi® siècle.

Outre les deux manuscrits primitifs V et x, nous devons en effet mentionner au moins deux autres témoins, beaucoup plus tardifs, dont les conjectures seront cependant quelquefois préférées aux leçons de V par trop corrompues. Ce sont :

c) l'Ottobonianus 1105, sur papier, du xvi« siècle (= t>) ;

rf) le Vaticanus latinus 5617. sur papier, du xvi' siècle (— c-).

Le premier dérive de a, non pas directement mais par l'intermédiaire d'une autre copie de a perdue. 1l serait sans intérêt pour la recension du texte s'il ne contenait de nombreuses conjectures, souvent judicieuses et intéressantes, imaginées à titre personnel par un ou plusieurs copistes du xvip siècle utilisant une encre plus pâle, quelquefois aussi inspirées des leçons de V. Ces conjectures seront signalées dans l'apparat critique par le siglc o*.

Ixï deuxième manuscrit, œuvre de deux copistes différents, appartient également à la famille de x. 1l est certainement une copie de l'Ottobonianus. Lui aussi serait sans intérêt si le copiste

r. Günther justifie cela par de nombreux exemples.

qui en a transcrit la plus grande partie ne s'était risqué à son tour, sur l'ensemble du manuscrit, à des conjectures, d'inégale valeur il est vrai, la plupart téméraires mais quelques-unes intéressantes. Le siglc f. signalera les leçons où les deux copistes s'accordent contre 0, et y2 celles où le principal copiste fait œuvre personnelle.

L'ensemble des quatre manuscrits (V, a, 0 et suffit à faire la critique textuelle de la lettre de Gélase contre les Lupercales.

2) Les éditions de la « Collectio Avellana ».

Jusqu'à l'édition complète de 1895 donnée par Otto Günther dans le Corpus de Vienne et sur laquelle nous avons travaillé, la *Collectio Avellana* n'avait jamais été éditée *in extenso* et pour clic même, bien que la plupart do ses pièces eussent été souvent éditées ici ou là à titre de sources historiques. Tæ caractère commun à toutes ces éditions partielles fut un certain manque de rigueur dans l'établissement du texte, dû à une critique textuelle souvent insuffisante, qui a notamment ignoré ou négligé, dans quelques cas, le témoin important qu'est le V'aticanus V. Il nous suffira, pour notre propos, de citer l'une après l'autre les éditions où figure la lettre de Gélase contre les Lupercales, en indiquant brièvement leur valeur resj>ective.

«) Le premier éditeur important de la *Collectio Avellana* fut le cardinal Antoine Carafa dont l'ouvrage *Epistolarum decretalium summorum pontificum tomus primus,* paru en 1591, recensait dans sa dernière partie 186 pièces de la collection, parmi lesquelles la pièce n° 100. Cet éditeur déclare avoir tiré son texte *ex vetusto codice Vaticano,* et il est facile de voir, par comparaison avec les manuscrits, qu'il a recensé le V'aticanus a. Mais on trouve aussi dans son édition de très nombreuses leçons qui montrent avec évidence qu'il recensa aussi l'Ottobonianus. Ainsi, par le truchement de quelques retouches 0' de ce dernier témoin, on trouve dans le texte de Carafa quelques leçons de V, sans que, semble-t-il, il l'ait connu lui-même.

b) L'édition de Carafa fut suivie de très près par celle du cardinal Baronius qui, dans ses Annales (aux tomes IV et VII, parus à Rome entre 1593 et 1596), éditait la presque totalité de la *Collectio Avellana,* y compris presque toutes les pièces omises par Carafa. Outre le Vaticanus a, Baronius déclare avoir recensé un autre ancien V'aticanus ; il est possible que ce second codex

soit V, mais plus probablement il s'agit d'un autre manuscrit car Baronius le considère comme beaucoup moins ancien que a. Enfin Baronius utilise encore un codex de la famille de o, auquel il doit quelques leçons propres au Vaticanus V. Bien qu'ayant eu au moins deux manuscrits à sa disposition, Baronius s'est malheureusement trop souvent contenté de reprendre le texte de Carafa, dont il n'a souvent pas évité les fautes et dont il reprend la numérotation marginale. Malgré quelques bonnes conjectures, son édition reste plus fautive que celle de Carafa.

c) Les deux éditeurs précédents ayant fait connaître la *Collectio Avellana,* de nombreuses pièces de ce recueil devaient être par la suite plusieurs fois éditées par tous les éditeurs qui s'attachèrent à réunir des collections de conciles. Ces éditeurs n'allèrent pas aux manuscrits, mais se contentèrent de répéter les textes de Carafa et Baronius, les harmonisant selon leurs propres conjectures. Il suffira ici de citer les principaux ;

— Severinus Binius, *Concilia generalia e! provincialia,* Cologne, 1606 ;
— *Editio regia,* Paris, 1644 :
— Éditions Philippe Labbe, *Lutetiae Parisiorum,* 1671 ;
— Harduin, Paris, 1715 ;
— Dominique Mansi, Florence. 1759 et suiv.

L'édition de Pierre Constant, *Epistolae Romanorum pontificum tomus primus* (Paris, 1721), s'arrête à l'an 400 et ne contient pas la lettre de Gélase.

Le Bullaire de Turin de 1867 édita à son tour, en appendice, la plus grande partie de la *Collectio Avellana (Bullarum diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum pontificum, Taurinensis editionis appendix,* vol. 1). Mais cette édition ne présente aucune valeur, mêlant à plaisir les leçons de six manuscrits et les conjectures des précédents éditeurs, sans aucune justification critique.

d) Un dernier éditeur doit être nommé avant Günther. André Thicl, qui utilisa un bon nombre de pièces de la *Collectio Avellana,* parmi lesquelles la lettre de Gélasc, pour son édition de lettres de papes : *Epistolae Romanorum pontificum genuinae et quae ai eos scripta sunt a S. Hilario usque ad Pelagium II (Tom. I a S. Hilario usque ad S. Hormisdam),* Braunsberg, 1868. Cette édition garde une certaine valeur pour l'historien car Thicl. outre

qu'il a classé les documents par ordre chronologique, s'est attaché à les expliquer, continuant ainsi le travail qu'avait entrepris Pierre Coustant et utilisant parfois même ses notes. Mais l'édition de Thiel est nettement insuffisante pour l'établissement du texte, bien qu'il ait prétendu avoir recensé lui-même le Vaticanus Trop de fautes déparent son texte, et même de malheureuses conjectures puisées dans Baronius.

r) L'édition à laquelle nous nous sommes arreté est celle d'Otto Günther: *Collectio Avellana, Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum,* vol. XXXV, *Vindobonae,* 1895-1898. Il est le premier éditeur à nous avoir donné pour elle-même la *Collectio Avellana* en son entier et à avoir personnellement, dans ce but, recensé tous les témoins manuscrits de cette collection. Il est également le premier, non seulement à établir son texte en prenant pour ba^e le Vaticanus V, mais encore à justifier toutes les leçons qui s'en écartent en nous permettant la comparaison avec les autres manuscrits, grâce à un apparat critique soigné.

Le travail qu'a fourni Günther n'était absolument pas à notre portée et nous ne pouvions faire mieux que de choisir son texte. Nous y avons été fidèle pour l'ensemble de la lettre de Gélase ; si. ici ou là, nous proposons une autre conjecture ou une autre ponctuation, l'apparat critique le signalera. Nous conservons les numéros de ses paragraphes. Contre son habitude, cependant, nous mettons une majuscule aux mots qui commencent une phrase et nous écrivons j et v les lettres qu'il maintient dans leur forme i et n (par exemple, *juvat* au lieu de *iuual).*

Quant à l'édition de Migne (P. L. 59, col. 110-116 pour notre texte) dont nous n'avons rien dit, il suffit de mentionner qu'elle reproduit le texte de l'édition de Mansi (VIII, 95).

H — Le texte des messes du Sacramentaire léonien.

Les messes que nous avons étudiées et attribuées au pape Gélasc sont extraites du Sacramentairc léonien, dont le texte est beaucoup plus facile à établir que celui de la lettre de Gélase contre les Lupercales. Le Sacramentairc léonien ne nous vient en effet que par un *unique* manuscrit, bien que plusieurs de ses prières liturgiques se retrouvent dans d'autres Sacramentaires, le gélasien et le grégorien en particulier. Nous présenterons donc brièvement cet unique témoin avant d'en citer les principales éditions.

1) La tradition manuscrite du Sacramentaire léonicn.

Cette tradition se borne à un seul témoin, connu actuellement sous la cote suivante : *Veronensis LXXXV,* 80. Ce manuscrit fut découvert en 1713 dans la bibliothèque capitulaire de Vérone, parmi tout un lot de vieux et importants manuscrits latins ; Scipion Maüei. son inventeur, lui donna le nom de *Sacramentarium Veronense* 1 et en dicta le texte à un alumniste : c'est cette toute première recension qui, par le truchement du chancelier du Chapitre de Vérone, B. Campagnola, arriva aux mains de Joseph Bianchini, lequel l'éditait pour la première fois dans le quatrième tome des œuvres d'Anastase le Bibliothécaire, édition commencée mais laissée inachevée par son oncle Francis Bianchini, mort en 1729*. Scipion Maffei avait songé à éditer lui-même son texte ; pourtant l'édition *princeps* de Bianchini offre une très grande garantie pour la précision du texte et l'intérêt de la plupart de scs conjectures. Malheureusement elle se présente dans un tome énorme et incommode, de surcroît peu accessible. Par elle cependant le manuscrit de Vérone était désormais entré dans l'histoire de la littérature chrétienne, sous le nom assez mal justifié de Sacramentaire léonicn. nom que lui avait donné Joseph Bianchini et qui lui est resté 3.

Écrit en onciales, le manuscrit fut sans doute exécuté dans la seconde moitié du vi° siècle. 11 est très bien conservé, très lisible, à quelques pages près, et assez légèrement retouché pour que jamais le texte original ne soit détruit. Il devait être constitué à l'origine de vingt cahiers de huit feuilles, avec trois feuilles additionnelles à la fin. mais le début du manuscrit est perdu, soit la valeur de trois cahiers. Peut-être ce début contenait-il le Canon de la Messe, ce qui rendrait sa perte d'autant plus regrettable. Toujours est-il que les formulaires de messes qui le commencent partent de la messe vi du mois d'avril.

1. Quelques éditeurs (Assemani par exemple) ont continué à l'appeler le Sacramentaire de Vérone, désignation facile qui indique sa localisation actuelle et non son origine.

2. Francis Uia n c iu s i. *Anasiasii Bibliothccarii de Vilis Romanorum Pontificum,* t. IV, Vérone i735-

3. L'Introduction de Bianchini, en effet, présente ainsi le Sacramentaire léonicn : Codex Sacramentorum Vetus Romanae Ecclesiae, α *Sancto Leone Papa I confectus,* primum prodit ex manuscript© libro numeralis notae XL1. ante mille annos conscripto, qui extat in Bibliotheca ejusdem amplissimi Capituli Veronensis.

2) Les éditions du Sacramentaire léonien.

a) I/Editio princeps, nous l'avons dit, est due à Joseph Bianchini et parut à Vérone en 1735. De l'aveu de Feltoë, l'avant-dernier éditeur du léonicn, elle reste la meilleure que nous ayons.

b) En 1748. à Venise, A. Muratori reprenait l'édition dans le volume I de son ouvrage *Liturgia romana vetus,* sous le titre suivant : *Sacrante.ntanum Leonianunt sive Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae a sancto Leone papa I, ut videtur, conjectus,* et il lui donnait une Introduction *{de rebus liturgicis dissertatio).* Mais Muratori n'était pas allé au manuscrit et son édition est remplie de fautes. Elle devait néanmoins être rééditée deux fois, en 1760 et en 1771.

c) En 1754. à Rome, c'était au tour de Jos. Al. Assemani d'éditer le Sacramentaire, au tome 6 (1754, p. 1-180) de son *Codex liiurgicus Ecclesiae universae* (13 tomes, Rome, 1749-1766), sous le titre : *Sacrantenlarium Veronense, vulgo Leonia· num.*

d) Deux ans plus tard, en 1756, les frères Ballerini, dans leur édition des œuvres de saint Léon le Grand *(Opera S. Leonis,* t. 11, Venise, 1756, p. 1-160), éditaient à leur tour le léonien et c'est leur texte qu'utilisa Migne pour le volume 55 de sa l'atrologic latine, en 1846. Dans leur introduction, les frères Ballerini laissent entendre qu'ils ont colligé le manuscrit », mais Feltoë en doute et pense qu'ils sc contentèrent, comme Muratori, de reproduire le texte de Bianchini, en ajoutant aux siennes leurs conjectures personnelles souvent malheureuses.

e) En 1896, à. Cambridge (University Press), paraissait enfin l'édition de Charles Lett Feltoë, celle même que nous reproduisons ici et dont nous avons conservé, pour leur commodité, la pagination et les lignes. Feltoë a personnellement recensé le manuscrit et déclarait qu'il avait travaillé à réduire au minimum le nombre des fautes. On peut penser qu'il avait réussi à atteindre son but car V. de Zanche ne put relever que quelques rares erreurs ou omissions quand il revit le manuscrit (de Zanche, *de sacramentariô leoniano dentio edendo, Archiv. lat. Medii Aevi,* 1, 1924-1925, p. 245-249), dont aucune dans les messes que nous

i. Nos semper lectionem manuscript! vel proferemus in textu, vel in adnotationibus exhibemus, paucis locis exceptis ubi mauifestus librarii lapsus deprehenditur.

étudions. Sans doute l'édition de Feltoë n'est-ellc pas parfaite. Scs notes en fin de volume sont incommodes. A. Stuiber *{Libelli Sacramentorum Honiara,* 1950) lui reproche d'avoir omis bien des indications paléogéographiques contenues dans le manuscrit et précieuses pour l'intelligence de diverses notices.

/) La dernière édition du léonien date de 1956 : *Sacramentariuni Veronense,* par L. C. Mohlbcrg O. S. B. (édit. Herder, Rome). C'est une recension très minutieuse du manuscrit, où rien ne semble avoir échappé. Nous avons confronté avec elle le texte que nous tenions de Feltoë et nous avons rectifié ainsi quelques détails orthographiques, une fois ou l'autre même des leçons fautives, ce que nous avons alors signalé à l'apparat.

La plupart du temps, Feltoë corrige sans le dire l'orthographe défectueuse du manuscrit. Grâce à l'édition de Dom Mohlbcrg, nous avons pu signaler dans chaque cas l'orthographe du manuscrit, excepté cependant pour les quatre mots suivants où nous avons corrigé sans le signaler :

Ecclesia au lieu de *Aeclesia*
praestare au lieu de *prestare*
preces au lieu de *praccès*
inhaerere au lieu de *inhererc*

Nous avons conservé par contre les abréviations liturgiques que le manuscrit emploie et que Dom Mohlberg a cru devoir supprimer : en voici la liste en ce qui concerne les messes étudiées :

Omp sernp DS = Omnipotens sempiterne Deus
Vere digû — Vere dignum
Due, Diii, Dftm Domine. Domini, Dominum
Sca, scac = sancta, sanctae
Xfus = Christus
Scificatio = sanctificatio
Spus, spin ■- spiritus, spiritum

Nous mettons une majuscule au début des phrases et nous écrivons j la lettre que Feltoë transcrit i.

En regard des textes, les petites notes marginales que porte le manuscrit sont postérieures et écrites par une main différente ; nous les avons conservées en les faisant passer dans l'apparat critique.

Nous avons enfin établi trois étages de notes critiques :

— le premier étage (lettres grecques) signale les emplois du même texte liturgique dans le Sacramcntaire gélasien ou dans le Missel romain actuel ;

— le deuxième étage (lettres minuscules) est consacré aux références ;

— l'étage inférieur enfin est l'apparat critique.

LA LETTRE DE GÉLASE CONTRE LES LUPERCALES

SïGLES DE L'APPARAT CRITIQUE.

a) Les manuscrits :

V = Vaticanus 3787, début 11e siècle
o . Ottobonianus 1105, 16e siècle
o2 = conjectures sur 0
a = Vaticanus 4961, début 11e siècle, copie do V
a3 = conjectures sur a, du i6° siècle
P = Vaticanus 5617, 16® siècle, copie de 0
ç2 = conjectures sur p

b) Les éditions :

Carafa — Antoine Carafa, Epistolarum decretalium summorum pontificum, t. I. Rome 1591.
Baronius = César Baronius, Annales ecclesiastici, t. IV-VII, Rome 1593-1596
Labbe = Édition Philippe Labbe, Paris 1671
Tl|ici = André Thiel, Epistolae Romanorum Pontificum genuinae, t. I, Braunsberg 1S68, p. 598-607.
Günther = Otto Günther, Collectio Avellana, Corpus de Vienne, t. XXXV, Vienne 1895-1898, p. 453-464·

— Dans Migne, la lettre de Gélase se lit au tome 59 de la Patrologic latine, col. 110-116.

— Les paragraphes de la présente édition sont ceux de l'édition de Günther.

— Tant pour la lettre de Gélase que pour les messes du léonien, nous avons conservé à l'apparat critique les sigles employés par les éditions sur lesquelles nous avons travaillé, ou bien les sigles les plus habituellement employés.

Λ ce sujet, il suffit d'observer que :

— dans la lettre, V désigne le principal manuscrit, Vat. 3787.

— dans les messes au contraire, *V* désigne le Sacramentaire gélasicn ancien, le Vat. Reg. 316.

EJUSDEM PAPAE GELASII ADVERSUM ANDROMACHUM ET CETEROS ROMANOS QUI LUPERCALIA SECUNDUM MOREM PRISTINUM COLENDA CONSTITUUNT

1. Sedent quidam in domibus suis nescientes neque quae loquantur neque de quibus affirment -, de aliis judicare nitentes cum se ipsi non (ju)dicent et velint prius accusare quam nosse ac docere quam discere et indiscussis rebus nec invesli<gati>s causis nec rerum ratione quaesita, quod eis ad buccam venerit inconsideranter effundere et praecipitanter evomere, non veritatis adsertione prolata censentes sed studio cacologiae quae nesciunt arguentes, coque progressi sunt ut etiam recte facta malivolentiae proposito lacerare contendant, qui si saperent non praecipitarent omnino sententiam sed perscrutatis ante rebus loquenda depromerent.

2. Verum quia nos arguunt segnes esse censores in vitiis ecclesiae cohercendis, et a nobis consequenter agnoscant non tantum corporalis adulterii esse peccatum, quod et discuti debeat ct jure puniri, sed esse longe majus fornicationis et adulterii genus, quod in quolibet Christiano — quia membrum omnis Christianus ecclesiae est — competenter debeat vindicari : tanto enim sacrilegii majus est crimen quanto animae fornica·

i *a.* **I Tim. i, 7-**

TiSuJ. **EJUSDEM a INC1P EJUSDEM V**
1.3 judicent o* : dicent V || nosce V || 4 investigatis *Caraja* **: investi! V l' 9 qui 0 : qua V.**
2.4 fornicationis ct adulterii : fornicariis ct adulteris V.

1. Ce titre est celui des manuscrits de la *CoUtilio Avellana* **mais tie fail pas partie du texte authentique de Gélase.**
Nous rappelons que la division en paragraphes est empruntée à l'éditiol de Güntber (Corpus de Vienne).
2. La lettre de Gélase utilise fréquemment des termes empruntés à la langue juridique. En particulier, les termes *dixeussio* **et** *discuti* **ont ici le**

Du même pape Gélase contre Andromaque et les autres Romains qui maintiennent qu'on doit, selon l'ancienne coutume, célébrer les Lupercales

Première partie :

Attaqué sur un point de discipline, Gélase se défend et attaque à son tour ses adversaires.

A) Gélase a été attaqué le premier pour une affaire d'ordre disciplinaire.

1. il en est qui siègent dans leurs maisons, qui ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils dogmatisent, qui font tout pour porter un jugement sur autrui alors qu'ils ne se jugent pas eux-mêmes, alors qu'ils veulent accuser avant «le savoir et enseigner avant d'apprendre, alors qu'ils veulent, sans examiner les faits, ni scruter les causes, ni rechercher la portée des questions, lâcher inconsidérément et vomir précipitamment ce qui leur vient à la bouche, sans contrôler ce qu'ils avancent aux exigences de la vérité, mais dénonçant ce qu'ils ignorent en s'appliquant à divagu r; voilà jusqu'où ils en sont arrivés : même ce qui a été bien fait, ils tâchent, dans leur parti pris de malveillance, de le mettre en pièces, eux qui, s'ils avaient quelque bon sens, ne précipiteraient certainement pas leur sentence mais au contraire, après avoir d'abord approfondi les questions, en déduiraient ce qu'il faut dire.

2. En vérité, puisqu'ils nous accusent, nous, d'être des censeurs lents à réprimer les fautes qui souillent l'Église, qu'ils apprennent donc aussi de nous qu'il n'y a pas seulement un péché d'adultère charnel, qui doit être à la fois et instruit et justement puni -; il y a aussi une forme beaucoup plus grave de fornication et d'adultère, qu'en un chrétien — parce que tout chrétien est membre de l'Église — on doit normalement punir : d'autant plus grave, en effet, est le crime de sacrilège que la fornication

sens de jugement, d'examen, d'action de juger, en parallèle avec la sentence finale qui clôt le jugement ou avec le châtiment que cette sentence énonce (jîi/z· **; ils sont synonymes par conséquent de** *jiulicarc* **et** *jialiciitm.*

tio pcjor est corporis ; nam per animae fornicationem ab ipsius Dei conjunctione disceditur adque immundos spiritus spiritalis adulterii genere transitur ».

3. Quomodo autem non (in> hanc partem recidit qui. cum se Christianum videri velit et profiteatur et dicat, palam tamen publiceque praedicare non horreat, non refugiat, non pavescat ideo morbos gigni quia daemonia non colantur et deo Februario non litetur, ei deo ubi haec deliramenta compererit ? Quomodo praevaricator non est, qui in has blasphemiae profanitates incurrit ? Quomodo sacrilegus non aestimetur, qui abjurata unius Dei providentia et potestate, quam confessus, ad prodigiosas superstitiones et vana figmenta seducitur ?

4. Secundum apostolum « longe deterius jureque damnandum confessam veritatem deserere quam si in eam nullatenus credidisset. Quamvis enim ridiculosa sint figmenta quae proferat, tamen ipse affectus et voluntas in crimine est et professio ac praedicatio jure damnanda, ac per hoc, qui in alium

2 *a.* **cf. I Cor. 6, i6 sq.**
4 *a.* **cf. II Petri 2, 20 sq.**

2,<) adque *scripsit Gunther* **: atque V atquc(ad) o*.**
3.1 in *addidit Baronius* **|| 3 publiceque p*** *Baronius* **: publiceque suppll-ceque V i| 4 morbos gigni** *corr.* **α** *man. 1 ut videtur* **: morbo signi V || 5 ei deo** *scripsit Giinlker* **: deo 0 ideo V video** *Baronius Thiel* **| 6 has** *corr. 0 ;* **hac V ‖ 9 vanas V.**

reus
4.1 deterius jureque damnandum *scripsit Gunther* **: deterius jureque damnandus V ‖ 2 in eam 0 : ineam V || 3 credidisset** *o* **: credidisse V.**

1. Cet étal est l'union aux esprits impurs, aux démons, à laquelle on passe, comme on vient de le dire, par l'adultère spirituel.
2. L'expression *palam publiceque·* **se rencontre deux fois dans la lettre (ici et au paragraphe 9}.** *Palam* **signifiant déjà · publiquement «. au sens affaibli de notre mot français, le terme** *publiée* **doit être pris au sens technique du droit : publiquement, officiellement.**
3. Dans le paganisme, le mot *profanus* **a parfois désigné le sacré, le consacré. A l'époque classique, il a aussi désigné ce qui est hors du concept de sacré, le profane (très fréquemment chez Cicéron par exemple}, et, par extension, ce qui est impie et sacrilège. Aux yeux du christianisme, il est vite devenu le terme désignant le sacré païen. Ainsi** *profanitas* **a désigne le paganisme lui-mcmc.**

de l'âme est pire que celle du corps ; car par la fornication de l'âme on quitte l'union avec Dieu lui-même et l'on passe aux esprits impurs par une sorte d'adultère spirituel.

B) Gélase condamne à son tour son adversaire pour une faute beaucoup plus grave, la participation à un culte païen.

3. Mais comment ne retombe-t-il pas dans cet état 1 l'homme qui, tout en voulant paraître chrétien, en le professant, en le déclarant, cependant ne tremble pas, ne répugne pas, n'a pas peur de proclamer ouvertement et officiellement 2:1: Les maladies viennent de cc qu'on n'honorc pas les démons et qu'on ne sacrifie pas au dieu Februarius», à ce dieu chez qui il a puisé toutes ces folies ? Comment n'est-il pas prévaricateur, celui qui en arrive à ces blasphèmes de païen3? Comment ne passerait-il pas pour sacrilège celui qui, ayant abjuré la providence et la puissance du Dieu unique, qu'il avait confessées, se laisse entraîner vers ces monstrueuses superstitions et la vacuité de ces représentations ?

4. Selon l'apôtre il est bien pire, et justement condamnable, d'abandonner la vérité qu'on avait confessée que de n'avoir jamais cru en elle 45 Quoique en effet soient ridicules les figurations auxquelles il se livre, cependant l'attachement qu'il y met et son intention sont matière à poursuite », comme sont justement condamnables leur profession publique et leur diffusion ; et voilà pourquoi cet homme qui exigo sans retard une

4. Il faut lire avec Günther *damnandum* au lieu de *damnandus.* En aucune façon d'ailleurs la traduction littérale de cette phrase ne serait correcte en français car la phrase latine elle-même est incorrecte, passant de l'impersonnel a·: personnel. Gélase énonce un principe général (inspiré de II Pierre 2, 20 et suiv.) mais, dans le deuxième terme de la comparaison, tl fait déjà l'application du principe à la personne de son adversaire. Il faudrait traduire littéralement : selon l'apôtre il est bien pire... d'abandonner la vérité qu'on avait confessée que *s'il* n'avait jamais cru en elle.

5. *Esse in trimiiu* signifie eu termes de droit «être l'objet d'une accusation». Ici cette expression rappelle le terme *distuli* déjà employé; elle est mise en parallèle avec la sentence finale *(damnanda)* et s'en distingue. Au contraire le terme *crimen* employé seul se retrouvera huit fois encore dans la lettre, mais désignera toujours la faute elle-même.

sententiam damnationis vult sine dilatione proferri, in quo alium judicat semetipsum se condemnare cognoscat.

5. Numquid enim pontifex vindicare debet in eos qui adulterium corporale committunt, et in cos qui sacrilegium, id est fornicationem et adulterium spiritale gerunt, non debet vindicare ? Nonne ipse Dominus, cum adultera ad eum esset adducta, accusantibus dixit · : si quis vestrum sine peccato est, primus in eam lapidem mittat ? Non ait « si quis vestrum non simili modo adulter est » sed « si quis sine peccato est » ; quolibet ergo obstrictus quisque peccato in alterius peccati reum lapidem non audeat mittere. Quibus tunc pro sua conscientia discedentibus mundi Salvator adjecit : mulier, ubi sunt accusatores tui ? Nemo te condemnavit, nec ego te condemnabo. Sed vade, ulterius jam noli peccare ». Tenes et teneris, urges ct urgeris, obstringis et obstringeris ; pontificis discussionem flagitas vindictamque deposcis : memento idem adversum omne crimen esse proferendum.

6. Numquid non etiam leges humanae dicunt quod reus reum facere non possit·· ? Festucam vides in oculo fratris et in tuo trabem non vides* ? Qui moechos accusas adulterium facis et corporales adulteros spiritalis adulter incessis ? Certe discussionem poscis, homo diligens, maturus, religiosus, non vis aliquem in ecclesia peccare, peccantem cupis discuti et poenae consequenter addici : quaecumque in alium promis, ct in te proferre cogeris ; hoc enim facis ne segnitia pontificis accusetur, ne maculetur ecclesia : debet ergo et pontificis in omnibus malefactis sollicitudo ct severitas non deesse et ab omnibus ecclesiae fama purgari.

5«. Jo. 8. 7 sq. 'I *b* Jo. 8, 10 sq.
6 a. Digest. XLVIII i,5;Cod. Theod. IX 1, ia; Cod. Just. IX 1, 19 || *b* Mattb. 7. 3·

5,6 simili modo *scripsit Giinthcr* : similitudo V similiter o* [| 7 quolibet *corr. Carafa ;* quodlibet V. || 14 idem *scripsit Giinlhcr* : in V.
6,5 non vis ‹› : novis V | (› cupis *corr. o* : cupi V | pene V || 7 in te p* : inter V.

sentence de condamnation contre autrui doit reconnaître qu'il se condamne lui-même (en accomplissant le crime) sur lequel il juge l'autre.

5. T-c pontife doit-il en ellet sévir contre ceux qui commettent un adultère charnel ct ne doit-il pas le faire contre ceux qui accomplissent un sacrilège, c'est-à-dire un acte de fornication et d'adultère spirituel ? Le Seigneur lui-même, alors qu'on lui avait amené une femme adultère, n'a-t-il pas dit aux accusateurs : «Si quelqu'un de vous est sans péché, qu'il lui jette le premier la pierre » ? Il ne dit pas ; « Si quelqu'un de vous n'est pas de la même façon adultère », mais : « Si quelqu'un de vous est sans péché » ; ainsi, quel que soit le péché dont quelqu'un s'est rendu coupable, qu'il n'ait pas l'audace de jeter la pierre à celui qui a commis un péché différent. Chacun alors se retirant d'après sa culpabilité, le Sauveur du monde ajouta : « Femme, où sont tes accusateurs ? Personne ne t'a condamnée, moi non plus je ne te condamnerai pas. Mais va et désormais ne pèche plus. » Tu veux prendre et c'est toi qui es pris, presser ct c'est toi qui es pressé, déclarer coupable et c'est toi qui es déclaré coupable; tu sollicites l'examen du pontife et tu réclames le châtiment : souviens-toi qu'on doit de même porter sentence contre tout crime.

6. Les lois humaines elles-mêmes ne disent-elles pas qu'un coupable ne peut pas agir en justice contre un coupable ? Tu vois la paille dans l'œil de ton frère, et la poutre dans le tien, tu ne la vois pas ? Toi qui accuses les adultères, tu commets l'adultère ; et toi, adultère spirituel, tu attaques les adultères charnels ? Vraiment tu réclames un jugement, homme scrupuleux, rassis, religieux ! Tu ne veux pas que quelqu'un pèche dans l'Église ; tu souhaites que le délinquant soit jugé, ct condamné en conséquence [1] à une peine : ce que tu exprimes contre autrui, contre toi aussi tu es contraint de l'appliquer ; tu fais cela en effet pour qu'on n'accuse pas la négligence du pontife, pour que l'Église ne soit pas souillée : il faut donc que tout méfait soit, sans faute, objet de l'attention et de la sévérité du pontife et que de tous soit lavé le bon renom de l'Église.

1. Le mot *consequenter,* ici et paragraphe suivant, a un sens fort : « en conséquence ». La peine sera en rapport avec la gravité de la faute.

7. Sed dicas forsitan <te> laicum, illum ecclesiae ministrum ct eo gravius crimen exaggeres. Verum dicis nec ego diffiteor : tanto sollicitius examinandus est «pianto magis propinquus est, tanto magis reus est quanto in illo ministerio constitutus, et haec facere minime debuisset. Ecce censura non deest : auditur et, si convictus fuerit, vindictae consequenter addicitur. .Age modo, quid vis de te ? Numquid quia in ministerio sacro non cs, in plebe sacra non es ? An nescis et te membrum esse summi Pontificis ? An ignoras totam ecclesiam sacerdotium vocitatam · ?

8. Postremo si ille reus est, qui accedens ad ministerium ecclesiae delinquit, numquid ct tu reus non cs, qui post confessionem veritatis ad prava et perversa et profana et diabolica, quibus te renuntiare professus es, figmenta reduceris ?

9. Itaque etiam tu post blasphcmias palam publiceque profusas a sacro corpore modis omnibus abstinendus es. Non potes enim mensae Domini participare et mensae daemoniorum, ncc calicem Domini bibere et calicem daemoniorum ·, non potes templum Dei esse et templum diaboli, lux simul et tenebrae in te convenire non possunt. Viderim utrum urgeas atque compellas in alio maleficium vindicari : tu tamen sceleris tui pondus non potes declinare et, quanto in alio transire crimen non pateris impunitum, tanto quid etiam in te pro rerum ratione facere debeamus ostendis ».

7 α. I Petri a, 5.
9 α. i Cor. 10, 20 || à cf. Matth. 7, 2 et Rom. 2, 1.

7,1 te *addidit Baronius : om.* V' **forsan te o2** '| **2 co scripjtf** *Günther* : **ego V** I **5 auditur** *corr. Guniker :* **auditu V** |' **9 sacerdotium** *corr. Baronius :* **sacerdotum V.**
9,6 urgeas *corr. Baronius* : **urgues V** '| **7 maleficium** *correxerunt Tnicl et Günther* : **maleficio V || 8 pateris** *corr. Caraja* : **poteris V.**

7. Mais peut-être diras-tu que tu es un laïc, et lui, le coupable, un ministre de l'Église, et tu aggraves d'autant son crime. Tu dis vrai et moi-même je n'en disconviens pas : il doit être jugé d'autant plus soigneusement qu'il est davantage d'Église, il est d'autant plus coupable qu'il est plus élevé dans ce ministère et qu'il aurait dû d'autant moins commettre ces choses. Eh bien, on n'escamote pas la procédure : on le juge et. s'il est convaincu, il sera soumis au châtiment qui convient. Et maintenant, qu'espères-tu pour toi ? Est-ce que, pour n'etre pas du ministère sacré, tu n'appartiens pas au peuple sacré ? Ne sais-tu pas que toi aussi tu es membre du Pontife suprême ? Ignores-tu que l'Églisc entière est appelée un sacerdoce ?

8. Finalement, si celui-là est coupable qui, accédant au ministère de l'Églisc, commet une faute, est-ce que toi aussi tu n'cs pas coupable, qui, après avoir confessé la vérité, vas retourner aux représentations dévoyées, perverses, païennes, diaboliques, auxquelles tu as fait profession de renoncer [1]?

9. C'est pourquoi toi aussi, après ces blasphèmes proférés ouvertement ct officiellement, tu dois être écarté de toutes manières du Corps sacré [2]. Tu ne peux en effet participer à la fois à la table du Seigneur et à la table des démons, ni boire le calice du Seigneur ct le calice des démons ; tu ne peux être le temple de üicu et le temple du diable, la lumière ct les ténèbres ne peuvent à la fois se rencontrer en toi. Je l'ai bien vu : tu insistes ct tu presses pour qu'on châtie le méfait chez autrui ? Toi cependant tu ne peux rejeter le poids de ton forfait ct, en ne tolérant pas que chez autrui le crime passe impuni, par là tu nous montres ce que nous devons faire contre toi aussi en tenant compte des faits.

1. Allusion à la cérémonie baptismale où le chrétien renonçait solennellement au démon.
2. H s'agit de l'Eucharistic, cc que la suite immédiate du texte va dire clairement.

10. Vcrumtamen in ipsis blasphemiis tuis, quibus es jure plectibilis, imperitiam tuam evidenter agnosce et. sicut ait ille : voluntatem habere te mentiendi, artem fingendi non habere °, cum sic te inteliigas malum habere affectum perversumque apostatandi propositum, ut tibi materia prorsus vanitatis illius nulla suppeditet nec possis adstruere quod cordo concipis et ore depromis.

11. Dic mihi, cum saepenumero in romanis historiis legatur Livio ora(to>re saepissime in hac urbe exorta pestilentia infinita hominum milia deperisse atque eo frequenter ventum, ut vix esset unde illis bellicosis temporibus exercitus potuisset adseribi : illo tempore deo tuo Februario minime litabatur an etiam cultus hic omnino nil proderat ? Illo tempore Lupercalia non cclebr<ab)antur ? Nec enim dicturus es haec sacra adhuc illo tempore non coepisse, quae ante Romulum ad Evandro in Italiam perhibentur adlata.

12. Lupercalia autem propter quid instituta sunt, quantum ad ipsius superstitionis commenta respectat. Livius in secunda decade loquitur nec propter morbos inhibendos instituta commemorat sed propter sterilitatem, ut ei videtur, mulierum, quae tunc acciderat, exhibenda. Proinde si vel ad hoc ipsum

10«. ?

10,3 voluntatem *corr.* **o : voluntate V.**
i:,2 Livio oratore *scripsit Güntker:* **libi o orare V Livio auctore** *Carafa* || **7 celebrabantur** *corr. p* : **celebrantm V** ;| **8 coepisse quae** *corr. oz* : **cepisse qui V.**
12,a respectat *corr. Gilnthcr :* **respectant V | 5 exhibenda V : exigcndai** *Labbe in marg. Gilnthcr* **eximendam** *Thiel*

i. S'agit-il d'une citation d'auteur ? Les relevés du *Thesaurus ling** *lalinae* **ne donnent rien qui se rapproche de cette formule. N'est-ce f plutôt une phrase de la sagesse des peuples ?**
Quant à *fingendi,* **on peut le comprendre à la lumière de nombreuses f< mules parallèles de Cicéron, où les deux mots** *mentiri* **et** *fingere* **sont as!**

Deuxième partie :

Le réquisitoire contre les Lupercales.

A) L'inefficacité constante des Lupercales.

10. Mais pourtant, jusque dans tes blasphèmes eux-mêmes, pour lesquels tu mérites justement d'être puni, reconnais clairement ton manque d'habileté; comme dit l'autre : « Tu as la volonté de mentir, tu n'as pas l'art d'inventer [1] » puisque tu te rends si bien compte que mauvais est l'attachement qui te tient et pervers ton dessein d'apostasier, puisque rien absolument ne t'est procuré par ce culte vide et que tu ne peux apporter aucune preuve à ce que ton cœur conçoit et ta bouche exprime.

11. Dis-moi : alors qu'on lit à bien des reprises dans l'histoire romaine de Tite-Live que la peste s'est très souvent déclarée dans cette Ville, faisant périr les hommes par milliers et allant même souvent jusqu'à rendre impossible, en ces âges si adonnés à la guerre, la levée d'une armée, à cette époque, (dis-moi), n'offrait-on aucun sacrifice à ton dieu Februarius, ou bien alors ce culte ne servait-il strictement à rien ? A cette époque, ne célébrait-on pas les Lupercales ? Car tu ne diras pas qu'à ce moment-là ces cultes sacrés n'avaient pas encore commencé, eux dont on rapporte qu'ils furent introduits en Italie par Évandre, dès avant Romulus.

12. Les Lupercales, par ailleurs, pourquoi ont-elles été instituées ? Pour autant qu'il s'occupe des inventions de cette superstition même, Tite-Live le dit dans sa seconde décade : et il rappelle qu'elles n'ont pas été instituées pour enrayer les maladies, mais furent créées, à ce qu'il lui semble, à cause de la stérilité dont les femmes étaient alors affligées Si donc, au

ciés · *num mentiri me, num fingere aliquid?* (Verr. 6, 14") — *num finfio, uti.n mentior ?* (Tusc. 3, 46). *Fingere* signifie alors » inventer faussement ›.

2. Les éditeurs du texte ont essayé de remplacer par plusieurs conjectures le mot *exhibenda* des manuscrits. Leur désir évident était de trouver un terme qui pût se mettre en parallèle avec le mot *inhibendos.* Si au contraire on met en parallèle *exhibenda* et *instituta,* le texte est satisfaisant, aussi bien grammaticalement que pour le sens.

aliquid hoc valeret, hoc intermisso non morbus acciderit, contra quem Lupercalia reperta non sunt, sed feminae nequaquam generare debuerant, pro quarum fecunditate concinuntur inventa.

13. Quid dicturi estis de peste, de sterilitate, de bellorum tempestate continua ? Numquid et haec propter sublata Lupercalia contigerunt ? Si autem non propter ista vel vitanda vel curanda Lupercalia sunt provisa, quid inani turbatione jactamini ? Quid Tuscia, quid Aemilia cetcraeque provinciae, in quibus hominum prope nullus existât, ut bellica necessitate consumerentur Lupercaliorum fecit offensio, quae longe ante vastatae sunt, quam Lupercalia tollerentur ? Quando Anthemius imperator Romam venit, Lupercalia utique gerebantur et tamen pestilentia tanta subrepsit ut toleranda vix fuerit. Numquid per Campaniam Lupercalia gerebantur, quae sublata morbos illic ct pestilentiam procrearent ?

14. Sed dicturi estis ad Romam tamquam ad caput omnia pertinere et quod hic factum non est diversis provinciis ad eam pertinentibus obfuisse. Cur ergo, antequam ad Romam istac provinciae pertinerent, praeter Lupercalia propriis opibus floruerunt ? Ut sterilitas sit continuata terrarum, Lupercalia sublata fecerunt an nostrorum merita peccatorum, de quibus olim dictum est :

...et

Quidquid Romani meruerunt perdere mores - ?

Sterilitas certe feminarum debuit provenire, propter quam auferendam Lupercalia instituta jactantur, non sterilitas terrarum,

14 a. Lucan., *Phan.* II, 513.

12,8 concinuntur *corr. GHnihcr*; concinantur V,
13,5 Aemilia *corr.* 0 : demilia V || 6 bellica *corr. o2* : vellica V j| xx Campaniam corr. α : Campania V '| 12 pestilentiam *corr.* 0 pestilentia V |, procrearent *corr.* p : procrearet V.
14,1 dicturi estis *corr. Carafa* : dicitur iestis V

moins pour co but précis, ce culte avait quelque efficacité, après son interruption la maladie ne serait pas survenue, contre laquelle les Lupercales ne furent pas trouvées, mais par contre les femmes n'auraient en aucune manière dû concevoir, puisque c'est pour leur fécondité qu'on s'accorde à les proclamer inventées.

13. Que direz-vous alors de la peste, de la stérilité, de l'incessant malheur des guerres ? Est-ce que cela aussi est arrivé à, cause de la suppression des Lupercales ? Mais si ce n'est pas pour éviter ces malheurs ni pour les guérir que les Lupercales ont été prévues, pourquoi vous laisser agiter d'un trouble sans objet ? En quoi la Toscane, en quoi l'Émilie et les autres provinces, où il n'y a presque plus d'hommes, doivent-elles à l'abandon des Lupercales d'être épuisées par les épreuves de la guerre, elles qui furent dévastées bien avant que les Lupercales fussent supprimées ? Lorsque l'empereur Anthemius vint à Rome, les Lupercales étaient bien célébrées, et pourtant une peste si grande se répandit soudain qu'elle en fut à peine supjmrtablc *. Est-ce qu'on célébrait les Lupercales en Campanie, pour que leur suppression y engendrât maladies et peste ?

14. Mais vous allez dire que tout se rattache à Rome comme à sa tête, et que ce qu'on a omis là a porté préjudice aux diverses provinces qui lui sont rattachées. Pourquoi dès lors, avant qu'elles ne fussent rattachées à Rome, ces provinces ont-elles abondé de leurs biens propres, sans Lupercales ? La persistance de la stérilité des terres, vient-elle tic la suppression des Lupercales ou bien est-elle le salaire de nos péchés, dont on a dit autrefois :

> «...et tout ce que les Romains ont obtenu, leurs mœurs le dissipent ? »

A coup sùr, la stérilité des femmes eût dû se produire, pour l'éloignement de laquelle on prétend les Lupercales instituées,

ï. Anthemius fut donné pour empereur à l'Occident en 467 par l'empereur d'Oricnt Mon. Rome lui fit un accueil enthousiaste. Nous avons encore son panégyrique en vers, prononcé à Rome par Sidoine Apollinaire lors de son accession au trône. Il devait périr assassiné A Rome le xi juillet 472, vaincu par le patrice barbare Ricûucr (cf. L 25 a, p. 183.)

propter quam Lupercalia non sunt instituta removendam. Quid in Africa unde sterilitas ? Quid in Galliis ?

15. Lupercalia ista fecerunt an nostri mores, furta, homicidia. adulteria, injustitiae, iniquitates, ambitiones, cupiditates, perjuria, falsa testimonia, oppressiones miserorum, bonarum causarum impugnatio malaruinquc defensio et in omnibus inaudita perversitas, postremo, quod supra omnia est, Deo fictae mentes et sacrilegia artesque magicae etiam paganis horrendae ? Ecce quae faciunt omnia adversa et inimica nobis, non Lupercalia quae sunt pro vestra salute sublata.

16. Sed quid dicitis vos ipsi, qui Lupercalia defenditis et agenda proponitis ? Vos ea depretiatis, vos eorum cultum celebritatemque vilem vulgaremque redditis. Si offensio Lupercaliorum nobis adversa procuravit, vestra culpa est, qui quod vobis singulariter prodesse putatis, neglegentissime et non longe impari cultu et devotione ea ducitis celebranda quam profanitatis vestrae celebravere majores. Apud illos enim nobiles ipsi currebant et matronae nudato publice corpore vapulabant. Vos ergo primi in Lupercalia commisistis ; satius fuerat non agere quam ea cum injuria celebrare ; sed deduxistis venerandum vobis cultum et salutiferum quem putatis ad viles trivialesque personas, abjectos et infimos.

14,12 removendam *corr. Thiei* : **removenda V.**
15,1 nostri *corr. z2* : **nostris V.**
x6,j offensio *corr. Baron·,us* : **ostensio V | 5 et non longe V . tam longe** *Baronius* **cum longe** *Thiel* **non (sicut decuit observantes) longe** *Günther* || **ix ct salutiferum quem** *corr.* **0 : ct salutiicrumque quem V.**

x. Il faudrait lire dans le texte : *Lupercalia sublata ista jecerunt* **ct tra· duire : serait-ce la suppression des Lupercales qui a fait cela ? Quelque: lignes plus haut (§ 14) nous lisions d'ailleurs :** *Lupercalia sublata fecerunt an nostrorum merita peccatorum.*

2. **C*est la même négligence de style. Le sens exigerait cette autre tra duction : ... mais non point la suppression des Lupercales, qui s'est opéré* pour votre salut.**

3. Cette phrase est difficile ct sa difficulté explique le nombre des conjec turcs proposées par les éditeurs. La leçon des manuscrits est pourtant ferra·

niais non pas cette stérilité des terres, qu'on n'avait pas cherché à écarter en instituant les Lupercales. A quoi l'Afrique doit-elle sa stérilité ? Et la Gaule ?

15. Est-ce les Lupercales qui ont fait cela', ou bien nos mœurs : vols, homicides, adultères, injustices, iniquités, ambitions. cupidités, parjures, faux-témoignages, oppression des malheureux, attaque des causes justes et défense des mauvaises, et en tout une perversion inouïe ; finalement, par-dessus tout, nos esprits qui mentent à Dieu, nos sacrilèges et nos pratiques magiques qui doivent faire horreur même aux païens ? Voilà ce qui nous rend toutes choses contraires et hostiles, mais non point les Lupercales, qu'on a supprimées pour votre salut ®.

B) L'inconséquence des chrétiens qui défendent les Lupercales et qui pourtant rougissent de les célébrer par eux-mêmes.

16. Or vous-mêmes qu'avez-vous à dire, vous qui défendez les Lupercales et prêchez qu'on doit les faire ? Vous-mêincs les dévaluez, vous rendez leur culte vil et leur solennité vulgaire. Si la dégradation des Lupercales nous a valu des adversités, la responsabilité vous en revient car cette fête que, vous, vous pensez vous être particulièrement utile, c'est avec une extrême négligence «pie vous estimez qu'on doit la célébrer, et pourtant par des rites et dans un esprit qui ne sont pas tellement inférieurs à ceux qu'apportèrent à leur célébration les ancêtres de votre paganisme a. De leur temps, en effet, les nobles eux-mêmes cornaient, et les matrones, dépouillées en public de tout vêtement, recevaient les coups. Vous donc les premiers vous vous êtes rendus coupables envers les Lupercales ; il eût mieux valu ne rien faire que les célébrer en manquant à i.i règle ; au contraire, ce culte pour vous vénérable et, pensez-vous, salutaire, vous l'avez abandonné à des gens communs et vulgaires, hommes de rebut, de bas étage.

ci c'est pourquoi nous avons préféré la garder. Tel qu'il est, nous pensons que le texte sc suffit à lui-même, condition de donner à *et (ct non longe impari cultu)* **la nuance fortement adversative que celte conjonction est capable d'exprimer parfois. Gélase souligne ainsi la culpabilité de ses interlocutcurs : ‹ Avec la même dévotion que vos anciens, vous apportez plus de négligence qu'eux dans la célébration effective de vos mystères. › La suite va détailler ce laisser-aller.**

17. Si vere ergo profitemini hoc sacram ac potius execraxnentum vobis esse salutare, ipsi celebrate more majorum, ipsi cum resticulo nudi discurrite, ut rite vestrae salutis ludibria peragatis. Si magna sunt, si divina, si salutifera, si in his vitae vestrae pendet integritas, cur vos pudet per vos ipsos talia celebrare ? Si pudet et dedecus est, itanc salutiferum est et divinum et profuturum quod vos ipsi dedecus esse fateamini ? Nemo religionem profitetur quam per se exsequi prorsus erubescit et refugit : ipsa verecundia vestra vos doceat crimen esse publicum, non salutem et non divinitatis cultum, de quo sapiens nullus erubescit, sed instrumenta pravitatum quibus mens vestra contra semetipsam testimonium ferens, quod gerendum profitetur erubescit implere.

18. Castores vestri certe, a quorum cultu desistere noluistis, cur vobis oportuna maria minime praebuerunt, ut hiemis tempore venirent huc navigia cum frumentis et civitas inopia minime laboraret ? An diebus sequentibus hoc futurum est aestatis ? A Deo constitutum beneficium est, non Castorum vana persuasio.

19. Dicite nobis, nec Christiani nec pagani, ubique perfidi nusquam fideles, ubique corrupti nusquam integri, qui tam utrumque tenere non potestis «piam sibi utrumque contrarium est; dicite inquam, Lupercaliorum patroni et re vera digni talis ludibrii et cantilenarum turpium defensores, digni magistri vesaniae et qui non sine causa sana capita non habetis, digni hac religione quae obscenitatum et flagitiorum vocibus celebratur : videritis ipsi quid vobis salutis impendat, quae tantam moribus labem perniciemque proponit.

17.1 hoc *Baronius* **: in hoc V || 3 resticulo** *scripsi! Giintner* : **ridiculo V amiculo** *Carafa Thiel* **| 4 peragatis** *corr.* **0 : peragratis V.**

19.2 nusquam *corr. Carafa* : **nuntquam V J 4 digni talis** *scripsit Güniher :* **dignitati V divinitatis** *Carafa.*

x. Ce jeu de mots semble traditionnel dans la polémique contre les hérétiques. Cf. par ex. Augustin, *De haeresibus ad quodvuMdcum,* **XLVI** : *ad iïla non sacra sed exsecramenta perveniunt.*

2. Ci. **p. 32, η. x.**

17. Si vraiment donc vous professez que ce rite sacré— ou plutôt exécrable 1 — vous est salutaire, célébrez-Je vous-mêmes à la façon des anciens, courez vous-mêmes tout nus avec une lanière, afin d'accomplir selon le rite les jeux méprisables de votre salut. S'ils sont grands, s'ils sont divins, s'ils sont salutaires, si d'eux dépend l'intégrité de votre vie, pourquoi avoir honte de les célébrer par vous-mêmes tels quels ? Si c'est honteux et infa" mant, est-ce vraiment salutaire, et divin, et profitable, ce que vous-mêmes tenez pour une infamie ? Personne ne professe une religion qu'il rougit et évite entièrement de pratiquer par lui-même ; que votre réserve elle-même vous apprenne que c'est un crime public et non votre salut, non pas un culte rendu à la divinité, dont aucun homme sensé ne rougit, mais des instruments d'aberration au sujet desquels votre esprit porte témoignage contre lui-même, rougissant d'exécuter ce qu'il déclare devoir être accompli.

C) Les Lupercales causent la ruine des mœurs et tous les autres maux.

18. Vos Dioscures eux *, au culte desquels vous n'avez pas voulu renoncer, pourquoi ne vous ont-ils pas donné des mers favorables pour que, en plein hiver, arrivent ici les navires chargés de blé, et que la Cité ne souffre pas de disette ? Est-ce dans les jours qui suivront, en été, que cela se produira ? Mais c'est là un bienfait établi de tout temps par Dieu, non le fait inexistant qu'on a persuadé les Dioscures '.

19. Dites donc, vous qui n'êtes ni chrétiens, ni païens, partout renégats et nulle part croyants, partout corrompus et nulle part sans déficience, qui ne pouvez tenir les deux rôles tant ils sont opposés l'un à l'autre ; dites-nous donc, protecteurs des Lupercales et en vérité dignes défenseurs d'un pareil jeu et de chansons licencieuses, dignes maîtres de folie et qui non sans raison n'avez pas la tête d'aplomb, dignes de cette religion qu'on célèbre par des propos obscènes et dissolus : vous avez bien vu vous-mêmes quel genre de salut elle vous offre, cette religion qui expose les mœurs à une ruine et à une destruction si grandes.

3. Comme les historiens anciens et le langage jjopulaire, Gélase garde la division simple de l'année en deux saisons : la mauvaise saison *(hunts)* et la bonne saison (e<rs/as). La lettre a bien été écrite en hiver.

20. Ncc est quod dicatis potius haec agendo et facinora uniuscujusque vulgando deterreri a talibus commissis animos et pudore refrenari nc de his publica voce cantetur, quando, sicut ille ait, 0 non tam deterrere quam admonere » · animos haec ludibria videantur et, sicut ille dixit,

iram atque animos a crimine sumunt*

eo impudentiores effecti quo crimine publicato expositaque verecundia nil superest omnino quod pudeat, nec habet quod metuat publicari, sed jam se fiducialiter exortat qualis in propatulo non per cohcr<ci>tionem sed potius per quandam laetitiam et celebritatem numinum decantata est, quaelibet illa persona, immo et religione se praestare confidit, ut sit unde numinum sollemnia celebrentur, quae nisi criminum decantationibus non coluntur.

21. Dicite nobis itaque, qui voluntatem profanitatis habetis cujus causas asserere non potestis, qui tuendae habetis propositum falsitatis quam defendere non potestis : quid dicturi estis de siccitate, de grandine, de turbinibus, de tempestatibus variisque cladibus quae pro morum nostrorum qualitate proveniunt ? Numquidnam haec omnia pro sublatis Lupercalibus contigerunt an malis moribus castigandis meritis retributionibus inferuntur ?

20«. Cf. Cicero, *de do/no sua ad pontifices oratio* **§ 127 |** *b* **Juvenal, Sai. VI, vers 285.**

20.2 deterreri *corr.* **a3 : deterrire V deterrere o2 '| 5 haec** *corr. o* **: hac V || 6 iram** *corr. 0* **: ira V |' 7 expositaque** *corr.* **0 : expositnmquc V 11 9 exertat** *corr. Günther* **: exerat V || :o cohercitioncm** *corr. Raronius* **: cohcrtionem V || xi numinum** *corr. Thiel* **: nominum V || 12 numinum** *corr. Baronius* **: nomi num V.**
21.3 quid dicturi *corr.* **0 : dicitur V | 4 turbinibus** *corr.* **x3 : turbinis V tut bine 09 j| 7 an malis 0 : animalis V an in malis** *Carafa.*

i. Cf. Cicéron, *de domo sua ad pontifices oratio,* **ξ 127 :** *neque erat* **c.iu$i** *cur prohibendo non lam deterrere videretur quam admonere.* **I.e contexte es tout différent mais le sens de l'expression est le meme : la loi Papiria, affirm Cicéron, n'a pas pu interdire de consacrer les biens des citoyens romain!**

20. Et inutile que vous disiez qu'en accomplissant tout cela et en divulguant les méfaits d'un chacun, on détourne plutôt les esprits de commettre de telles fautes et on les retient par la pudeur de chanter ces choses en public alors que ces jeux méprisables semblent bien, comme dit l'autre *, moins « les détourner qu'attirer l'attention » des esprits, alors que, comme dit cet autre,

« colère et passions, ils les puisent dans le crime « *,

et qu'ils deviennent d'autant plus impudents qu'une fois le crime publié et la honte mise à nu, il ne leur reste absolument plus rien dont ils puissent rougir ; car il n'a plus rien dont il craigne la publication (celui qui a tenu un rôle aux Lupercales) ; au contraire, il s'affiche désormais avec assurance tel que, aux yeux de tous, sans aucune contrainte mais plutôt avec on ne sait quelle joie et pour célébrer les dieux, il a été chanté, quel qu'ait été son personnage ; bien plus, il est même sûr de servir ainsi la religion en donnant matière à célébrer ces solennités divines qui ne peuvent se fêter que par des crimes mis en chansons.

21. C'est pourquoi dites-nous, vous qui voulez ce rite païen dont vous ne pouvez justifier les fondements, vous qui avez projet de protéger une erreur que vous ne pouvez pas défendre, que direz-vous de la sécheresse, de la grêle, des orages, des tempêtes et des maux divers qui nous viennent à cause de nos mœurs ? Est ce que par hasard toutes ces choses sont arrivées à cause de la suppression des Lupercales, ou bien sont-elles appliquées en juste paiement pour châtier nos mauvaises mœurs ?

pour la raison qu'une telle consécration ne s'était jamais produite. En portant une telle interdiction, la loi eût paru davantage y inviter les esprits que les en détourner. Il semble bien que Gélase cite ce texte.

L"n article de R. Mbrkelvach (· Zur Epistola Papae Gelasii Adversum Andromachum % dans *l'igiliae Christianae,* juin 1955, p. 176-177) propose «le considérer l'incise *sictd üle ail* comme une interpolation.

2. Dans Juvénal, d'où cette citation est tirée, il s'agit de femmes et il eût fallu traduire par · elles ». Ici le sujet est *animos.*

Notons que ce vers semble liés connu au v' s., joint ou non à son contexte (cf. Dracontius, *De laudibus Dei,* III, 462 : *animes de crimine sumunt;* le poète CvrxiEN, *Heptateuchos genesis,* 1200: *viresque a crimine sumit).*

22. Sed non mirum est homines non judicio divino velle ista contingere sed vanae superstitionis incursu, qui. ut sua crimina et malefacta cooperiant, auctoritatem caeli sidera perhibent adhibere et fatalem indu(cere› errorem necessitatemque peccandi facinoraque sua non de cordis proprii perversitate procedere sed caelo auctore pendere.

Proponite igitur pro quibus aut submovendis malis aut promerendis bonis Lupercalia vestra fuerint instituta, et videamus quae illa bona provenerint cum Lupercalia gererentur, et quae mala successerint cum Lupercalia viderentur ablata.

23. Figite gradum : ad quod vestrum excidium dicatis haec prodigia fuisse reperta, digni qui monstrum nescio quod pecudis hominisque mixtura compositum sive vere sive false editum celebretis ? Si propter pestilentiam summovendam, ut antiquiora praeteream, ecce, antequam meis temporibus tollerentur, pestilentiam gravem tam in urlie quam in agris hominum pecudumque fuisse non dubium est ; si pro sterilitate jactatis, cur in Africa vel Galliis ista contingunt, ubi nec fuerunt aliquando Lupercalia nec constat fuisse sublata ? Cur nunc Oriens omnium rerum copiis exuberat et abundat, qui nec celebravit umquam Lupercalia nec celebrat ?

24 a. An dicitis illic nocere, ubi per plurima saecula fuerant celebrata et repente sublata sunt ? Videamus ergo si his temporibus quibus dicitis agitata et rite ac plena sui, sicut vobis videtur, devotione completa sunt, numquam fames, numquam pestilentia prorsus extiterit. Si vero saepenumero his cladibus ad extremum periculi ventum est, apparet his malis summoven·

22,2 qui ut *ThM* : quibus V || 4 iuducete *scripsit Giinlker* : indu V inducit x inducunt *Baronius.*

23,6 in urbe quam in agris *corr. Carafa* : urbem quam in agros V | 10 qui o1 : quae V.

24 a,4 fames *scripsit Günther* : famis V

1. Gélase a déjà porté le décret interdisant aux chrétiens de partiel· per aux Lupercales : cette phrase y fait clairement allusion.

2. Cotte peste eut peut-être lieu en 472. son» le pontificat de Simplicius

22. Mais il n'est pas étonnant que les hommes veuillent que ces maux leur viennent non d'un arrêt divin mais de l'atteinte qu'a reçue leur vaine superstition, eux qui, pour couvrir leurs crimes et leurs mauvaises actions, prétendent que l'autorité du ciel use des astres et nous entraîne en des erreurs voulues par le destin, nous obligeant à pécher, et que leurs forfaits ne procèdent pas de la perversité de leur propre cœur, mais dépendent du ciel qui en est l'auteur.

D) Gélase met scs adversaires au défi de lui citer un seul bienfait dû aux Lupercales.

Expliqucz-nous donc quels maux on voulait éloigner ou quels biens obtenir en instituant vos Lupercales ; voyons quels furent ces biens qui survinrent quand on célébrait les Lupercales, quels maux arrivèrent quand on voyait les Lupercales supprimées.

23. Prenez fermement positioni Dites-nous donc pour quelle catastrophe, selon vous, ces merveilles ont été découvertes, hommes bien dignes de célébrer un monstre fait de je ne sais quel mélange de bête et d'homme, qu'il ait véritablement ou non vu le jour ? Est-ce pour chasser la peste ? Pour laisser de côté des faits plus anciens, voici, avant que sous mon règne les Lupercales fussent supprimées *, qu'une peste terrible 2 frappa hommes et troupeaux, tant à la Ville qu'à la campagne : c'est un fait incontestable. Si vous prétendez que ce fut à cause de la stérilité, pourquoi en .Afrique ou dans les Gaules ces malheurs arrivent-ils, où il n'y a jamais eu de Lupercales et où on ne voit pas qu'on les ait supprimées ? Pourquoi aujourd'hui l'Orient regorge-t-il de biens de toutes sortes, lui qui n'a jamais célébré ni ne célèbre les Lupercales ?

24 a. Ou bien dites-vous que cela est nuisible là où elles furent célébrées durant beaucoup de siècles, puis brusquement supprimées ? Voyons donc si aux époques où vous nous dites que tout cela fut fait et accompli selon les rites et avec une dévotion, à votre avis, parfaite, voyons s'il ne s'éleva absolument jamais ni famine, ni peste. Mais si en réalité on en vint très souvent, à

(468-483)· La Chronique de Marcellin signale cette annéc-là toutes sortes de calamités (édition Mommsen, Afou. grr. *hist., A. A.* xi, Berlin 1893).

dis nihil Lupercalia profuisse etiam eo tempore quo, sicut dictum est, ut putatis, competenti ordine gererentur. Sic de singulis quibusque necessitatibus, propter quas dixeritis fuisse provisum, si constiterit etiam illis non desisse, vana hujus remedii convincitur esse praesumptio.

25 a. Numquid cum haec celebrarentur, a Gallis Roma nor capta est et saepenumero ad extrema quaeque pervenit ? Numquid bellis civilibus sub hac celebritate non concidit ? Numquid Lupercalia deerant quando urbem Alaricus evertit ? Et nuper, cum Anthemii ct Ricimeris civili furore subversa est, ubi sunt Lupercalia ? Cur istis minime profuerunt ?

24 b. Verumtamcn cur non hoc etiam nunc experiamini utrum valeant aliquid rite celebrata ? Et vos per ludibria ista discurrite vestrorum more majorum, ut divinam rem ei salutarem vobis, ut dicitis, devotius celebrando saluti vestrae prospicere magis magisque valeatis !

24 a,9 quas *Baronius :* **quam V l| 11** *vide* **24** *b intra.*
24 b,2 valeant *corr. Baronius* **: valeat V'.**

1. Le même article de R. Merkeluach **(cf. n. i, p. 179! propose de placci l'incise** *sicut dictum al* **une ligne plus haut, après** *ventum est,* **cette incise renvoyant alors à tous les arguments fournis par Gélase au début de sa démonstration. Cette conjecture améliore la suite logique de tout le passage La traduction de la phrase devient alors : « Mais si en réalité on en vint très souvent, à cause de ces fléaux, à un péril extrême, comme nous l'avont dit, il est clair que les Lupercales n'ont servi en rien à les repousser, mèm< au temps oit vous estimez qu'elles turent célébrées dans les formes voulues.·**

2. En cet endroit, le texte de la lettre, tel que l'ont conservé les manuscrits de la *Coilcctio Avellana,* **paraît avoir souffert dans sa disposition cat la suite logique des idées n'est plus satisfaisante. Nous avons tenté de rétablir l'ordre logique en suivant l'hypothèse proposée par Günthcr. Le ü 24 est divisé en deux parties : 24 a et 24 b. La partie 24 b s'insère au milieu du §2' et constitue le debut delà troisième grande partie du plan général de la lettre**

3. C'est vers 390 av. J. C. que les Gaulois Sénons, après avoir battu les Romains sur l'Allia, près de Véïes, prirent et brûlèrent Rome à l'exccp tion du Capitole (cf. épisode des oies du Capitole). Cette prise de Rome demeura l'un des souvenirs les plus cuisants et les plus humiliants de toute l'histoire romaine. Pareil malheur ne devait revenir qu'en 410 «p· J· G. avec le wisieoth Alarie.

cause de ces fléaux, à un péril extrême, il est clair que les Lupercales n'ont servi en rien à les repousser, même au temps où l'on a dit *, ainsi que vous l'estimez, qu'elles furent célébrées dans les formes voulues. Ainsi, pour chacune des diverses nécessités auxquelles vous nous avez dit qu'on avait pourvu, s'il faut constater qu'on ne put en finir précisément avec elles, la preuve est faite que vaine est l'espérance mise en ce remède *.

25 a. Du temps où on les célébrait, Rome n'a-t-elle pas été prise par les Gaulois et n'a-t-elle pas été bien des fois réduite aux dernières extrémités [3] ? N'a-t-elle pas succombé sous les guerres civiles, au temps de cette fête ? N'y avait-il plus de Lupercales quand Alaric fit le sac de la Ville [45]? Et plus récemment, quand la Ville a été retournée par le déchaînement de la guerre civile d'Anthemius et de Ricimer [6], qù étaient les Lupercales ? Pourquoi n'ont-elles servi à rien dans ces circonstances ?

Troisième partie : Prises de position.

A) Gélase invite ironiquemcnt ses adversaires à célébrer selon les règles la fête des Lupercales, et répond à leurs derniers arguments.

24 h. Mais cependant pourquoi ne faites-vous pas, encore à présent, l'expérience de ce qu'elles valent, célébrées selon le rite ? Et vous-mêmes, dans ces jeux méprisables, courez à la mode de vos ancêtres, afin que, en célébrant plus dévotement cette chose divine et qui vous est, dites-vous, salutaire, vous soyez de plus en plus à même de pourvoir à votre salut !

4. Survenue le 34 août 410, la prise de Rome provoqua l'effroi dans tout le monde romain et apparut â certains (saint Jérôme par exemple) comme l'écroulement du monde civilisé. Elle provoqua aussi une réaction antichrétienne de la part des païens : ceux-ci allaient répétant que tout cela n'était arrivé que parce qu'on avait abandonné les dieux du paganisme. Saint Augustin y répondra par le *De Civitate Dei,* en montrant que de bien plus grandes catastrophes s'étaient produites quand on honorait les dieux païens. Gélase adapte au cas des Lupercales une argumentation semblable.

5. *Ci.* p. 173. Quand Anthemius fut envoyé par l'empereur Léon, le maître de la milice Ricimer le reconnut ct épousa meme sa fille. Mais ils se brouillent en 472. Ricimer proclame un nouvel empereur, Olybrius, et prend Rome d'assaut. Anthemius est assassiné. Ricimer et Olybrius meurent quelques mois plus tard.

25 b. Certe <si) divinum est, si salutare vobis, cur non per vos ipsi, ut majores vestri, ista faciatis ? Cur causas vestrae salutis minuistis ? Cur decoloratis, cur eliditis, cur ad vilia quaeque deducitis ? Quid imputatis nobis, cum ipsi remedia vestra calcetis ?

26. Satius est et non temptare quam contumeliose peragere. Majores certe vestri, si vitiose, ut illis videbatur, sacrum aliquod célébrassent, instaurandum esse ducebant : cur non, quod ad vitiosum cultum redegistis per indignas quasque id exequendo personas, competenti instauratione reparatis, ut causas vestrae salutis plenius pcrfectiusquc tractetis ? Cur vos pudeat agere, si salutare est ? Si divinum, cur tractasse sit dedecus ?

27. Sed inquis vel imaginem ipsius rei non debere moveri. Si prodest, si salutare est, cur iinago potius apud vos et non ipsa sit veritas ? Aut si certe nec tunc profuit quando ritu integro, sicut dicitis, tractabatur, quid quaeritis ejus imaginem cujus nec ipsam profuisse cernitis veritatem ?

28. Sed dicitis tot sacculis rem gestam non oportere secludi. Nihilominus multis temporibus paganitatis superstitio ventilata est. Sacrificetur in templis daemonum et in Capitolio profana vanitas celebretur ! Cur portionem defenditis et quae majora sunt praeteritis ? Si plurima genera vanitatum multis acta saeculis probantur esse sublata, cur portio quantovis tempore ventilata non possit auferri ? Si temporibus praescribitur, imputate majoribus vestris qui, cum hac temporis praescriptione non usi sint, posse quod superfluum est et debere removeri, dum plura et majora submota sunt, indicarunt.

25 b,! si *add. Varoniits.*

26, t ad vitiosum *ex* anitiosurn (sic a) *corr.* o* : avitiosum V || 6 cur *scripsit Giinther* : quod V.

27,4 tractabatur *corr. o* : tractabitur V.

28,8 hac *corr.* o* : hec V praescriptione *corr. 0* : praescriptionem V.

25 b. Vraiment si cela est divin, si cela est salutaire pour vous, pourquoi ne pas faire ces choses par vous-mêmes, comme vos ancêtres ? Pourquoi affaiblir les causes de votre salut ? Pourquoi les estomper, pourquoi les tronquer, pourquoi les ramener à tout ce qu'il y a de vil ? Que nous reprochez-vous, quand vous-mêmes foulez aux pieds vos remèdes ?

26. Mieux vaut ne pas essayer qu'accomplir outrageusement. Vos ancêtres, eux, s'ils avaient célébré d'une manière à leurs yeux défectueuse un mystère quelconque, estimaient qu'il fallait recommencer : ce que vous avez réduit à un culte défectueux en le faisant exécuter par tout ce qu'il y a d'indigne en fait de gens, pourquoi ne le réparez-vous pas en le recommençant selon les formes, afin d'exécuter plus pleinement et parfaitement ce qui vous procure le salut ? Pourquoi avoir honte d'agir, si cela est salutaire ? Si cela est divin, pourquoi cst-co une infamie de l'avoir exécuté ?

27. Mais, dis-tu, c'est seulement le simulacre de la chose qu'il importe de ne pas changer. Si cela est utile, si cela est salutaire, pourquoi le simulacre chez vous plutôt que la réalité elle-même ? D'autre part, s'il est sûr que cela n'a servi de rien même au temps où on les exécutait, selon vous, dans leur rite complet, pourquoi recherchez-vous le simulacre d'une réalité qui elle-même, vous le voyez, n'a servi de rien ?

28. Vous dites encore que ce qui se fait depuis tant de siècles, il ne convient pas de le retrancher. C'est durant de non moins longues périodes que s'est pratiquée au grand jour la superstition païenne. Qu'on sacrifie donc dans les temples des démons, et qu'au Capitole on célèbre une vaine idolâtrie ! Pourquoi défendez-vous un détail et omettez-vous le principal ? Si l'on accepte le fait qu'on ait supprimé quantité de vains cultes usités pendant de longs siècles, pourquoi ne pas pouvoir balayer un détail pratiqué aussi longtemps qu'on voudra ? Si la prescription est une question de temps, prenez-vous en à vos ancêtres qui, faute de tenir compte de cette prescription par le temps, ont fait comprendre qu'on pouvait et devait écarter ce qui n'est que du surplus, du moment qu'on a repoussé des choses plus nombreuses et importantes.

29. Sed dicis etiam Christianis temporibus haec fuisse. Sed etiam illa aliquamdiu Christianis quoque temporibus celabrata sunt. Numquidnam, quia sub primis praesulibus Christianae religionis ablata non sunt, ideo sub eorum successoribus tolli minime debuerunt ? Multa sunt, quae singulis pontificibus diverso tempore sublata sunt noxia vel abjecta ; non enim simul omnes in corpore curat medicina languores, sed quod periculosius conspicit imminere, ne aut materia corporis non sufficiat medicinae aut pro conditione mortali simul omnia non possit avertere.

Quaere, quale sit, unde agis : si bonum est, si divinum, si salubre, merito quandocumque tolli non debuit ; si nec salubre nec divinum, causandum tibi magis est cur tardius auferatur quod superstitiosum constat et vanum, quod certe Christianae professioni non convenire manifestum est.

30. Postremo, quod ad me pertinet, nullus baptizatus, nullus Christianus hoc celebret, et soli hoc pagani, quorum ritus est, exsequantur. Me pronuntiare convenit christianis ista perniciosa ct funesta indubitanter existere. Quid me incusas si quod professis minime inimicum est, a consortibus professionis Christianae pronuntio submovendum ? Ego certe absolvam conscientiam meam : ipsi videant, qui justis admonitionibus oboedire neglexerint.

31. Quod etiam praecessores meos forsitan fecisse non ambigo et apud imperiales aures haec summovenda temptasse ct, quia auditos esse non constat dum haec mala hodieque perdurant, ideo haec ipsa imperia defecerunt, ideo etiam nomen romanum

29,7 curat *corr.* **0 : curati V languores** *corr.* **o : laugorc V || 8 aut** *Camfa:* **autem V.**

30,1 ad » : a V || 5 professis minime *scripsit Thiel* **: professio minime V professi minime « professioni intime** *Güniker.*

i. Ce membre de phrase est assez difficile à rétablir dans le texte. La conjecture de Gunther est satisfaisante pour le sens. Nous avons préféré

2*>. Mais, dis-tu, les Lupercales ont existé également à l'époque chrétienne. Mais ccs autres rites aussi ont été célébrés assez longtemps, à l'époque chrétienne elle-même. Est-ce parce qu'ils n'ont pas été enlevés sous les premiers chois de la religion chrétienne qu'ils n'ont nullement dû être supprimés sous leurs successeurs ? Nombreuses sont les choses qui, nuisibles ou abjectes, ont été supprimées à des époques différentes par chaque pontife , car la médecine ne guérit pas à la fois toutes les maladies du corps, mais ce qui lui apparaît menacer le plus, de peur que ou bien l'organisme ne résiste pas au remède, ou bien le remède, à cause de notre condition d'êtres mortels, soit impuissant à tout écarter à la fois.

Demande-toi de quelle nature est ce dont tu traites : si cela est bon, si cela est divin, si cela est salutaire, à bon droit il n'eût pas fallu le supprimer, à quelque moment que ce fût ; mais si ce n'est ni salutaire, ni divin, c'est à loi plutôt d'expliquer pourquoi on supprime si tard ce qui est manifestement superstitieux et vain, ce qui ne s'accorde évidemment pas avec la profession chrétienne.

B) Gélase dicte enlin sa décision.

3°' P°“r “ Φ" ™ «' ‘|n au,:™ **1*«*·. aucun chumène ne célébré ce rite, mais que seuls les païens l'accomplissent, dont c'est le culte. Il me faut déclarer que, pour les catéchumènes, ces choses sont indubitablement dangereuses et funestes. Qu'as-tu à m'accuser si, ce qui n'est pas du tout détestable pour ceux qui en font profession l. je déclare qu'il faut l'éloigner de ceux qui partagent la profession chrétienne ? Pour moi certainement je dégagerai ma conscience : ceux-là verront, qui auront négligé d'obéir à de justes avis.

31. El cela, je suis porté à croire que mes prédécesseurs eux-mêmes l'ont peut-être fait, et qu'ils ont essayé auprès des empereurs de faire supprimer ces choses ; ct c'est parce qu'on ne voit pas qu'ils aient été écoutés, puisque ces mauvaises coutumes durent encore aujourd'hui, c'est pour cela que ce pouvoir impé-

pounaut celle de Tliicl, plus difficile à interpréter mais plus proche des textes des manuscrits.

non remotis etiam Lupercalibus usque ad extrema quaeque pervenit. Et ideo nunc ea removenda suadeo, quae cum nihil profuisse cognosco, tamquam contraria verae religioni noxia potius extilissc pronuntio.

32. Postremo si de meorum persona praescribendum aestimas decessorum, unusquisque nostrum administrationis suae redditurus est rationem, sicut etiam in publicis dignitatibus fieri pervidetis. Ego neglegentiam accusare non audeo praecessorum, cum magis credam fortasse temptasse cos ut haec pravitas tolleretur, et quasdam extilissc causas ct contrarias voluntates quae eorum intentiones praepedirent, sicut ne nunc quidem vos ipsos absistere insanis conatibus velle perpenditis.

31.7 verae *corr.* **0 : vera V.**
32.5 credam fortasse *corr. Gunther* **: credam fuisse fortasse V | 7 intentiones** *corr. Uaronius* **: intentionibus V | 8 perpenditis EXPL V.**

rial lui-même a sombré, pour cela que même le nom romain, quand bien même on n'ait pas supprimé les Lupercales, en est venu à la dernière extrémité. Et c'est pourquoi à présent je demande qu'on les rejette, elles que, sachant leur inutilité, je déclare avoir été plutôt nuisibles parce que contraires à la vraie religion.

32. Enfin, si tu penses tirer prescription de la conduite de mes prédécesseurs, chacun de nous aura à rendre compte de sa gestion, comme vous veillez à ce qu'on le fasse dans les charges publiques. Pour moi, je n'ose accuser de négligence mes prédécesseurs, quand je crois plutôt qu'ils ont probablement essayé d'enlever cette monstruosité et qu'il se trouva quelques causes et volontés contraires qui ont entravé leurs desseins, de même que vous, après mûre réflexion, vous décidez ne pas vouloir, même aujourd'hui, renoncer vous-mêmes à vos tentatives insensées.

S1GLES DE L'APPARAT CRITIQUE.

ms = Veronensis T.XXXV, 80 (Sacramentaire léonien)
V = Vaticanus Reginae 316 (Sacramentaire gélasien ancien)
Miss. Rom. = Missalc Romanum
Feltoë = Sacramentarium Leonianum, C. L. Feltoë, Cambridge 1896
Mohlberg – Sacramentarium Veronense. L. C. Mohlberg, Rome 1956

Concordance
ENTRE L'ÉDITION DE FeLTOK ET CELLE DE MOHLBERG.

— Pour chaque formulaire, nous donnons les pages et lignes de Fcltoé, puis les pages et lignes de Mohlberg. Mais Dont Mohlberg a eu de plus l'excellente idée de numéroter de façon continue toutes les prières du léoiiicn ; nous donnons donc à la suite les numéros d'ordre des pièces extrêmes de chaque formulaire (généralement l'oraison 1 et l'oraison sur le peuple). Nous avons bloqué ensemble les cinq formulaires de la section XVIII qui se suivent.

	FbltoP.			Mohlberg				
VIII-xx *bis*	9,1	à	9.15	11.4	à	11,17	η0·	75-78
XVTII-i à v	54.17		5'8.32	56.1	à	60.7	n°*	413-442
XVUI-viu	6o, 14	à	**61,3**	61,18	à	62,6	n°·	455-460
XVHI-xvni	66,24	à	67.15	67.26	à	68,16	n°'	515-520
XVITT-xx	68,3	à	69,18	69.4	à	70.12	n08	527-532
XVIIl-xxnu	71,9	à	7'.23	71.26	à	72,9	n®·	550-552
XV II I-xxxvit	79.1	à	80.2	79.1i	à	80,5	n°»	620-625
XXVnil-vmi	131,7	à	131,26	130,1	à	130,19	η0*	IQ15-IO2O
XXVlII-xni	133.16	à	133.32	132,10	à	132,25	n°»	1039-1044
XXVIin-XV	134.20	à	135.3	133.14	à	133-31	d 0"	1051-1056
XXVini-XVJiH	136.18	à	137.3	135.16	à	I35-32	n®·	1074-1079
XXVIIII-XX	'37.4	à	137,22	136,i	à	136.19	n0·	1080·1085
Vini-v	22,1	à	22,11	23.L5	à	23.24	η0·	i8i-i82
XXviΓTI-χχιι	138,8	à	138.27	I37·1	*	I37»21	n°*	1091-1096

9,1 Ds <qui> errantes (ut) in via(m; poss(int> redire veritatis lumen ostendis da cunctis qui Christiana professione censentur et illa respuere quae huic inimica sunt nomini et ea quae sunt apta sectari per «.

Omp semp Ds qui tuae mensae participes ·· a diabolico jubes abstinere convivio, da quaesumus plebi tuae ut gustu mortiferae prophanitatis abjecto puris mentibus ad epulas aeternae salutis accedant per A.

Vere digit cujus ecclesia sic veris confessoribus falsisque permixta nunc agitur ut tamen et fragilitatis humanae semper cavenda mutatio et nullius sit desperanda conversio : quo magis supplices te rogamus ut quia sine te non potest solida constare devotio et firmis perseverantiam et resipiscentiam largiaris infirmis per.

Da quaesumus Dne populo tuo a diabolicis quibus renuntiavit laqueis 6 abstinere et toto tibi corde prosterni per.

a. Dominica 111 post Pascha Γ Affix *Rom. {or.}.*
β. In octavas (natalis) Domini *V* **(J-ix** *ad populum}.*

a. **Cf. I Cor. io, zi.** f>. **Cf. II Tim. 2, 26.**

9,i Di qui errantes ut iu viam possint *corr. Caprile \op. cit.] :* **Ds errantes in via posse redire »nx Ds qui errantes ut in via possint redire** *V* **(1-r.vm or.) Ds qui errantibus, ut in viam possint redire justitiae, veritatis tuae lumen Afiss.** *Rom.*]] **3 quae** *scripsit Feltoc* **: qui** *m$* j' **6 aepulas** *ms.*

1. **Ce formulaire a été utilisé par Gélase le 1·' janvier 495. (Pour la justification «les dates attribuées aux messes, voir l'art. V «le l'introduction) La secrète se trouve d'ailleurs reprise au i'r janvier dans les Sacratuentaircs gélasien (Vat. 316) et ambrosicn.**

2. Les prefaces commencent toutes par une formule de louange invariable dont le léonien n'indique que les premiers mots.

3. « Dans la langue chrétienne, *confiteri* **a trois sens : reconnaître se péchés..., confesser la foi (dans ce sens il répond au grec μαρτυ«ΐν ; primitivement** *confessor* **est synonyme de martyr) ; enfin, sons l'influence de**

MESSE VHI-xx bis

[Oraison l O Dieu qui, afin de permettre à ceux qui errent de revenir dans le chemin, leur montrez la lumière de la vérité, donnez à tous ceux qui se réclament de la profession de foi chrétienne de rejeter tout ce qui est hostile au nom chrétien et de suivre ce qui y est conforme. Par...

[Secrète] Dieu tout-puissant et étemel, qui ordonnez à ceux qui partagent votre table de s'écarter du banquet des démons, donnez à votre peuple, nous Vous en prions, qu'après avoir perdu le goût du paganisme qui donne la mort, il s'approche avec un cœur pur des mets qui confèrent le salut éternel. Par...

;Préface] 11 est vraiment digne 2 (de Vous louer)..., Vous dont l'Église présente pour l'instant un tel mélange de vrais et de faux chrétiens a qu'on doit cependant être toujours en garde contre l'inconstance due à la fragilité humaine sans jamais désespérer de la conversion de personne : autant de motifs de Vous demander avec plus d'insistance — puisque sans Vous la piété ne peut se maintenir stable — d'accorder à la fois la persévérance à ceux qui sont demeurés fermes et le repentir à ceux qui ont faibli. Par...

[Oraison sur le peuple] Nous Vous en prions, Seigneur, donnez à votre peuple de s'écarter des pièges du démon, auxquels il a renoncé [4], et de se prosterner devant Vous de tout son coeur. Par...

Septante, il a pris le sens de louer, surtout dans le Psautier» *(L'Ordinaire-de la .Messe,* texte critique, traduction et études, par B. Botte, O. S. B. et Christine Mohrmaxn, éditions du Cerf, Paris; Abbaye du mont César, Louvain, 1953). Dans notre texte pourtant, et ce sens est très normal, ce mot *confessor* désigne le chrétien qui a été agrégé A l'église par la profession de foi de son baptême (cf, l'oraison 1 *: cunctis qui Christiana professione censentur}.* Tant dans sa lettre que dans les messes, Gélase se réfère constamment à la profession de foi baptismale.

4. Allusion A la renonciation solennelle au démon, le matin du Samedi saint.

XVIII. Inc orationes et preces diurnae.

Omp semp Ds qui nulli nos inferre mandasti quod nobis non optamus inferri [a] praesta quaesumus ut nec fingamus aliis nec aliorum fictionibus inludamur per.

Di qui humani generis fida societate laetaris da quaesumus ut ct nos liberam praebeamus omnibus caritatem et illi non pro bonis mala reddere [b] moliantur per.

Oblatio tibi Dfic nostra defertur quae ut sit digna conspectu te quaesumus largiente mentis nostrae sinceritate promatur per.

Vere digfi qui nos spiritalibus erudiens institutis sic doces illorum jugiter relaxare qui nobis adversantur offensas ut eorum tamen non incidamus insidias, sic dissimulare culpas ut sub specie gratiae nocere cupientium declinemus in qua student perseverare malitiam. Tu etenim Dfic mittens in medium nos luporum manere vis simplices similitudine columbarum et astutos lien more serpentum [c] non utique ut cuiquam noxii simus sed ut sollicite dolos caveamus alienos : ita mites ad omnes esse nos inbuis ut pariter corripere praecipias inquietos [d].

a. Cf. **Tob. 4, 16; Matth. 7, 12 ct Lue.** *6, 31.* *b.* **Cf. Prov.** *17,* **13 et Rom. 12,17.** *c.* **Cf. Matth. 10, x6cl I.uc. 10.3.** rf. **Cf. I Thcss. 5, xj|**

54,22 praevcanius *mi* **|| 25 mentes** *ms* **|| 27 culpas relaxare fratri torri pere etiam inquietos non omitti, sicut scribtum est** *in margine* **| 30 speci» ms.**

55,5 inbucs *ms*

1. Remarquons ici que les formulaires : à v de cette section, qui se son révélés très homogènes à l'analyse, sc trouvent dans le léonien immédiat ment à la suite les uns des autres.

Ce formulaire XVlII-t a été utilisé par Gélase le 8 janvier 495.

2. Gélasc ne veut tromper scs adversaires ni dans l'affaire du clerc adt tire, ni en omettant d'éclairer leur conscience au sujet des Lupercali Mais il ne veut pas non plus $e laisser circonvenir par leur mauvaise foi.

MESSE XVIII-i ».

[Oraison i] Dieu tout-puissant ct étemel, qui nous enjoignez de ne faire subir à personne ce que nous ne souhaitons pas qu'on nous fasse subir, faites, nous Vous en prions, que nous ne trompions pas les autres, ni que nous ne soyons joués par les tromperies d'autrui*. Par...

[Oraison 2] O Dieu qui vous réjouissez de l'union sincère du genre humain, donnez-nous, nous Vous en prions, à nous-mêmes de témoigner à tous une impartiale charité, et à ceux-là de ne pas tout mettre en œuvre pour rendre le mal pour le bien *. Par...

[Secrète] Notre offrande Vous est présentée. Seigneur *; et,* afin qu'elle soit digne de paraître à vos yeux, que, grâce à Vous, nous le demandons, elle soit issue de la droiture de notre cœur. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer), Vous qui, nous instruisant par des règles de vie spirituelle, nous apprenez à remettre indéfiniment les offenses de ceux qui s'opposent à nous sans pourtant tomber dans leurs pièges ; à ne pas tenir compte des fautes tout en esquivant la malice en laquelle s'appliquent à persévérer ceux qui, sous prétexte de bienfait religieux 4, cherchent à nuire. Vous en effet, Seigneur, en nous envoyant au milieu des loups. Vous voulez que nous restions simples comme des colombes et que nous devenions avisés comme des serpents, non certes pour nuire à qui que ce soit mais pour nous garder soigneusement de la ruse des autres ; Vous nous formez à être doux envers tous mais en nous ordonnant aussi do réprimander les fauteurs de troubles.

3. *Le* mal, ce sont les injustes accusations des adversaires ; le bien est la défense faite aux chrétiens de participer aux Lupercales.

4. Les Lupercales sont une fête religieuse et leurs défenseurs prétendent qu'on leur doit de grands bienfaits. Cette expression *sub specie gratiae* est à rapprocher de celle de la préface de la messe XXVIIIl-xxit : *sub specie religionis.*

55,6 Longe aliud quippe est contumeliam praeterire aliud ne per improvidam benignitatem capiamur intendere quoniam et tua clementia ea lege nostros resolvit errores ut nos denuo ne deteriora subeamus errare prohibeat nec sibi quisquam aut non cessum indicet luisse delictum aut laesum se fortassis exsistimet si facultas eidem potius subtrahatur subsiciva laedendi cum hoc ipso magnum beneficium talibus conferatur ut mali esse dediscant vel impossibilitate peccandi per.

Redemptionis nostrae munere vegetati quaesumus Due ut hoc nobis perpetuae salutis auxilium fides semper vera perficiat per «.

Salva quaesumus Due plebem tuam et benedictionis scae super eam effunde clementiam ut inter condicionis humanae et diabolicae fraudis incursus indulgentia tua laboranti continuata succurrat per.

a. **Sabbato in Albis** Λ/im. **Jtam.** *(posicom.).*

55,7 capiamus ms || 17 plevcm w || see »«.

Ainsi, c'est une chose de passer outre à l'outrage, c'en est une autre bien différente d'y faire attention afin de n'êtrc pas victime d'une imprévoyante bonté 1 2; votre clémence elle-même, en effet, a dissous nos erreurs en usant de cette règle que. pour que nous ne tombions pas dans le pire, elle nous empêche d'errer à nouveau, et que personne ne puisse déclarer que pour lui le péché n'a pas pris fin ni ne puisse peut-être s'estimer lésé si on lui enlève plutôt à lui-même tout loisir possible de mal faire, alors que par là on octroie à de tels gens le grand bienfait de leur désapprendre à être mauvais en les mettant dans l'impossibilité même de pécher 3. Par...

[Postcommunion] Vivifiés par le don qui opère notre Rédemption, nous Vous demandons, Seigneur, qu'une foi toujours conforme à la vérité en fasse pour nous une aide pour l'éternel salut. Par...

Oraison sur le peuple] Nous Vous le demandons. Seigneur, sauvez votre peuple et répandez sur lui la douceur de votre sainte bénédiction afin que. parmi les assauts venant de la condition humaine et de la fourbe diabolique, votre bienveillance le soutienne constamment dans ses difficultés. Par...

t. Comme an début de la ineme préface, quelques lignes plus haut, Gélase déclare qu'il consent volontiers à pardonner l'outrage subi personnellement, mais qu'il ne peut le négliger à cause du danger caché que l'attitude de scs adversaires contient pour l'Église,

2. La Providence divine nous arrache au péché en nous enlevant le moyen même de le commettre ; ainsi personne ne peut plus dire qu'il peut encore pécher puisque la cause même, l'occasion de faire le mal, est supprimée. Gélase agit de même en interdisant â tout chrétien de participer aux Lupercales.

3. On ne peut porter atteinte au droit de quelqu'un en l'empêchant de faire le mal. Les adversaires du pape, loin de sc sentir lésés, devraient reconnaître le bienfait qui leur est accordé.

55.21 π. Item alia.

Adesto Due supplicationibus nostris et ut nos ab hostibus dignanter eripias a tibi non placitis prius moribus benignus emunda quia sine dubitatione defendes quos tuis perspexeris convenire mandatis per.

Ds qui prudentem sinceramque concordiam tuorum cordibus inesse voluisti da nobis legitimae dilectionis tenere mensuram ut qui a justae pacis puritate dissentiunt in nobis tamen quod merito debeant lacerare non habeant per.

Praesta nobis quaesumus Dite terrena despicere et amare caelestia ut per haec sacra quae gerimus et a transituris desideriis expiari mereamur et incipiamus inhaerere perpetuis per.

56.1 Vere digii qui sic rationabilem non deseris creaturam ut et quibus moilis placere tibi et qualiter jmssit impetrare quae poscit ostendas, praecipiens ut te principaliter toto corde venerantes consequenter et universos homines sicut nosmet ipsos tamquam consortes nostri generis diligamus · tunc circa eos verum probantes affectum ut quemadmodum nos purgari desideramus a vitiis ita et eorum quos amamus optemus ». Quibus praeceptis duobus totam legem sine difficultate complentes bona praesentia sumamus et aeterna per.

a. Cf. **Matth. 22, 37-40 et Luc. 10, 27.** *b.* **Cf. Mactb. 7. 12 et Luc. 6, 3«·**

55.28 juste ·/. ms ·/. pacis puritate *in marg.*
56,: pro dilectione fraterna orandum *in margine* || **2 inpctrarc** *ms* || **8 conplentes** wis

1. Ce formulaire a sans doute servi le dimanche 15 janvier 495.
2. Allusion probable à l'affaire du clerc adultère.
3. Les adversaires de Gélase qui l'attaquent injustement.

MESSE XVIII-11 ».

Oraison 1] Soyez attentif. Seigneur, à nos supplications et, pour que votre bonté nous arrache à nos ennemis, qu’elle nous purifie d'abord des moeurs qui ne Vous plaisent pas », car Vous prendrez sans retard la défense de ceux que Vous aurez vus vivre conformément à vos commandements. Par...

[Oraison 2] O Dieu qui voulez qu'une sage et sincère concorde emplisse les cœurs des vôtres, donnez-nous de garder la mesure d’un amour conforme à votre loi afin que ceux qui s'écartent 3 d'une paix juste et sans mélange ne trouvent du moins en nous rien qu’ils aient à juste titre le devoir de mettre en pièces*. Par...

[Secrète! Accordez-nous. nous Vous en prions. Seigneur, de mépriser les choses terrestres et d’aimer les choses du ciel afin que, par la célébration de ces mystères, nous obtenions d'être purifiés des désirs qui passent pour commencer de nous fixer dans les désirs éternels. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer)... Vous qui, bien loin d’abandonner votre créature spirituelle, allez jusqu'à lui montrer par quels moyens elle peut Vous plaire et comment aussi elle peut obtenir ce qu'elle demande. Vous ordonnez en effet que. Vous vénérant de tout notre cœur Vous avant tout, nous aimions aussi en conséquence tous les hommes comme nous-mêmes en tant que membres de notre race humaine, prouvant la vérité de notre amour pour eux lorsque, de la même façon que nous désirons être lavés de nos fautes, nous souhaitons que soient aussi purifiés des leurs ceux que nous aimons s. Par ces deux commandements accomplissant ainsi toute la loi sans erreur possible, puissions-nous obtenir les biens de la vie présente et ceux de la vie éternelle. Par...

I. Ici l’allusion à l’affaire du clerc coupable est évidente. Les adversaires du pape auraient beau jeu à l’attaquer s’il ne faisait pas son devoir en cette circonstance et laissait impunie cette faute d’Église.

5. Gélase instinctivement se met « du côté » du clerc coupable en disant : • nos fautes ». Mais ‹ il aime › tout de même ceux qu’il appelait, dans l’oraison i, scs «ennemis».

Da nobis Diie quaesumus ambire quae recta sunt et vitare quae noxia ut sca quae capimus non ad judicium nobis sed proficiant potius ad medelam per «,

Tuere Due quaesumus famulos tuos et a terrenis erroribus expeditos ad virtutum tuarum fac instituta proficere sicque temporalibus auxiliis foveantur ut magis gaudeant sempiternis per.

«· Orationes ad Missas pro irreligiosis F (III-l x v ih **poste.).**

56,12 medellam »ts.

[Postcommunion] Donnez-nous Seigneur, nous Vous en prions, de tendre vers ce qui est droit et de nous garder de ce qui est nuisible, afin que les choses saintes que nous recevons ne tournent pas à notre condamnation mais plutôt à notre guérison. Par...

[Oraison sur le peuple. Veillez Seigneur, nous Vous en prions, sur vos serviteurs et faites que. débarrassés des erreurs terrestres, ils progressent dans les vertus qui viennent de Vous, et qu'ils soient favorisés des secours temporels de telle façon qu'ils se réjouissent plus encore des secours étemels. Par...

56,17 ni. Item alia.

Ecclesiae tuae Dûe voces placatus admitte ut destructis adversitatibus universis secura tibi serviat libertate per ·.

Praesta Dfie quaesumus ut toto tibi corde subjecti tumentium voluntatum respuamus adflatus per ›.

Hostias quaesumus Dûe nosirae devotionis assume et per sacrificia gloriosa subditorum tibi corda purifica per.

Vere digü cujus inspiratione beatus Paulus apostolus cccle-siae dicens : providentes bona non solum coram Deo sed etiam coram hominibus - evidenter ostendit non esse prorsus quo malis actibus vel in hac vita possimus abscondi dum te non latemus interius et extrinsecus humanos quoque non vitamus aspectus. Nihil ergo juvat cos qui dedecora sua notasque non cernunt et quia ipsi se non vident aestimant nec ab aliis se videri. Cum enim idem clamat apostolus quae secundum facien sunt videte » quemadmodum se celare posse confidunt qui sicu scriptum est per dulces sermones suos seducentes corda « fallaci
57,r et sicut evangeliunx ait Xrum in cubile requirentes ꟾ palam mani

a. **Contra persecutores Ecclesiae** *A/iss. Rom.* **(or.). Missa contra judict male agentes P (Ul-txiti** *or.}.*
$. Item alia Missa *V* **(111-cxtv** *or.}.*

a. **Cf. Rom. 12,** *b.* **II Cor. to, 7.** *c.* **Cf. Rom. 16, 18.** *d.* **C Matth. 24, 26.**

56,22 adsume *ms* |] **24 arguit improbos sed et orat pro eis** *in margine* **26 homibus** *ms* '| **29 jubat** *ms* | **33 scribtum** *ms.*
57,t cubilis *ms* (e above)

1. Ce formulaire de messe a servi le dimanche 22 janvier 495. La dat des Lupercales approche (15 février) et Gélasc ne voit pas s'affaiblir l'obsl nation des chrétiens qui veulent y participer : d'où sa violence,
2. Les adversaires du pape pouvaient aisément se reconnaître dans ce portrait qui définit leur attitude spirituelle

MESSE XVIII-ni ».

[Oraison i] Accueillez avec clémence, Seigneur, les prières de votre Église afin que, une fois détruite la totalité de ses adversités, elle Vous serve dans une liberté sans menaces. Par...

Oraison 2] Faites, Seigneur, nous Vous en prions, que, soumis à Vous de tout cœur, nous puissions repousser les exhalaisons des volontés gonflées d'orgueil 2. Par...

[Secrète! Recevez, nous Vous en prions, Seigneur, les offrandes de notre piété et, par le moyen de ce glorieux sacrifice, purifiez les cœurs de ceux qui Vous sont soumis. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer).... Vous sous l'inspiration de qui le bienheureux apôtre Paul déclare à l'Église : « Veillez à faire le bien non seulement devant Dieu mais aussi devant les hommes », montrant ainsi avec évidence que, même en cette vie. nous n'avons absolument aucun moyen de nous cacher de nos mauvaises actions puisque, au-dedans, nous ne Vous sommes pas cachés et que, extérieurement, nous n'évitons pas non plus le regard des hommes. Rien par conséquent ne vient avantager ceux qui ne perçoivent pas leurs propres infamies ni leurs taches et qui, parce qu'eux-mêmes ne se voient point, estiment qu'ils ne sont pas vus non plus des autres *. Dès lors en effet que le même apôtre crie : « Regardez en face ce qui se voit », comment ont-ils espoir de pouvoir se cacher eux qui, au moyen de leurs discours doucereux, comme il est écrit, égarent les cœurs en les trompant. qui cherchent le Christ dans un endroit retiré *, comme le dit l'Évangile, et qui font connaître publiquement et ouver-

{. Les adversaires ne voient pas leurs propres erreurs et péchés, et la fin de la préface dira de cet aveuglement qu'il est déjà châtiment de Dieu, la lettre de Gélase, dont le premier paragraphe dénonce le même aveuglement, témoigne tout entière de cette même incapacité de comprendre, doublée d'obstination à se justifier (L ro, 21).

4. Voir note de l'introduction, p. 95.

57,2 fcsteque declarant quid et dictis exsequantur et factis. Nec eos fulcit aut munit quia ut se velare contendant volumina divina percurrunt cum per haec ipsi potius improbos mores suos et profiteantur et damnent nescientes quod traduntur in reprobum sensum ut faciant quae non conveniunt * jam de poena divini venire judicii. Quapropter hujusmodi declinantes actu et solo miserantes quo debemus affectu et ideo etc.

Annue quaesumus Dne Ds noster ut per hoc tuae sapientiae sacramentum circumspecta moderatione vivamus per.

Da ecclesiae tuae Dne non superbe sapere *t* sed in tibi placita humilitate proficere * ut proterva despiciens et matura quaeque desiderans exerceat liberam caritatem per.

e. **Rom. i, 28.** **/. Cf. I Tim. 6,17.** *g.* **Cf. Rom. 12,**

57,4 inprobos ws '| :i superbae «s.

tentent le but qu'ils poursuivent en paroles et en actes. Et cela ne les soutient pas ni ne les protège, dans leur effort pour sc dissimuler, de parcourir les Livres divins [1] puisque, par l'intermédiaire de ces textes, eux-mêmes confessent au contraire et condamnent leurs mauvaises mœurs, ne sachant pas que d'etre ainsi livrés à ce jugement faussé qui leur fait faire ce qui ne convient pas leur vient déjà du châtiment porté par le jugement de Dieu. C'est pourquoi, nous détournant d'une conduite de cette sorte et pleins de cette pitié qui doit seule nous animer [2], c'est ainsi que... etc...

■Fostcomniunion] Nous Vous en prions, Seigneur notre Dieu, accordez-nous de trouver dans ce sacrement issu de votre sagesse le moyen de vivre avec une prudente mesure. Par...

[Oraison sur le peuple] Donnez à votre Église, Seigneur, de ne pas avoir l'esprit d'orgueil mais d'avancer dans l'humilité qui Vous plaît afin que, méprisant ce qui manque de mesure et désirant tout ce qui est sage, elle fasse preuve d'une libre charité. Par...

1. Lire l'Écriturc est le devoir de tout chrétien. Si les adversaires de Gélase lisent les Écritures, c'est pour agir en chrétiens et le paraître, alors que leur attachement aux Lupercales fait qu'ils tic le sont plus en fait. Dés lois ce qu'ils lisent condamne ce qu'ils font.

2. Plus violent de ton que les précédents, ce formulaire est aussi plus pessimiste dans toutes ses prières : Gélase n'y souhaite pins la conversion de sc. adversaires, mais se détourne d'eux et les plaint.

«Π. Item alia.

Absolve Dite quaesumus iniquitates nostras et ut tua dona mereamur percipere fac nos amare justitiam per.

Concede nobis Due Ds noster ut et te tota mente veneremur et omnes homines rationabili diligamus affectu per.

Consecra quaesumus Dfte quae de terrenis fructibus nomini tuo dicanda mandasti ut et gratam tibi nostram facias servitutem et sacramentum nobis perpetuae salvationis instituas per.

Vere dign qui fideles tuos mutua faciens lege concordes, veram pacem tuam tali foedere nexuisti ut nec alteri quisquam moliretur infligere quoti sibi nollet inferri · et bona quae suis utilitatibus tribui cupiret a consorte natura haec eidem ipse quoque praestaret quatenus dum per alterutram pietatem se repperiunt communes in singulis fieret semet ipsam diligens esset mens una cunctorum per.

Satiati participatione caelesti et gratias tibi referimus Due DS noster et ut nobis liat perpetua deprecamur per.

Beneficiis tuis Dne quaesumus populus fidelis semper exsultet ut te instruente dispositus et conversatione tibi placeat et quae votis expetit salubriter .assequatur per.

a. **Cf. Tob. 4, 16; Matth.** *7,* **12 et Lue. 6, jr.**

57.22 orandum pro iis qui malevoli sunt »n *margin** **|| 25 naturae** *legit Mohlberg* **|j 27 fieres** *m$.*
58,3 adsequatur *ms.*

1. Ce formulaire de messe a servi le dimanche 29 janvier 495. Toujours en butte aux attaques de ses adversaires et voulant encore justifier son interdiction faite aux chrétiens de participer aux Lupercales, Gélase rappelle une fois de plus les grandes lois de charité cl d'unité.

2. Ces iniquités dont Gélase accepte de partager la responsabilité sont sans doute allusion à la faute du clerc.

3. Iλ! mot *rationabilis* **(déjà rencontré dans la préface de la messe XVIII-U, dont la présente oraison redit la leçon essentielle) a dans le latin clas sique, dans des contextes souvent juridiques ou philosophiques, le sens d‹**

MESSE XVIII-uu x.

[Oraison i] Nous Vous en prions. Seigneur, absolvez nos iniquités 1 et, pour que nous méritions de recevoir vos dons, faites-nous aimer la justice. Par...

[Oraison 2) Accordcz-nous, Seigneur notre Dieu, et de Vous vénérer de toute notre âme, et d'aimer tous les hommes d'un amour spirituel s. Par...

[Secrète] Nous Vous en prions, Seigneur, consacrez ces produits de la terre que Vous avez ordonné de dédier à votre Nom, afin de Vous rendre agréable notre service et de préparer pour nous le sacrement du salut sans fin. Par...

[Préface] Tl est vraiment digne (de Vous louer)..., Vous qui, établissant vos fidèles dans la concorde en les obligeant à la réciprocité, avez lié la paix véritable qui est vôtre à cette clause que personne ne chercherait à infliger à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît à lui-même, et les biens que chacun souhaiterait que son semblable lui accordât pour son profit personnel, qu'il les lui procurât lui-même également, à tel point que, trouvant leur unité par l'un ou l'autre de ces égards, il arriverait qu'eux tous ne fussent qu'une seule âme s'aimant elle-même en chacun d'eux Par...

■postcommunion] Rassasiés par la céleste communion, nous Vous en rendons grâces. Seigneur notre Dieu, et nous Vous demandons qu'elle devienne pour nous la communion éternelle. Par...

.Oraison sur le peuple] Que votre peuple fidèle, nous Vous en prions, Seigneur, se réjouisse toujours de vos bienfaits, afin que, établi dans l'ordre par vos propres enseignements, il Vous plaise par sa conduite et obtienne pour son salut ce qui fait l'objet de ses vœux. Par...

raisonnable, conforme à la raison. Dans la langue chrétienne, il en est venu à signifier simplement : spirituel. C'est du moins l'opinion de Dom B. Botte (*"Ordinaire de la* Afrsw, o/>. ci/., p. : 17-122). Ce dernier sens convient mieux au texte présent.

4. Peut-être allusion λ un texte de saint Augustin : kwms *Christus amans seipsum (ln Epistolam Joannis,* tract. X, P. !.. 35, col. 2055).

58.4 v. Item alia

Omp semp Ds qui superbis resistis et gratiam praestas humilibus “ tribue quaesumus ut non indignationem tuam provocemus elati sed propitiationis tuae capiamus dona subjecti per ·.

Majestatem tuam Dûe supplices exoramus ut nec terreri nos lacerationibus patiaris injustis nec captiosis adulationibus inplicari sed potius amare concedas qui veraciter arguunt quam qui fallaciter blandiuntur per *f.*

Offerimus libi Due munus quod sicut duplici sumentes corde condemnat ita sincera capientes mente justificat per.

Vere digô qui nos sic pietate pariter atque justitia vis esse perfectos » ut et cautelae nostrae non desit socianda benignitas et indiscreta non subripiat facilitas caritati. Praecipis enim ut pro nostris oremus inimicis pro calummantibus * supplicemus nec desinamus misericordiam tuam persequentibus inpetrarc : non utique ut in iisdem nequitiis perseverent quia hoc imprecari est potius quam salutaria postulare sed ut ab his iniquitatibus expediti ad modesta sese sanaque convertant. Cum enim docente te Dflc probos mores nobis optare debeamus tunc proximos nostros sicuti nosmet ipsos vere diligimus ‹ si eis quae nos habere cupimus expetamus per <

a. Orationes in contentione ad Missas lz {Ill-ι,χν or.}.
Ji. Ci. Orationes ad Missam contra obloquentes f' (Ill-txvn *or.}.*

a. **Cf. I Petri 5, 5 Jac. 4,6.** *b.* **Cf. Matth. 5,44-48-** *c.* **Cf. Matth. 19, 19.** *d.* **Cf. Matth. 7, 12 et Luc. 6, 31.**

58,5 non esse elatos *in margine* **9 contra lacerantes vel adulantes** *in marg.* **|| 13 pro duplici corde :u** *marg.* **| 15 orandum pro persequentibus »»** *marg.* **| adque** *legit Molhberg* **,| 20 hisdein ms |j impraccari** *ms* **| 22 ses naque**

1. Ce formulaire de messe a servi le dimanche 5 février 495.
2. Le verbe correspondant *lacerare* **est celui qu'emploie Gélase. au u° de sa lettre, pour désigner l'action de ses adversaires.**

MESSE XVIII-v

[Oraison 1] Dieu tout-puissant ct étemel, qui résistez aux superbes et donnez votre grâce aux humbles, accordcz-nous, nous Vous en prions, de ne pas attirer votre colère par notre orgueil mais d'obtenir les bienfaits de votre sollicitude par notre soumission. Par...

’Oraison 2] Seigneur, nous prions en suppliant votre majesté de ne pas souffrir que nous soyons effrayés d'être injustement critiqués *, ni que nous soyons circonvenus par de captieuses flatteries, mais de nous accorder de préférer ceux qui accusent véridiquement à ceux qui flattent en mentant [3]. Par...

[Secrète Nous Vous offrons, Seigneur, un présent qui condamne ceux qui le prennent avec un cœur double [4], comme il justifie ceux qui le reçoivent avec une âme loyale. Par...

[Préface] 11 est vraiment digne (de Vous louer).... Vous qui nous voulez parfaits en bonté tout autant qu’en justice de telle sorte qu’à notre prudence ne fasse pas défaut la bienveillance qui doit l’accompagner ni qu’une indulgence sans discernement ne surprenne notre charité [5]. Vous nous ordonnez en effet de prier pour nos ennemis, de supplier pour ceux qui nous calomnient et de ne pas cesser d'obtenir votre pitié pour ceux qui nous persécutent : non certes pour qu'ils persévèrent dans les mêmes dérèglements — car c'est souhaiter du mal au Heu de demander ce qui est salutaire — mais pour que, délivrés de ces iniquités, ils se tournent vers ce qui est mesuré et sain. Puisqu'on effet nous devons, selon votre enseignement. Seigneur, souhaiter pour nous de bonnes mœurs, c'est alors que nous aimons vraiment notre prochain comme nous-mêmes quand nous réclamons pour lui ce que nous-mêmes désirons avoir. Par...

3. Celui qui accuse véridiquement est Gclase lui-même. Ceux qui flattent en mentant ct usent de captieuses flatteries, ce sont ses adversaires quand ils invitent les chrétiens â participer aux Lupercales.

4. Les partisans des Lupercales ont vraiment un cœur double, eux à qui Gélase dira, dans SA lettre : *net chrittiani, nec pagans* (L 19,

5. Bonté ct charité pour pardonner les injures personnelles et prier pour les coupables, niais prudence ct discernement pour déjouer le danger qu’ils représentent ct tenter de les convertir.

Recreati Dnc sacri muneris gustu quaesumus non inde sumentibus nobis vertatur ad poenam sed fideliter libantibus prosit ad veniam per r.

Tua Dfte protectione confidens benedictionem suppliciter imploratam devota tibi familia consequatur ut tuo secura munimine nec temporalibus destituatur auxiliis et bonis aptetur aeternis per.

γ. Ci. *infra* **XVllbxxitll** *(poslcotn.).*

58,26 quaesumus Due wis '| 27 ponam mt || 3« inploralam «w.

[Postcommunion] Restaurés par la réception de ce don sacré, nous Vous demandons. Seigneur, que pour nous qui en avons pris notre part il ne tourne pas au châtiment, mais qu'il serve au pardon de ceux qui l'ont goûté avec foi Par...

[Oraison sur le peuple] Parce qu'elle se confie en votre protection, Seigneur, que cette famille qui Vous est consacrée obtienne la bénédiction humblement implorée afin que, en sûreté sous votre défense, elle ne soit pas frustrée des secours tempo* rois et soit préparée aux biens étemels. Par...

i. Le mot *fideliter* s'oppose aux *duplici sumentes corde* de la secrète.

g0fI4 vni. Item alia.

Ab omnibus nos quaesumus Dite peccatis propitiatus absolve ct eos qui nos impugnare nituntur expugna per.

Comprime Dne quaesumus os iniqua loquendum - ct eos qui nos moliuntur insimulare confuta per.

Quaesumus Dne D$ noster ut per haec caelestis vitae commercia declinantes laqueos falsitatum ad veritatem tuam con cessae nobis divinitus viae tramite dirigamur per.

Vere eligit qui famulos tuos informare dignaris ut non tam nos exagitet inepta laceratio superborum quam potius moveat miseratio lacerantum quoniam sicut nos convenit praecavere ne veraciter impetamur sic eorum qui a veritate sunt devii flere debemus interitum quaesumus vel illis correctionem suppliciter exorando subvenire possimus vel nobis fructum pietatis adquirere per.

a. **Cf. Ps. 62 (63), r».**

60.16 inpugnarc rus '| 17 Cor.priinc Due quaesumus ds iniqua w | iS muliuntur ms |' 20 laquaeos nw || 21 concessa nobis divinitus via ct tramite *scripsit Fcltoc* **jl 22 pro lacerantibus orandum m** *margine* **: pro lacerantes** *Icgil MohlLcrg* **'| 23 superiorum** *ms* **i' 25 inpetauiur n;x**

1. Cctte messe a été lue le :‹r dimanche de Carême 495. qui était le X2 février. Dans trois jours la fête des Lupercales allait avoir lieu. Celas venait d'écrire sa lettre à scs adversaires on bien était sur le point de la leu envoyer.

2. Il s'agit des adversaires de Gélase dont les efforts pour le faire reve uir sur sa décision avaient dû redoubler aux approches de la fête.

3. Le terme »nsf«ndarr annonce l'expression de la préface : *inepta iace ratio.* **En effet tout ce que les adversaires du pape peuvent dire dans le bu de défendre les Lupercales ne peut être que faux on absurde. Il suffit, not la préface, de veiller à ne pas être attaqué justement : ·.'‹·** *veraciter smpeta mur* **(nouvelle allusion à l'affaire du clerc adultère).**

MESSE XVIII-vui

[Oraison i] Nous Vous en prions, Seigneur, absolvez-nous avec bienveillance de tous nos péchés, ct venez à bout de ceux qui s'efforcent de nous attaquer *. Par...

[Oraison 2| Nous Vous en prions, Seigneur, fermez la bouche de ceux qui disent des choses injustes, et confondez ceux qui cherchent à nous accuser faussement 3. Par...

Secrète] Nous Vous demandons. Seigneur notre Dieu, que, grâce à ces moyens d'accéder à la vie céleste, nous évitions les filets des faussetés (païennes) et soyons conduits vers votre vérité en cheminant sur la voie qui nous a été divinement concédée *. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer)..., Vous qui daignez former vos serviteurs de telle manière que les ineptes critiques émanées d'orgueilleux nous agitent moins que ne nous émeut plutôt la pitié pour ces hommes qui nous déchirent. Puisque, de même qu'il convient pour nous de prendre toute précaution pour ne pas être justement attaqués, nous devons aussi déplorer la perte s de ceux qui ont quitté le chemin de la vérité, nous Vous demandons de pouvoir, en obtenant leur conversion par d'instantes prières, venir à leur secours, on du moins de pouvoir obtenir pour nous le fruit de la bienveillance e. Par...

4. L'image de la voie et du chemin de la vérité est choisie par Gélase pour évoquer le » mauvais » chemin parcouru à la procession des Lupercales.

5. Le ton pessimiste de cctte préface se rapproche beaucoup de celui de la lettre. Tout près de désespérer de la soumission de scs adversaires, Gélase pleure maintenant leur perte presque certaine (sn.Vrï/nw), de même qu'il a pitié (wnsrr.rïïci).

6. La prière est toujours tuile ; même $1 elle n'obtient pas la conversion des chrétiens obstinés, du moins elle obtiendra à ceux qui prient la *pietas, ce* fruit excellent de la prière et de la grâce.

60,29 Quos refecisti Dfte caelesti mysterio propriis alienisque propitius absolve delictis ut divino munere purificatis mentibus perfruamur per «.

61,X Porrige dextram quaesumus Dne plebi tuam misericordiam postulanti per quam et terrores declinet humanos et solacia vitae mortalis accipiat et sempiterna gaudia conprcliendat per.

a. Orationes in contentione ad Missas *V* **(111-x.xv postcoin.).**

60,29 reficisti mis.
61,1 dexteram mis.

[Postcommunion] Ceux que Vous avez réconfortés. Seigneur, par ce mystère céleste, absolvcz-les avec bienveillance de leurs fautes propres et de celles des « autres [1] », afin que nous jouissions du don divin avec des âmes purifiées. Par...

[Oraison sur le peuple] Tendez votre droite, nous Vous en prions. Seigneur, au peuple qui implore votre miséricorde ; que par clic il écarte l'effroi [2] qui vient des hommes, reçoive les secours pour cette vie mortelle et entre en possession des joies éternelles. Par...

1. Nous rencontrons ici pour la première fois une très caractéristique expression des messes que nous étudions. Au premier abord, elle est pour le moins étonnante : on demande à Dieu d'absoudre les chrétiens des fautes des « autres · ! Il faut donc, que ces fautes « étrangères » aient quelque rapport avec l'Église. Or c'est précisément le cas : l'expression *alienis delictis* désigne des actes de païens (exactement la célébration des Lupercales, qui appartient de droit aux païens, cf. la lettre : *soli hoc pagani, quorum rilus est, exsequantur,* L 30) exécutés par des chrétiens. Gélase, par la suite, soulignera souvent cette grave opposition : *proprius-alienus, nosler-exlermus*. Il considère en effet que des chrétiens qui retournent à un culte païen ne sont plus d'Église : leur séparation d'avec le Corps du Christ est absolue (cf. L 7 et 9}. Ils « cessent · d'etre chrétiens en posant un acte auquel un chrétien a renoncé λ son baptême. L'Église — qui est une — ne reconnaît plus pour ses propres enfants ceux qu'elle voit commettre des actes de païens, les actes des « autres ».

Par la suite, nous verrons que quelques-unes de ces expressions sont réminiscences du Ps. 18 (rq), 13-14 (messes XXVIllI-xx et xxti).

2. Cet effroi est le fruit des menaces des adversaires de Gélase.

66,24 xviii. Item alia.

Omp semp Ds da nobis voluntatem tuam fideli mente retinere et pia conversatione depromere ut ecclesia tua a profanis vanitatibus expiata non aliud profiteatur verbis aliud exerceat actione per «.

Exaudi nos Dne T)s noster et a pravitatibus mundi tuorum discerne corda fidelium ut qui Diim sua voce pronuntiant in diabolicam non reccidant servitutem per.

Ut tibi grata sint Dne munera populi tui ab omni quaesumus cum contagio perversitatis emunda nec falsis gaudiis inhaerere patiaris quos ad veritatis tuae praemia venire promittis per ’.

Vere digit qui ecclesiam tuam a diabolica simulatione vis esse purgatam atque ut a fictis sincera discernas ex operum qualitate fructus intclligi praecipis voluntatum ‹ ad te pertinere

a. Prohibendum ab Idolis *V* **(I-x or.),**
β. Ibid, *secret.*

a. **Cf. Maith. 7, :6 ct 20.**

67,3 promittit *›ns* **,| 5 adque** *iegil Mohlberg*

1. Ce formulaire, du lait de la vacance du a® dimanche de Carême, a dû être utilisé le 3e dimanche, soit le 26 février 495. La fête des Lupercales a eu lieu comme d’habitude ct des chrétiens y ont encore pris part. Tous les formulaires de messes vont désormais porter la trace de <# scandale.

2. A plusieurs reprises dans ce formulaire, Gélase va demander il Dieu que son Église {ou bien ses fidèles, ou bien sou peuple) soit délivrée de la souillure du paganisme. Sous ers termes : *ecclesia, fidelium, populi,* **Gélase désigne donc l’Êglise en tant que coupable, par conséquent les chrétiens qui ont participé aux Lupercales. Dans tous ces cas (or. or. 2, secrète, or. sur le peuple), Gélase désigne eu bloc ces coupables, sans faire de distinction entre eux. et il souhaite le retour de tous. Dans d’autres cas, au contraire {comme dans la préface ou la postcom.), il condamnera certains**

MESSE XVIII-xvm ».

[Oraison i] Dieu tout-puissant et étemel, donnez-nous de garder votre volonté avec une âme fidèle et de la traduire dans une pieuse conduite, afin que votre Église -, lavée des vains cultes païens, ne confesse pas une chose en paroles 3 et ne fasse pas autre chose dans la pratique. Par...

Oraison 2] Écoutez-nous, Seigneur notre Dieu, et séparez des égarements du monde les cœurs de vos fidèles, afin que ceux qui de leur voix proclament le Seigneur ne retombent pas dans l'esclavage du démon «. Par...

[Secrète] Pour que Vous soient agréables. Seigneur, les présents de votre peuple, purifiez-le, nous Vous en prions, de toute atteinte de la perversion et ne souffrez pas que s'attachent aux joies trompeuses 3 ceux qui ont votre promesse de parvenir aux récompenses que procure votre vérité ·. Par...

[Préface] 11 est vraiment digne (de Vous louer).... Vous qui voulez que votre Église soit purgée des contrefaçons diabolicities 7 et qui. afin de distinguer l'authentique du simulé, ordonnez d'apprécier à la qualité des œuvres les fruits des vo-

d'entre eux sans appel. Cette distinction entre des coupables définitivement endurcis et d'autres coupables qui se convertiront et reviendront à l'Église va aller en s'accentuant dans toute la suite des formulaires.

3. Allusion claire à la profession de foi baptismale des chrétiens coupables. De même dans l'oraison suivante : *qui Dn>n* jim *voce pronuntiant.* L'accord avec la lettre est parfait.

4. Retourner au paganisme quand on est chrétien, c'est proprement retomber dans l'esclavage du démon. L'oraison sur le peuple redit la même vérité.

5. Ces joies trompeuses sont les réjouissances grossières des Lupercales.

6. Allusion aux catéchumènes, en joute vers leur baptême. Le. verbe traire est peut-être intéressant dans une telle allusion : dès le 3e siècle en Afrique (chez saint Cyprien par exemple) entrer au catéchuménat se disait: traire *ad Christum, venire ad Ecclesia»:.* Cf. messe XVIII-xx, préface, Û9.5.

7. Le paganisme est une fausse religion, une contrefaçon de religion, la religion du démon ; il faut savoir distinguer l'authentique du simulé.

67.7 non reputans quos vel dissimulare quae tua sunt vel his contraria perspexeris operari. Unde benedicimus tc Diic tcque debita servitute laudamus per.

Adesto nobis omp et misericors Ds et sacramenta quae sumpsimus nec nostris excessibus nec alienis permittas violari peccatis per.

Gregem tuum Diie Pastor bone * placatus intende et oves quas pretioso sanguine redemisti diabolica non sinas incursione lacerari per t.

γ. *Ferta Hcbdom. quinta V* (I-χχνιπ *ad. pop.*). Ordo agentibus publicam poenitentiam *V* (I-xxxix *ad pop.)* Item Benedictiones super pupulum post communionem *V* (ΤΠ-χνιι).

b. Cf. Jo. 10, ii.

67,11 alienis nos permittas |1 14 practioso *m$* || rediraisti *ms.*

lontés [1] ne comptant plus comme rattachés à Vous [2] ceux que Vous avez vus clairement négliger ce qui est vôtre ou faire ce qui y est contraire. C'est pourquoi nous Vous bénissons, Seigneur, et Vous louons en Vous servant comme il se doit. Par...

[Postcommunion] Assistez-nous, Dieu tout-puissant et miséricordieux, et ne laissez souiller les sacrements que nous avons reçus, ni par nos excès propres, ni par les péchés des « autres » [3] Par...

[Oraison sur le peuple] Seigneur, bon Pasteur, prêtez à votre troupeau une attention clémente et ne permettez pas que les brebis déjà rachetées par votre sang précieux [4] soient mises en pièces par l'incursion du démon. Par...

1. Si l'on peut désormais apprécier à la qualité des résultats la valeur de ce à quoi s'obstinent les adversaires de Gélase, c'est que les Lupercales *ont tu lieu.* **Effectivement elles ont été célébrées, et la messe XVIII-xx détaillera ces scandaleux résultats.**

2. Ici le langage de Gélase est beaucoup plus dur qu'il ne l'était dans les trois premières oraisons. Le pape vise des chrétiens plus gravement coupables et endurcis, ceux auxquels s'adressait sa lettre ; il déclare à leur sujet qu'ils ne sont plus rattachés à Dieu ! Par la suite, ceux-là refuseront toujours de se repentir.

3. Ces « autres » sont encore les adversaires endurcis du pape qui ont cessé d'etre d'Eglise et d'appartenir à Dieu. (Cf. messe précédente, n. 1, p. 8x5). Notons que dans tous les formulaires, *alienus* **et** *externus* **qualifient toujours des fautes, des péchés, des déviations. Une fois seulement nous avons laissé à** *alienus* **h· sens plus simple d'« autrui », dans l'expression** *dolos alienos* **(messe XVIII-t préface) ; encore est-il permis de penser que ces « autres » que nommait alors Gélase et qui sont ses adversaires étaient bien déjà hors de l'Église.**

4. Autre façon pour Gélase de désigner les baptisés, pour qui le Christ a répandu son sang (cf. messe XVIII-xx préface : *pro quibus Xrus est mortuus).* **Les catéchumènes, eux, n'ont pas encore profité de la Rédemption.**

63.3 xx. Item alia.

Exaudi Dne preces nostras ct celeri nos propitiatione laetifica per.

Intende Dne quaesumus supplices nos et pariter nobis indulgentiam tribue benignus et gaudium per.

Hostias Dne suscipe placatus oblatas quas scificando nobis quaesumus efficias salutares per.

Vere digit qui caelestibus disciplinis ex omni parte nos instruens qualiter a fidelibus tuis falsos fratres · discerneremus ostendens Unigeniti tui voce pronuntias : ex fructibus eorum cognoscetis eos * De his sunt enim inflati sensu camis suae et non tenentes caput «. De his sunt qui terrena sapientes F ideo dcprecanlium te verba fastidiunt quia animales atque carnales quae sunt spiritus Dei stulta mente non capiunt *. De bis sunt reprobi circa fidem *f* quam nescientes quae loquantur neque de quibus adfirrnent *t* saepe subvertere * conati sunt et conantur.

n. Cf. Gal. 2, 4. *b.* Matth. 7. 20. *e.* Coi. 2, 18-19. *d. Ct.* Phil. 3, 19. *e.* Cf. I Cor. 2, X4· /· Π Tim. 3, 8. g. I Tini, x, 7. *h.* Cf. II Tim. *2,* 18.

68,:o dc falsis fratribus in margis : de falsos fratres *MoUberg* i| ostendens *ms* '| tua ms '| 13 cognoscitis ms ! 15 dc fastidiosis *in marg.* ,| fastidunt *ms* || animalis ms | carnales »is |' 18 sepe ms

x. Ce formulaire a été lu le 4· dimanche dc Carême 195, soit le 5 mars.

2. Gélase implore le pardon divin dans les trois premières oraisons dc cette messe *(propitiatione,* or. 1, *indulgentiam, or.* 2. pï-tcu/ws, *salutares,* secrète). Il le fait au nom des chrétiens tombés <p»i sc repentent. Les deux premières oraisons mentionnent également la joie qui suivra ce pardon *[laetifica, gaudium).*

3. L'expression *caelestibus disciplinis* désigne les Écritures, qui suffisent à toute instruction, ct ici plus précisément les Évangiles, puisqu'il s'agit des paroles du Christ et qu'on en cite un passage.

4. Gélase, dans l'expression */aisos fratres,* désigne les chrétiens coupables ct les distingue des fidèles qui n'ont pas participé aux Lupercales.

MESSE XVIII-xx *.

[Oraison 1] Écoutez favorablement. Seigneur, nos prières, et réjouissez-nous par une prompte sollicitude 2. Par...

[Oraison 2] Seigneur, nous Vous en prions, soyez attentif à nos supplications et accordez-nous aussi dans votre bonté le pardon et la joie Par...

Secrète] Seigneur, recevez avec clémence les offrandes que nous Vous présentons et, en les sanctifiant, rendez-les nous salutaires, nous Vous en prions par...

[Préface] Tl est vraiment digne (dc Vous louer).... Vous qui, nous instruisant de multiples façons par des enseignements spirituels 3 ct nous indiquant comment nous distinguerions les faux-frères des fidèles restés vôtres 4, avez proclamé par la voix de votre Fils unique : « Vous les connaîtrez à leurs fruits. » Ceux-là en sont, en effet, qui sont gonflés d'orgueil dans leurs pensées charnelles et n'adhèrent plus à la Tète 5. Ceux-là en sont qui, pleins de goût pour les choses terrestres, n'ont pour cette raison que répugnance pour les paroles de ceux qui Vous prient ". car ceux qui sont brutaux et charnels ne saisissent pas dans leur esprit stupide ce qui est de l'esprit dc Dieu. Ceux-là en sont qui, perdus pour ce qui est dc la foi 7, souvent se sont efforcés et s'efforcent dc la renverser, sans savoir ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils dogmatisent. Ceux-là

Il est clair pourtant, vu lu dureté de ton dc toute la préface, qu'il vise les coupables obstinés. L'emploi de *frater* au sens dc frère chrétien ne se renciintre que trois fois dans le léonicn, ct uniquement dans la présente préface,

5. Ils n'adhèrent plus au Christ. Echo dc la préface dc la messe précédente : *ad te pertinete, non reputans.*

6. Ces «paroles» de ceux qui prient Dieu ne seraient-elles pas la letIre dc Gélase, restée sans effet ?

7. Leur fol chrétienne a perdu toute valeur puisque, après avoir confessé la vérité au baptême (comme le soulignait la lettre), ils ont redonné leur confiance au paganisme. Voulant concilier foi chrétienne et paganisme, ils ne sont plus ni chrétiens, ni païens, ils ne peuvent · tenir les deux rôles tant ils sont opposés l'un à l'autre » (L >9). Mais, ce qui est plus grave encore, ils ont voulu entraîner les autres (la suite dc la préface y insiste) et ont fait œuvre dc scandale.

De his sunt subdoli operarii * qui introeunt explorare ecclesiae libertatem quam habet in Xro ut eam secutu in turpem redigant servitutem f. De his sunt qui penetrant domos et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis * non solum viduarum facultates sed devorantes etiam maritarum '. Isti jam nec justos appetunt se videri nec saltem deforis sunt vel dealbati vel loti sed palam pudore calcato de pravis conversationibus suis etiam gloriantur et domi forisque spurcitiam contrahentes non tam referti sunt ossibus mortuorum quam. magis ipsi sunt mortui m. Quibus evangelica sententia convenienter exclamat : si lumen quod in te est tenebrae sunt ipsae tenebrae quantae suntn. Nam cum in his quae videntur obscura sint ct malae famae nigra dedecore satis evidenter apparet haec eos in occulto gerere quae etiam turpe sit dicere Isti non solum ad luam gratiam venientes sui foeditate deterrent sed etiam intrinsecus fratribus constitutis pro quibus Xfus est mortuus offendiculum suae perversitatis opponuntl'. Tales cavere nos jubes per apostolum tuum docens : separate vos ab omni fratre inordinate ambulante'. Et ea nos praecipis operari quae videntes cuncti vere fideles tui te caelestem

i. II Cor. xr, 1j. *j.* Cf. Gal. 2, 4. *k.* II Tim. 3, 6. *l.* Cf. Matth. 23, 14. w». Cf. Mattb. 23, 27. n. Matth. 6, 23. *o.* Ephes. 5, 12. *p.* I Cor. 8, 9 et ii. i- Ci. II Thess. 3, 6.

68,19 de subdolis s« *marg.* || 22 honoratas xms ,| devoratores viduarum et maritarum in wuirg. || 24 saltim *»is,*
69,8 subversores fratrum cavendum a talibus in *merg.*

x. Idées classiques quand i) s'agit du paganisme : l'attachement au Christ est liberté, rattachement aux démons est esclavage.

2. I-c terme oouius est particulièrement intéressant. Sans doute il entre ici dans la citation textuelle de II Tim. 3, 6. On le lit cependant deux fois dans cette préface et il désigne (ce sont les deux seuls exemples de cet emploi dans le léonicn) les maisons d'habitation, les demeures privées. Pour nous, il rappelle irrésistiblement les premiers mots de la lettre de Gélasc : *sedent guidant in domibus suis,* comme aussi *Xrum in cubile requirentes* de la préface XVIII-m. Ici, l'auteur s'ensert pour comparer ce qui se passe dans les maisons, d'une façon privée, cachée (rfowrns, «'oui:, *in occulto)* et ce qui apparaît publiquement, au dehors, ce qu'on voit *(deforis,*

en sont, ces fourbes ouvriers qui entrent dans l'itglise pour éprouver la liberté dont elle jouit dans le Christ, afin de la ramener avec eux dans leur honteux esclavage Ceux-là en sont qui pénètrent dans les maisons2 et réduisent en esclavage des femmelettes 2 chargées de péchés, dévorant non seulement le bien des veuves mais aussi celui des femmes mariées. Ces gens-là, désormais, ne travaillent plus à paraître justes 4, ni ne sont, même extérieurement, blanchis ou lavés; au contraire, piétinant publiquement toute pudeur, ils vont jusqu'à se glorifier de leur conduite dévoyée et, drainant la fange à la maison comme au dehors, ils ne sont pas tant remplis d'ossements de morts que plutôt morts eux-mêmes. A leur sujet la maxime évangélique proclame opportunément: « Si la lumière qui est en toi est ténèbres, que sont alors tes ténèbres ! » Si en effet dans ce qu'on peut voir règne l'obscurité et la noirceur qui résulte de la honte d'une mauvaise réputation, il est suffisamment évident qu'ils font dans le secret ces choses qu'il est honteux même de dire. Ces gens-là non seulement détournent par leur laideur ceux qui s'approchent de votre grâce s, mais encore, à l'intérieur de l'Église, font buter contre le scandale de leur perversité les frères déjà agrégés pour qui le Christ est mort. Vous nous commandez de nous défier de tels gens, en nous enseignant par votre apôtre : « Séparez-vous de tout frère qui marche dans le désordre », et Vous nous ordonnez de produire des œuvres telles qu'à leur vue tous ceux qui sont vraiment vos fidèles Vous louent et Vous exaltent. Vous le

palam, iorisque, in his quae vidtnlur}. Or les Lupercales comportaient la publication, la mise eu chansons de fautes cachées et honteuses, commises dans le secret et que la pudeur interdit habituellement de révéler (L zo).

3. Cf. le rôle des femmes dans la fête des Lupercales, p. 33.

4. Les adversaires de Gélase, avant la fetc, essayaient encore de justifier leur position aux yeux de l'F.glise (ci. messe XVIII-iu, préface) : ils discutaient argument par argument avec Gélase, la lettre en témoigne. Mais, en participant aux Lupercales, ils ont perdu toute possibilité de paraître justes car leur corruption a éclaté au grand jour : ils ne sont même plus des sépulcres blanchis !

5. Allusion claire aux catéchumènes, que Gélase distingue nettement des ‹ frères déjà agrégés, qui sont Λ l'intérieur de l'fcglise, pour qui le Christ est mort », et qui sont les baptisés. Cf. aussi n. 6, 11. 231.

69,11 Patrem conlaudent atque magnificent ' a quo rationabilis conscientiae bonaeque famae donum omne perfectum optimumque descendit · per.

Quod ore sumpsimus Diie quaesumus mente capiamus cl de munere temporali liat nobis remedium sempiternum per ».

Famulos et famulas Dtie quaesumus intuere quibus in te sperare donasti ac pariter eis et quae tibi placeant postulare et potius postulata concede per.

a. *Ferta vii Hehdom. tertia V* **(I-xxvt** *postcom.).* **Foria V post Dominica:» Passionis Afjss.** *Rom. (postcom.}.*

r. **Ci. Matth. 5, 16. $. Jac. x, 17.**

69,11 rationabiles *legit Monlberg* ,| **17 postolarc** *legit Mohlberg.*

Père céleste, de qui descend tout don pariait et excellent, celui d'une conscience en paix spirituelle et d'une bonne renommée. Par...

[Postcommunion] Ce que nous avons pris de notre bouche. Seigneur, nous demandons de le prendre avec notre âme, et que ce don temporel devienne pour nous un remède étemel. Par...

[Oraison sur le peuple] Regardez, Seigneur, nous Vous en prions, vos serviteurs et vos servantes à qui Vous avez donné d'espérer en Vous; accordez-lcur également, et de demander ce qui Vous est agréable, et surtout (d'obtenir) ce qu'ils auront demandé. Par...

I.tlire fi Mf-fm.

71.9 xx mi. Item alia.

Omp et misericors Ds ad cujus bcatitudinem sempiternam non fragilitate camis sed alacritate mentis ascenditur fac nos atria supernae civitatis ct te inspirante semper ambire et tua indulgentia fidenter intrare per ».

Ds qui cum muneribus nullis indigeas ipse nobis munera cuncta largiris accipe propitius quae de tuis bonis tibi nos offerre voluisti non solum nostrae reputans devotioni quae tua sunt sed etiam per haec nos ad caelestia regna perducens per.

P. S. F. E.

Gratias tibi Dde laudesque persolvimus qui nos corporis et sanguinis dilectissimi Filii tui Domini nostri communione vegetasti misericordiam tuam suppliciter exorantes ut hoc tuum Due sacramentum non sit nobis reatus ad poenam sed liat intercessio salutaris ad veniam per

a. Orationes ct Preces in Dominica Octavomm Pentecosten *V* (I-cxxxiv or. 3).
Ê. Orationes Diversae, 11*35, Pro vivis et defunctis Afiss. J?o»n. *Ifiosicom.).*

71,15 concta *ms* dnnis .'r^si *Afoklberg* J 16 devotionis *scripsit Felloe* | iS P. S. F. E. — praefatio supra facta est.

MESSE XVIII-xxun

[Oraison 2] Dieu tout-puissant et miséricordieux, vers l'éternelle béatitude de gui on s'élève non par la faiblesse de la chair mais par l'élan de l'âme, faites-nous, sous votre inspiration, tendre toujours vers les parvis de la cité d'en haut et, grâce à votre bonté, y pénétrer par la foi 2.* Par...

[Secrète] O Dieu qui, n'ayant besoin d'aucun présent, nous fournissez Vous-même tous les présents, recevez favorablement ce que de vos biens nous Vous offrons, sur votre ordre 8, à Vous qui non seulement mettez au compte de notre piété ces biens qui Vous appartiennent mais encore nous conduisez, par leur entremise, jusqu'au royaume du ciel. Par...

La préface a été donnée plus haut.

[PostcommunionJ Nous nous acquittons envers Vous, Seigneur, de nos remerciements et de nos louanges. Vous qui nous avez vivifiés par la communion au corps et au sang de votre Fils bien-aimé notre Seigneur, et nous prions en suppliant votre miséricorde de faire que ce sacrement qui est le vôtre. Seigneur, ne soit pas pour nous un motif d'encourir le châtiment mais devienne le moyen sauveur d'obtenir le pardon. Par...

:. Ce formulaire a dû être utilisé le 5« dimanche de Carême, soit le 12 mars 495. Ce dimanche était celui du troisième scrutin (ci. Sacramentairc gélasien, 1-xxvm) au coins duquel on livrait le Symbole de foi aux catéchumènes *(tradilio symboli)*. Il manque à cc formulaire la première oraison, à cause du scrutin, et l'oraison sur le peuple ; quant à la préface, Gélase reprit celle d'une messe précédente, peut-être la XVIII-xx.

2. Allusion très probable aux catéchumènes qui attendent leur entrée dans l'f.glise, parvis du ciel, et qui déjà commencent à entrer en prenant possession du Symbole de foi qu'on leur livre, en attendant l'entrée definitive par la profession de foi baptismale.

j. Cf. messe XVIII-ti, préface, et messe XVIII-iih, secrète, p. 198 ct 206.

79.» xxxvii. Item alia.

Omp scmp Ds ecclesiae tuae concede propitius ut mortiferis (sacrilegis) oblectationibus amputatis aeternitatis tuae potius delectatione laetentur per.

Auxiliare nobis misericors Ds et ut cunctos hostes expugnare possimus praesta quaesumus ut nostros vincamus errores per.

Repelle Due quaesumus a nobis sacrilegas voluntates et tribue ut divina (beata) mysteria castis jucunditatibus cclebremus per.

Vere digit suppliciter exorantes ut omnis a nostro discedat corde profanitas et quod professione respuimus actione vitemus quia nimis est exsecrandum ut, cum vanae superstitionis ipsos quoque removeris sectatores, a fidelibus tuis dialmlica figmenta tractentur, qui hoc ipso pravi spiritus non dubium est, quo factis probantur et dictis, labem moribus inrogare, dum scilicet

79.3 mortiferis sacrilegis *ms* **l| 5 ut et »:s |, 9 divina, beata, mysteria** *ms* **J ix orandum ne profanitas in nobis subripiat m werg.**

i. C'est le dernier formulaire de la section XVII1 que nous étudierons. Il a dû être utilisé le 6* dimanche de Carême, dit dimanche rfr *Passion*,* **le 19 mars 495.**

a. Ces divertissements mortels sont les Lupercales. Deux épithètes figurent dans le texte : omrir.wfs et *saertiltgis.* **Il s'agit d'une double reaction dont vraisemblablement Gélase lui-mème fut l'auteur. Le pape devait hésiter entre ces deux adjectifs et s'était réservé la possibilité de choisir le plus adapté au moment même de la ⅼélébratiun.**

3. Étudié isolement, le texte de cette oraison ne permettrai: pas d'interpréter avec précision les termes Aw.'cs et rrrows. Si l'on tient compte au contraire du développement de l'affaire, il est clair que ces · ennemis » sont les coupables endurcis partisans acharnés des Lupercales et que » nos propres erreurs » désignent le péché des chrétiens tombés par faiblesse et dont le pardon est imminent.

MESSE XVIII-xxxvii

[Oraisjn i] Dieu tout-puissant et éternel, accordez avec bonté à votre Église que, une fois supprimés les divertissements mortels (sacrilèges) -, vos fidèles se réjouissent du charme de votre éternité. Par...

[Oraison 2] Prêtez-nous secoure, ô Dieu miséricordieux, et, afin que nous puissions venir à bout de tous nos ennemis, donnez-nous, nous Vous en prions, de vaincre nos propres erreurs a. Par...

[Secrète] Repoussez loin de nous. Seigneur, nous Vous on prions, les volontés sacrileges x, et accordez-nous de célébrer dans des joies chastes 5 ces divins (bienheureux **) mystères. Par...

Préface] Tl est vraiment digne (de Vous louer)..., en Vous demandant dans une prière suppliante que toute trace de paganisme s'éloigne de notre cœur et que nous évitions dans nos actes ce que nous avons rejeté lors de notre profession chrétienne, car c'est une chose tout à fait abominable, alors que Vous avez fait disparaître les adeptes ' eux-mêmes de la vainc superstition, que ces représentations diaboliques 8 soient pratiquées par vos propres fidèles, eux qui, devenus par là-même des esprits dévoyés °, entraînent indubitablement — comme le prouvent leurs actes et leurs paroles — la ruine des mœurs, lorsque précisément ils accomplissent leurs crimes

•1. Expression caractéristique pour dépeindre l'obstination impie de adversaires.

5. Ces joies pures s'opposent aux joies malsaines des Lupercales.

6. Une double rédaction encore.

7. Il s'agit des païens, qui n'avaient presque plus de place religieuse dans la Rome du v" s. finissant.

8. C'est la célébration des Lupercales : ces actes et ces paroles que le pape incrimine.

n. Les chrétiens qui ont défendu, voulu, favorisé la célébration des Lupercales sont devenus des esprits dévoyés, c'est-à-dire détachés de l'union avec Dieu et passes Λ l'union avec les démons : c'est l'adultère spirituel dont parlait la lettre (L 2).

79.17 vel aguntur crimina vel canuntur, promptius debemus omni ritu pestiferae vetustatis abolito caelestis vitae novitate "gaudere, quia tunc propitiatio superna non deerit si cunctis abominationibus abdicatis ad verae divinitatis salutaria mandata currentes » laudes ejus sca voce cantemus per.

Laetificet nos quaesumus Dnc sacramenti veneranda sollemnitas pariterque mentes nostras et corpora et spiritali scificationc fecundet et castis gaudiis semper exerceat per Þ.

Purifica Dne quaesumus familiam tuam et ab omnibus contagiis pravitatis emunda (...
...) ut redempta vasa sui Dili passione non
80.1 spus inmundi rursus inficiant sed salutatio sempiterna possideat per ›.

a. **Orationes et Preces in Dominica Octavorum Pentecosten F {I-lxxxiv** *posteo»;.).*
'i. **Dominica in Palmis P (I-xxxvn** *ad pop.).*

a. **Cf. Rom. 6,4·** &· **Cf. Ps. 118 (1:9), 32.**

79.>8 pestifere vis 26 emumia tuis donis exultent te semper ubique conlaudent ut *m$.*
80,1 salvatio n«.

ou bien les chantent [1]. Et nous devons d'autant plus vite, une fois aboli tout rite de la vieille pestilence [2], nous réjouir de la vie céleste toute nouvelle, car l'assistance d'en haut ne nous manquera pas d s lors que, ayant renié toutes les abominations et courant vers les salutaires commandements du vrai Dieu [3], nous chanterons ses louanges d'une voix sainte [4]. Par...

[Postcommunion Que nous réjouisse, nous Vous le demandons, Seigneur, la solennité vénérable du mystère de ce jour ; qu'elle féconde aussi nos âmes et nos corpspar une sanctification spirituelle et qu'elle les stimule toujours par de chastes joies. Par...

[Oraison sur le peuple] Seigneur, nous Vous le demandons, purifiez, votre famille et nettoyez-la de tous les contacts avec l'égarement, afin que ces vases spirituels [5] rachetés par la passion de leur Seigneur [6], les esprits impurs ne recommencent pas de les envahir mais qu'un salut sans fin les habite. Par...

1. C'est le même contexte que la preface XVIH-XX. Les acteurs des Lupercales proclament et chantent, niais aussi ils font, dans le secret : *factis et didis, aguntur vei canuntur.*

2. Le terme *vetustas* a servi fréquemment, dans les textes chrétiens, à désigner le paganisme. Le présent texte ne dit pas qu'il s'agit déterminenient des Lupercales ; celles-ci sont implicitement visées, comme élément d'un ensemble plus vaste. (Cf. aussi messe XXVIIII-vnit, secrète.)

3. Il est permis de penser que l'allusion à la parole du Psaume est intentionnelle. Cette course chrétienne s'oppose à la course des Lupercales.

4. Toute cette phrase témoigne de l'imminence du pardon qui va être accordé aux chrétiens repentants. Gélase parle en leur nom, car ils sont déjà presque revenus à l'Église. T'ne fois de plus la distinction est claire entre les chrétiens qui rejettent leur erreur et leur faute, et ces *pravi spiritus* que l'on nomme à part. Cela nous aide à comprendre que le sujet exact des verbes *vincamus* (oraison 2) et *celebremus* (secrète) est bien l'Église, mais l'Église où sont expressément comptés les chrétiens coupables qui se repentent et reviennent.

5. Les âmes chrétiennes : cf. *Act., t),* 15 dont l'expression *vas electionis* est passée en français : vase d'élection.

6. Ce rappel de la Passion du Seigneur, venant préciser à quel mystère se référait l'expression de la postcommunion *[sacramenti veneranda so!·lemnitas),* permet d'identifier avec une certitude presque parfaite la date d'utilisation de ce formulaire : le dimanche *de Passione,* le 6" du Carême, notre actuel dimanche des Rameaux. — Remarquons aussi cette façon de désigner les chrétiens *baptisés* comme ceux que la Passion du Seigneur a rachetés. Cf. messe XVIII-xx : *fratribus constitutis pro quibus Xius est mortuus.*

νππ. Item alla.

Largire nobis Due quaesumus spin cogitandi quae bona sunt promptius et agendi ut qui sine te esse non possumus secundum tc vivere valeamus per ».

Da nobis Dne quaesumus ut in tua gratia veraciter confidentes et quae te digna sunt postulemus et jugiter postulata sumamus per ?.

Dicatae tibi Diie quaesumus capiamus oblationis effectum ut a terrenae vetustatis conversatione mundati caelestis vitae profectibus innovemur per.

Vere dign ut qui te Auctore sumus conditi te Reparatore salvemur, et qui faciles a tua rectitudine discrepamus ad eam tua miseratione revocemur nec relinquamur nostris excessibus sed tuae subdamur clementer et incessabilitcr voluntati per.

Perfice Dne quaesumus benignus in nobis ut quae sacris mysteriis profitemur piis actionibus exsequamur per r.

a. Item alia Missa *V* (IΠ-iv or. 1). Dominica VIII post Pentecosten *Mins. Rom. {or.).*
β. Item alia Missa *V* (ΠI-it *or.* a).
γ. Orationes in Natali Presbyteri qualiter sibi missam debeat celebrare *V* (Ill-xxxvn *secret.}.*

131,15 terracnae ms ,| 17 reparante *legit Mohlbcrg* | facile |' 22 exsequamus *ms*

1. Ce formulaire a dû être utilisé le dimanche 2 avril 495, Ier dimanche après Pâques.
2. Dans tous les formulaires qui vont suivre, c'est désormais l'Église entière qui s'exprime à la première personne du pluriel, c'est-à-dire l'ensemble des chrétiens parmi lesquels sont expressément comptés ceux qui participèrent aux Lupercales et se sont repentis.

MESSE XXVIIII-vtni ».

[Oraison 1] Seigneur, nous Vous le demandons, accordez-nous » l'inspiration de concevoir ce qui est bon et de le faire avec pins d'empressement encore, afin que nous qui sans Vous ne pouvons subsister, nous soyons capables de vivre selon Vous. Par...

[Oraison 2] Donnez-nous, Seigneur, nous Vous le demandons, à nous qui mettons véritablement notre confiance dans votre grâce, d'implorer ce qui est digne île Vous et d'obtenir sans cesse ce que nous demandons. Par...

[Secrète] Nous Vous le demandons. Seigneur, faites que nous ressentions les effets de cette offrande qui Vous est consacrée afin que, purifiés de tout commerce avec le vieux paganisme terrestre, nous nous renouvelions [3] dans les progrès d'une vie céleste. Par...

[Préface] 1l est vraiment digne (de Vous louer), afin que nous qui avons été créés par Vous, notre Auteur, nous soyons sauvés par Vous, notre Rédempteur, et nous qui facilement nous désaccordons d'avec votre justice, soyons rappelés à elle par votre miséricorde, que nous ne soyons pas laissés à nos propres excès mais soyons soumis avec douceur et sans trêve à votre volonté. Par...

[Postcommunion] Seigneur, nous Vous le demandons, agissez en nous avec bonté afin que nous réalisions par de vertueuses actions ce que nous proclamons en célébrant ces mystères sacrés[4]. Par...

3. Le pardon des chrétiens coupables et leur retour à l'Église est récent : C'est un renouveau dont ou jouit Λ présent, après lequel on soupirait encore dans la préface de la messe XVIII-xxxvn *(caelestis vitae novitate gaudere).*

4. Une fois de plus est souligné l'accord qui doit toujours sc réaliser entre la profession de foi chrétienne et la conduite.

131,2j Plebem tuam Diic quaesumus interius exteriusque restaura ut quam corporeis non vis delectationibus impediri spiritali facias vigere proposito et sic rebus foveas transituris ut tribuas potius inhaerere perpetuis per

5. *Feria vi: Hebdotn. quarta V* **(I-χχνπ** *ad*

131,24 inpediri *m$.*

[Oraison sur le peuple] Nous Vous le demandons. Seigneur, renouvelez votre peuple intérieurement et extérieurement ; lui que Vous ne voulez pas voir entravé par les jouissances charnelles Vous le ferez ainsi s'affermir dans ses résolutions spirituelles et Vous le favoriserez des biens qui passent tout en lui donnant de s'attacher plutôt aux biens durables. Par...

1. Cette allusion à de mauvais plaisirs s'applique bien aux réjouissances malsaines des Lupercales.

133,16 xin. Item.

Peccata nostra Diic propitiatus absolve et quidquid pro peccatis meremur miseratus averte per.

Concede quaesumus omp Ds ut viam tuam devota mente currentes· subripientium delictorum laqueos evadamus per«.

Purificet nos Due caelestis exsecutio sacramenti ct ad tuam magnificentiam capiendam divinis effectibus semper instauret per *f.*

Vere digit ut qui te Auctore subsistimus te dispensante dirigamur non nostris sensibus relinquamur sed ad tuae reducti semper tramitem veritatis haec studeamus exercere quae praecipis ut possimus dona percipere quae promittis per.

Sumpti sacrificii Dne perpetua nos luitio non relinquat et noxia semper a nobis cuncta dejicllat per 7.

Adesto Dne fidelibus tuis et tua sca celebrantibus auge devotionis effectum ut et tibi semper exhibeant debitam servitutem et ad remedia jugiter aeterna proficiant per.

a. Item alia Missa P (Ili-tv *or.* **2).**

β. In Natale consecrationis Presbyteri qualiter sibi missam debeat celebrare *V* **(f-xcvtu** *posicom.).*

γ. **In vigil, sanctorum martyrum Gcrbasi et Protasi K (Il-xxiv** *postcom.).* **In Natali sancti Agapiti F (11-xt.vitt** *postcom.).* **Orationes in Tribulatione f' (Ill-xxvni** *postcom.).* **Peria VI post Dominicam Passionis Λ/iss.** *Rom. (postcom.).*

a. **Cf. Ps. 1:8 (1x9), 32.**

x33,24 autoro »»$ '| 26 tramite ms ,1 31 devitant *ms.*

1. Ce formulaire fut sans doute utilisé le 2« dimanche après Pâques de l'année 495. soit le 9 avril. Il est empreint d'une certaine tristesse ; au souvenir de l'enormité de la faute commise, Gélasc implore pour son Eglise purification et pardon.

MESSE XXVIIII-xm [1].

[Oraison 1] Seigneur, absolvez avec bienveillance nos péchés, et tout ce que nous méritons pour ces péchés, détourncz-le avec miséricorde. Par...

Oraison 2] Accordez-nous, nous Vous le demandons. Dieu tout-puissant, qu'en courant dans votre voie [2] avec une âme soumise nous échappions aux pièges des péchés de surprise. Par...

[Secrète] Seigneur, que la célébration céleste de ce sacrement nous purifie ct, pour que nous entrions en possession de votre gloire, qu'elle nous rétablisse toujours par ses divins effets. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer)..., afin que nous, qui subsistons par votre action et qui nous dirigeons sous votre conduite, ne soyons pas abandonnés à nos propres jugements [3], niais qu'au contraire, toujours ramenés sur le sentier de votre vérité [4], nous nous étudiions à, pratiquer ce que Vous commandez, afin de pouvoir recevoir les dons que Vous promettez. Par...

[Postcommunion] Que la protection constante du sacrifice que nous avons reçu, Seigneur, ne nous abandonne pas, et qu'elle écarte toujours de nous toutes les choses nuisibles. Par...

[Oraison sur le peuple] Seigneur, assistez vos fidèles et, pour eux qui célèbrent vos mystères sacrés, accroissez les effets de leur piété, afin que toujours ils Vous rendent les devoirs qui Vous sont dus et qu'ils s'avancent sans arrêt vers les remèdes éternels. Par...

3. Courir dans la voie de Dieu est le siïr moyen d'échapper â la course des Lupercales. La citation du Psaume est intentionnelle.

3. Nous savons comment les adversaires de Gélasc, eux, avaient leur jugement aveuglé et corrompu (messes XVIII-m et XVIII-xx, préfaces), livrés qu'ils étaient â l'obsiination de leur propre volonté.

4. Une autre image ‹Ju chemin, bien caractéristique des expressions de Gélase en cette affaire.

134.20 xv. Item.

Quaesumus omp Ds ne multitudinem nostrae pravitatis adtendas sed a peccatis abstrahe fragiles et ad ea quae recta sunt tuorum dirige voluntates per.

Non retribuas nobis quaesumus Due quae malis operibus promeremur sed quos jure corripis a veritate digressos protege tua miseratione correctos per.

Prosint nobis Dne frequentata mysteria quae nos a cupiditatibus terrenis expediant et instituant amare caelestia per.

Vere dign ut divinam jugiter gratiam subséquentes justitiam tuam quam delictis nostris incessanter offendimus actu meliore placeamus et quibus merita debetur poena perversis indulgentia tribuatur ab iniquitate cessantibus per.

Ab omni errore nos Dne quaesumus expient sacramenta quae sumpsimus et dulcedinem mentibus nostris tuae suavitatis infundant per.

*35,1 Da populo tuo Dtie quaesumus spm veritatis et pacis ut et te tota mente cognoscant et quae tibi sunt placita toto corde sectantes bonorum tuorum semper munere potiantur per.

«34,25 degressos »ns.

MESSE XXVIIII-xv [1].

[Oraison 1] Nous Vous demandons. Dieu tout-puissant, de ne pas considérer le grand nombre de nos égarements ; arrachez au contraire au péché ceux qui sont fragiles [2] et tournez vers tout ce qui est droit la volonté des vôtres. Par...

[Oraison 2] Nous Vous le demandons. Seigneur, ne nous reniiez pas ce que nous avons mérité par nos mauvaises actions, mais ceux qu'à bon droit Vous reprenez quand ils s'écartent de la vérité, protégez les quand ils sc sont corrigés sous l'effet de votre pitié. Par...

[Secrète] Seigneur, que ces mystères que nous célébrons nous soient utiles ; qu'ils nous dégagent des passions terrestres ct nous disposent à aimer les biens du ciel. Par...

[Préface] Tl est vraiment digne (de Vous prier)... afin que, constamment dociles à la grâce divine, par une conduite meilleure nous apaisions votre justice que nous avons offensée sans arrêt par nos fautes ; afin aussi qu'à ceux à qui est due une i>einc méritée tant qu'ils restent dans leur perversité, le pardon soit accordé quand ils s'arrêtent de commettre l'iniquité. Par...

[Postcommunion] Seigneur, nous Vous le demandons, que les sacrements que nous avons reçus nous purifient de toute erreur [3] et qu'ils versent dans nos âmes la douceur de votre bienveillance. Par...

[Oraison sur le peuple] Donnez à votre peuple, Seigneur, nous Vous le demandons, l'esprit de vérité et de paix, afin qu'il Vous connaisse de toute son âme ct que, cherchant de tout son cœur ce qui Vous est agréable, il jouisse toujours du don de vos bienfaits. Par...

1. Ce formulaire a dû servir le 3* dimanche après Pâques, le 16 avril 495.

2. Les chrétiens revenus à i'Église ont conscience de la gravité des fautes passées ct sc savent encore fragiles. Nous ne nous étonnons pas non plus d'entendre Gélase demander pour eux que Dieu dirige leurs volontés, ces volontés qui un temps furent ‹ mauvaises ›.

3. L'adhésion à un culte païen est une erreur fondamentale pour un chrétien (cf. *a veritate digressos,* or. 2}. Gélase a utilisé ce mot *error* six fois dans les messes étudiées.

136,1β xvim.

Praesta quaesumus omp Di ut inter innumeros vitae praesentis errores tuo semper moderamine dirigamur per.

Fac nos quaesumus Dne quae sunt recta sectari, integritatem conscientiae diligere semper et famae per.

Sacrificii tui Dne servimus effectibus et nos expiari et tua nos confidimus remedia promereri per.

Vere dign qui cum summa sis Ratio nosque rationales effeceris certum est et tanto nos a tua participatione discedere quantum ab aequitatis tramite deviamus et tantum in tua similitudine permanere quantum non divellimur ab ordine veritatis per.

Sca tua nos Dne quaesumus et vivificando renovent et renovando vivificent per «.

137,i Fideles tuos Dne benedictio desiderata confirmet quae cos et a tua voluntate nunquam faciat discrepare et tuis semper indulgent beneficiis gratulari peri.

«. Feria vi Hebdom. quarta **Γ (I-xxvn** *pestcom.).* **Feria ii Hebdom. sexta** *V* **(I-xxxvn** *posteam.).*
fi. Feria vit V **(I-xvm** *ad pop.).* **Sexta Dominica post clausum Paschae** *l'* (I-l x u *ad pop.).* **Sabbato quatuor Temporum Quadragesimae .Vi».** *Rom. (sup. pop.).*

136.26 efficeris ws | 28 permaneamus *ms* **f dibellimur** *ms.*

MESSE XXVIIII-xvnit *.

[Oraison i] Nous Vous le demandons. Dieu tout-puissant, faites qu'à travers les innombrables erreurs » de la vie présente nous soyons toujours conduits par votre direction. Par...

[Oraison 2] Nous Vous le demandons. Seigneur, faites-nous chercher ce qui est droit et toujours aimer l'intégrité de la conscience et de la réputation '. Par...

[Secrète] Nous nous livrons. Seigneur, aux effets de votre sacrifice et nous avons l'assurance d'être purifiés et de mériter de Vous la guérison. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer). Vous qui êtes l'intelligence suprême ct qui avez fait de nous des êtres spirituels ; aussi est-il sûr que nous nous séparons d'autant de votre communion que nous dévions du sentier de la justice, que nous demeurons d'autant dans votre ressemblance que nous ne sommes pas arrachés à la règle de la vérité 4. Par...

[Postcommunion) Seigneur, nous Vous le demandons, que vos saints dons nous renouvellent en nous vivifiant ct nous vivifient en nous renouvelant. Par...

Oraison sur le peuple] Que votre bénédiction tant souhaitée. Seigneur, fortifie de telle sorte vos fidèles qu'elle ne leur permette jamais d'être en désaccord avec votre volonté ct qu'elle leur donne toujours de Vous remercier de vos bienfaits. Par...

1. Ce formulaire a sans doute été utilisé le 4· dimanche après Pâques, le 23 avril 495. La phase nouvelle dans laquelle est entrée l'affaire des Lupercales s'affirme : le moment des résolutions est venu.

2. Il est permis d'entendre par là l'ensemble des erreurs du paganisme.

3. Expression très caractéristique, écho direct de la finale de la lettre de Gélase. où le pape, prenant sa décision en pleine conscience, $e déclarait prêt Λ être jugé par les hommes ct par l'histoire.

4. Toute cette préface est caractéristique des sentiments et des expressions de Gélase en cette affaire : *a tua participatione discedere* (ci. *ab ipsius Dei conjunctione disceditur,* L 2, 8), *ab ordine veritatis* (cf. *confessam veritatem deserere,* L 4, 2, *post confessionem veritatis,* L 8, 2).

137,4 XX.

Praesta Due quaesumus ut mentium reprobarum non curemus obloquia sed eadem pravitate calcata quae domui tuae conveniunt rationabiliter exsequamur per °.

Quaesumus virtutum caelestium Ds ut despectis falsitatibus iniquorum conscientiae famaeque nostrae profutura sectemur per.

Da quaesumus omp Ds ut hujus oblationis effectus et tibi non placita refutare et praestet nobis amare quae recta sunt per.

Vere dign ut nos ab operariis iniquitatis dignanter expedias · et nec proprio reos fieri patiaris excessu nec alienis inpictatibus praebere consensum sed mores nostros et moderatione conponas ut tam in nobis quam in aliis quae sunt justa servemus per.

Ab occultis nostris munda[4] nos Dfic et ab alienis pravitatibus benignus absolve ut tua sca pura mente sumamus per.

Familiam tuam Dne propitiata majestate circumspice ut nec suis infecta sit vitiis nec externis obligata peccatis sed ab utrisque libera tibi semper et purgata deserviat per.

x. Cf, Orationes ad Missam contra obloquentes *V* (iII-ιχνπ or.).

a. **Cf. Ps. 58 (59). 3 et Lc 13, 27.** *b.* **Cf. Ps. 18 (19), 13.**

137,7 exequamur *»:s* **|| 8 dispectis ms |1 15 praevere** *ms.*

1. Ce formulaire dut être utilisé le 5' dimanche après Pâques, le 30 avril 495·

2. Nous reconnaissons bien, λ cette désignation, les adversaires de Gél:

3. Il s'agit des Lupercales.

4. Même expression qu'à la messe précédente, oraison 2.

5. Ces ‹ autres · sont les chrétiens endurcis qui ont refusé de se repentir.

6. Dans cette fin de préface, Gélase sc souvient peut-être des délits que scs adversaires lui reprochaient de ne pas punir (cf. messe XXVHIl-xxti, or. 2), et particulièrement de la faute du clerc adultère. Ces · fautes qui

MESSE XXVIIII-xx

[Oraison 1] Seigneur, nous Vous le demandons, faites que nous ne nous mettions pas en peine des critiques d'esprits faussés 2, mais qu'ayant précisément foulé aux pieds ce dérèglement3, nous accomplissions raisonnablement ce (pii convient à votre maison. Par...

[Oraison 2] Nous Vous demandons, ô Dieu (dispensateur) des vertus célestes, qu'ayant méprisé les faussetés des méchants, nous recherchions ce qui servira notre conscience et notre réputation *. Par...

(Secrète] Nous Vous le demandons, Dieu tout-puissant, faites que cette offrande ait pour effet de nous faire rejeter ce qui ne Vous plaît pas et aimer ce qui est droit. Par...

[Préface] 11 est vraiment digne (de Vous prier)..., afin que Vous daigniez nous délivrer des ouvriers d'iniquité et que Vous ne tolériez ni de nous voir devenir coupables d'un écart de conduite personnel, ni de nous voir donner notre accord aux impiétés des 0 autres » s, mais que Vous ordonniez nos mœurs avec mesure pour que nous maintenions la justice en nous comme chez les autres ·. Par...

'Postcommunion] De nos fautes cachées puriiiez-nous. Seigneur, et des déviations des « autre» » ayez la bonté de nous absoudre 7, afin que nous prenions vos saints mystères avec une âme pure. Par...

[Oraison sur le peuple] Seigneur, considérez votre famille, du haut de votre majesté devenue propice, afin qu'elle ne soit ni souillée par ses propres fautes, ni compromise par les péchés du dehors a, mais qu'elle Vous serve toujours en étant exempte et purifiée des unes et des autres. Par...

souillent l'Église (L 6) » sont le *proprio excessu* de la préface, les *occultis nostris* de la postcommunion 011 les *suis viliis* de l'oraison sur le peuple.

7. Cette prière distingue nettement entre les fautes personnelles et secrètes des chrétiens *(occultis nostris)* et leur participation de naguère aux Lupercales *(alienis pravitatibus),* participation dont ils demandent expressément le pardon *(absolve).*

8. Même distinction que précédemment : *suis viliis... externis peccatis.*

22.1 v. Item alia.

Exaltationem nostrae condicionis humanae substantiae respice Ds ut tua dignatione mundati sacramentis magnae pietatis * aptemur per.

Vere dign ut sensibus nostris dignanter infundas ne terrenis affectionibus inhaerendo oculos ad caelestia non levemus, nc infimis voluptatibus occupati mentes non valeamus attollere quo Salvator noster ascendit, ne diabolica sectando vestigia a Xri consortio recedamus quia nemo potest summi verique Regis celsitudine delectari nisi qui pestifera destructa subversa tyranni jura calcarit per.

a. Cf. I Tim. 3, x6.

22,2 exaltatione *mt* | 6 adfcctionibns »:s | *i'* infimi »is || adtollcre | 9 quavis ' virique *>ns* io .destructa. *n:s.*

MESSE VIIII-v

[Secrète] Considérez, ô Dieu, l'élévation qu'a reçue la naturo issue de notre humaine condition afin que, purifiés par votre bonté condescendante, nous soyons rendus dignes des sacrements de votre grand amour. Par...

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous prier) pour que Vous daigniez pénétrer nos sentiments, de peur que, nous attachant aux charmes de la terre, nous ne levions plus les yeux vers les biens du ciel ; de peur que, absorbés par les plaisirs les plus bas, nous ne soyons plus capables d'élever nos âmes là oii notre Sauveur est monté ; de peur enfin que, en suivant les traces du démon, nous ne quittions l'union avec le Christ, car personne ne peut être charmé par la grandeur du Roi suprême et véritable sinon celui qui a foulé aux pieds les droits pernicieux, déjà abolis (renversés -), du tyran 3. Par...

Ce formulaire, dont il ne reste que la secrète et ht préface, adrt servir en la fête de l'Ascension de l'an 495, le 4 mai. Sa place dans le Sacramentaire s'explique aisément : il a été collationné avec d'autres messes pour l'Ascension. Pour cette raison, il est le seul de toutes les messes étudiées 1 avoir été déplacé.

2. Double rédaction, certainement de Gélase lui-même.

3. Le démon.

138,8 xxii. Item alia.

DS qui justitiam diligis et injusta condemnas · da nobis quaesumus et amare quae recta sunt et perversa vitare per.

Veritatis Auctor et misericordiae Ds qui nos et sollicitudine non pigros esse et neminem laedere voluisti praesta quaesumus ut nulli noxia cupiamus inferre 4 et vexare molientium caveamus incursus per.

Ab occultis nostris « tua nos Due sca purificent et ab externis erroribus perpetua virtute defendant per.

Vere dign misericordiam tuam Dfle deprecantes ut nos divinis rebus tribuas studere veraciter nec sub specie religionis sacros inpugnare patiaris effectus quoniam sibi modis omnibus inimici sunt qui tuae voluntati nituntur esse contrarii propriae potius salutis operantes excidium quam tuis dispositionibus adversa mente nocituri per.

Muneris divini perceptio quaesumus Dnc semper a nobis et peccata nostra submoveat et externa depellat per.

Populum tuum Dne quaesumus posside caelestibus institutis ut omnia vitando quae mala sunt et bona cuncta sectando non indignationem tuam sed jugiter misericordiam consequatur per.

a. **Cf. Ps. ro (11), 8.** f>. **Cf. Tob. 4, 16.** *c.* **Cf. Ps. 18 (19), 13.**

138,12 nemine m || 21 propriae potius salutis *scripsit Bianchini* : **propriae salutis** *tns.*

r. Ce dernier formulaire a dû être utilisé le 6· dimanche après Piques, soit le 7 mai 495. Il récapitule et conclut toute l'affaire.

2. Rappel parfaitement clair de l'accusation de négligence portée contre Gélase tout au début de l'affaire, au sujet du clerc adultère (L 2).

3. Si nous avions pu l'oublier, ce mot nous rappelle que l'agressivité des adversaires du pape ne s'est pas éteinte avec le temps. Bien au contraire, ils sont en pleine révolte, au sujet des Lupercales cette fois.

MESSE XXVIIII-xxn

Oraison 1] O Dieu qui aimez la justice et condamnez la démesure, donnez-nous, nous Vous le demandons, d'aimer ce qui est droit et de nous garder de ce qui est dévié. Par...

'Oraison 2] Auteur de la vérité, Dieu de miséricorde, qui ne voulez pas que nous soyons paresseux [2] dans l'exercice de la sollicitude ni que nous lésions personne, faites, nous Vous le demandons, que nous ne désirions causer de tort à personne et que nous nous gardions des attaques de ceux qui s'efforcent de nous tourmenter *. Par...

[Secrète] Seigneur, que vos saints mystères nous purifient de nos fautes cachées et que sans cesse leur pouvoir nous protège des erreurs du dehors *. Par....

[Préface] Il est vraiment digne (de Vous louer)..., implorant votre miséricorde. Seigneur, pour que Vous nous donniez de nous appliquer sincèrement aux réalités divines et que Vous ne souffriez pas que, sous prétexte de religion B, on attaque leurs saints effets ; car c'est d'eux-mêmes qu'ils sont de toutes manières les ennemis ces gens qui s'efforcent de s'opposer à votre volonté et qui travaillent ainsi bien plus à la ruine de leur propre salut qu'ils ne sont près de porter atteinte, avec leur esprit adverse, à vos desseins. Par...

[Postcommunion] Que la réception du don divin, nous Vous le demandons, Seigneur, écarte toujours de nous nos propres péchés et éloigne ceux du dehors. Par...

[Oraison sur le peuple] Seigneur, nous Vous le demandons, rattacliez-Vous votre peuple par des règles de conduite célestes, afin qu'évitant tout ce qui est mal et s'appliquant à toutes les bonnes œuvres il attire non pas votre indignation mais votre constante miséricorde. Par...[5]

4. Ces erreurs du dehors sont les croyances païennes.

5. Nous reconnaissons l'expression *au'j spuic gratiae* **de la préface XVIII-I. Ici comme là, il s'agit des Lupercales.**

BIBLIOGRAPHIE

LES ÉDITIONS DE TEXTES

a) La lettre de Gélase contre les Lupercales.

C. Baroniüs. *Annales ecclesiafici,* t. IV à VU, Rome, 1593-1596. Édite la presque totalité de la *Collectio Avellana.*

Λ. Carafa, *Epistolarum decretalium summorum pontificum,* t. I, Rome, 1591. *Editio princeps* de r86 pièces de la *Collectio Avellana.*

Éditions partielles de la *Collectio Avellana* dans les grandes Collections de Conciles (en particulier D. Mansi, Florence, 1759 et suiv.).

O. Gvnther, *Collectio Avellana. Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum,* vol. XXXV, Vienne, 1895-1808. Le premier éditeur à donner pour elle-même et en son entier la *Collectio A vellana.*

J. P. Mignk, P. L. 59, Paris, 1847. Il reproduit l'édition de Mansi. La lettre de Gélase se lit col. 110-116.

A. Thiel, *Epistolae Romanorum pontificum genuinae cl quae ad eos scripta sunt a S. Hilario usque ad Pelagium II,* 1.1. Braunsberg, 1868. Tl édite une grande partie de la *Collectio Avellana.*

b\ Lc Sacramentaire léonien.

J. A. Assemani, *Codex liturgicus Ecclesiae universae,* t. VI, Rome, 1754.

P. et J. Ballp.rin'I, *Opera S. Leonis,* t. IT, Venise, 1756.

J. Bianchini, dans le tome IV de l'édition de F. Bianchini, *Anastasii Bibliothccarii de Vitis Romanorum Pontificum,* Vérone. 1735. *Editio princeps.*

Ch. L. Feitoë, *Sacramentarium leonianum,* University Press, Cambridge, 1S96.

J. P. Migne, P. L. 55, Paris, 1846. Reproduit l'édition des Ballerini.

L. C. Mohi.berg, *Sacramentarium Veronense,* éd. Herder, Rome, 1956.

A. MuRatori, *Liiurgia romana velus,* t. I, Venise, 1748.

c) Autres textes liturgiques.

Dom B. Botte et C. Mohrmann, *L'Ordinaire de la Messe, texte critique, traduction et études,* Paris et Louvain, 1953.

G. Morin, « Le plus ancien Cornes ou lectionnaire de l'Eglise romaine »(= l'épistolier de Würzbourg), *Rev. bénéd.,* XXVI11, Maredsous, 1910.

II. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary, Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae,* Clarendon Press, Oxford, 1894.

d) Éditions consultées pour les auteurs païens anciens.

Cicéron, *pro Caelio* (texte établi par G. Austin, Oxford, 1933).

Denys d'Halicarnassr, *Antiquités romaines,* livre I (texte établi par Kiessling, revu par Prou, collect. Didot, Paris, 1886).

Festus, *Sexti Pompei Festi de verborum significatione quae supersunt* (texte établi par C. O. Müller, Leipzig, 1839).

Ovide, *les Fastes,* livre 2 (texte établi par H. Peter, éd. Teubner, Leipzig, 1889).

Plutarque, *Vie de Romulus* (texte établi par Cl. Lindskog, éd. Teubner, Leipzig, 1914).

— lzw *de César* (texte établi par K. Ziegler, éd. Teubner, Leipzig, 1934).

Servius Grammaticus, *Servit Grammatici qui feruntur in Vergilii carmina commentarii,* Enéide, VI (texte établi par G. Thil et 1Γ. Hagen, Leipzig, 1922).

Varron, *de lingua latina,* livre 6 (texte établi par C. O. Müller, éd. Weidman, Leipzig, 1833).

Virgile, Enéide VIII (texte établi par R. Durand, traduct. do A. Bellcssort, collect. Budé, Paris, 1936).

CONCORDANCE ET PHILOLOGIE

Dom P. Bruylants, › Concordance verbale du Sacramentain léonien ٥, dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi, Bulletin di Cange,* t. XVIII et XIX, I-ouvain (sans date).

H. Koch, « Gelasius im Kirchenpolitischen Dienste seiner Vorg.inger der Pâpstc Simplicius und Felix III », dans *Siizungsber. dsr bayer. Akad. der Wiss., Phil.-IIist. Abteilung,* Heit 6, 1935.

TRAVAUX UTILISÉS OU CONSULTÉS

J. Bayet, *Histoire politique et psychologique de la Religion romains,* Paris, 1957.

Dom B. Capelle, «Messes du Pape S. Gélase dans le Sacramentairc léonien », dans *Rev. bénéd.,* LVI, Maredsous, 1945-1946.

— » Retouches gélasiennes dans le Sacramentairc léonien », dans *Rev. bénéd.,* LX1, Maredsous, 1951.

A. Chavasse, « Le Carême romain et les scrutins prébaptismaux avant le ixB siècle », dans *Recherches de Science religieuse,* XXXV, Paris, 1948.

— « Messes du pape Vigile (537-555) dans le Sacramentairc léonien », dans *Eph. liturg.,* LXIV, Rome, 1950.

Dom C. Coebergh, « Le pape saint Gélase I01 auteur de plusieurs messes et préfaces du soi-disant sacramentairc léonien », dans *Sacris Erudiri,* IV, Bruges, 1952.

L. Duchesne, *Origines du culls chrétien,* 50 édition, Paris, 1925.

P. Fabre, *La religion romaine* (dans *Histoire des religions,* par M. Brillant et R. Aigrain, t. 3, Paris, 1955).

P. JaFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum,* Berlin, 1851.

H. Leclercq, art. *Naples. D. A. C. L.,* 1.12, Paris, 1935, col. 756-762.

II. Lietzmann, *Zeitrechnung der rômischen Kaiscrzeit, des Millelalters und der Neuzeit /ür die Jahre* 1-2000 *nach Christus,* Berlin-Leipzig, 1934.

Marbach, article *Lupercalia,* Pauly-Wissowa, *Rcal-Encyclopâdie der classischen Alterlumtvissenscha/l,* t. XIII, Stuttgart, 1927, col. 1815 et suiv.

R. Merkelbach, « Zur Epistola Papae Gelasii Adversum Andromachum», dans *Vigiliae Christianas,* Amsterdam, juin 1955.

G. Pomares, *Dix-scpt messes du pape Gélase dans le Sacramentaire léonien,* Lyon, 1952 (thèse dactylographiée).

P. Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae,* *t.* III, Florence, 1743.

INDEX DES PRINCIPAUX MOTS LATINS

Les références sont données : *peur la lettre* **(L) aux numéros et aux lignes des paragraphes et** *pour les messes* **(M) aux pages et ligues (reproduites ici) de l'édition de Feltoë.**

TABLE DES CITATIONS D'ÉCRITURE

(Les références précédées d'un astérisque renvoient à de simples allusions.)

INDEX DES INCIPIT LITURGIQUES

TABLE DES MATIÈRES

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

.V. *R.* — L'ordre suivent est celui de la date de parution (η* 1 en 1942), et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occidcnt; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un apparat critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition.

		NF
I bis.	Gnso-Ήϊικ db Ntssn : Vie de Moiso. J. Daniëlou, S. J., prof, à l'Insl. cath. de Paris (1956)	14,10
2bïs.	Clbmrmt o'Albxanukib : Protroptique. C. Mondésert, S. J., prof, aux Fac. cath. de Lyon, avec la collaboration d'A. Plassarl, prof, â la Sorbonne (1949)	12,00
	Atiikxaoohk : Supplique au sujet des chrétiens. G- Bardy (trad, seule) '1943;	*Épuisé*
i.	Nicolas Caoasilas : Explication de la divine Liturgie. S. Salaville, A. A. de l'Insl. fr. des Et. byz. (trad, seule) (1943)	*Épuisé*
5bis.	DiAnoqvB uu Photick : Œuvres spirituelles. E. des Places, S. .1., prof, à l'Insl. biblique de Rome (1955)	14,10
6.	Ghkgoiiuc me Nyssk : La création do l'homme. J. Laplace, S. J., et J. Daniëlou, S. J. (trad, seule) (1914)	*Épuisé*
	Ohigùsb : Homélies Sur la Genèse. 11. de Lubac, S. J., prof. Λ In Eac. deThéol. de Lyon, et L. Doulrelcau, S. J., prof, au Caire (trad, seule) (1914)	*Épuisé*
s.	Nu:ktas Stbthatos : Le paradis spirituel. M. Chalcndard, dont, és lettres i1915)	*Épuisé*
9.	Maxime ».b CoxFP.RsKru : Centuries sur la charité. J. Pegon, S. J., prof. « la Fac. de Théol. de Fourvière (Irad. seule) (1945)	*Épuisé*
10.	Ioxacr d'Axtiochb : Lettres. — Lettre et Martyre de Polvcarpk »b Smvkvk. P.-TIi. Camelot, O. P., prof, aux Fac. dominie, du Sanlchoir (3* édition, 1958)	12,00
11.	IIifi'Olyt· db Komk : La Tradition apostolique. B. Botte, O. S- B., au Mont-César (1946)	*Épuisé*
12.	Jban Moschus : Le Pré spirituel. M. J. Rouet de Journet, S. J., prof, à l'Insl. calh. de Paris (trad, seule) (1946)	*Épuisé*
13.	Jkav Ciirvsostonk : Lettres à Olympias. A. M. Malingrey, egr. de J'L'niversité (194")	14,10
	Trad, seule	8,70

N'F

li. IIippolytr : **Commentaire sur Daniel. G. Bardy ct M. Lefèvre (1957)** 15,30
Trad, seule 9.60

15. Athaxask d'Albxaxohib : **Lettres à Sérapion. .L Lebon, prof, à FUniv. de Louvain (trad, seule) ,1917** 8,10

16. Oriokwb : **Homélies sur l'Exode. il. de I.uhac. S. J., et J. Fortier, S. .L (trad, seule; (1917)** 10,50

17. Basilic or Cbsarbb : **Traité du Saint-Esprit. B. Proche, O. P (1917)** .... *Épuisé*
Trad, seule.... 10.50

18. Athaxask i>'Ai.rxaxdhik : **Discours contra les païens. Do l'incarnation du Verba. P.-Th. Camelot. O. P- >9»":..** 12.30

19. **IIiLAtRK ou Porrinas. Traité des Mystères. P. Brisson, agr. de l'üniversité (1917)** 7.50

20. Thûopiih.k o'Aktiochii **Trois livres à Autolycus .1. Sender (1918)** 10.80
Trad, seule.......... 7,20

21. Ëthkrir : **Journal de voyage. H. Pétri, prof, é Sainte-Marie deNeuilly(réimpression 1957)** 11,70

22. **Liios** le Gram» : **Sermous, I. 1. J. Leclercq. O. S. B-, et R. Dolle, O.S.B., à Clcrvaux(19Î9)** .... *Épuisé*

23. ClAmknt d Alrxaxihur : **Extraits de Théodotc. F. Sagnard, O. P., prof. mix Fac. du Saulchoir (1948)** .... *Épuise*

21. Ptolkxkp. : **Lettre à Flora. G. Quispcl, prof. A l L'niv. d Utrcchl (1919)** .... *Épuisé*

25 bis. Amuroisb ou Milax : **Des sacrements. Des mystères. B. Botte. O. S. B** .... *Sous presse*

26. Basilkdb Cksahkb : **Homélies sur l'Hexaéméron. S. Giel. prof, â rUniv. de Strasbourg (1950)** 19,50

27. **Homélies Pascales : t- 1. P. Naulin, charge de recherches uuC.N.R.S. (1951}** 8.40

28. Jbax **CmtvsosTOMB : Sur l'incompréhensibilité de Dieu. F. Cavallera, S. J-, prof, à l'Inst. calh. de Toulouse, J. Daniélou, S. J., el R. Flucelièrc. prof, à la Sorbonne (1951)** 12.90

29. **OniaitM : Homélies sur les Nombres. J. Méhat, agr. de rUniv. {trad, seule) 1951)** 21,00

30. Ci.ûmrvt d'Alhxanorib : **Stromate I. C. Mondcscri. S. J., et M. Caster, prof, à l'Univ. de Toulouse (1951)** 14.40

31. Euskuk or Cbsakku : **Histoire ecclésiastique- 1. I. G. Bardy (1952)** 47.40

32. Giikguirk i.r Gramd : **Morales sur Job. R. Gillet. O.S.B.. cl A. de Gaudciuari», O.S.B., à Paris 11952)** 14,40

33. A **DioguétO. H.-L Marron, prof, à la Sorbonne (1952)** 11,70

NF

51. Irbnbk ne Lyon : Contre les hérésies, livre III. F. Sagnard, O. P. (1952}........ <9,20

35. Tbutoi.i.ikn : Traité du baptême. F. Refoulé, O. P........ 5.70

36. Homélies Pascales. I. Π. P. Naulin (1953)........ 5.85

37. Orkik'îk : Homélies sur le Cantique. O. Rousseau, O.S.B., à Çhêvclugnc (1954)........ 6,30

38. Clëxbxt d'Alrxaxdrib : Stromate II. P. Camelot. O. P., cl C. Moudéserl, S. J. (J954J........ 10.80

39. LACrxs'CK : De la mort dos persécuteurs. 2 volumes. J. Moreau, prof.àl'L'iiiversilé delà Sarre (1954)........ 25.80

40. Throdorrt : Correspondance, t. 1. Y- Azéma, agr. de l'L'niv, (1955)........ 7,80

11. Eiskiii: ns Cbsaubb : Histoire ecclésiastique, t. II. G. Bardy (1955)........ 19.20

12. Jbas Cassikn : Conférences, I. I. E. Pichery, O.S.B., û Wisques (1955)........ 19.50

«3. S. JénA.MR : Sur Jouas. P. Anlin. O.S.B., à Ligugé (1956).. 8.10

41. Pmij.oxènr ne Mahuouo : Homélies. E. Lemoine (trad. seule) (1956)........ 21,00

15. AumtOisK uk Milan : Sur S. Luc. t. J. G. Tissot, O.S.B., à Quarr Abbey (1957)........ 21,00

*«i. Tκηιυι.ι.ιιïN : De la prescription contre les hérétiques. P.de Labriollcet F. Refoulé, O. P. (1957)........ 9,60

47. PniLoN d Ai.kxanuhie : La migration d Abraham. R. Cadiou, prof, â l lnsl. calhol. de Paria , 1957........ 6.00

48. Homélies Pascales, I. III. P. Natitïn <-t F. Fldcri (1957). .. 7.80

49. Lkon lb Ghand : Sermons, t. 11. R. Dolle, O.S.B. (1957) . 7.20

50. Jsax Chuysostoxk : Huit Catéchèses baptismales inédites. A. Wenger, A. A., de l'inst. fr. des El. byz. (1957)........ 16,50

51. Symhon in novvkau Thkolooiux : Chapitres théologiques, gnostiquos et pratiques. J. Darrouzès, AA. (1957)........ 9.60

52. Amdkoisk i»r. Milan : Sur S. Luc. t. II. G. Tissot, O.S.B. (1958)........ 18.00

53. Hurmas Le Pasteur. R. Joly 1958)........ 19,50

51. Jhas Gassikv : Conferences, l ILE. Pichery. O.S.B. (1958)., 21,00

55. Ersé.ne ▮›‹ Cbsahkk ; Histoire ecclésiastique. I. 111. G. Hardy (1958)........ 17,50

5u. AthaNash ii'Alp-xanukik : Deux apologies. J. Szymusiak, S. J. (1958'........ 12,90

57, TtiBononRT db Gyh : Thérapeutique des maladies helléniques. 2 volumes. P. Canivet, S. J. (1958)........ 48.00

58. Dkxys l'Arûopagitb : La hiérarchie céleste. G. Heil, R. Roques. prof. A la Fac. de Théo), de Lille, cl. M. de Gandillac, prof. A la Sorbonne (1958)........ 24,00

NF

59. **Trois antiques rituels (in baptême. A. Salles, de l'Oratoire(1958)** 3,60

60. Ablred du Riêvaulx : **Quand Jésus out douze ans... Dom Anselm Hoste, O.S.B., A Slcenbruggc et J. Dubois (1958)** 6.60

6t. Guu.i.aumr de Saint-Thirrhy : **Traité de la contemplation de Dieu. Dom Jacques llourlier, O. S. B., à Solesmes....** 8,40

62. IηiiNέβ ne Lyon : **Démonstration do la prédication apostolique. L. Froidevaux, prof. A ΓInstitut catholique de Paris. Nouvelle traduction sur l'arménien (Irad. seule; ..** 9,60

6.3. Richard de Saint-Victor : **La Trinité. G. Salet, S. J., prof, à la Fac. de Thcol. de Lyon-Fou rviére.............. 24,** S

64. Jean Cassibn : **Conferences, t. 111. E. Pichery, O.S.B.** 15,8

65. Gri.ase l·', **Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentairc léonien. G. Pomarèg, D' en thcol** 13,80

66. Adam de Pbrskionh : **Lettres, I. I. J. Bouvet, sup· du grand séminaire du Mans** 10,50

SOUS PRESSE :

Marsus Victorinus : **Œuvres théologiques. P. Henry, S. J., prof, à l'institut catholique de Paris, et P. Hadol, attaché au C.N.R.S.**

Cernent d'Alexandrie : **Le Pédagogue, t. I. II.-I. Marrou et M. Ilarl, prof. A la Sorbonne.**

OrigiInr : **Entretien avec Héraclide. J. Scherer, prof. A l'Univ. de Besançon.**

Amkukr de Lausanne ; **Huit homélies mariales. G. Bavaud, prof, A Fribourg, .1. Dcshusscs et A. Dumas, O.S.B. A Hautccombc.**

Léon le Grand : **Sermons, I. HI, R. Dolle, Û.S.B.**

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 9 JANVIER i960
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS d'ordre : IMPRIMEUR, 5871 ; ÉDITEUR, 4983.
DÉPÔT LÉGAL Ier TRIMESTRE i960.